



PhD-FLSHASE-2015-01

Faculté des Lettres, des Sciences Humaines, des Arts et des Sciences de l'Éducation

THÈSE

Soutenue le 13/01/2015 à Luxembourg

en vue de l'obtention du grade académique de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DU LUXEMBOURG EN SCIENCES SOCIALES

par

Céline Dujardin
née le 14 août 1985 à Eupen (Belgique)

PARENTALITÉ EN SITUATION VULNÉRABLE : TRAJECTOIRES DE RÉSILIENCE FAMILIALE?

Jury de thèse

Dr Dieter Ferring, directeur de thèse
Professeur, Université du Luxembourg

Dr Anne Marie Fontaine
Professeur, Université de Porto

Dr Willy Lahaye
Professeur, Université de Mons

Dr Ulla Peters
Assistant professeur, Université du Luxembourg

Dr Georges Steffgen, président
Professeur, Université du Luxembourg

Merci

*Un grand Merci aux personnes qui ont cru en moi et
qui ont été des moteurs pour mon travail de chercheur.*

*J'adresse toute ma gratitude à l'ensemble des personnes
qui m'ont permis la réalisation de cette thèse.*

*Votre intérêt, votre engagement, vos conseils précieux et
vos gestes de sympathie m'ont ravie et encouragée
au cours des quatre années de doctorat.*

Abstract

The present doctoral thesis focuses on the family and specifically parents in the domain of youth protection. This area covers the support for children in vulnerable situations which may have a negative impact on the child's development. In contrast, the concept of resilience offers a perspective for a family trajectory which compensates for the danger to the child's development and family functioning.

In line with the goals of this study, first the theoretical framework is presented and definitions are provided for the concepts of parenting, vulnerability, resilience including the trajectory which brings the different concepts together.

The aim of this project is to provide a frame of reference of reflection, based on four research question, concerning possible responses to the challenges faced by social services and families, while taking into account the specificities of the Luxembourgish context.

The first research question addresses the different actors in area of youth protection and traces the policies which have evolved in dealing with families in difficult situations. The specific Luxembourg context is taken into consideration, by carrying out a discourse analysis in the area of youth protection. This analysis highlights the top-down approach by the actors in the field and points out social intervention policies aimed at improving social functioning.

The second research question aims to identify factors contributing to resilience in parents facing a vulnerable situation. An exhaustive literature review was conducted, covering articles published in English, French and German. A qualitative meta-synthesis was carried out, resulting in a definition of the concept of family resilience and an identification of parental variables influencing the process of family resilience.

The last two research questions concern families at risk and who therefore fall under the youth protection scheme. The study is based on the documentation by the *enquêtes sociales* (social surveys) conducted by the *Service Central d'Assistance Sociale* (SCAS) for 2006, 2009 and 2012. The analysis of this documentation reflects the evolution of the social work. Using quantitative methods, descriptive as well as exploratory analysis regarding family characteristics, risk factors and indicators, contributing to resilience could be identified.

The thesis closes by proposing a summary conclusion which brings together the various findings from the different family histories within the system of youth protection and their potential in terms of family resilience. The discussion centers on the method of secondary analysis and the specificities of the Grand Duchy of Luxembourg. Finally, we highlight the additional knowledge gained through the project and point out several new perspectives for social policy development in the areas concerned.

Résumé

La présente thèse de doctorat s'intéresse à la famille, et plus particulièrement au parent dans le domaine de la protection de la jeunesse. Ce domaine porte sur la prise en charge de situations de vulnérabilité qui peuvent engendrer des impacts négatifs sur le développement de l'enfant. A l'inverse, la notion de résilience permet la perspective sur une trajectoire familiale qui compense le danger pour le développement de l'enfant et le fonctionnement familial.

Prenant appui sur l'intérêt du projet de recherche, les fondements théoriques abordent la définition et l'opérationnalisation des notions de parentalité, de vulnérabilité, de résilience et de trajectoire qui permettra la conciliation des différents concepts.

Sur la base de quatre questions de recherche, l'argumentation de cette thèse est développée dans le but d'offrir un cadre de réflexion aux réponses élaborées aussi bien par les services d'aides que par les familles elles-mêmes face aux difficultés rencontrées, tenant compte des particularités liées au contexte luxembourgeois.

La première question de recherche vise à caractériser l'interaction des acteurs de la protection de la jeunesse au Luxembourg afin de retracer les évolutions dans ce domaine en termes d'approches, notamment celles centrées sur les difficultés rencontrées par la famille. L'étude menée propose une représentation du contexte luxembourgeois par une analyse de discours sur la protection de la jeunesse. Cette analyse permet de révéler l'interaction des acteurs dans une approche dite top-down, c'est-à-dire une approche principalement dirigée du haut vers le bas, et propose enfin des perspectives pour améliorer le fonctionnement de ce système d'intervention sociale.

La deuxième question de recherche vise l'identification des facteurs liés au parent confronté à une situation vulnérable dans le processus de résilience familiale. L'étude aborde une revue exhaustive de la littérature anglophone, francophone et germanophone et est cadré par une méthode de métasynthèse qualitative. L'étude définit la conception de la résilience familiale et détermine les facteurs parentaux dans ce processus de résilience familiale.

Enfin, les deux dernières questions de recherche portent sur les cas concrets de familles touchées par la vulnérabilité et qui, par conséquent, sont encadrées par la protection de la jeunesse au Luxembourg. L'étude dirigée se base sur la documentation des enquêtes sociales menées par le Service Central d'Assistance Sociale (SCAS) au cours des années 2006, 2009 et 2012 et offre un regard de réflexion sur l'évolution de ce travail social. Par une méthode de recherche quantitative, l'étude descriptive et exploratoire vise à caractériser les familles concernées par le signalement et la réalisation d'une enquête sociale et permet de révéler certains facteurs de vulnérabilité et de résilience de ces familles.

Le travail de thèse termine par la proposition d'un bilan qui synthétise et met en relation les différents résultats obtenus concernant les trajectoires familiales dits vulnérables dans le contexte de protection de la jeunesse et leur potentiel de résilience familiale. Les sujets de discussion portent sur la méthodologie d'analyse secondaire sur laquelle repose chacune des trois études menées et les spécificités du Grand-Duché de Luxembourg. Pour clore, nous dressons le bilan des connaissances acquises suite à la réalisation de ce projet de recherche et proposons plusieurs perspectives pour le champ d'action sociale concerné.

Zusammenfassung

Die vorliegende Arbeit fokussiert die Situation der Familie und vor allem der Eltern im Bereich des Jugendschutzes. Die Interventionen im Jugendschutz reagieren auf Situationen von Vulnerabilität, die zu negativen Auswirkungen in der Entwicklung des Kindes führen können. Dagegen bietet das Konzept der Resilienz die Aussicht, einen Ausgleich für den Werdegang der Familie zu schaffen, um die Gefahr für die kindliche Entwicklung zu entschärfen und das Familienleben günstig zu beeinflussen.

Zunächst wird der theoretische Rahmen der vorliegenden Arbeit dargelegt, in dem die Konzepte Elternschaft, Vulnerabilität, Resilienz und Werdegang definiert und in Einklang gebracht werden.

Auf der Grundlage von vier Forschungsfragen zielt die Arbeit darauf ab, einen Rahmen zur Reflexion für die Antworten auf Schwierigkeiten anzubieten. Die erlebten Herausforderungen betreffen die Politik, die Hilfsdienste und vor allem die Familien. Hierbei werden die Spezifika des luxemburgischen Kontexts besonders berücksichtigt.

Die erste Forschungsfrage charakterisiert das Zusammenspiel der Akteure im luxemburgischen Jugendschutz und zeichnet anhand einer Diskursanalyse die Entwicklungen in diesem Bereich nach, wie beispielsweise lösungsorientierte Ansätze für betroffene Familien. Diese Analyse verweist auf einen sogenannten Top-down-Ansatz, d.h. eine Interaktion, die hauptsächlich von der Spitze zur Basis verläuft. Die Studie bietet zudem die Möglichkeit, die Funktionsfähigkeit des Hilfs- bzw. Schutzsystems zu hinterfragen und Verbesserungsvorschläge zu unterbreiten.

Gegenstand der zweiten Forschungsfrage ist das Erkennen von elterlichen Faktoren, die zur Resilienzbildung in herausfordernden Familiensituationen beitragen. Durch eine qualitative Meta-Synthese, die eine umfassende Literaturrecherche und Analyse der englisch-, französisch- und deutschsprachigen Publikationen beinhaltet, wird sowohl der Prozess der Familienresilienz definiert als auch die Faktoren identifiziert, die in diesem Prozess mit den Eltern in Verbindung stehen.

Die beiden letzten Forschungsfragen befassen sich schließlich mit den Familien, die im Jugendschutz entsprechend begleitet werden. Die durchgeführte Studie basiert auf der Dokumentation der *enquêtes sociales*, d.h. der Meldungen bezüglich Kindeswohlgefährdung im *Service Central d'Assistance Sociale* (SCAS) aus den Jahren 2006, 2009 und 2012. Eine quantitative Analyse dieser Dokumentation ermöglicht zum einen die Exploration distinkter Merkmale von betroffenen Familien hinsichtlich ihrer Vulnerabilität und Resilienz. Zum anderen erlaubt die Studie eine Reflektion der Entwicklungen in diesem Bereich der Sozialen Arbeit.

Die Dissertation schließt mit der Synthese der Studien und zieht die Verbindung zwischen den verschiedenen Resultaten in Bezug auf die Entwicklung sogenannter vulnerabler Familien im Jugendschutz, sowie deren Potenzial für Familienresilienz. Die Diskussion thematisiert die Methodologie der Sekundäranalyse, auf die sich jede der drei Studien stützt, sowie die spezifischen Gegebenheiten im Großherzogtum Luxemburg. Abschließend ziehen wir Bilanz bezüglich der erworbenen Kenntnisse nach Abschluss des Forschungsprojekts und bieten verschiedene Perspektiven für Forschung und Intervention in dem betroffenen sozialen Anwendungsbereich an.

Table des matières

Abstract

Résumé

Zusammenfassung

Table des tableaux	XI
Table des figures	X
Table des abréviations	X

INTRODUCTION

Mise en contexte

La famille au Luxembourg	1
---------------------------------	----------

1 La famille dans le contexte social	3
1.1 Promotion des droits de l'enfant	4
1.2 Multiplication des modèles familiaux	4
2 Les structures familiales au Luxembourg	5
2.1 Les familles monoparentales	6
2.2 Les différences concernant la nationalité	7
3 Valeurs et famille	8
3.1 La valeur de la famille	9
3.2 La transmission de valeurs	10
4 Les aides à la famille	11
4.1 Aides financières	11
4.1.1 Primes, prestations et allocations familiales	12
4.1.2 Indemnisation liée au congé parental	13
4.1.3 Allègements fiscaux	13
4.2 Services de soutien autour de l'éducation familiale	14
4.2.1 Assistance parentale	14
4.2.2 Soutien à la parentalité	15
4.2.3 Suppléance familiale	16

Introduction

Le projet de doctorat « <i>Parentalité en situation vulnérable : trajectoires de résilience familiale?</i> »	18
---	-----------

1 Intentions du travail	18
2 Aperçu du travail	19

FONDEMENTS

Chapitre 1	
La parentalité	22
1 Modèles de la parentalité	23
1.1 Le modèle de l'autorité parentale et les styles parentaux chez Baumrind	23
1.2 Les déterminants de la parentalité chez Belsky	24
1.3 Le style éducatif parental comme contexte chez Darling et Steinberg	25
1.4 Les six dimensions de la parentalité chez Skinner, Johnson et Snyder	26
1.5 Le modèle interactif de l'éducation familiale chez Durning	26
1.6 Les axes de la parentalité chez Houzel complétés par les contextes chez Sellenet	28
1.7 La synchronie bio-comportementale chez Feldman	29
2 Parentalité et développement de l'enfant dans le contexte social	30
2.1 Synthèse des modèles de la parentalité	30
2.2 L'enfant	33
2.3 La relation intrafamiliale et l'attachement	33
2.4 Les facteurs environnementaux	35
3 Parentalité et action sociale	35
3.1 L'action sociale	36
3.2 Les actions en direction des parents	36
3.3 Parentalité et protection de la jeunesse	37
Chapitre 2	
La vulnérabilité	38
1 Concepts apparentés à la vulnérabilité	39
1.1 La fragilité	39
1.2 La précarité	39
1.3 L'exclusion	40
1.4 Le danger	41
2 Les familles dites vulnérables	42
2.1 Mise en contexte	42
2.2 L'actualité en synthèse	43
2.3 Familles vulnérables au Luxembourg	49
Chapitre 3	
La résilience	51
1 Rétrospective de la recherche sur la résilience	52
2 Concepts apparentés à la résilience	53
2.1 Positionnement entre résistance et adaptation	54
2.1.1 La récupération	55
2.1.2 La désistance	55
2.1.3 Le coping	55

2.2 Invulnérabilité, invincibilité et sens de cohérence	56
3 Intérêt et approches de la résilience pour la famille	57
3.1 La résilience familiale	57
3.2 Deux approches	58
4 Modèles de la résilience familiale	59
4.1 Modèles précurseurs de crise et de stress	59
4.1.1 ABCX Family Crisis Model	59
4.1.2 Modèle circomplexe des systèmes familiaux	60
4.1.3 Modèle du double ABCX, le modèle FAAR et évolutions	61
4.2 Processus-clés de la résilience familiale chez Walsh	62
4.2.1 Les systèmes de croyance	62
4.2.2 Les modes d'organisation	63
4.2.3 Les processus de communication	63
4.3 Facteurs de résilience familiale chez Delage	64
4.4 Transfert des modèles dans la pratique d'intervention	66
5 La parole et le récit dans le processus de résilience	67
5.1 Le récit de vie	68
5.2 Rapport au temps et résilience familiale	69
Chapitre 4	
Problématique et questions de recherche	70
1 Les notions et leur interaction	70
1.1 Vulnérabilité et résilience	70
1.2 Rapprochement avec la parentalité	72
2 La notion de trajectoire	72
3 Nos questions de recherche	73
3.1 Le contexte de la protection de la jeunesse	74
3.2 L'interaction parentalité et résilience familiale	74
3.3 Les familles concernées par l'enquête sociale	75
4 Les études empiriques	76
ETUDES EMPIRIQUES	
Chapitre 5	
L'analyse du discours luxembourgeois sur la protection de la jeunesse	78
1 Introduction	78
2 Méthode	79
3 Rétrospective sur la protection de la jeunesse	80

4 L'acteur législateur	82
4.1 Deux référentiels d'action	82
4.2 Projet de loi réformant la protection de la jeunesse	85
5 L'acteur politique	87
5.1 Politique de la jeunesse et politique de la famille	87
5.2 Politique financière	88
6 L'acteur professionnel	89
6.1 Les acteurs principaux	90
6.2 Les objectifs d'intervention	90
6.2.1 La mise en réseau	91
6.2.2 Autres ambitions	91
7 L'acteur usager	92
7.1 Le jeune	92
7.2 Le parent	93
8 Discussion et conclusion	94
8.1 Les acteurs en protection de la jeunesse et leurs interactions	95
8.2 Financement et qualité du travail social	96
8.3 Perspectives pour ce discours	97
Chapitre 6	
La place des parents dans la résilience familiale. Une métasynthèse qualitative	100
1 Introduction	100
2 Méthode	101
2.1 Processus de recherche de la littérature	101
2.2 Table de synthèse	103
2.3 Analyse thématique	106
3 Les conceptions de résilience familiale	107
3.1 Les facteurs protecteurs favorisant la résilience familiale	108
3.2 Les contextes de résilience familiale	110
3.3 Contextes et culture des travaux analysés	111
4 Le parent dans la résilience familiale	112
4.1 En synthèse	113
4.2 Facteurs de résilience et parentalité	114
5 Finalités des publications	115
6 Discussion	118
6.1 Le parent dans l'intervention	118
6.2 Compétence parentale et résilience familiale	119
6.3 Réflexion sur la méthode de métasynthèse	119
7 Conclusion	120

Chapitre 7	
Trajectoires familiales dans la documentation des enquêtes sociales	122
1 Introduction	122
1.1 Le Service Central d'Assistance Sociale	122
1.2 Les enquêtes sociales	123
2 Intentions de recherche	123
3 Analyse descriptive	124
4 Les mineurs concernés par l'enquête sociale	125
4.1 Le nombre d'enfants concernés	125
4.2 Le genre des mineurs	127
4.3 L'âge	128
4.4 La nationalité	129
5 Le milieu de vie et la situation familiale des jeunes	131
5.1 Le milieu de vie des jeunes	131
5.2 La situation familiale	132
5.3 L'arrière-plan familial en protection de la jeunesse	133
6 Les parents	134
6.1 L'âge	134
6.1.1 L'âge des mères	134
6.1.2 L'âge des pères	137
6.2 La nationalité	139
6.3 Le casier judiciaire	142
6.4 Précision sur les données parentales manquantes	143
7 La présence de soutien	144
7.1 Le réseau familial élargi	145
7.2 Le soutien professionnel	146
8 Le canton d'habitation	147
9 Les problématiques	149
9.1 Observations au cours des années	151
9.2 L'indisponibilité des parents	152
9.3 La délinquance juvénile	153
9.4 Les problématiques selon l'âge du mineur	154
10 Les provenances de la demande de réalisation d'une enquête sociale	155
10.1 Les sources de provenance	156
10.2 La provenance selon la problématique	156
11 Les dimensions temporelles de l'intervention	158
11.1 Le degré d'urgence de l'enquête sociale	158
11.2 Le temps d'intervention	159
12 Les recommandations du SCAS	161
12.1 Première proposition d'intervention	162

12.1.1 Les années analysées	162
12.1.2 Evolution des propositions	163
12.2 Recommandations ultérieures	164
12.3 Présence de soutien et recommandation d'intervention	165
13 Les décisions du tribunal de la jeunesse	166
13.1 Les mesures ordonnées	167
13.2 La relation entre les recommandations et les décisions	168
14 Synthèse des résultats exploratoires	170
14.1 Les mineurs	170
14.2 Le milieu familial	170
14.3 Les parents	171
14.4 La présence de soutien	171
14.5 Le canton d'habitation	171
14.6 Les problématiques	172
14.7 Les provenances du signalement	172
14.8 Le temps de l'intervention	173
14.9 Les recommandations du SCAS	173
14.10 Les décisions du tribunal de la jeunesse	174
15 Discussion	174
15.1 Réflexion sur la méthode	174
15.2 Réflexion sur les résultats	176
16 Conclusion et perspectives	177
16.1 Les trajectoires familiales en protection de la jeunesse	177
16.2 Le travail social d'enquête sociale	178

BILAN

Chapitre 8	
Synthèse des résultats	180
1 Le contexte de protection de la jeunesse	180
2 L'interaction parentalité et résilience familiale	182
3 Les familles concernées par l'enquête sociale	185
Chapitre 9	
Discussion et conclusion	187
1 La méthodologie d'analyse secondaire	187
1.1 Avantages et limites des méthodologies d'analyse secondaire	187
1.2 Réflexion sur les méthodes employées	188

2 Bilan des connaissances	190
2.1 Spécificité du Luxembourg	190
2.2 Perspectives pour la recherche et l'action sociale	191
BIBLIOGRAPHIE	193
ANNEXES	223
Annexe 1	
Le récit de vie comme outil d'enquête de la résilience	223
1 Fondements théoriques et intentions	224
2 L'accès aux parents	225
3 Réflexions éthiques	226
4 Le récit de vie	227
4.1 Limites méthodologiques	228
4.2 Le récit dans un contexte multilinguistique	229
4.3 Le temps et le récit	229
4.4 La discipline et le récit	230
5 Exemple de cas	231
6 Synthèse et défi	232
7 Bibliographie récapitulative	233
Annexe 2	
Tableau récapitulatif des perspectives de résilience familiale, des contextes d'apparition, des finalités de publication et des références	235
Annexe 3	
Les ressources de l'analyse du discours	241
Annexe 4	
L'analyse des émissions du journal télévisé	243
1 Emission de télévision : <i>Aide à l'enfance : d'Gesetz kann net a Kraaft trieden!</i>	243
2 Emission de télévision : <i>Nei Kanner- a Familljenhëllef offiziell virgestallt</i>	247
3 Ressources	250
Annexe 5	
Accord de collaboration avec le Service Central d'Assistance Sociale	252
1 Notre lettre de demande	252
2 La demande du SCAS au tribunal	254
3 La réponse du Parquet Général	255

Annexe 6

Le décrochage scolaire à travers l'enquête sociale	256
1 Introduction	256
2 La problématique de l'absentéisme scolaire	257
3 Les situations familiales	258
4 L'intervention face à l'absentéisme scolaire	260
5 Discussion	262
5.1 Responsabilité partagée face au décrochage	262
5.2 Intervention et accrochage scolaire	262
6 Conclusion	263
7 Bibliographie	263

Annexe 7

Données complémentaires à l'étude de la documentation des enquêtes sociales	265
1 Informations complémentaires aux sources du signalement	265
2 Informations relatives aux recommandations ultérieures	266
3 Informations relatives aux ordonnances ultérieures	269

Table des tableaux

Tableau 1	Synthèse des modèles de la parentalité	31
Tableau 2	Synthèse de la revue de la littérature « famille vulnérable »	45
Tableau 3	Comparaison des volets d'aide en matière de protection de la jeunesse	84
Tableau 4	Nombre d'enfants concernés par l'enquête sociale par année d'analyse	125
Tableau 5	Nombre d'enfants concernés, d'une même famille et par année d'analyse	126
Tableau 6	Genre du mineur concerné par année d'analyse	127
Tableau 7	Âge des mineurs par année d'analyse	129
Tableau 8	Nationalité du mineur concerné par année d'analyse	130
Tableau 9	Milieu de vie des mineurs par année d'analyse	131
Tableau 10	Situation familiale des mineurs par année d'analyse	132
Tableau 11	Arrière-plan familial au SCAS pour 2009 et 2012	134
Tableau 12	Âge des mères par année d'analyse	135
Tableau 13	Âge à la maternité par année d'analyse	136
Tableau 14	Âge des pères par année d'analyse	137
Tableau 15	Âge à la paternité par année d'analyse	138
Tableau 16	Nationalité des mères par année d'analyse	139
Tableau 17	Nationalité des pères par année d'analyse	141
Tableau 18	Casier judiciaire de la mère pour 2009 et 2012	142
Tableau 19	Casier judiciaire du père pour 2009 et 2012	143
Tableau 20	Précision sur les données parentales manquantes par année d'analyse	144
Tableau 21	Présence de soutien du réseau familial par année d'analyse	145
Tableau 22	Précision des cas soutenus par le réseau familial par année d'analyse	145
Tableau 23	Présence de soutien professionnel par année d'analyse	146
Tableau 24	Cantons par année d'analyse	148
Tableau 25	Problématiques signalées par année d'analyse	150
Tableau 26	Raisons de l'indisponibilité des parents par année d'analyse	152
Tableau 27	Précision sur la délinquance juvénile par année d'analyse	153
Tableau 28	Problématiques par tranches d'âge du mineur par année d'analyse	154
Tableau 29	Nombre de sources de provenance par année d'analyse	155
Tableau 30	Première source de provenance par année d'analyse	156
Tableau 31	Sources de provenance par rapport aux problématiques	157
Tableau 32	Degré d'urgence de l'enquête sociale par année d'analyse	158
Tableau 33	Temps d'intervention par année d'analyse	160
Tableau 34	Temps d'intervention et degré d'urgence par année d'analyse	160
Tableau 35	Première recommandation par année d'analyse	162
Tableau 36	Présence de soutien en fonction de la recommandation par année d'analyse	165
Tableau 37	Présence de soutien professionnel et recommandation par année d'analyse	166
Tableau 38	Mesures ordonnées par le tribunal de la jeunesse par année d'analyse	167
Tableau 39	Relation entre recommandation et mesures ordonnées par année d'analyse	169

Table des figures

Figure 1	Modèle des déterminants de la parentalité de Belsky (1984)	24
Figure 2	Modèle conceptuel du style parental de Darling et Steinberg (1993)	25
Figure 3	Axes et contextes de la parentalité chez Sellenet (2007)	28
Figure 4	Représentation systémique des modèles de la parentalité	32
Figure 5	Facteurs de résilience familiale chez Delage (2008)	65
Figure 6	Diagramme du processus de recherche de la littérature	103
Figure 7	Facteurs de résilience rapportés au parent	115
Figure 8	Aperçu approximatif des finalités de la littérature examinée	116
Figure 9	Les cantons du Grand-Duché de Luxembourg	147
Figure 10	Problématiques signalées par année d'analyse	151
Figure 11	Degré d'urgence des enquêtes sociales	159
Figure 12	Recommandations des enquêtes sociales par année d'analyse en %	164

Table des abréviations

Abréviation	En toutes lettres
AEF (loi)	Loi relative à l'aide à l'enfance et à la famille
ASFT (loi)	Loi relative aux relations état-organismes sociaux, familiaux et thérapeutiques
CPI	Coordinateur de Projet d'Intervention
EVS	European Values Study
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ONE	Office National de l'Enfance
ONU	Organisation des Nations Unies
ORK	Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand
PIB	Produit Intérieur Brut
PJ (loi)	Loi relative à la protection de la jeunesse
SCAS	Service Central d'Assistance Sociale

Mise en contexte

La famille au Luxembourg

« *La famille est considérée comme l'unité de base de toute société, fait partie de ces évidences que tout le monde croit connaître sans parvenir à les définir précisément.*

Le terme « famille » regroupe en fait une diversité d'acceptions qui relèvent de logiques tant administratives que scientifiques ou idéologiques.»

Nicolas JONAS, 2007¹

Le Grand-Duché de Luxembourg est plutôt réputé comme « marque de confiance » et paradis fiscal pour la communauté bancaire internationale grâce à son expertise financière, sa situation géographique, ses infrastructures et son cadre réglementaire (Tran, 2011). Avec sa devise nationale « *mir wëlle bleiwen wat mir sinn* »², le fonctionnement du pays repose sur la stabilité et l'assurance des ressources économiques en tant que centre international des finances (Lorig & Hirsch, 2008). Il fait peu de doute que ce modèle luxembourgeois basé sur la stabilité et sur l'activité financière est primordial pour l'économie nationale. Depuis les années 1980 et dans le but d'assurer la continuité économique du pays, les autorités se sont engagées dans des politiques à la fois de constance et de diversification, qui visent d'une part le développement continu de ce qui existe déjà et d'autre part l'investissement dans les technologies et la recherche (Kreins, 2010). Ce pays a toutefois d'autres particularités, notamment au niveau de sa population et de la vie quotidienne, particularités qui seront décrites ci-après. Il nous paraît pertinent de présenter ces informations dans cet avant-propos car elles renseignent sur le contexte de vie des familles.

La densité de la population au Luxembourg s'élève à en moyenne 198 habitants au km² et s'échelonne de 301 à 1824 habitants/km² pour le canton de Luxembourg-Ville (Heinz, Thill & Peltier, 2014). A titre de comparaison, une moyenne de 355 habitants réside par km² en Belgique et les habitants sont entre 1876 et 23057 personnes/km² dans la région de Bruxelles-Capitale (Statbel, 2013). Comparée à la Belgique, nous observons donc une moindre densité de population au niveau du pays et de la capitale du Luxembourg. Cependant, la densité de la population est assez spécifique à ce pays. En effet, 44% des salariés du Grand-Duché sont des frontaliers (Pauly, 2013) : de très nombreuses personnes viennent y travailler pendant la journée mais vivent dans un pays voisin. La

¹ Jonas, N. (2007). *La famille*. Paris : Bréal, p. 10.

² « *Nous voudrions rester ce que nous sommes.* »

densité de la population varie donc fortement en fonction des heures de travail et du marché du travail.

Concernant les résidents du Luxembourg, les migrations y sont considérables également. Ainsi, « seulement » 57% de la population nationale possède la nationalité luxembourgeoise et donc 43% des résidents sont de nationalité étrangère. De plus, 61,2% de la population dispose d'un arrière-plan migratoire³ (Thill, Peltier, Heinz & Zahlen, 2014). Pour comparaison, l'arrière-plan migratoire est de 20% en Allemagne (Destatis, 2012). Cette importance de la migration constitue donc une autre spécificité du Luxembourg.

Le multilinguisme représente une spécificité supplémentaire. Ainsi, au moins deux langues sont utilisées quotidiennement au travail, à l'école ou à la maison (Fehlen, Heinz, Peltier & Thill, 2014). Le multilinguisme, plus particulièrement le trilinguisme, est même inscrit dans la loi. Dans cette dernière, le luxembourgeois y est défini comme la langue nationale et le français comme la langue de la législation. En outre, le luxembourgeois, le français et l'allemand ont toutes trois le statut de langues administratives et judiciaires (Service information et presse, 2008). Le luxembourgeois est le langage le plus utilisé avec 70,5% des résidents, suivi par le français (55,7%) et l'allemand (30,6%), puis dans une moindre mesure l'anglais (21%) et le portugais (20%). Les combinaisons les plus fréquentes dans l'usage des langues sont celles qui reprennent les trois langues officielles du pays, avec un avantage pour la combinaison luxembourgeois/français (Fehlen et al., 2014). Il n'existe pas au Luxembourg de régions linguistiques comme cela est le cas en Belgique ou en Suisse. Les langues y sont souvent utilisées simultanément et nous observons donc un usage singulier du multilinguisme dans la vie quotidienne.

Suite à ces considérations, nous proposons d'abord une définition de la famille dans le contexte social actuel pour ensuite mettre l'accent sur les familles au Luxembourg. Nous exposons les structures familiales au Luxembourg, en portant un regard particulier aux familles monoparentales et aux différences quant à la nationalité des parents. En partant des résultats de *l'European Values Study*, nous abordons ensuite la valeur de la famille et la transmission intergénérationnelle des avantages et désavantages sociaux au Luxembourg. Pour finir, nous présentons brièvement les aides à la famille mises en place au Luxembourg en faisant la distinction entre les aides financières et les services de soutien. Ce chapitre de mise en contexte nous permet ainsi d'introduire le cadre général du projet de doctorat « *Parentalité en situation vulnérable : trajectoires de résilience familiale?* ».

³ Dans les statistiques luxembourgeoises, l'arrière-plan migratoire d'une personne est appréhendé par sa nationalité, par son lieu de naissance et par la nationalité des parents (Peltier, Thill & Heinz, 2013).

1 La famille dans le contexte social

Initialement, le terme « famille » est utilisé pour désigner le groupe domestique et la parenté (Durning, 2006). La famille est constituée de deux ou plusieurs personnes, ce qui renvoie à la structure familiale. De plus, ces personnes entretiennent une relation, on parle alors de fonctionnement familial (Patterson, 2002b). Pour Jungbauer (2009), la famille se définit par le sentiment d'appartenance et la présence de relations intergénérationnelles entre le parent et l'enfant. Jonas (2007) propose de mettre l'accent sur les valeurs personnelles qui sous-tendent la définition de la famille. Il ne s'agit pas d'un terme homogène et sa définition constitue un véritable défi. Les attentes sociales face à la famille et les nouvelles formes de parentalité sont de plus en plus nombreuses et diversifiées (Latchoumanin & Malbert, 2007). La famille est une construction sociale qui évolue par rapport aux changements et bouleversements de la société (Jonas, 2007). Sa définition dépend donc de différents éléments. Par exemple, dans le droit de la famille, une famille se caractérise par des liens de parenté obtenus grâce à la filiation naturelle ou légitime (La Justice, 2013).

Bourdieu (1993) pose la question de savoir si le discours concernant la famille désigne une configuration valorisée de relations sociales, véhiculée par l'idéologie politique. Selon lui, il s'agit d'un « principe collectif de construction de la réalité collective » (Bourdieu, 1993, p. 33). La famille est une image mentale commune dans la culture humaine et contribue de manière importante au fondement de chaque société (Fuhs, 2007). Dans ce raisonnement, la famille peut être vécue comme une injustice sociale par la transmission du patrimoine, à l'origine des inégalités sociales, mais en même temps aussi à l'origine de l'ordre social (Pierron, 2013).

La famille occupe le rôle des premiers investissements affectifs, elle reconnaît la singularité de ses membres et introduit l'enfant à la vie sociale (Quentel, 2013). L'éducation familiale se réfère à l'activité parentale d'éduquer et de socialiser l'enfant, à la pratique sociale des interventions sociales pour préparer, soutenir, aider ou suppléer les parents et à l'objet de recherche d'étudier le fonctionnement familial et le développement de l'enfant (Durning, 2006). Elle couvre plusieurs champs, à savoir les processus éducatifs des parents envers leurs enfants, les relations entre les différentes instances participant à l'éducation des enfants, les interventions à l'intention des familles pour aider les parents dans leur fonction éducative, les formations des intervenants professionnels auprès de la famille, et les politiques sociales en faveur des familles (Prévôt, 2010). L'éducation familiale désigne donc à la fois l'ensemble des pratiques éducatives en famille et en instance d'aide et l'examen critique de ces pratiques (Gayet, 2006).

1.1 Promotion des droits de l'enfant

Sur base de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, l'Organisation des Nations Unies reconnaît des droits spéciaux à l'enfance (ONU, 1989) en précisant que « l'humanité se doit de donner à l'enfant le meilleur d'elle-même » (ONU, 1959, p. 1). La *Convention internationale relative aux droits de l'enfant* (ONU, 1989) prévoit l'égalité entre tous les enfants, tant en matière d'établissement de leur filiation qu'en matière des droits successoraux quel que soit le statut de l'enfant à sa naissance. De plus, elle énonce le maintien des relations de l'enfant avec ses deux parents, aussi bien dans le contexte de séparation des parents que dans celui de l'assistance éducative ou de retrait de l'enfant de sa famille (Prévôt, 2010). En conséquence, l'enfant devient un acteur citoyen à part entière.

En 1993, le Luxembourg a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant. En 2002, l'Ombuds-comité fir d'Rechter vum Kand⁴ (ORK) a été créé pour permettre la diffusion d'information sur la situation de l'enfance ainsi que pour veiller à l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant. L'ORK rédige un rapport annuel et émet des recommandations, il agit également comme médiateur face à des plaintes afin d'assurer la meilleure protection possible des enfants (ORK, 2013). Au Luxembourg, les critiques de l'ONU à ce sujet portent essentiellement sur le droit de l'enfant à se développer dans sa famille en accordant les aides nécessaires à celle-ci. Quant au raisonnement de protection, les reproches soulèvent le manque de différenciation entre un mineur ayant commis un acte délinquant et un mineur ayant subi un acte violent (Wagner, 2007). Un autre point critique est celui relatif aux jugements qui portent sur la déresponsabilisation des parents par la puissance judiciaire et par le retrait de l'autorité parentale (Forum, 2009). Plusieurs efforts ont été entrepris pour améliorer la situation, notamment en appuyant la création d'un cadre pour les aides à la famille, en encourageant la lutte contre l'abus sexuel et en établissant l'assemblée nationale de la jeunesse (ONU, 2013).

1.2 Multiplication des modèles familiaux

La définition traditionnelle de la famille dépasse l'explication selon laquelle la famille se constitue d'un ensemble d'individus cohabitants et liés entre eux par l'alliance, la filiation ou l'adoption (Bourdieu, 1993). La parenté, le ménage et la co-résidence ne suffisent pas à saisir le concept de famille ou d'appréhender les configurations familiales (Bonvalet & Lelièvre, 1995 ; Durning, 2006). De plus, dans les opérationnalisations sociodémographiques, seuls les liens intergénérationnels sont considérés alors que les liens collatéraux sont négligés (Bonvalet & Lelièvre, 1995). Pour Prévôt (2010),

⁴ Ombudsman-comité pour les droits de l'enfant

la famille actuelle se définit « par des échanges interindividuels autonomes et des choix personnels » (p. 65) en s'appuyant sur une relation conjugale dite pure qui ne repose pas sur des contraintes économiques ou des conventions sociales et qui s'appuie sur « la satisfaction intrinsèque à la relation » (p. 66).

Le contexte sociétal et économique exerce une influence sur la structure familiale (OCDE, 2014) qui exprime par sa variabilité les diverses formes familiales (Patterson, 2002b). Pour l'OCDE (2014), il est difficile de déterminer l'effet de la crise financière et économique sur la multiplication des types de famille et sur l'évolution des modes de vie. De manière générale, l'OCDE (2014) n'observe pas de corrélation entre l'évolution du PIB⁵ et celle du nombre d'individus dans le ménage. Néanmoins, au cours des 30 dernières années, le niveau d'études et le taux d'activité des femmes ont progressé. Parallèlement, le taux des naissances a baissé et l'espérance de vie a augmenté. Les sociétés se retrouvent donc avec moins d'enfants et plus de personnes âgées (OCDE, 2011). Jungbauer (2009) résume les évolutions sociales par les changements suivants qui ont transformé la vie familiale : l'accroissement de l'espérance de vie, l'abaissement du taux de mariage, l'augmentation du taux de divorce, la possibilité de vivre en couple en dehors du mariage, la diminution du taux de naissance, l'émancipation des femmes, la transformation de la relation parent-enfant, la métamorphose des valeurs de l'éducation et la diversification des modèles familiaux. L'évolution de la famille est même traduite dans le droit par la reconnaissance de plusieurs statuts conjugaux et donc aussi la multiplication des modèles familiaux (Prévôt, 2010).

La population totale au Luxembourg se répartit en 98,2% des personnes vivant dans des ménages privés et 1,8% dans des ménages collectifs. Parmi les ménages privés, 48,1% vivent en couple avec au moins un enfant, 16,3% habitent en couple sans enfant, 13,8% forment des ménages d'une personne, 10,6% résident en ménages multifamiliaux, 7% sont des mères isolées, 2,8% cohabitent en ménages multiples et 1,3% sont des pères isolés (Ferring, Willems, Thill, Peltier & Heinz, 2014). Nous observons donc une diversité dans les formes de ménages au Luxembourg.

2 Les structures familiales au Luxembourg

Dans les pays de l'OCDE, le taux de mariage diminue de façon constante, tandis que le taux de divorce augmente (OCDE, 2011 ; 2013). Les structures familiales se diversifient et le mariage n'est plus considéré comme une condition préalable à la formation d'une famille (OCDE, 2013).

⁵ Produit Intérieur Brut, indicateur économique de production de richesse et de niveau de vie
En 2013, le PIB s'élevait à 45478,2 millions d'euros au Grand-Duché (STATEC, 2014).

Au Luxembourg, les taux de nuptialité sont restés élevés, mais la proportion des divorces impliquant des enfants est également très forte par rapport à d'autres pays (OCDE, 2011). De plus, le Grand-Duché fait partie des pays les moins concernés par la naissance d'enfants de couples non mariés (OCDE, 2013). En tenant compte que 96% des enfants vivent dans une famille traditionnelle et ont des parents mariés, le mariage reste un fondement important de la famille (Bodson, 2006). De plus, la majorité des couples (79%) est propriétaire de son logement (Breulheid & Genevois, 2008).

Le milieu familial au Luxembourg repose donc sur le modèle de la famille traditionnelle et constitue le cadre de vie dominant pour 83% des enfants, suivi de 9% des enfants vivant en famille monoparentale et de 7% vivant en famille recomposée (Bodson, 2006).

En moyenne, une femme devient mère à 25,4 ans (Leduc & Villeret, 2007). L'âge de la femme lors de la première maternité augmente avec le niveau d'études de la mère (Leduc & Villeret, 2007 ; OCDE, 2011). Le Luxembourg est l'un des pays de l'OCDE où la proportion de naissances d'un troisième enfant et plus n'a pas chuté au cours des dernières années (OCDE, 2011). Par contre, le taux d'infécondité définitive⁶ de 20% au Luxembourg se situe parmi les plus élevés en Europe (Bodson, 2010). Dans l'étude de la situation professionnelle des femmes lors de la première maternité, Bousselin (2008) constate que 97% des femmes ont travaillé avant la naissance de leur premier enfant et que 75% des femmes reprennent le travail dans les trois années qui suivent, dont 42% optent pour un emploi à temps partiel. Le fait de travailler ou non est indépendant du niveau de qualification, de l'âge et de la nationalité des mères, tandis que le temps de travail est plus élevé pour les femmes ayant un niveau de qualification intermédiaire et une nationalité étrangère (Bousselin, 2008). L'OCDE (2011) met en évidence que les taux d'emploi des mères ayant plusieurs enfants à charge ont tendance à être plus faibles. Au Luxembourg, moins de 50% des mères de deux enfants et plus avaient un emploi rémunéré en 2007 (OCDE, 2011).

2.1 Les familles monoparentales

Par sa structure particulière avec un seul parent, la famille monoparentale se distingue parmi les modèles familiaux (Caglar, 2010). L'augmentation de la monoparentalité exprime de façon visible le processus de fragilisation de la conjugalité et donc aussi de l'éducation biparentale des enfants (Neyrand, 2009). A l'inverse, elle exprime également une évolution sociale profonde, celle de la liberté des femmes (Segalen, 2010).

⁶ Le taux d'infécondité définitive correspond aux cas de femmes qui ne deviennent pas mère au terme de leur vie féconde (Bodson, 2010).

Avec 9% des familles (Bodson, 2006), la population des familles monoparentales est légèrement plus faible au Luxembourg que dans les pays voisins (Osier & Zahnen, 2011). La comparaison avec les pays de l'OCDE confirme ce résultat : le Luxembourg fait partie des pays avec le taux de familles monoparentales le plus bas, avec moins d'une famille sur dix étant une famille monoparentale (OCDE, 2011). Au sein des familles monoparentales, la majorité des enfants vit avec leur mère (Bodson, 2006 ; Breulheid & Genevois, 2008 ; Osier & Zahnen, 2011). Les familles monoparentales habitent davantage en milieu urbain, dont 30% à Luxembourg-Ville et 13% à Esch-sur-Alzette (Breulheid & Genevois, 2008). Au niveau du logement, les maisons unifamiliales sont le type de foyers le plus répandu avec 63,6% de la population nationale, tandis que 32,7% des habitants vivent dans des immeubles collectifs. De plus, 73% des résidents sont propriétaires de leur logement (Heinz, Peltier & Thill, 2014). Pour les familles monoparentales, l'habitat en immeuble collectif représente pour 54% de ces familles la résidence la plus fréquente. Seulement la moitié (52%) de ces parents est propriétaire de son logement (Breulheid & Genevois, 2008).

Un niveau de vie plus faible et une privation matérielle plus importante sont observés au sein des familles monoparentales, ce qui est dû à l'apport de revenu unique et aux conditions de logement moins favorables (Bodson, 2006 ; Breulheid & Genevois, 2008 ; Osier & Zahnen, 2011). Les familles monoparentales sont ainsi les plus touchées par le risque de pauvreté (Reinstadler, 2007 ; OCDE, 2011 ; Osier & Zahnen, 2011). Dans les ménages dits de mères isolées, 78% des femmes ont un niveau de qualification inférieur ou égal au diplôme de fin d'études secondaires (Thill, Peltier & Heinz, 2013). Néanmoins, avec 81% de participation à la vie professionnelle, les femmes monoparentales ont une participation plus élevée à l'emploi que les femmes en couple (Breulheid & Genevois, 2008). De plus, le temps partiel, le contrat de travail temporaire, la présence dans les branches économiques dites « féminisées » et la rémunération en-dessous de la moyenne nationale des salaires apparaissent davantage dans les familles monoparentales (Osier & Zahnen, 2011). De plus, les familles monoparentales ont généralement un réseau familial ou amical plus restreint que les familles biparentales (Breulheid & Genevois, 2008). Pour concilier vie familiale et vie professionnelle, les parents recourent surtout à la garde institutionnalisée des enfants (Osier & Zahnen, 2011). Bien qu'utilisé pour désigner une catégorie sociale, le terme de famille monoparentale est souvent associé à celui de la famille dite à risque ou la famille dite déviant (Segalen, 2010).

2.2 Les différences concernant la nationalité

Parmi l'ensemble de la population luxembourgeoise, soit 512 353 résidents (Heinz, Thill & Peltier, 2012), 43% ont une nationalité étrangère. Les nationalités étrangères les plus fréquentes sont la

nationalité portugaise (16%), française (6,1%) et italienne (3,5%) (Peltier, Thill & Heinz, 2012). De plus, 61,2% de la population ont un arrière-plan migratoire dû à leurs parents (Peltier, Thill & Heinz, 2013).

Les ménages dits étrangers sont plus nombreux à être composés d'un couple avec enfants que les ménages dits luxembourgeois (Thill, Peltier & Heinz, 2013 ; Ferring et al., 2014). En revanche, les ménages de couples sans enfant sont plus élevés pour les ménages dont la personne de référence est luxembourgeoise que pour ceux dont la personne de référence est étrangère (Ferring et al., 2014).

En comparaison, les résidents italiens au Luxembourg semblent divorcer plus souvent, devenir parents plus tard et former davantage des couples mixtes, c'est-à-dire avec un conjoint d'une autre nationalité (Leduc & Villernet, 2009).

Leduc et Villeret (2007) mettent également en évidence qu'une femme portugaise est généralement plus jeune qu'une femme luxembourgeoise lors de sa première maternité. En comparant les différentes nationalités au Luxembourg, les Portugais sont un peu plus susceptibles que les Luxembourgeois d'adhérer à la valeur et aux normes d'obligation de la famille (Fleury, 2010a ; Hausmann & Zahlen, 2010). De plus, les résidents portugais se marient davantage et plus tôt. Ils vivent le plus souvent en famille et divorcent moins que les autres résidents au Luxembourg (Leduc & Villeret, 2009).

3 Valeurs et famille

Non seulement les configurations familiales se sont transformées et diversifiées, mais la famille éprouve également un changement de références et une modification des normes, notamment en termes de liberté individuelle et de valorisation personnelle (Sécher, 2010). L'individualisme, c'est-à-dire la référence à l'individu, a remplacé la référence au groupe comme fondement de la société (Prévôt, 2010). Cependant, la société soutient l'individualisation par l'ambition d'émancipation de ses citoyens (de Singly, 2010). L'individualisation ne fait pas disparaître les valeurs de la famille, mais les fonctions se renversent dans le sens où l'individu n'agit plus au service du groupe, mais la famille se met au service de l'individu (Segalen, 2010). De plus, l'individu ne se définit pas seulement par son lien de filiation (de Singly, 2010). Il s'agit d'un approfondissement de l'individualisme et de la rationalisation des valeurs, sans que les valeurs dites classiques, comme celles liées à la famille, ne disparaissent (Damon, 2006).

Les études au Luxembourg rapportent également la présence de ces valeurs individualistes (Fleury, 2010a ; Valentova, 2011). Le présent chapitre expose le lien entre les valeurs et la famille. Nous distinguons la valeur accordée à la famille et la transmission de valeurs au sein de la famille.

3.1 La valeur de la famille

L'European Values Study est un programme de recherche transnational et longitudinal à grande échelle, basé sur les valeurs humaines fondamentales. Il vise la meilleure compréhension des idées, des croyances, des préférences, des attitudes, des valeurs et des opinions des citoyens européens (European Values Study, N.N.). Cette recherche permet de repérer le partage de valeurs communes en Europe, le changement de valeurs, l'importance accordée aux valeurs chrétiennes et alternatives, ainsi que les implications pour l'unification européenne (Arts & Halman, 2004). À l'aide de questionnaires standardisés, l'enquête est répétée tous les neuf ans. La première étude a été réalisée en 1981 et la quatrième vague a eu lieu en 2008 (European Values Study, N.N.).

Parmi les six valeurs proposées – à savoir la famille, le travail, les amis et relations, les loisirs, la politique et la religion – la famille est jugée comme la valeur la plus importante avec un score d'agrément de plus de 98% au Luxembourg (Hausman & Zahlen, 2010).

Dans le cadre de l'European Values Study (EVS), plusieurs études examinent la valeur de la famille au Luxembourg, soit par l'adhésion à cette valeur et sur les raisons de changement concernant l'importance de la famille (Fleury, 2010a), soit par la perception de l'institution du mariage et par les habitudes comportementales suite à l'attitude changeante envers celui-ci (Valentova, 2011). Des études ont comparé les résultats obtenus lors des enquêtes EVS en 1999 et en 2008.

Malgré la fragilisation de la sphère familiale, les résultats de Fleury (2010a) montrent que la famille est très valorisée : l'adhésion aux normes d'obligation familiale, à l'inconditionnalité de l'amour parental et au sacrifice du bien-être individuel s'est renforcée entre les deux enquêtes (Fleury, 2010a). Concernant les obligations envers la famille et les proches au Luxembourg, une autre étude compare cette adhésion entre les femmes luxembourgeoises et les femmes portugaises : l'étude d'Albert, Ferring et Michels (2013) met en évidence l'adhésion plus forte des femmes portugaises d'une génération, comparée à celle des femmes luxembourgeoises de la même génération, ainsi qu'à celle de leurs filles.

A l'échelle européenne, le pays dont les préférences se rapprochaient le plus de celles du Luxembourg était la France (Hausman & Zahlen, 2010). Pour les deux pays, l'adhésion aux valeurs familiales reste stable malgré la diversité et la tolérance des différentes structures familiales (Damon, 2006).

Dans l'étude sur la perception du mariage, Valentova (2011) montre que de plus en plus de personnes perçoivent le mariage comme une institution dépassée (environ 30% en 1999, contre environ 40% en 2008). En 1999, les femmes ont accordé plus de valeur au mariage comme forme de vie conjugale que les hommes, alors que cet effet n'était plus statistiquement significatif en 2008. En outre, les conditions de réussite du mariage sont attribuées à la convergence du milieu social, de l'interaction physique et de l'interaction abstraite⁷ des conjoints (Valentova, 2011).

Pour l'avenir de la valeur de la famille, Damon (2006) formule trois hypothèses prospectives, à savoir la stabilisation de la valeur de la famille à son niveau actuel, l'érosion progressive de cette valeur en renforçant l'individualisme, ou enfin le retour conservateur favorisant la valorisation de la famille. Suite aux études venant d'être exposées, nous soutenons l'idée que la famille restera valorisée, mais sera probablement pensée et organisée différemment quant à l'adhésion aux obligations familiales et quant à la structure familiale.

3.2 La transmission de valeurs

La famille est l'instance primaire de socialisation et de transmission des valeurs. La transmission d'une génération à l'autre est complexe, elle peut être préférablement positive ou plutôt négative et elle s'accomplit aux niveaux physiques, psychiques et sociaux (Lahaye, Pourtois & Desmet, 2007). En établissant l'ordre entre les générations, la famille contribue à la reproduction de l'ordre social (de Singly, 2010). Ainsi, les parents transmettent la loyauté familiale et les valeurs familiales à leurs enfants afin de créer une base pour une solidarité intergénérationnelle reposant sur des règles communes pour vivre ensemble et dans le but de construire un élément essentiel de l'identité de la famille (Albert, Ferring & Michels, 2013). Par conséquent, la relation intergénérationnelle n'est pas seulement un sujet familial, elle est également une matière sociale et politique (Prévôt, 2010).

Au Luxembourg, deux études ont été réalisées concernant la transmission des avantages et désavantages sociaux. L'étude de Reinstadler (2007) sur le risque de pauvreté tout comme l'étude d'Osier (2013) sur les avantages et désavantages sociaux montrent qu'ils tendent à être reproduits de génération en génération. Environ la moitié des jeunes atteint le même niveau de formation que celui des parents. Ce niveau d'instruction se montre déterminant pour d'autres caractéristiques socio-économiques des enfants, comme le risque de pauvreté, le type de profession ou l'état de santé (OCDE, 2010 ; Osier, 2013). De plus, le taux de pauvreté infantile a presque doublé entre 1998 et 2008 (OCDE, 2013) et il concerne principalement les familles nombreuses et monoparentales

⁷ L'interaction abstraite inclut la fidélité, l'échange et la discussion, ainsi que l'entente sur les enfants (Valentova, 2011).

(Reinstadler, 2007). Les couples de deux enfants subissent également de fortes pertes financières qui peuvent mener à la pauvreté lors par exemple d'un congé parental, les paiements effectués au titre de congé parental étant faibles (OCDE, 2011). Les difficultés financières rencontrées au moment de l'adolescence semblent liées au risque de pauvreté ultérieur à l'âge adulte, dû au niveau plutôt faible de formation atteint et à l'entrée précoce sur le marché de travail (Reinstadler, 2007 ; cf. Osier, 2013).

Comparé au reste de l'Europe, le Luxembourg peut être considéré comme un pays qui reproduit la trajectoire sociale d'une génération à l'autre quant au niveau de formation (cf. Osier, 2013). L'étude sur la mobilité sociale intergénérationnelle de l'OCDE (2010) confirme ces tendances. Le Luxembourg montre des taux négatifs entre le niveau d'instruction faible dans la famille et le niveau salarial plutôt médiocre que les enfants atteignent à l'âge adulte (OCDE, 2010). Les inégalités en matière d'études secondaires semblent se poursuivre au niveau des études supérieures et s'exprimer plus tard par des inégalités salariales. L'OCDE (2010) observe donc une persistance générationnelle relativement forte des niveaux de formation au Luxembourg.

4 Les aides à la famille

La politique familiale se donne de nombreux objectifs pour soutenir les familles et pour favoriser ainsi l'épanouissement des enfants. Ces objectifs sont transformés en champs d'action afin de préserver l'équité entre toutes les familles face aux coupes budgétaires, d'améliorer l'efficacité des aides familiales publiques, de permettre d'avoir des enfants, de favoriser l'emploi des femmes et de promouvoir l'égalité des sexes au travail, et de lutter contre la pauvreté des enfants. Au niveau des dépenses au titre de prestations familiales, les prestations en nature ou les offres de services montrent une tendance à la hausse depuis les années 1990, tandis que les prestations en espèce, y compris l'allègement d'impôts, restent stables mais continuent d'être la forme la plus importante des prestations familiales (OCDE, 2011). Nous exposons d'abord les aides financières à l'intention des familles pour ensuite présenter les autres formes de soutien à l'éducation familiale au Luxembourg.

4.1 Aides financières

Au niveau des aides financières, Bérubé et Fourcade (2010) différencient plusieurs catégories d'aides à la famille qui sont les suivantes : 1) les primes, prestations et allocations familiales, 2) l'indemnisation liée au congé parental, 3) les allègements fiscaux et 4) les dépenses publiques pour

l'action sociale en direction des familles. Ces dernières s'élèvent à presque 2 milliards d'euros au Luxembourg⁸ (Mémorial, 2013).

Le Luxembourg fait partie des pays de l'OCDE qui procèdent par des versements en espèces ou par des allègements d'impôts en faveur des familles (OCDE, 2011, p. 80). La comparaison des pays de l'OCDE montre que les familles au Luxembourg disposent d'un revenu moyen élevé (OCDE, 2013). De plus, la dépense publique en faveur des familles est forte au Luxembourg avec plus de 3% du PIB (OCDE, 2011). Autrement illustré, le Luxembourg dépense autant en prestations familiales qu'en transferts d'argent à l'école publique, alors que les transferts aux familles ne représentent généralement que la moitié des transferts vers l'école pour le reste de l'OCDE (OCDE, 2011). Autrement dit, les aides financières en faveur des familles sont plus grandes au Luxembourg que dans la moyenne de la zone euro (Zahlen, 2013).

4.1.1 Primes, prestations et allocations familiales

Les prestations en espèces dominent les dépenses de l'Etat au titre des familles (OCDE, 2011). Plusieurs types de prestations familiales sont prévus au Luxembourg. Elles sont définies dans la loi du 13 mai 2008 portant introduction d'un statut unique et sont présentées ci-après :

Chaque groupe familial résidant au Luxembourg avec un enfant bénéficiaire, a droit aux allocations familiales (art. 269-270)⁹. Le montant de l'allocation familiale s'élève mensuellement à 185,60€ pour un enfant, à 220,36€ pour chaque enfant lorsqu'il y a deux enfants, à 267,58€ pour chaque enfant lorsqu'il y a trois enfants et à 361,82€ pour chaque enfant à partir du quatrième enfant (art. 272). Cette allocation est octroyée à partir du mois de naissance jusqu'à l'âge de dix-huit ans accomplis (art. 271). En 2012, le Grand-Duché a versé 711,39 millions d'euros en allocations familiales (Rougi, 2014).

Dans la majorité des pays de l'OCDE, une prime de naissance est versée aux parents. Il s'agit donc d'une prestation fréquente. Au Luxembourg, le montant, généreux en comparaison d'autres pays, s'élève à 1740€ (art. 286 ; OCDE, 2011). Cette prime de naissance est payée dans le but de protéger les femmes enceintes et les bébés jusqu'à l'âge de deux ans par l'obligation d'un suivi médical (art. 279,

⁸ Les dépenses publiques pour la famille étaient de 1 854 970 261€ en 2013 et contiennent le financement des services d'action socio-familiale, de l'office de l'accueil et de l'intégration, du fonds national de la solidarité, de la caisse nationale des prestations familiales, des maisons d'enfants de l'Etat, des centres socio-éducatifs de l'Etat, du service national d'action sociale, de l'office national de l'enfance et du service national de la jeunesse (Mémorial, 2013).

⁹ Les frontaliers qui travaillent au Luxembourg, mais vivent dans un pays voisin, touchent aussi les allocations familiales du Luxembourg en complément de celles versées par leur pays de résidence, afin d'atteindre le montant fixé au Luxembourg.

282). La prime de naissance est versée en trois tranches, à savoir à titre d'allocation prénatale, d'allocation de naissance proprement dite et d'allocation postnatale (art. 285).

En outre, l'Etat luxembourgeois verse une allocation de rentrée scolaire à l'âge de six ans et à l'âge de douze ans, dont le montant varie entre 113,15€ pour un enfant unique de six ans et 323,34€ pour un enfant de douze ans dans un groupe de trois enfants ou plus, donc en fonction de l'âge de l'enfant et en fonction du nombre d'enfants au sein du groupe familial (art. 274-276).

Sur demande, à condition de résider au Luxembourg et de subir une privation financière due à la grossesse, la femme enceinte a droit à une allocation de maternité pendant une période de maximum seize semaines à partir de la huitième semaine précédant la date présumée de l'accouchement (art. 294, 295, 297). Cette allocation de maternité est fixée à 194€ par semaine (art. 296).

En supplément, le parent peut demander une allocation d'éducation de 485€ par mois (art. 299, 303). Mesurée et accordée sur base du salaire social minimum (art. 299), cette prestation est surtout destinée aux foyers familiaux ayant des ressources financières restreintes.

4.1.2 Indemnisation liée au congé parental

Le congé parental est essentiellement réglementé par la loi du 22 décembre 2006 portant modification au congé parental et au congé pour raisons familiales. Le congé parental permet aux parents d'interrompre leur activité professionnelle pour se consacrer à l'éducation de l'enfant, tout en garantissant une indemnisation et la possibilité de retourner au travail après ce congé. Au Luxembourg, le congé parental s'étend soit sur six mois à temps plein, soit sur 12 mois à mi-temps et constitue un droit individuel pour chacun des parents, à condition que l'un des deux parents prenne son congé parental consécutivement au congé de maternité (CNPF, 2014).

Pour obtenir le congé parental, certaines conditions d'octroi doivent être remplies, à savoir être parent d'un enfant âgé de moins de 5 ans pour lequel des allocations familiales sont versées, élever l'enfant depuis sa naissance ou son arrivée dans le foyer et exercer une profession sur le territoire du Grand-Duché (CNPF, 2014 ; art. 6). L'indemnité est fixée à 1778,31€ par mois pour le congé parental à temps plein et à 889,15€ par mois pour le congé à temps partiel (art. 1).

4.1.3 Allègements fiscaux

Chaque couple parental contribuable bénéficie d'une modération d'impôt de 922,50€ par année et par enfant faisant partie de son ménage. Cette somme apparaît soit sous forme d'allocations familiales, soit sous forme de dégrèvement fiscal. De plus, le Grand-Duché prévoit des déductions fiscales majorées en fonction du nombre d'enfants (Guichet, 2013). En outre, les récentes discussions

des partis politiques en matière de politique familiale envisagent des allègements fiscaux pour les familles faisant appel aux services de garde de la petite enfance, surtout aux services d'assistants parentaux, qui sont payants (Théry, 2013).

Une personne contribuable monoparentale bénéficie d'une modération d'impôt supplémentaire par enfant et a droit à un crédit d'impôt monoparental de 750€ par année. De plus, le parent ne faisant pas partie du ménage de l'enfant et payant une pension alimentaire peut bénéficier d'un abattement maximum de 3480€ par année et par enfant sur son revenu imposable (Guichet, 2013).

4.2 Services de soutien autour de l'éducation familiale

L'éducation familiale est réalisée en famille et complétée par différents professionnels de l'éducation. Par exemple à l'école, les enseignants assument également un rôle important dans l'éducation important (Durning, 2006).

Durning (2006) propose de différencier de trois fonctions éducatives des professionnels vis-à-vis de l'éducation familiale. Il s'agit d'une part de la fonction complémentaire assumée par l'école ou la crèche. Ensuite intervient la fonction soutenant l'éducation familiale en difficulté qui est remplie par le travail social et les interventions socio-éducatives. Pour finir, l'auteur parle de suppléance parentale pour désigner la fonction qui comprend les interventions remplaçant l'éducation familiale, comme les institutions résidentielles pour enfants. Concernant cette différenciation, Durning (2006) souligne toutefois la complexité des fonctions et la difficulté pour qualifier la relation entre le parent et le professionnel.

4.2.1 Assistance parentale

Conformément à la typologie de Durning (2006), l'assistance parentale désigne la fonction professionnelle complémentaire de l'éducation familiale. Dans l'objectif politique de concilier le travail et la famille et de promouvoir l'égalité entre hommes et femmes, la responsabilité éducative est partagée entre sphère publique et sphère privée (Prévôt, 2010 ; OCDE, 2011).

Plusieurs mesures de politiques sociales ont soutenu l'articulation entre carrière professionnelle et responsabilité familiale des femmes : la possibilité de congé parental à partir de 1999, le développement des offres de garde collective (surtout entre 1996 et 2006) et la possibilité d'emploi à temps partiel (Bousselin, 2008).

Au Luxembourg, l'activité d'assistance parentale correspond à la prise en charge régulière, même à titre rémunéré, d'enfants sur demande des parents. Sous ce terme, nous associons tout ensemble de

soin à l'enfant en pensant notamment aux crèches ou aux structures extrascolaires des maisons relais (cf. Honig & Haag, 2011).

4.2.2 Soutien à la parentalité

Le soutien à la parentalité regroupe les interventions socio-éducatives décrites par Durning (2006) dans le but d'aider les parents dans leurs activités éducatives. L'intervention vise donc à permettre aux parents d'élargir leurs compétences afin de favoriser le développement social et scolaire de l'enfant (Prévôt, 2010). Les pratiques de soutien à la parentalité reposent sur des motivations différentes, telles que la réhabilitation des familles, la gestion des jeunes de plus en plus difficile, le vécu d'impuissance des professionnels, la visée humaniste de la bientraitance, le partenariat sur base de valeurs communautaires ou la nouvelle conception d'action sociale (Sellenet, 2007).

Au Luxembourg, le soutien à la parentalité est essentiellement défini par l'aide à l'enfance et à la famille. L'Office National de l'Enfance (ONE) propose, mandate et finance les services d'aide. Conformément à la typologie de Durning (2006), les services de soutien à la parentalité y sont désignés par les aides en famille. Parmi ces aides en famille, l'ONE (2011) différencie d'une part, les services d'aide socio-familiale en famille, et d'autre part les services d'assistance psychique, sociale ou éducative en famille. Les services d'aide socio-familiale se fondent sur le principe d'action du « faire avec » et apportent une aide socio-éducative concrète dans la vie quotidienne afin d'encourager la gestion autonome de la famille. Par contre, les services d'assistance psychique, sociale ou éducative en famille se basent sur le principe de « la mise en mots », donc sur la parole et l'écoute. Les réponses aux difficultés sont élaborées par le questionnement et la compréhension de la réalité des familles (ONE, 2011). En 2013, 629 familles ont bénéficié d'une telle assistance psychique, sociale ou éducative (Ministère de la Famille et de l'Intégration, 2014).

Dans le cas où plusieurs services de soutien agissent simultanément au sein d'une même famille, un coordinateur de projet d'intervention (CPI) met en réseau les différents professionnels en vue d'une intervention optimale (Pregno & Waldbillig-Schank, 2012). En 2013, les services CPI ont accompagné 523 familles.¹⁰

Sous mandat judiciaire, le Service central d'assistance sociale (SCAS) mène des enquêtes sociales sur la situation des enfants signalés comme étant en danger. De plus, le SCAS propose des assistances éducatives en famille par la mise en place d'un réseau social et en vérifiant ainsi si la famille assure le bien-être de l'enfant (SCAS, 2013). En 2013, le SCAS a accompagné 906 familles par des mesures d'assistance éducative (SCAS, 2014).

¹⁰ Ce chiffre est calculé sur base des rapports d'activité 2013 des trois services CPI existants. En 2013, le service CPI de la Croix Rouge luxembourgeoise a suivi 163 familles, le service « La Cordée » mentionne 141 dossiers et le service ACPI note 219 dossiers (donc : 163+141+219=523).

4.2.3 Suppléance familiale

Bien que la famille est définie comme l'environnement le plus favorable au développement de l'enfant et comme l'élément fondamental de la société. Elle peut perdre cette considération en cas de « circonstances exceptionnelles » (ONU, 1949, 1959). L'ONU (1986) présuppose que le bien-être et l'intérêt de l'enfant coïncident avec l'intérêt familial. Il est prononcé que ce n'est plus le cas quand les parents ne peuvent pas assurer le bien-être de l'enfant. Le placement est envisagé comme un moyen de protection mais n'exclut pas la possibilité du retour de l'enfant dans son milieu familial. La famille recevra alors les aides nécessaires pour accomplir son rôle dans l'éducation de son enfant (ONU, 1989).

Selon Durning (2006), la suppléance familiale compense des manques dans l'éducation familiale, qualifiée de défaillante, par une prise en charge éducative. Les actions de suppléance sont mises en œuvre pour pallier à un manque ou à une absence, et non dans l'idée de remplacer l'éducation familiale par une prise en charge éducative extra-familiale (Fablet, 2010). Ces actions prennent la forme d'un hébergement temporel en internat, en foyer ou en famille d'accueil (Durning, 2006). Le placement de l'enfant est une mesure d'intervention mise en place si l'enfant est considéré comme étant « en danger » dans sa famille (Sécher, 2010). Ce danger pour l'enfant est souvent la conséquence d'un processus de fragilisation parentale (Potin, 2012). Dès que l'enfant est placé, la parentalité se trouve plutôt sous contrôle (Sellenet, 2007), mais le travail d'amélioration des pratiques éducatives parentales dans une intervention de suppléance familiale n'est pas facile (Fablet, 2009).

Au Luxembourg, 1256 enfants et adolescents résidents sont placés en institution ou en famille d'accueil. Parmi cette prise en charge, 981 cas (78,11%) sont des placements dits judiciaires ordonnés par le tribunal de la jeunesse, et 275 cas (21,89%) sont des accueils dits volontaires (ONE, 2014).

La suppléance familiale est surtout définie par la loi relative à la protection de la jeunesse de 1992. Au cours des dernières années, l'idée de la qualité de la prise en charge a été abordée et renforcée afin de favoriser aussi bien le développement du jeune que le professionnalisme dans l'accueil (Peters & Jäger, 2014). Pour garantir la qualité de la prise en charge, le cadre légal exige un contrat de prise en charge, un projet psychopédagogique et social, un réexamen régulier de ce dernier, ainsi que le maintien du lien familial de l'enfant ou de l'adolescent. L'engagement définit plusieurs « standards » dans les processus de prise en charge en foyer d'accueil, entre autres l'organisation du mandat éducatif au quotidien, le travail avec la famille d'origine, la coopération et la mise en réseau, ainsi que la documentation et l'évaluation du travail (Peters & Lellinger, 2010). En 2012, dans le cadre du projet de recherche en matière de qualité de la prise en charge éducative en foyer d'accueil, Peters et collaborateurs (2013) ont mené une étude qualitative en questionnant les professionnels des

foyers d'accueil sur la mise en œuvre de leur travail avec la famille d'origine des jeunes. L'étude montre que la relation entre les professionnels et la famille du jeune hébergé constitue un élément plus ou moins récent qui entraîne un changement de perspective sur le milieu d'origine et qui exige, vis-à-vis des parents, la mobilisation de ressources et d'actions de la part des professionnels dont la mise en œuvre concrète varie d'un foyer d'accueil à l'autre (Peters, Jäger & Lellinger, 2013).

Nous remarquons qu'au Luxembourg, la volonté de soutien aux familles est mise en évidence par un engagement en faveur de l'éducation familiale. En d'autres termes, le lien entre l'enfant et sa famille sera généralement maintenu et des moyens de coopération seront établis entre les parents et les professionnels du foyer d'accueil.

Introduction

Le projet de doctorat « *Parentalité en situation vulnérable : trajectoires de résilience familiale?* »

« *A l'école de guerre de la vie –
Ce qui ne me fait pas mourir me rend plus fort.* »
Friedrich Wilhelm NIETZSCHE, 1888¹¹

Dans la mise en contexte concernant la famille au Grand-Duché de Luxembourg, nous avons défini les caractéristiques de notre cadre d'étude. En résumé, le Luxembourg connaît une évolution de la famille, mais reste plutôt attaché à la structure familiale traditionnelle, qui est renforcée par un arrière-plan migratoire très conséquent. La solidarité intergénérationnelle et l'adhésion aux valeurs de la famille sont fortes, alors que les inégalités sociales semblent se reproduire au sein de la famille. Comparé à d'autres pays, le Luxembourg propose de multiples aides financières, mais également des aides en service.

Le titre du projet de doctorat, *Parentalité en situation vulnérable : trajectoires de résilience familiale?*, résume les intentions traitées ci-après (voir point 1) de ce travail de thèse. L'aperçu (voir point 2) en expose brièvement la structure et le contenu.

1 Intentions du travail

L'intérêt se centre sur la famille, et plus particulièrement sur le parent. La parentalité peut être affectée par des situations caractérisées comme vulnérables. Ces situations de difficulté matérielle ou de souffrance émotionnelle peuvent avoir un impact sur le fonctionnement familial et le développement de l'enfant. La probabilité d'un impact négatif peut être estimée à l'aide de la notion du temps. Dans le développement humain, le temps se réfère au parcours et à la trajectoire de la personne. L'individu est entouré d'un environnement familial qui est situé lui-même dans un environnement social plus large. En cas de confrontation à une situation vulnérable, non seulement la famille, dirigée par le ou les parents, mais aussi la société propose des réponses pour faire face à

¹¹ Nietzsche, F. W. (1888). *Le crépuscule des idoles*. Paris : Flammarion, p. 72.

cette vulnérabilité. Les réponses sociales en direction des familles dites vulnérables sont, entre autres, réglementées par les dispositifs d'intervention de la protection de la jeunesse et de l'aide à la famille. Dans l'adaptation aux difficultés rencontrées, la résilience familiale est une notion mettant l'accent sur les forces et les trajectoires positives. Elle offre un cadre de réflexion aux réponses élaborées face aux circonstances adverses. L'argumentation de cette thèse est élaborée dans l'objectif de tenir compte des particularités liées au contexte luxembourgeois.

Les objectifs de ce projet de doctorat sont résumés par les quatre questions de recherche suivantes (voir aussi chapitre 4) :

- Comment caractériser l'interaction entre les différents acteurs en protection de la jeunesse?
- Quels sont les facteurs identifiés dans la littérature théorique et qui sont liés au parent dans un processus de résilience familiale?
- Qu'est-ce qui caractérise les familles concernées par l'enquête sociale?
- Quels sont les facteurs de vulnérabilité et de résilience des familles en difficulté?

La première question de recherche englobe le contexte social de la protection de la jeunesse au Luxembourg, identifie ses acteurs et permet de positionner la parentalité. S'intéresser à la protection de la jeunesse amène à s'intéresser au concept de la vulnérabilité. Balisée dans le projet de recherche, la question se tourne également vers la trajectoire de la protection de la jeunesse et son ouverture éventuelle à une approche plus positive en termes de résilience (voir chapitre 5).

La deuxième question de recherche vise à l'identification des facteurs liés au parent dans le processus de résilience familiale faisant suite à la confrontation à une situation vulnérable (voir chapitre 6).

Enfin, les deux dernières questions de recherche portent sur les familles concrètement confrontées à la vulnérabilité et qui sont encadrées en conséquence par la protection de la jeunesse. Notre intention est de retracer la parentalité en situation vulnérable et de considérer les facteurs exerçant une influence sur la trajectoire familiale en termes de perspectives de résilience (voir chapitre 7).

2 Aperçu du travail

Le présent travail se compose de quatre parties. Il s'agit des fondements théoriques (chapitres 1, 2 et 3), de la problématique et des questions de recherche (chapitre 4), des études empiriques menées (chapitres 5, 6 et 7) et du bilan (chapitres 8 et 9).

Au niveau théorique, le projet de doctorat repose sur quatre notions clés, à savoir : la parentalité, la vulnérabilité, la résilience et la trajectoire. Les trois premières notions clés seront abordées dans la partie sur les fondements théoriques. La notion de trajectoire, utilisée pour lier les notions entre elles, sera précisée plus tard.

Le chapitre 1 définit la parentalité. A travers différents modèles de parentalité issus de la littérature, nous dégageons les différents éléments déterminant l'éducation parentale. Cette revue des modèles permet de positionner la parentalité en relation avec le développement de l'enfant et le contexte social. Pour conclusion, nous abordons l'intérêt d'une approche socio-éducative de la famille et les actions en direction des parents.

Le chapitre 2 se centre sur la vulnérabilité. Après l'avoir définie, la notion sera délimitée des concepts apparentés, à savoir ceux de la fragilité, de la précarité, de l'exclusion et du danger. Ensuite, nous précisons les caractéristiques des familles dites vulnérables.

Le chapitre 3 aborde la résilience. La notion sera définie en tenant compte de ses origines et des concepts qui lui sont associés pour ensuite se centrer sur l'intérêt et les approches de la résilience pour la famille. Différents modèles de résilience familiale sont précisés afin de retenir quelques réflexions sur la pratique d'intervention favorisant le développement d'une résilience familiale.

Le chapitre 4 met en avant la problématique et les questions de recherche. La problématique concerne la relation entre les notions de vulnérabilité, de résilience et de parentalité grâce à l'introduction de la notion complémentaire de trajectoire. Les quatre questions de recherche qui en découlent seront spécifiées et analysées dans trois études empiriques.

La partie empirique prend place dans les trois chapitres suivants contenant chacun une étude menée dans le but de donner une réponse aux questions de recherche. Les études empiriques prennent appui sur différentes méthodologies de recherche. En cohérence avec les différentes questions de recherche, chacune des trois études contient ses propres intentions et conclusions.

La première étude (voir chapitre 5) propose une représentation du contexte luxembourgeois par une analyse de discours sur la protection de la jeunesse en examinant le rôle des différents acteurs impliqués dans les interventions. Elle permet d'expliciter l'évolution du domaine de la protection de la jeunesse afin de définir les interactions entre les acteurs impliqués et de repérer les évolutions au niveau des attitudes d'intervention.

La deuxième étude (voir chapitre 6) se focalise sur une revue de la littérature exhaustive concernant la résilience familiale. Pour plus d'exhaustivité, elle comprend les publications réalisées dans une des trois langues suivantes : l'anglais, le français et l'allemand. Cette seconde étude conduit à une métasynthèse qualitative qui aboutit à la conception de la résilience familiale et qui détermine les facteurs liés aux parents dans ce processus de résilience familiale. En outre, l'étude souligne les

finalités théoriques, empiriques et pratiques des publications examinées. La discussion de l'étude reflète la fonction parentale dans l'intervention professionnelle et dans le processus de résilience familiale.

La troisième étude (voir chapitre 7) analyse les trajectoires familiales dans la documentation des enquêtes sociales menées par le Service Central d'Assistance Sociale (SCAS). L'étude est menée à l'aide d'une méthodologie de recherche quantitative. Cette méthode permet de repérer les caractéristiques des familles et les éléments du travail social de l'enquête sociale dans la documentation du SCAS de trois années, à savoir 2006, 2009 et 2012. Le choix des années s'est réalisé sur la base des changements qui ont eu lieu dans le domaine de la protection de la jeunesse, notamment la réforme en faveur de l'aide à l'enfance et à la famille en 2008 et son exécution en 2011. L'étude descriptive et exploratoire vise à caractériser les familles concernées par le signalement et la réalisation d'une enquête sociale. En outre, l'analyse des données recueillies permet de révéler certains facteurs de vulnérabilité et de résilience de ces familles et de refléter les évolutions de l'enquête sociale.

La dernière partie comprend la synthèse des résultats obtenus, la discussion et la conclusion.

Dans cette synthèse des résultats obtenus (voir chapitre 8), nous reprenons les questions de recherche afin d'y apporter des réponses. Autour des quatre questions de recherche, cette partie permet de dresser un bilan sur le travail de recherche entrepris. L'argumentation y est développée dans l'objectif de mettre en relation les différentes idées présentées et élaborées autour de la parentalité en situation vulnérable et de la trajectoire de résilience familiale.

Le chapitre dernier, discussion et conclusion (voir chapitre 9), cible trois niveaux différents de réflexion pour discuter les résultats obtenus. D'abord, il s'agit d'une réflexion liée à la méthode concernant les méthodologies d'analyse secondaire. Ensuite, il s'agit d'une réflexion de contexte en lien avec les spécificités du Grand-Duché de Luxembourg. Le chapitre contient le bilan des connaissances acquises suite à la réalisation de ce projet de recherche. A partir de là, plusieurs perspectives sont formulées en termes de recommandations visant les domaines de la recherche scientifique mais aussi la formation et l'intervention socio-éducative.

Chapitre 1

La parentalité

Suite à la diversification des structures familiales, la notion de parentalité est présentée pour tenir compte de la complexité des fonctions parentales (Prévôt, 2010) et s'identifie à deux origines. D'une part, elle a été introduite dans la psychanalyse américaine fin des années 1950, utilisant le terme « *parenthood* » pour désigner une phase de développement. De ce fait, la notion insiste sur la dynamique de la relation parent-enfant qui s'instaure dans la parentalisation, c'est-à-dire le travail mental du parent qui relie son passé à son identité parentale future. Dans ce champ, la parentalité se réfère d'abord aux processus psychiques des mères, plus tard également aux transformations psychiques des pères (Besse, 2011). D'autre part, la notion de la parentalité est employée dans la sociologie féministe au début des années 1980 pour légitimer et déstigmatiser les familles dites monoparentales dans les catégorisations sociodémographiques et administratives. Par la suite, toute une série de néologismes de la parentalité apparaît, comme la monoparentalité, l'homoparentalité, la coparentalité ou la pluriparentalité (Besse, 2011 ; Chauffaut & Dauphin, 2012). La modification d'un terme et l'apparition d'une notion attestent finalement la réponse à une nouvelle situation sociale. Dans le domaine éducatif, les termes « *parentalité* » et « *parenting* » renvoient aux soins et à l'éducation d'un enfant (Prévôt, 2010). Toutefois, la socialisation et l'éducation de l'enfant sont les obligations de la parentalité (Segalen, 2010).

Trois logiques définissent la notion de la parentalité, à savoir la logique biologique qui détermine le parent en tant que géniteur, la logique sociojuridique qui assure la continuité généalogique de la famille et la logique relationnelle ou interactive qui s'ancre dans l'affiliation entre l'enfant et ses parents. La parentalité n'est donc pas une simple affaire biologique, ni exclusivement un devoir juridique à assumer. Elle n'est pas non plus nécessairement une charge familiale, vu qu'elle peut être exercée par une ou plusieurs personnes (Besse, 2011). L'affiliation et les dimensions affectives apparaissent primordiales dans la relation éducative et dans le fait d'être parent (Durning, 2006). Elles reflètent le processus à ses deux origines qui se réalise à la fois psychiquement, c'est-à-dire dans le développement des pratiques et compétences parentales, et socialement, c'est-à-dire dans la reconnaissance sociale d'être parent (Barreyre & Bouquet, 2006). Aussi bien dans l'approche psychologique que dans l'approche sociologique, la notion de la parentalité désigne un processus ordinaire, mais aussi un discours de risque ciblé sur des populations spécifiques (Sellenet, 2007, p. 14). Certains comportements parentaux socialement attendus et construits par des normes

correspondent au terme de parentalité, souvent en référence à la représentation bourgeoise de la famille et du parent (Meyer, 2004).

1 Modèles de la parentalité

Plusieurs modèles de la parentalité ont été développés dans le but d'opérationnaliser la parentalité, de connaître les différents éléments déterminant l'éducation parentale et d'identifier les effets de l'environnement sur la famille, le parent et le développement de l'enfant.

Nous présentons quelques-uns de ces modèles afin de les synthétiser dans le but de connaître les différents déterminants de la parentalité. Ultérieurement (voir chapitre 2 sur la vulnérabilité), la connaissance sur la parentalité permet de mieux comprendre les familles confrontées à des difficultés. Les modèles présentés ci-après se basent sur les travaux de Baumrind (1971), de Belsky (1984), de Darling et Steinberg (1993), de Skinner, Johnson et Snyder (2005), de Durning (2006), de Houzel (2008), de Sellenet (2007), ainsi que de Feldman (2012).

1.1 Le modèle de l'autorité parentale et les styles parentaux chez Baumrind

Par l'élaboration de son modèle, Baumrind (1971) s'intéresse aux relations entre le parent et l'enfant, aux motifs de l'autorité parentale et aux effets de la parentalité sur le développement de l'enfant. Différentes études amènent Baumrind (1971) à définir son modèle avec quatre styles parentaux de base, à savoir le style autoritaire (*authoritarian pattern*), le style démocratique (*authoritative pattern*), le style permissif (*permissive pattern*) et le style rejetant-négligeant (*rejecting-neglecting pattern*).

Le style parental autoritaire implique l'autorité supérieure du parent qui façonne et évalue le comportement et les attitudes de l'enfant conformément à une norme motivée et formulée par le parent. Ce style valorise l'obéissance de l'enfant. La punition est utilisée pour corriger la volonté et l'action de l'enfant. Les valeurs de l'éducation principales sont le respect de l'autorité, le respect du travail et le respect de l'ordre et de la structure traditionnelle (Baumrind, 1971).

Selon la typologie de Baumrind (1971), le style parental démocratique vise à orienter les activités de l'enfant par l'encouragement et le partage du raisonnement. Ce style valorise l'autonomie et l'intérêt de l'enfant d'une part et le contrôle rigoureux face aux divergences entre le parent et l'enfant d'autre part. Le parent affirme les qualités actuelles de l'enfant, mais établit également des normes

pour son comportement futur. Il fait appel à la raison et au pouvoir pour transmettre des valeurs et atteindre des objectifs, sans considérer ses décisions comme infaillibles.

Le style parental permissif entraîne une attitude parentale marquée par l'acceptation de l'enfant et un comportement parental non punitif et positif face aux pulsions, désirs et actions de l'enfant. Ce style présente le parent comme une ressource à l'enfant. Généralement, les décisions sont prises de commun accord. Le parent évite l'exercice du contrôle et permet à l'enfant de réguler ses activités autant que possible sans encourager l'obéissance à des normes définies de l'extérieur (Baumrind, 1971).

Baumrind (1971) observe beaucoup moins fréquemment le style parental rejetant-négligeant que les autres styles parentaux. Les parents classés dans ce style parental encouragent peu l'autonomie ou l'individualité de l'enfant et montrent un comportement de rejet face à l'enfant. La relation entre le parent et l'enfant témoigne d'un climat peu émotionnel.

Les travaux de Baumrind (1971) ont été intégrés dans d'autres modèles sur la parentalité, notamment dans le modèle de Darling et Steinberg (1993), également exposé dans cette partie (voir point 1.3).

1.2 Les déterminants de la parentalité chez Belsky

Dans son modèle, Belsky (1984) vise à intégrer les différentes connaissances autour des déterminants et du fonctionnement de la parentalité. Il les définit sous forme de processus.

Le schéma ci-après illustre que la parentalité est influencée de manière directe par des aspects individuels et personnels du parent. La personnalité (*personality*) du parent, caractérisée par son histoire personnelle (*developmental history*), exerce une influence déterminante sur la parentalité.

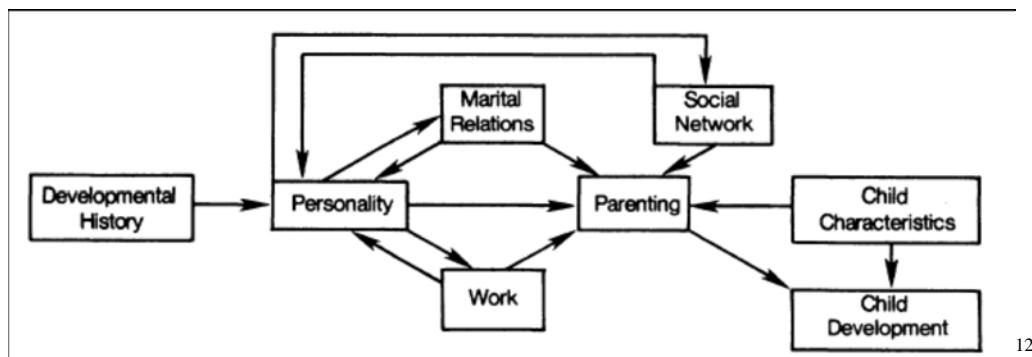


Figure 1 : Modèle des déterminants de la parentalité de Belsky (1984)

¹² Belsky, J. (1984). The Determinants of Parenting: A Process Model. *Child Development*, 55(1), p. 83-96. (p.84)

Une autre source constitue les caractéristiques individuelles de l'enfant (*child characteristics*) qui influent son développement (*child development*). De plus, la parentalité est sensible et flexible en fonction de l'âge et des compétences de l'enfant.

Une troisième source déterminante est définie dans le contexte social plus large. Dans ce contexte, Belsky (1984) retient le réseau social (*social network*), la relation conjugale (*marital relations*) et le contexte professionnel (*work*) des parents. Ces contextes ont une influence sur la personnalité et le bien-être du parent et donc également sur sa parentalité.

En résumant le modèle de Belsky (1984), les multiples déterminants de la parentalité forment l'éducation parentale et encouragent le développement de l'enfant.

1.3 Le style éducatif parental comme contexte chez Darling et Steinberg

Selon Darling et Steinberg (1993), trois caractéristiques parentales déterminent le style éducatif du parent qui influence le développement de l'enfant. Il s'agit des valeurs et des objectifs du parent dans la socialisation de l'enfant, des pratiques parentales reposant sur ces valeurs et des attitudes parentales exprimées face à l'enfant. Le style parental est plutôt compris comme un contexte de socialisation et moins comme une pratique de socialisation indépendante. De plus, les auteurs reconnaissent que des facteurs en dehors du milieu familial immédiat peuvent influencer les processus de la parentalité et le développement de l'enfant, comme le milieu social ou culturel.

La figure suivante illustre le modèle de Darling et Steinberg (1993) :

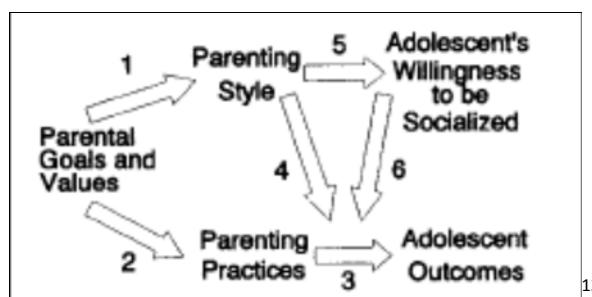


Figure 2 : Modèle conceptuel du style parental de Darling et Steinberg (1993)

Les objectifs et les valeurs du parent (*parental goals and values*) exercent un impact direct sur son comportement. Le comportement parental s'exprime par deux attributs de la parentalité (voir flèches 1 et 2), à savoir le style parental (*parenting style*) et les pratiques parentales (*parenting*

¹³ Darling, N. & Steinberg, L. (1993). Parenting Style as Context: An Integrative Model. *Psychological Bulletin*, 113(3), 487-496, p. 493.

practices). Ces dernières ont un effet direct sur le développement de l'enfant (voir flèche 3). Les pratiques parentales sont définies par des comportements spécifiques résultant des objectifs de socialisation, comme l'assistance aux activités scolaires (Darling & Steinberg, 1993). Par contre, le style parental est modéré par les pratiques parentales (voir flèche 4) et la volonté de socialisation du jeune (voir flèche 5). En principe, le style parental est indépendant du comportement précis et du contexte spécifique de socialisation. Il exprime plutôt l'attitude parentale envers l'enfant. Enfin, la volonté de socialisation du jeune (*adolescent's willingness to be socialized*) exerce une influence aussi bien sur les pratiques parentales que sur les résultats de développement (voir flèche 6).

1.4 Les six dimensions de la parentalité chez Skinner, Johnson et Snyder

Skinner, Johnson et Snyder (2005) identifient trois éléments dans l'évaluation du style éducatif du parent, à savoir la chaleur humaine dans les soins parentaux, la disposition de structure et le soutien parental à l'autonomie de l'enfant. Trois dimensions bipolaires sont retenues comme un ensemble de traits de base du style parental. Respectivement, il s'agit de la chaleur (*warmth*) versus le rejet (*rejection*), de la structure versus le désordre (*chaos*) et du soutien à l'autonomie (*autonomy support*) versus la coercition (*coercion*).

La chaleur est définie comme l'expression d'amour, d'affection et d'attention, donc dans la disponibilité émotionnelle du parent. À l'inverse, le rejet est décrit comme l'aversion, l'hostilité et la désapprobation. La structure, quant à elle, est définie comme la communication claire sur les résultats souhaités, ce qui donne un cadre d'action prévisible à l'enfant. À l'opposé, le désordre favorise la perturbation. Enfin, le soutien à l'autonomie permet la liberté d'expression et d'action. Il encourage l'enfant à accepter et à évaluer les opinions et les préférences qu'il rencontre. Au contraire, la coercition est définie comme la restriction de l'enfant par un style autoritaire intrusif qui demande la stricte obéissance (Skinner et al. 2005).

De plus, Skynner et collègues (2005) établissent le lien entre les trois dimensions de la parentalité et les trois dimensions de socialisation de l'enfant, mais sans exclure d'autres connexions possibles. Les dimensions de socialisation se composent de la relation affective avec des proches, de la régulation du comportement et de la facilitation de l'autonomie de l'enfant.

1.5 Le modèle interactif de l'éducation familiale chez Durning

Pour définir la parentalité, Durning (2006) propose la construction d'un modèle systémique afin de repérer les différents facteurs intervenant dans le processus éducatif de la famille. L'éducation

familiale se déroule dans un environnement social qui interagit à son tour avec les événements familiaux. Durning (2006) caractérise quatre facteurs pour définir l'éducation familiale. Il s'agit de la cohésion et du climat relationnel, des valeurs, attitudes et pratiques éducatives, des dimensions cognitives et des facteurs environnementaux.

Le premier facteur, celui de la *cohésion* et du *climat relationnel*, prend en compte aussi bien les phénomènes relationnels pour le groupe familial entier et son influence sur le développement des enfants que la décomposition de la famille en plusieurs sous-systèmes, notamment les relations parent-enfant, les relations de fratrie ou les relations conjugales (Durning, 2006).

Durning (2006) définit le deuxième facteur dans les *valeurs, attitudes et pratiques éducatives*. L'éducation familiale est considérée comme une pratique sociale caractérisée par des valeurs et des représentations éducatives. Ce facteur détermine l'attitude éducative des parents, désignée comme l'état mental qui met en relation les valeurs et conceptions éducatives avec les pratiques mises en œuvre.

Le troisième facteur met l'accent sur les *dimensions cognitives* de la relation éducative. Ces dimensions cognitives apparaissent dans le niveau intellectuel du parent. Elles influent le développement de l'enfant, par exemple par l'encouragement de sa réussite scolaire, mais déterminent également l'intention et la clairvoyance des pratiques éducatives des parents (Durning, 2006). Dans ces dimensions cognitives, le concept du « locus of control¹⁴ » intervient et situe la perception personnelle du parent plutôt selon ses propres caractéristiques et donc plutôt détachée de la situation. Une autre dimension cognitive évoquée par Durning (2006) se définit dans les théories parentales. Ces théories reposent sur les représentations cognitives des parents par rapport à la situation éducative et au développement de l'enfant.

En plus des facteurs intervenant dans le processus éducatif de la famille, Durning (2006) accorde une place à l'interaction de l'environnement avec la famille et le développement humain. Plusieurs facteurs environnementaux sont identifiés en tant que facteurs exerçant une influence sur le système familial et le développement de l'enfant, comme par exemple le milieu social ou le réseau social. En premier lieu, le support social agit directement sur les parents. Il exerce une influence sur leur santé et leur bien-être individuel. En deuxième lieu, il agit sur le fonctionnement familial et les styles d'interaction parentale. Enfin, il influence indirectement, mais certainement le comportement et le développement de l'enfant (Durning, 2006).

¹⁴ Le *locus of control* est une instance de contrôle d'un individu modulée par ses caractéristiques intrinsèques, les particularités des situations qu'il rencontre et les renforcements qu'il reçoit. Le niveau de locus of control d'une personne est plutôt interne ou externe et constitue ainsi le révélateur d'une façon de vivre certains événements (Charron, Dumet, Guéguen, Lieury & Rusinek, 2014).

1.6 Les axes de la parentalité chez Houzel complétés par leurs contextes chez Sellenet

Houzel (2008) différencie trois axes pour définir et pour pouvoir analyser la parentalité sans pour autant isoler une dimension de l'autre. Il s'agit de l'exercice, de l'expérience et de la pratique de la parentalité.

L'exercice de la parentalité correspond au niveau symbolique de l'identité parentale. Cet axe contient l'autorité parentale, c'est-à-dire les droits et les devoirs attachés aux fonctions parentales ainsi que la place donnée à chacun des membres dans l'organisation familiale.

Le deuxième axe, *l'expérience de la parentalité* se définit dans les fonctions parentales. Il s'agit de la confrontation des représentations conscientes et inconscientes de chaque parent sur sa relation affective et imaginaire avec l'enfant.

Enfin, *la pratique de la parentalité* se base sur les qualités de la parentalité, c'est-à-dire sur les pratiques éducatives observables et influencées par l'interaction parents-enfants.

Pour définir la parentalité, Sellenet (2007) reprend les axes de Houzel mais y ajoute les impacts de différents contextes de vie sur la parentalité et les interventions en direction des parents. La figure ci-après reprend le modèle de l'auteure :

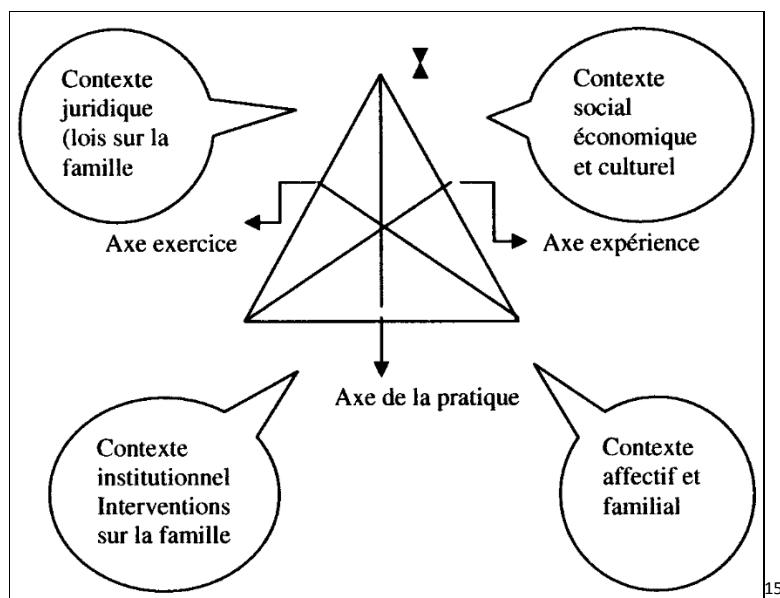


Figure 3 : Axes et contextes de la parentalité chez Sellenet (2007)

Le contexte juridique de la parentalité s'inscrit dans les droits et les devoirs accordés au parent, par exemple l'autorité parentale est définie dans le code civil. Il s'agit d'un contexte de régulation qui impose des règles et des normes sociales au parent. Ainsi, le contexte juridique se situe très proche

¹⁵ Sellenet, C. (2007). *La parentalité décryptée. Pertinence et dérives d'un concept*. Paris : L'Harmattan, p. 32.

de l'axe de l'exercice de la parentalité. Le contexte social, économique et culturel interagit avec l'axe de l'expérience de la parentalité par la confrontation des représentations sociales avec les représentations psychiques du parent. Le contexte institutionnel de la parentalité définit le champ de l'action politique et sociale envers les familles. Il contient l'ensemble des interventions touchant la famille. Ainsi, le contexte institutionnel se situe le plus proche de l'axe observable de la pratique de la parentalité. Pour finir, le contexte affectif et familial contient le champ des émotions, des sentiments et des projections du parent. Ce contexte souligne deux axes de la parentalité, à savoir l'expérience et la pratique (Sellenet, 2007).

1.7 La synchronie bio-comportementale chez Feldman

Le modèle de la synchronie bio-comportementale de Feldman (2012) permet d'étudier les liaisons affiliatives en général et le rôle parental en particulier. Le modèle intègre aussi bien des composantes biologiques que psychologiques dans un modèle unifié. Il est destiné à étudier trois grandes questions de la parentalité, à savoir mettre en évidence la parentalité dite optimale, la particularité culturelle dans l'éducation et les possibilités d'intervention.

Au cœur du modèle, les liaisons affiliatives (*affiliative bonds*) sont des attachements sélectifs et durables, formés sur base de processus mentaux multiples. Un exemple de liaison affiliative est l'établissement du lien entre le parent et l'enfant.

Feldman (2012) rassemble trois approches pour fonder le modèle de la synchronie bio-comportementale. La première approche se base sur les théories de l'attachement et décrit la sensibilité parentale face aux besoins de l'enfant et le comportement parental continu pour créer la liaison affiliative avec l'enfant. La deuxième approche provient de la neuroscience et décrit le mécanisme cérébral qui sous-tend la conscience pour former l'expérience des événements unitaires au sein de régions cérébrales spécifiques. Ainsi, les actions parentales peuvent être situées dans un moment précis tout en étant connectées avec des paramètres du contexte éducatif. La troisième approche est philosophique et décrit la perception parentale sur le phénomène, c'est-à-dire l'éducation. Cette approche soutient le lien subjectif entre le moment précis et les attributs acquis par l'expérience. Pour l'étude de la parentalité, Feldman (2012) précise la nécessité de porter attention à la fonction du temps comme un élément central de la construction de liaisons affiliatives.

2 Parentalité et développement de l'enfant dans le contexte social

Le présent chapitre propose une synthèse des différents modèles de la parentalité dans le but de souligner les processus et les effets essentiels pour le parent et l'enfant dans un contexte social.

2.1 Synthèse des modèles de la parentalité

Le tableau 1 (voir page suivante) résume les modèles précédemment décrits selon leurs différents facteurs et dimensions pour opérationnaliser la parentalité. En d'autres termes, nous résumons aussi bien des processus mentaux, des comportements parentaux que d'autres facteurs définissant la parentalité.

La synthèse des différents modèles vise à tenir compte des différentes opérationnalisations de la parentalité. Nous observons que les modèles ont des fondements théoriques différents.

Le modèle de Baumrind (1971) définit explicitement différents styles éducatifs parentaux. Ce modèle contient aussi bien des attitudes que des comportements du parent face à l'enfant et constitue ainsi la base pour d'autres modèles, élaborés ultérieurement. Les modèles de Belsky (1984), Darling et Steinberg (1993), Durning (2006) et Sellenet (2007) sont principalement développés dans un raisonnement systémique. Les auteurs accordent une influence du social considérable sur la parentalité. Cette influence tient compte de l'enfant et des contextes de vie fréquentés par les membres de la famille. Les modèles de Houzel (2008) et Feldman (2012) sont plutôt sous-tendus par un raisonnement constructiviste et montrent un intérêt explicite pour les processus mentaux du parent. Quant à Skinner, Johnson et Snyder (2005), le raisonnement est de préférence comportementaliste dans le but de définir des dimensions voire des comportements observables de la parentalité.

Dans le but de comprendre les influences extérieures qui affectent les processus intrafamiliaux, Bronfenbrenner (1986) propose un paradigme éco-systémique pour les modèles de recherche. Cette perspective soulève aussi bien les influences et systèmes extérieurs qui agissent sur la famille que les processus familiaux contextualisés (Bronfenbrenner, 1986). Plus précisément, le paradigme défini par Bronfenbrenner (1986) permet d'intégrer les processus mentaux du développement plutôt psychique du parent, qui sont balisés dans les fondements constructivistes, les pratiques parentales observables et opérationnalisées surtout par les fondements comportementalistes, mais aussi les contextes extérieurs ou les facteurs environnementaux qui influencent la parentalité et l'éducation familiale.

Auteur	Année	Modèle	Opérationnalisation
Diana BAUMRIND	1971	Modèle d'autorité parentale (Patterns of Parental Authority)	- relation parent-enfant - styles éducatifs parentaux : autoritaire, démocratique, permissif, rejetant-négligeant
Jay BELSKY	1984	Déterminants de la parentalité (Determinants of Parenting : Process Model)	- personnalité et histoire du parent - caractéristiques et développement de l'enfant - relation conjugale - réseau social - contexte professionnel
Nancy DARLING Laurence STEINBERG	1993	Modèle intégratif du style éducatif du parent en contexte éducatif (Parenting Style as Context : Integrative Model)	- valeurs et objectifs des parents - pratiques parentales - attitudes parentales face à l'enfant - volonté de socialisation de l'enfant - résultats de développement chez l'enfant
Ellen SKINNER Sandy JOHNSON Tatiana SNYDER	2005	Modèle motivationnel des six dimensions de la parentalité (Six Dimensions of Parenting : Motivational Model)	- chaleur parentale (versus rejet) - disposition de structure (versus désordre) - soutien à l'autonomie de l'enfant (versus coercition)
Paul DURNING	2006	Modèle interactif de l'éducation familiale	- cohésion et climat relationnel - valeurs, attitudes et pratiques éducatives - dimensions cognitives de la relation éducative - facteurs environnementaux
Didier HOUZEL	2008	Enjeux de la parentalité	- exercice de la parentalité - expérience de la parentalité - pratique de la parentalité
Catherine SELLENET	2007	Axes et contextes de la parentalité	- contexte juridique - contexte social, économique et culturel - contexte affectif et familial - contexte institutionnel
Ruth FELDMAN	2012	Modèle intégratif des processus biologiques et micro-socio-comportementaux dans l'étude de la parentalité (<i>Bio-behavioral Synchrony : Model for Integrating Biological and Microsocial Behavioral Processes</i>)	- liaisons affiliatives - sensibilité face aux besoins de l'enfant - comportement continu du parent - conscience parentale des actions - perception parentale de l'éducation - fonction du temps

Tableau 1 : Synthèse des modèles de la parentalité

La figure 4 montre l'écosystème de la famille avec ses deux acteurs principaux, à savoir le parent et l'enfant. Les interactions avec les autres milieux de vie sont résumées dans les facteurs environnementaux.

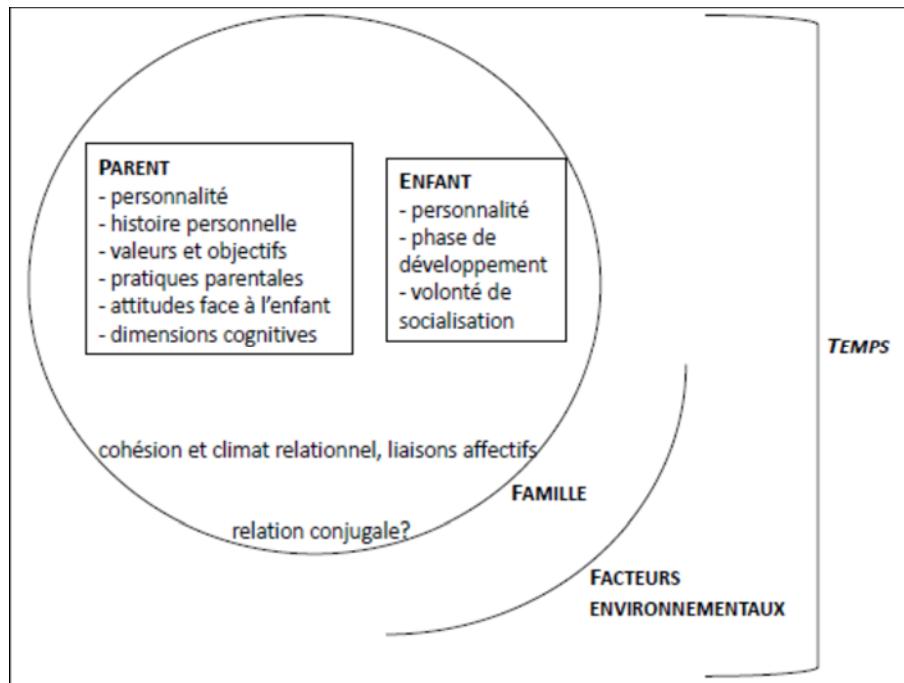


Figure 4 : Représentation systémique des modèles de la parentalité

Conformément aux modèles de la parentalité précédemment décrits, le parent est déterminé par sa propre personnalité et par son histoire personnelle (voir Belsky, 1984). Pour éduquer son enfant, il poursuit des objectifs reposant sur des valeurs personnelles et éducatives (voir Darling & Steinberg, 1993 et Durning, 2006). Les pratiques parentales sont exprimées dans les actions et les comportements du parent envers l'enfant (voir Baumrind, 1971 ; Darling & Steinberg, 1993 et Houzel, 2008). Précisément, les pratiques parentales peuvent prendre la forme du comportement continu du parent (voir Feldman, 2012) ou les formes bipolaires de la structure versus le désordre et du soutien à l'autonomie versus la coercition (voir Skinner et al., 2005). En outre, la parentalité se caractérise par les attitudes du parent face à l'enfant (voir Darling & Steinberg, 1993 et Durning, 2006). Par exemple, l'attitude parentale peut s'exprimer par la chaleur (versus le rejet) (voir Skinner et al., 2005) ou par la sensibilité parentale face aux besoins de l'enfant (voir Feldman, 2012). Les dimensions cognitives du parent de la relation éducative avec l'enfant résument les théories et les intentions du parent (voir Baumrind, 1971 et Durning, 2006), la conscience du parent de ses actions et la perception parentale de l'éducation (voir Durning, 2006 et Feldman, 2012).

2.2 L'enfant

Il n'y a pas de parentalité sans enfant. Néanmoins, l'enfant ne joue pas le seul rôle déterminant dans les modèles de la parentalité. D'ailleurs, d'autres théories que celles sur la parentalité seraient nécessaires pour compléter le développement de l'enfant exposé dans la figure 4.

De nombreux travaux ont déjà montré l'influence de l'enfant, de sa personnalité, de sa phase de développement et de sa volonté d'être socialisé dans l'éducation familiale sur la parentalité (voir Belsky, 1984 et Darling & Steinberg, 1993). De notre côté, nous avons choisi de centrer notre intérêt de recherche sur ce qui est lié aux parents eux-mêmes.

Au cours de son développement, l'enfant apprend des normes, des valeurs, des rôles et des comportements qui le socialisent (Baudrier & Céleste, 2010). La socialisation comprend l'ensemble des processus sociaux par lesquels un individu est formé et conditionné. La période de l'enfance renvoie à la socialisation primaire qui se déroule essentiellement en famille (Darmon, 2010). Par contre, les évolutions familiales (cf. *Mise en contexte de ce travail*) ont introduit d'autres instances de socialisation que le parent, notamment les modes d'accueil et les médias (Neyrand, 2013). De plus, la construction des relations sociales au cours du processus de socialisation dépend du cadre culturel et de la communication instaurée avec l'enfant (Baudrier & Céleste, 2010).

2.3 La relation intrafamiliale et l'attachement

Les modèles de la parentalité montrent que la cohésion et le climat relationnel en famille, ainsi que les liaisons affectives entre ses membres (voir Feldman, 2012) déterminent le fonctionnement familial et les interactions au sein du groupe familial (voir Durning, 2006). De plus, la présence et la qualité de la relation conjugale des parents exercent un impact sur l'éducation parentale et le fonctionnement familial (voir Belsky, 1984). La perception de la relation conjugale par le parent, mais aussi par l'enfant, exerce une influence sur la qualité de l'attachement entre le parent et l'enfant (Pinel-Jacquemin & Zaouche Gaudron, 2009).

L'interaction entre l'enfant et ses parents ou entre les membres d'une famille renvoie aux processus d'attachement. En procurant de la sécurité, l'attachement permet l'ouverture au monde extérieur et aux relations sociales, ainsi que la régulation émotionnelle et le développement des capacités de mentalisation (Delage, Cyrulnik, Benghozi, Clervoy, Petitjean, Perrin & Lussiana, 2006). Dans la construction de l'attachement chez l'enfant, la sensibilité parentale permet à l'enfant d'éprouver un sentiment de sécurité et d'explorer son environnement, ce qui contribue à son développement harmonieux (Matos, Tereno, Wendland, Guedeney, Dugravier, Greacen, Saïas, Tubach & Guedeney, 2014).

A l'origine, Bowlby (1988) a identifié trois schèmes principaux d'attachement qui encouragent ou, au contraire, perturbent le développement de l'enfant. Ces schèmes dépendent des conditions familiales et du comportement parental face à l'enfant. Le schème d'attachement favorisant le développement sain de l'enfant est désigné comme l'attachement sûr. Dans cette relation, le parent est disponible et sensible aux signaux de son enfant. Les deux autres schèmes sont des relations d'attachement plutôt perturbantes pour l'enfant. D'abord, l'attachement angoissé résistant se caractérise par l'incertitude de la disponibilité parentale ce qui renforce l'angoisse de séparation de l'enfant. Puis, l'attachement angoissé évitant s'exprime par le manque de confiance et d'affection entre le parent et son enfant (Bowlby, 1988). Ainsworth (1979) procède avec une situation standardisée, la situation étrange¹⁶, pour étudier l'attachement entre l'enfant et sa mère. Ainsworth (1979) confirme la typologie de Bowlby en qualifiant trois groupes d'attachement A, B, et C. Les enfants du groupe B manifestent un attachement sûre, tandis que les enfants des groupes A et C montrent un attachement anxieux. L'attachement du groupe A correspond à un comportement évitant, alors que l'attachement du groupe C se caractérise par l'anxiété de séparation (Ainsworth, 1979).

Dans la relation parent-enfant, la qualité de l'attachement entre le parent et l'enfant est influencée par le style éducatif parental, par les pratiques éducatives, par la disponibilité émotionnelle du parent, par les caractéristiques individuelles du parent et par les caractéristiques individuelles de l'enfant (Pinel-Jacquemin & Zaouche-Gaudron, 2009). Les différents types d'attachement définis pour l'enfance peuvent être transférés aux relations entre adultes et aux relations intrafamiliales (Delage et al., 2006). Cependant, il n'y a pas d'opinion universellement partagée sur le développement socio-affectif. L'influence déterminante des relations d'attachement tissées au cours des cinq premières années de la vie est discutée et peut même être contestée (Bowlby, 1988). Sans toutefois contester l'importance des parents, puisque non seulement la mère et le père déterminent le développement socio-affectif de l'enfant. Le parent et l'enfant entrent dans un processus dynamique et complémentaire de construction des relations (Boyer, Strayer & Ponce, 2005).

Dans le système familial, la qualité de l'attachement parent-enfant est également influencée par la représentation d'attachement du parent, par la satisfaction dans la relation conjugale, par la présence et le traitement parental de la fratrie et par les relations de coopération des parents (Pinel-Jacquemin & Zaouche-Gaudron, 2009). En outre, l'expérience d'événements stressants peut modérer la stabilité des modèles d'attachement entre le parent et l'enfant. Ces événements peuvent exercer un

¹⁶ La situation étrange (*strange situation*) est une procédure expérimentale standardisée dans un ordre précis de différents épisodes et qui est destinée d'activer et d'intensifier le comportement d'attachement de l'enfant afin de le rendre observable (Ainsworth, Blehar, Waters & Wall, 2014).

impact sur la sensibilité parentale et contribuer à la transmission intergénérationnelle de l'attachement (Béliveau & Moss, 2009).

2.4 Les facteurs environnementaux

Les facteurs environnementaux désignent les différentes influences émanant de l'interaction du parent avec les autres environnements. Parmi les modèles examinés, Belsky (1984), Durning (2006) et Sellenet (2007) accordent une place importante aux facteurs environnementaux. Ces facteurs exercent un impact direct sur le bien-être du parent et affectent également le fonctionnement familial et le développement de l'enfant (Durning, 2006). Le réseau social, c'est-à-dire le support social du parent, est considéré comme un facteur déterminant de la parentalité (voir Belsky, 1984 et Durning, 2006). En outre, Belsky (1984) pointe le contexte professionnel du parent et son impact sur le bien-être du parent et sur l'éducation parentale.

Le support social du parent peut provenir de son entourage social, c'est-à-dire de la famille élargie ou des amis. Le soutien peut également émaner des professionnels de l'action sociale. Dans la mise en contexte sur la famille au Luxembourg, nous avons présenté la typologie de Durning (2006) qui différencie trois fonctions de l'intervention en éducation familiale, à savoir l'assistance parentale, le soutien à la parentalité et la suppléance familiale.

3 Parentalité et action sociale

L'intérêt socio-éducatif à la famille connaît une longue histoire ambivalente et conditionnée par la société et son évolution (Fuhs, 2007). Les transformations familiales, la modification des rapports hommes-femmes, l'évolution rapide de la société et la dispersion géographique des familles font partie des nombreux facteurs qui font que les rôles des parents ne s'apprennent plus essentiellement par la transmission de valeurs ou de compétences éducatives entre les générations. Les parents se trouvent confrontés à des questionnements sur leurs points de repères dans l'éducation de l'enfant, à des difficultés et parfois même à des problèmes nécessitant un accompagnement (Prévôt, 2010). Les questionnements proviennent également et surtout du contexte social et son influence sur le développement harmonieux de l'enfant dans son milieu familial (Delion, 2011). La parentalité fait donc bien l'objet de l'action sociale.

3.1 L'action sociale

Se référant à des modèles et des valeurs, l'action sociale peut être définie comme l'action de la société pour son bien-être (Benjamin, 2007). Elle peut être considérée comme une régulation complémentaire nécessaire aux lacunes du système social de la société (Dutrenit, 2001). L'action sociale regroupe tout un champ d'intervention en direction des personnes dites vulnérables ou en difficulté en offrant un accompagnement (Priou & Demoustier, 2011). L'action sociale met en avant la nécessité des personnes à s'adapter à la réalité sociale, mais également elle renvoie au dépassement de cette exigence par une amélioration de son offre (Benjamin, 2007).

L'action sociale existe dans de nombreux contextes d'intervention sociale. Surtout à partir des dysfonctionnements dans le milieu familial, l'activité parentale est devenue un sujet d'étude et d'intervention (Belsky, 1984 ; Durning, 2006 ; Sellenet, 2007 ; Neyrand, 2011). Nous ciblerons les actions en direction des parents, celles-ci dans le contexte de la protection de la jeunesse et en tenant compte de quelques particularités du terrain luxembourgeois.

3.2 Les actions en direction des parents

Les différentes formes d'intervention en direction des parents visant le soutien des pratiques et des fonctions parentales donnent lieu à de nombreuses discussions. Le débat porte surtout sur le manque de répercussions éventuelles de l'intervention, sur l'équilibre du pouvoir entre la sphère privée en famille et la sphère publique de l'intervention et sur le manque de connaissance ou de fondement théorique et scientifique des pratiques d'action socio-éducative en milieu ouvert (Durning, 2006).

Au Luxembourg, le terrain des actions sociales en direction des familles semble influencé par les définitions et les actions mises en œuvre des pays voisins. Dans les deux pays francophones, la France et la Belgique, l'expression du soutien à la parentalité est établie pour désigner les actions sociales en famille et en direction des parents. Par contre, le terme *Sozialpädagogische Familienhilfe* (aide socio-éducative en famille) en Allemagne désigne les actions de soutien aux familles.

Nous avons montré qu'au Luxembourg, l'ONE (2011) différencie l'aide socio-familiale de l'assistance psychique, sociale ou éducative en famille (voir mise en contexte *La famille au Luxembourg*). Cette distinction montre des repères communs avec les actions en direction des parents dans les pays voisins. Les actions de soutien à la parentalité impliquent l'élaboration d'actions innovantes fondées sur l'écoute et l'appui des parents. En Belgique francophone, ce soutien se base sur la pensée réflexive et le débat entre le professionnel et le parent, tandis qu'en France, l'accent est mis sur la

résolution du problème et la mise en avant de la « bonne » pratique éducative auprès du parent (Sellenet, 2007). Le pendant allemand se propose comme une aide à l'éducation de l'enfant. La *Sozialpädagogische Familienhilfe* vise l'émancipation des parents en prenant appui sur leurs ressources et la gestion autonome de la vie quotidienne, mais aussi du temps de crise en famille (Schattner, 2007).

3.3 Parentalité et protection de la jeunesse

En protection de la jeunesse, les compétences parentales sont évaluées en termes de risque ou de danger pour le bien-être de l'enfant (Sellenet, 2007). Le concept de danger et l'évaluation du risque sont utilisés pour apprécier la situation et son caractère vulnérable, pour orienter l'intervention et pour prendre une décision touchant la famille en question (Braconnier, Desmet, Humbeeck, Pourtois & Terrisse, 2007).

Au Luxembourg, lorsque le bien-être de l'enfant est remis en question, sa situation est signalée au tribunal de la jeunesse. Par la suite, le Tribunal de la jeunesse mandate le Service Central d'Assistance Sociale (SCAS) pour évaluer la situation familiale et sociale de l'enfant susceptible d'être en danger. Cette évaluation est menée par la réalisation d'une enquête sociale. L'enquête sociale est un outil écrit du travail social, rédigé avant une décision judiciaire dans le but d'élucider la situation de la famille en difficulté et de l'enfant en danger (Tabary, 2005).

L'intervention professionnelle auprès de familles vulnérables demande d'évaluer une situation complexe et de prendre des décisions difficiles (Serbati, Milani & Gioga, 2011). Cette évaluation reste toujours imparfaite. D'une part, elle reste approximative par l'attribution de compétences parentales difficiles à cerner, contrôler et prédire dans les processus de l'environnement familial. D'autre part, l'évaluation est vite biaisée par le mandat de protection et les représentations mentales voire le poids des stéréotypes de l'observateur social (Sellenet, 2007).

Chapitre 2

La vulnérabilité

Le concept de vulnérabilité est utilisé dans différentes disciplines de la recherche et la composante commune constitue la présence d'une perturbation, une sensibilité pour la perturbation et une capacité d'adaptation (Adger, 2006 ; Gallopin, 2006 ; Scholz, Blumer & Brand, 2012 ; Bidou & Droy, 2013). La vulnérabilité se présente comme une notion potentielle relevant des états de fragilité (Soulet, 2005). Castel (1994) décrit la vulnérabilité dans l'articulation de la précarisation du travail et de la fragilisation des relations sociales. En d'autres termes, la vulnérabilité se caractérise par les risques et leurs impacts potentiels sur la qualité de vie (Zarowsky, Haddad & Nguyen, 2012). Les personnes exposées à la vulnérabilité vivent des sentiments de souffrance, de faiblesse et de dépendance (Valadier, 2011). La vulnérabilité peut s'exprimer par une multitude de cheminements et de facteurs de stress (Adger, 2006). Par exemple, la vulnérabilité économique fait apparaître le risque de pauvreté pour les ménages ou les individus concernés (Bidou & Droy, 2013), alors que la vulnérabilité relationnelle repose sur la fragilité des liens primaires et de l'entretien des liens sociaux en général (Cohen, 1997). Pour Valadier (2011), chaque personne fait l'expérience de la vulnérabilité.

La vulnérabilité est perçue par les composantes d'exposition et par la sensibilité à des perturbations ou contraintes externes, mais aussi par la capacité d'adaptation (Adger, 2006 ; Scholz et al., 2012). Il ne s'agit donc pas de cerner le statut « vulnérable » ou « vulnérabilisé », un individu n'étant vulnérable que dans certaines conditions, ce qui ouvre des réflexions en termes de ressources (Soulet, 2005). La vulnérabilité inclut une considération positive. Par exemple, l'expérience de vulnérabilité permet de faire face à la souffrance et d'apprendre à estimer une perturbation comme un signal de danger (Valadier, 2011). En outre, la représentation de la vulnérabilité par la personne concernée détermine l'expérience et la transformation de la vulnérabilité (Coeckelbergh, 2013).

La vulnérabilité se situe sur un continuum entre la zone de sécurité ou d'intégration et la zone d'insécurité ou d'exclusion (Castel, 1994 ; Cohen, 1997). Elle est comprise aussi bien comme un état que comme un processus (Zarowsky et al., 2012). Les facteurs de stress et de risque visent à caractériser à la fois des états et des processus dans différentes disciplines de recherche sur la vulnérabilité (Thomas, 2008). En tant qu'état, la vulnérabilité exprime la fragilité d'une population, tandis qu'en tant que processus, la vulnérabilité est réversible ou évitable grâce à des interventions (Zarowsky et al., 2012). Dans la définition et la gestion de la vulnérabilité, Veyret et Reghezza (2006) proposent d'intégrer les temporalités du risque et de la crise, à savoir le commencement par la prévention, le

temps de l'urgence par la gestion de crise et l'après-crise par la reconstruction. L'approche de la vulnérabilité vise à calculer les pertes ou les risques pour la population concernée (Coeckelbergh, 2013) et de mettre en œuvre des mesures de prévention (Bidou & Droy, 2013).

1 Concepts apparentés à la vulnérabilité

De nombreux concepts peuvent être liés à la vulnérabilité. Néanmoins, nous présentons les trois concepts apparentés qui nous paraissent les plus pertinents dans la différenciation et la délimitation de la vulnérabilité. Il s'agit respectivement de la fragilité, de la précarité et de l'exclusion. Pour finir, nous introduisons la notion de danger qui est liée au contexte de protection de la jeunesse et utilisée dans l'analyse des difficultés familiales ou parentales.

1.1 La fragilité

Longtemps utilisée comme le synonyme de la vulnérabilité (Thomas, 2008), la fragilité renvoie à l'inconsistance des choses, ce qui amène à une expérience douloureuse (Valadier, 2011). Elle apparaît sous forme d'une dépendance (Thomas, 2008) et fait appel à l'autonomie en mettant en relation les tensions entre le volontaire et l'involontaire, la capacité et l'incapacité, et l'activité et la passivité dans le développement de l'individu (Le Blanc, 2006). Néanmoins, la fragilité se manifeste dans un laps de temps susceptible de faire basculer l'individu qui pourtant possède clairement des ressources qu'il s'agit de dévoiler (Genard, 2009).

La fragilité révèle la vulnérabilité de la personne (Le Blanc, 2006). Les deux sont des formes de souffrance de l'individu qui affectent son autonomie d'agir (Genard, 2009). Le développement est fragilisé par la vulnérabilité, cependant il se manifeste par les différentes capacités mobilisées pour gérer la tâche difficile (Le Blanc, 2006). Pour distinguer ces deux concepts, la fragilité indique une expérience vécue, tandis que la vulnérabilité se trouve plus profondément liée au vécu et au développement de la personne (Valadier, 2011).

1.2 La précarité

Pour Cingolani (2011), le terme de précarité accorde les attributs d'incertitude et de fragilité, recouvre des circonstances de vie multidimensionnelles et contient une dimension temporelle dans laquelle la stabilité n'est pas assurée. Le rapport au temps est un facteur important dans le vécu des

situations de précarité. Pour les personnes concernées, le rapport à l'avenir et la capacité à anticiper sont des dimensions plutôt mal investies vu leur rapport au passé fragilisé et leur absence de réflexion par rapport à leur situation sociale actuelle (Fieulaine, Apostolidis & Olivetto, 2006). La précarité renvoie à l'incertitude et l'instabilité du lendemain (Thomas, 2008). De même pour Zaouche Gaudron (2011), la précarité s'inscrit dans différents domaines d'existence et s'exprime plutôt par plusieurs incertitudes, ceci aussi bien au niveau objectif qu'au niveau subjectif de la personne. Bresson (2010) distingue quatre interprétations différentes de la précarité. Premièrement et dans un sens large, la précarité constitue une catégorie générale pour toutes les situations sociales problématiques. Deuxièmement, il s'agit d'une hiérarchie précarité-pauvreté-exclusion dans laquelle la précarité caractérise le premier niveau d'une population mal perçue. Troisièmement, la précarité représente le risque de dégradation de la situation socio-économique vers une situation d'exclusion. Pour finir, la quatrième interprétation désigne la précarité dans l'incertitude et l'instabilité d'une situation sociale (Bresson, 2010). La précarité déstabilise par la fragilisation des statuts sociaux et renvoie donc à un ensemble de situations multifactorielles et dynamiques (Fieulaine et al., 2006).

Concernant la situation familiale précaire, Gérard (2010) caractérise cette situation par la possibilité d'une remise en cause instantanée de la stabilité de la situation. De plus, les liens familiaux sont souvent fragilisés et les relations sociales sont affectées (Zaouche Gaudron, 2011). De même, la précarité altère la parentalité. Le parent se sent désarmé, l'enfant est perturbé et la famille est fragilisée, stigmatisée et dévalorisée par la catégorisation « famille précaire » et par la remise en question des capacités parentales et du rôle du parent (Rafaï & Gayral-Taminh, 2005). La précarité entraîne une dégradation de plusieurs domaines d'existence de la famille, comme l'état de santé, le logement ou le placement de l'enfant (Zaouche Gaudron, 2011). Dans la situation de précarité, la famille se trouve confrontée au risque de se mettre en retrait ou de s'isoler à cause de la honte face au réseau social. La précarité n'affecte donc pas seulement la vie matérielle, elle détermine également la représentation de soi des personnes concernées (Gérard, 2010).

1.3 L'exclusion

La notion d'exclusion touche aux questions de pauvreté, d'emploi, d'inégalité, d'intégration ou de citoyenneté et constitue ainsi une catégorie de la politique sociale et de l'action publique (Damon, 2014). Pour Ballet (2001), l'exclusion se caractérise par une rupture sociale entre la personne exclue et le reste de la collectivité. Cette rupture peut émaner de comportements individuels ou d'évolutions sociales. Racine (2007) traduit l'exclusion par des nouvelles formes de pauvreté et par l'élargissement des inégalités sociales. Néanmoins, l'exclusion est considérée comme un déséquilibre

ou une privation des droits civils, économiques, sociaux ou politiques de la personne concernée (Ballet, 2001). Une conséquence importante de l'exclusion constitue l'impuissance d'agir (Racine, 2007).

À l'heure actuelle, la sociologie utilise plutôt le terme de vulnérabilité à la place du terme d'exclusion pour rendre compte des phénomènes de fragilisation des individus et pour comprendre les politiques et les formes d'intervention (Soulet, 2005). Selon Roy (2008), la notion d'exclusion sert plutôt pour cerner l'événement et pour donner un sens aux phénomènes sociaux de fragilisation, tandis que la vulnérabilité se présente comme un processus possible qui se fonde à partir de l'individualisme et qui permet la réflexion sur les conditions de dépassement. La notion de vulnérabilité se révèle donc plus dynamique que la notion d'exclusion (Roy, 2008). La vulnérabilité souligne le mode d'organisation individuel des rapports sociaux et leur représentation, ainsi que la représentation des déficits vécus. Cette distinction permet une lecture transversale des situations d'exclusion (Soulet, 2008).

Un élément commun constitue l'utilisation des concepts aussi bien pour définir la situation d'une personne que pour désigner la situation d'un groupe. De plus, pour chacun des concepts apparentés, la dimension temporelle joue un rôle dans la définition. La fragilité désigne un temps vulnérable plutôt déterminé et limité, alors que la précarité comprend une période temporelle plus importante que la fragilité. A son tour, l'exclusion marque le temps de rupture et peut être saisie comme un résultat défavorable d'un processus de vulnérabilité. En outre, la dimension temporelle permet de qualifier la vulnérabilité comme un état ou plutôt comme un processus (cf. Zarowsky et al., 2012).

1.4 Le danger

Le danger est un concept pour cerner le soupçon d'exposition à une situation de risque ou de vulnérabilité. En conséquence, l'évaluation du danger détermine la probabilité que la situation problématique se produise et permet de dégager des stratégies d'action (Scholz, Blumer & Brand, 2012).

La notion de danger attire notre attention dans les discours autour de l'enfance en danger. Les facteurs de danger sont à l'origine de signalements en protection de la jeunesse. Dans ce contexte, le danger et le risque associés au développement de l'enfant sont mis en relation avec l'éducation parentale (Manciaux, Gabel, Girodet, Mignot & Rouyer, 2002). A la base, cette intervention de l'Etat est avisée pour protéger l'enfant des violences et négligences au sein de sa famille (Gabel, 2006). La situation du signalement vise l'évaluation et la reconnaissance de la mise en danger de l'enfant et

interroge le lien entre l'enfant et le parent, mais aussi la représentation des intervenants de la famille (Mugnier, 2006).

2 Les familles dites vulnérables

La parentalité est différente selon la structure des familles et selon ses potentialités économiques, culturelles et relationnelles. La remise en question de la parentalité exprime donc le souci social supposant que l'enfant grandit dans une famille dépourvue de ressources comme le capital culturel ou social, la santé ou les connaissances (Sellenet, 2007). L'évolution de la famille reflète les mutations sociales dans sa structure, son fonctionnement et son inscription dans les mondes économiques et culturels, comme les familles en situation de précarité (Zaouche Gaudron, 2011). Par la suite, nous mettons l'accent sur ce qui caractérise une famille vulnérable.

2.1 Mise en contexte

Nous observons d'abord la recherche d'indicateurs sociaux et médicaux pour définir les familles vulnérables (voir Manciaux et Deschamps, 1974). Ces indicateurs peuvent constituer des facteurs de risque pour le fonctionnement familial, à savoir la famille incomplète, nombreuse ou isolée ; la maladie, la déficience ou la toxicomanie d'un membre de la famille ; la pauvreté ; la parentalité incompétente ou insuffisante ; le logement insuffisant ou inapproprié et l'accès insuffisant aux services sociaux ou médicaux (Manciaux & Deschamps, 1974). En outre, la prévention primaire et les programmes d'action sont investis pour intervenir auprès des enfants grandissant dans des familles touchées par la pauvreté ou caractérisées par les troubles mentaux (Garmezy, 1971).

Plus tard, la perspective écosystémique sur la vulnérabilité de la famille apparaît dans le but de comprendre la vulnérabilité humaine à partir des interactions des individus dans leurs environnements (Bronfenbrenner, 1986 ; Cochran, 1988). Cochran (1988) différencie quatre environnements pour apprécier la vulnérabilité de la famille, à savoir la famille immédiate, le réseau social, les institutions formelles et les tendances culturelles. Le soutien social est considéré comme primordial pour la parentalité et s'exerce par le support émotionnel, l'assistance fonctionnelle et les attentes sociales (Belsky, 1984). Selon Cochran (1988), la famille immédiate exerce le plus d'influence sur le jeune. La situation de vulnérabilité est caractérisée par l'absence d'investissement affectif des parents, l'isolement socio-économique et l'imprévisibilité. Le réseau social affecte la famille par l'absence de liens sociaux, les critiques chargées d'émotion et l'absence de continuité historique ou spirituelle. L'interaction de la famille avec les institutions formelles se caractérise par l'absence

d'accès aux perspectives sociales, le manque de complémentarité avec les rôles parentaux et la discrimination voire l'exclusion. Finalement, les tendances culturelles sont déterminées par le déséquilibre de pouvoir entre les valeurs du système économique et celles soutenues par la famille, l'application inconstante de valeurs constructives entre les différents environnements et l'instabilité politique, surtout en faveur des familles (Cochran, 1988).

Au fil du temps, un pessimisme s'est installé dans le domaine de la recherche familiale qui met l'accent sur les situations posant problème. Ce discours pessimiste montre la famille comme une institution vulnérable et en danger et persiste dans cette direction, aussi bien dans la recherche que dans la politique familiale (Fuhs, 2007).

2.2 L'actualité en synthèse

Dans le but de cerner l'actualité de la recherche en matière des familles dites vulnérables, une revue de la littérature concise permet de définir le terme de « famille vulnérable » et son contexte d'investigation. Pour sa réalisation, nous avons utilisé la recherche avancée sur deux banques de données francophones, à savoir, Cairn.info et Persée¹⁷. Avec le mot-clé « famille vulnérable » trouvé dans le texte intégral des publications, nous avons étudié la notion en limitant la recherche à partir des parutions de l'année 2005. Cairn.info propose 22 résultats alors que Persée suggère 10 résultats, notamment des articles de revues scientifiques.

Le tableau suivant regroupe les publications selon les auteurs, l'année de publication, la banque de données et surtout en fonction de leur approche de la « famille vulnérable » (voir tableau 2).

Pour la plupart des auteurs examinés (voir tableau 2), les familles vulnérables sont définies comme des familles en difficulté, en souffrance et/ou en situation de pauvreté. La difficulté rencontrée peut être physique, physiologique, morale ou sociale (Montagner, 2012). La famille peut même cumuler les difficultés (Scelles, Bécar & Michard, 2007) ou y être confrontée à des moments spécifiques (Escande, 2007).

Plusieurs auteurs examinés décrivent la famille vulnérable comme une famille en situation de précarité ou en risque d'exclusion sociale (voir tableau 2). De plus, différentes situations sont associées pour définir la famille vulnérable. Nous repérons les situations de détresse (*Reliance*, 2006), d'isolement (Crépin, 2007), de misère et de rupture (Dugnat & Palheire, 2008), ainsi que la situation à surcharge occasionnelle (Escande, 2009). En outre, il s'agit de familles fragilisées (Crépin, 2007),

¹⁷ Cairn.info et Persée sont des banques de données unissant et diffusant par la mise en ligne des publications en sciences humaines et sociales (Cairn.info, 2014 ; Persee, 2013). Nous y avons accès par l'abonnement à la Bibliothèque nationale de Luxembourg. La recherche a été effectuée le 7 juillet 2014.

bouleversées (Sambuc, 2013), traumatisées (Le Foll & Guedeney, 2014), disqualifiées (Scelles et al., 2007), stigmatisées (Legendre, 2013), défaillantes (Scelles et al., 2007) et démunies (Montagner, 2012 ; Fournival, 2013). Néanmoins, Scelles et al. (2007) remarquent qu'il s'agit également de familles avec des compétences et capacités créatives.

Dans l'objectif de donner une représentation de la famille vulnérable, certains auteurs examinés se basent sur les structures familiales les plus touchées par la vulnérabilité. Il s'agit respectivement de la famille monoparentale (Crépin, 2007 ; Kesteman, 2007 ; Bérubé & Fourcade, 2010 ; Förster & Richardson, 2011 ; Fournival, 2014) et de la famille nombreuse (Crépin, 2007 ; Escande, 2009 ; Bérubé & Fourcade, 2010 ; Förster & Richardson, 2011 ; Elbaum, 2012).

Certains auteurs font référence à d'autres situations familiales rencontrées en matière de vulnérabilité. Nous repérons le cas de la famille migrante ou même réfugiée qui se retrouve dans une aire culturelle différente de la sienne (Crépin, 2007 ; Jésu, 2007 ; Djaoui, 2012 ; Pourtois & Desmet, 2013). Un deuxième cas est identifié dans les familles ayant un enfant malade ou handicapé (*Reliance*, 2006 ; Crépin, 2007 ; Ward & Jones, 2009 ; Bérubé & Fourcade, 2010 ; Munoz-Pérez & Diguet, 2011 ; Montagner, 2012 ; Sambuc, 2013). Un troisième cas est repéré dans les difficultés économiques, liées aux ressources financières de la famille. Dans ce cas, les parents occupent des emplois précaires ou segmentés, sont au chômage, ont un faible revenu, dépendent d'un revenu minimum ou sont même endettés (Crépin, 2007 ; Escande, 2007 ; Paris, 2008 ; Bérubé & Fourcade, 2010 ; Förster & Richardson, 2011 ; Montagner, 2012 ; Sambuc, 2013). Un quatrième cas est appréhendé par la présence de violence, les situations de maltraitance ou de négligence dans la famille (Ward & Jones, 2009 ; Elbaum, 2012 ; Montagner, 2012). D'autres situations peuvent contribuer à la vulnérabilité de la famille, comme le cas des grossesses adolescentes (Legendre, 2013), la séparation des parents (Escande, 2009), la mort d'un membre de la famille (Sambuc, 2013) ou les difficultés liées au logement (Ducarroz, 2005 ; Kesteman, 2007). De plus dans ces différentes situations, il existe la potentialité de la transmission intergénérationnelle de modes de vie plutôt vulnérables (Scelles et al., 2007), le manque de solidarité familiale (Crépin, 2007), la possibilité de multiplication des difficultés rencontrées désignée sous le terme de familles à problèmes multiples (Le Foll & Guedeney, 2014) ou de familles multi-assistées (Legendre, 2013).

Dans la colonne des informations complémentaires de notre tableau de synthèse (voir tableau 2), nous pouvons observer que la plupart des auteurs s'intéresse aux actions pour soutenir et accompagner les familles vulnérables.

Auteur(s)	Année	« Famille vulnérable » & moyen d'action	Informations complémentaires	Banque de données
Ducarroz	2005	- conditions de logement - nécessité d'un accompagnement cohérent pour la famille vulnérable	- France - CAF (caisses d'allocations familiales) et logement	Cairn.info
Dugnat	2005	Système de soutien cohérent autour de la famille vulnérable	Outils de travail en périnatalité	Cairn.info
<i>Reliance</i>	2006	Familles en difficulté ou en situation de détresse, situation de précarité ou de pauvreté, handicap, vieillissement	- France - repères de l'action sociale et médico-sociale	Cairn.info
Antheunis, Ercolani-Bertrand & Roy	2007	- prévention pour les enfants de familles « vulnérables » - techniques de dialogue psycho-socio-culturel adaptées aux familles vulnérables	Outils d'orthophoniste et accompagnement parental	Cairn.info
Crépin	2007	- familles nombreuses, monoparentales, fragilisées, pauvres, migrantes, en difficulté sociale, isolées, sans solidarité familiale, confrontées à la précarité, ayant un enfant malade, handicapé ou perturbé, occupant des emplois précaires et segmentés - réflexions sur la politique familiale et sur l'action sociale face à la transformation des structures familiales	- France - situation démographique des familles et leur évolution	Persee
Escande	2007	- familles endettées, en difficulté, confrontées à des difficultés à des moments spécifiques de leur vie - accompagnement des familles	- France - dépenses d'action sociale des CAF (caisses d'allocations familiales)	Persee
Jésu	2007	- familles en difficulté, familles en situation de migration - politique familiale susceptible de cerner les différents aspects de leur vie quotidienne - reconnaissance et respect des parents d'une « famille vulnérable »	- représentation des familles vulnérables - postures et pratiques d'intervention	Cairn.info
Kesteman	2007	- familles monoparentales, en situation précaire, configuration familiale, pauvreté, logement - évaluation des objectifs et des actions en faveur des familles vulnérables	- France - évaluation des performances par indicateurs	Persee
Molénat	2007	- familles en souffrance - environnement professionnel sensibilisé, coordination des interventions	- France - périnatalité	Cairn.info
Scelles, Bécar & Michard	2007	- famille à risque, disqualifiée, défaillante, qui cumule les difficultés, avec compétences et capacités créatives, problématique intergénérationnelle - posture professionnelle face à la famille vulnérable, raisonnements éducatifs différents	- représentation des familles vulnérables - action publique, liens familles-professionnels	Cairn.info
Dugnat & Palheire	2008	- familles en difficulté, manifestations de souffrance, de rupture - accessibilité des services pour les familles et à leur demande	- lien parent-enfant - prévention	Cairn.info
Paris	2008	- RMI (revenu minimum d'insertion)	- France	Persee

		- programmes et prestations pour « familles vulnérables »	- production d'une mesure statistique	
Anaut	2009	- familles en difficulté, familles en souffrance - modèle de résilience pour changer le regard sur les familles vulnérables	- relation de soin - cadre d'intervention de la résilience	Cairn.info
Demers	2009	- familles en difficulté - articulation des services d'aide aux familles vulnérables	- Québec - intervention en protection de la jeunesse	Persee
Escande	2009	- familles nombreuses, en difficulté, à la séparation des parents, à surcharge occasionnelle - accompagnement des familles	- France - dépenses d'action sociale des CAF	Persee
Ott	2009	- famille pauvre - pratiques d'intervention, prévention spécialisée contre l'extrait de l'enfant de son milieu familial vulnérable	- représentation des familles « vulnérables » - travail de rue	Cairn.info
Parizot & Liauzu	2009	Travail avec les familles vulnérables par la compréhension et la continuité	- sélection de livres	Cairn.info
Ward & Jones	2009	- violence physique et négligence, enfants considérés comme « ayant des besoins », pauvreté, exclusion sociale - promotion de la prévention et des interventions précoce et objectifs de qualité par cadre juridique	- Angleterre - changements dans l'intervention en protection de l'enfance	Persee
Bérubé & Fourcade	2010	- pauvreté, exclusion sociale, familles nombreuses, monoparentales, avec enfants handicapés, à faibles revenus, en difficulté - politique familiale qui apporte une aide particulière aux familles vulnérables, soutien financier, aide sur base des ressources, conciliation travail-famille	- OCDE - France et Québec - politiques familiales en temps de crise	Persee
Förster & Richardson	2011	- familles monoparentales, nombreuses, à risque de pauvreté, au chômage - dépenses publiques envers les familles, prestations en espèces, services complémentaires comme santé et logement pour les familles vulnérables	- OCDE - France, Allemagne, Royaume-Uni et Etats-Unis - réduction de la pauvreté	Persee
Munoz-Pérez & Diguet	2011	- maladie - collaboration entre les secteurs médicaux, sociaux et judiciaires, dépistage et accompagnement des familles vulnérables	- France - bibliographie critique	Cairn.info
Djaoui	2012	- famille migrante originaire d'une aire culturelle étrangère - respect de l'intimité dans la prise en charge de la famille vulnérable	- France - culture et migration - intervention socio-éducative	Cairn.info
Elbaum	2012	- situations de maltraitance, taille des familles - actions envers des familles vulnérables	- France - politique sociale - mesure par indicateurs	Persee
Montagner	2012	- familles démunies, en difficulté physique, physiologique, morale ou sociale, cumulant les difficultés comme : handicap, maladie, misère, chômage, couple déchiré, maltraitance, conflits avec	- relations école-famille - développement de l'enfant à l'école	Cairn.info

		la fratrie - rôle de l'école dans le développement de l'enfant, figure d'attachement sûre, interaction avec les familles		
Ababsa	2013	Transfert d'argent aux « familles vulnérables » en fonction de critères d'éligibilité	- Syrie - géographie - crise agraire	Cairn.info
Gomel & Serverin	2013	- vulnérabilité, pauvreté - innovation dans l'action auprès des familles vulnérables	- France - expérimentation d'outil de mesure	Cairn.info
Legendre	2013	- familles multi-assistées, stigmatisées, grossesses adolescentes, familles à risque médico-psychosocial - appartenance de l'enfant entre famille d'origine, famille d'accueil et service de placement - partenariat, collaboration, coopération et partage des responsabilités jusqu'à l'autodétermination des familles	- France - placement familial et pluri-parentalité	Cairn.info
Pourtois & Desmet	2013	- familles jeunes, pauvres, réfugiées, nouvellement arrivées, à risque d'exclusion scolaire et sociale - élaboration d'un dispositif de co-éducation pour favoriser le développement de l'enfant	- Belgique - co-éducation par famille, école et communauté	Cairn.info
Sambuc	2013	- handicap, culpabilité, bouleversements, difficultés économiques, mort et deuil - rôle déterminant de la famille dans les analyses économiques des transplantations, pouvoir de décision	- économie - relations familiales et transplantations d'organes	Cairn.info
Delawarde, Briffault & Saïas	2014	- amélioration des conditions de vie et de logement des familles - proposition de service suite à l'expression d'un besoin des familles	- France - prévention en santé mentale et aide à la parentalité	Cairn.info
Fournival	2014	- familles démunies, judiciaisées et en souffrance, familles monoparentales - lutte contre la pauvreté, le surendettement et accès au logement, aux soins	- France - pauvreté	Cairn.info
Le Foll & Guedeney	2014	- familles à problèmes multiples, familles en difficulté, risques psychosociaux multiples, expériences douloureuses voire traumatisantes - approche globale par une alliance solide avec les familles vulnérables, réponses adaptées et utilisables par elles, accompagnement à domicile	- France - travail préventif et précoce à domicile en périnatalité	Cairn.info

Tableau 2 : Synthèse récapitulative de la revue de la littérature « famille vulnérable »

Certains auteurs s'expriment en faveur d'une politique familiale qui tient compte des différents aspects particuliers de la vie quotidienne des familles vulnérables (Jésu, 2007 ; Bérubé & Fourcade, 2010), des possibilités de concilier le travail et la famille (Bérubé & Fourcade, 2010), de la

transformation des structures familiales (Crépin, 2007), de critères d'éligibilité dans les transferts d'argent (Sambuc, 2013) et de l'innovation des actions développées en faveur des familles vulnérables (Gomel & Serverin, 2013).

Plusieurs auteurs s'accordent sur la combinaison d'un soutien financier sous forme de prestations en espèces et d'un accompagnement par l'intervention socio-éducative et même par des services complémentaires pour améliorer les conditions de vie, comme les soins de santé et le logement afin de proposer une approche globale de la situation familiale (Paris, 2008 ; Escande, 2009 ; Bérubé & Fourcade, 2010 ; Förster & Richardson, 2011 ; Delawarde, Briffault & Saïas, 2014 ; Fournival, 2014 ; Le Foll & Guedeney, 2014).

En matière d'accompagnement des familles vulnérables, les auteurs soulèvent l'importance de la coordination des interventions des services médicaux, sociaux et judiciaires (Molénat, 2007 ; Demers, 2009 ; Munoz-Pérez & Diguet, 2011 ; Legendre, 2013) afin d'assurer la cohérence de l'encadrement (Ducarroz, 2005 ; Dugnat, 2005), l'intervention précoce et les préventions spécialisées (Antheunis, Ercolani-Bertrand & Roy, 2007 ; Ott, 2009 ; Ward & Jones, 2009) et l'évaluation des actions sur base d'objectifs de qualité (Kesteman, 2007 ; Ward & Jones, 2009). En outre, les services devraient être accessibles à la demande des familles (Dugnat & Palheire, 2008 ; Delawarde et al., 2014) et favoriser l'accompagnement à domicile ou dans le milieu de vie des familles (Ott, 2009 ; Le Foll & Guedeney, 2014). Certains auteurs soutiennent l'idée du partenariat et de l'alliance solide pour partager les responsabilités, afin de favoriser le développement de l'enfant et d'émanciper la famille dans son fonctionnement (Legendre, 2013 ; Pourtois & Desmet, 2013 ; Le Foll & Guedeney, 2014).

Au niveau de la posture professionnelle des intervenants, les auteurs encouragent le travail dans un environnement professionnel sensibilisé aux difficultés des familles et aux raisonnements éducatifs des parents qui sont parfois différents de ceux des professionnels (Molénat, 2007 ; Scelles et al., 2007). Jésu (2007) met l'accent sur la reconnaissance et le respect des parents, Parizot et Liauzu (2009) pointent le travail par la compréhension, alors que Djaoui (2012) accorde l'importance au respect de l'intimité dans la prise en charge. Antheunis et collègues (2007) préconisent l'emploi de techniques de dialogue psycho-socio-culturel adaptées afin d'assurer la communication et pour rendre les réponses élaborées adaptables et utilisables (Le Foll & Guedeney, 2014). De plus, Bérubé et Fourcade (2010) prononcent le principe d'intervenir sur base des ressources de la famille. Suivant ce raisonnement, Anaut (2009) propose un modèle de résilience comme cadre de l'accompagnement pour centrer le regard sur les ressources familiales.

2.3 Familles vulnérables au Luxembourg

De manière brève, les familles vulnérables sont des familles en difficulté sociale et/ou matérielle. Les familles monoparentales, nombreuses, migrantes et celles ayant un membre malade sont identifiées comme la population familiale la plus susceptible de basculer en situation de vulnérabilité. Les problématiques de l'emploi précaire du parent, de la maltraitance et de la multiplication des difficultés en famille s'ajoutent aux situations de vulnérabilité décrites.

En matière d'intervention, notre synthèse succincte du point précédent révèle l'importance d'une approche holistique en faveur d'une combinaison des aides en espèces et en services afin de renforcer les familles dans leur rôle de socialisation.

Pour le Luxembourg, la Croix Rouge luxembourgeoise (2014) parle de plusieurs centaines de familles en détresse qui souffrent quotidiennement de crises. Ces situations de vulnérabilité sont surtout dues aux troubles psychologiques, aux violences ou aux toxicomanies au sein de la famille (Croix Rouge, 2014). En outre, nous avons décrit préalablement que les familles monoparentales sont les plus touchées par le risque de pauvreté, dû à un seul revenu financier, au réseau social plus restreint et aux conditions de logement moins favorables (Breulheid & Genevois, 2008 ; Osier & Zahnen, 2011). De plus, le risque de pauvreté et les avantages ou désavantages sociaux et éducatifs semblent se reproduire au Luxembourg d'une génération à l'autre (OCDE, 2010).

Concernant les aides en espèces, nous avons montré précédemment¹⁸ que ces aides en direction des familles sont plus répandues au Luxembourg que dans d'autres pays européens (Zahlen, 2013). Le Luxembourg fait même partie des pays de l'OCDE qui utilisent des aides spécifiques pour soutenir le parent isolé, notamment par des exonérations fiscales, et qui n'impose la recherche d'un emploi au parent qu'à partir du moment où son enfant est scolarisé (OCDE, 2011). A l'inverse, le risque de pauvreté de 17.8% est l'un des plus élevés d'Europe. Sans prestations familiales, le risque de pauvreté augmenterait à 29%, incluant un certain nombre de familles (Van Dyck, 2012).

Concernant les aides en services, de nombreuses offres existent en faveur des familles en détresse au Luxembourg (Croix Rouge, 2014). Par exemple, les services de protection de la jeunesse mènent des enquêtes sociales pour répondre aux signalements des situations de mise en danger de l'enfant afin de proposer une action de protection (cf. OCDE, 2011). Ces situations sont diverses. En 2013, le SCAS a mené les enquêtes sociales et a étudié le milieu social et familial du jeune suite aux signalements d'indisponibilité parentale, de maltraitance, d'absentéisme scolaire, de soupçon d'abus sexuel, de

¹⁸ Au cours des premiers pages de ce travail, chapitre intitulé *La famille au Luxembourg*, nous avons présenté de manière succincte les différentes aides aux familles.

demandes de changements dans les droits de garde et de visite, de toxicomanie du jeune et de délinquance juvénile (SCAS, 2014).

Nous constatons donc la présence de différentes situations de vulnérabilité par lesquelles une famille peut être touchée au Luxembourg. En conséquence, nous observons également la mise en place de différentes aides en faveur de l'enfant et de sa famille pour soutenir l'éducation familiale et pour remédier aux situations problématiques. Celles liées au contexte de protection de la jeunesse seront précisées et examinées plus loin.

Chapitre 3

La résilience

La résilience désigne le processus, la capacité ou le résultat de l'adaptation réussie malgré des circonstances difficiles ou menaçantes (Masten, Best & Garmezy, 1990). Généralement, la notion de résilience est retenue comme un processus dynamique qui amène à une adaptation positive en faisant face à une situation adverse (Luthar, Cichetti & Becker, 2000 ; Werner, 2005). Pour Manciaux (2001), la résilience se caractérise à la fois par la résistance à la destruction et par la construction d'une existence de valeur. Elle est interactive, c'est-à-dire qu'elle ne peut se manifester qu'en combinaison avec des expériences de risque (Rutter, 2006 ; 2012). Elle permet toutefois un fonctionnement ou un développement dans le temps (Riley & Masten, 2005). De plus, la résilience est considérée comme un processus multicausal par la transaction de déterminants internes et externes (Cyrulnik, 2013). Cyrulnik (2012) définit la résilience comme « un processus biologique, psychoaffectif, social et culturel qui permet un nouveau développement après un traumatisme psychique » (p. 8). Pour Vergely (2005), la résilience passe par trois étapes, à savoir le soutien et le regard d'autrui, le rebondissement intérieur par soi-même et l'existence de l'avenir. Il s'agit d'un nouveau développement de la personne (Cyrulnik, 2013). Pour Onfray (2014), la résilience témoigne d'une grande souffrance, mais rend la répétition de la même souffrance impossible. Ainsi, elle constitue un fonctionnement qui rend plus fort. Selon Poletti et Dobbs (2001), la résilience est une capacité humaine fondamentale qui mobilise les compétences nécessaires pour transformer sa vie et cicatriser la blessure. Elle est la réponse aux turbulences et discontinuités de la vie (Bhamra, Dani & Burnard, 2011).

La résilience n'apparaît pas « de soi » (Cyrulnik, 2000). Pendant la mise en place d'un processus de résilience, les interactions entre l'individu et son environnement socio-affectif jouent un rôle important (Anaut, 2006). La résilience est constamment en évolution du fait des déterminismes multiples produits par l'interaction dans un contexte écosystémique donné (Waller, 2001). Elle se base sur des ressources individuelles qui sont contextualisées avec l'environnement social (Anaut & Cyrulnik, 2014). Les facteurs de protection favorisent le développement et l'équilibre entre résultat positif et circonstance défavorable (Bonanno, 2004). La résilience se réalise aussi bien à un niveau matériel et concret qu'à un niveau spirituel (Vergely, 2005). Le point suivant donne une approche historique de la notion et contribuera ainsi de manière complémentaire à la définition de la résilience.

1 Rétrospective de la recherche sur la résilience

Dans les années 1970, les études se sont centrées surtout sur les relations entre divers facteurs de risque et de développement personnel favorable (Luthar, Cicchetti & Becker, 2000 ; Rutter, 2012). Selon Richardson (2002), il s'agit de la première vague de l'enquête sur la résilience. Essentiellement fondé sur des descriptions phénoménologiques, ce mouvement cherche et retient les qualités de résilience (*resilient qualities* pour utiliser le terme de Richardson, 2002) ou les facteurs protecteurs qui permettent de prédire la réussite sociale et personnelle malgré des conditions adverses. À travers les décennies, la définition « résistante » ou « invulnérable » est basée sur des qualités personnelles de la résilience (Black & Lobo, 2008) et change progressivement dans une vision développementale dans laquelle aussi bien de nouvelles vulnérabilités que de nouvelles forces émergent en fonction des circonstances de vie (Luthar et al., 2000).

Notamment à partir de l'étude longitudinale de Werner et collaborateurs, l'intérêt scientifique et pratique s'étend autour du phénomène (Walsh, 1996 ; Luthar et al., 2000 ; Cyrulnik, 2012). Différentes études longitudinales de grande échelle et d'extension de l'enfance à l'âge adulte ont documenté l'équilibre entre les événements de vie stressants qui augmentent la vulnérabilité des enfants, mais aussi les dispositions internes et externes qui soutiennent leur résilience. Cet équilibre peut changer dans les différentes phases de la vie et être affecté par le contexte et les interactions gène-environnements des personnes (Werner, 2013). L'étude longitudinale sur le développement infantile de Werner et collègues a débuté avec 698 bébés, tous nés en 1955 sur l'île hawaïenne de Kauai. Les objectifs visés étaient d'une part de documenter l'enfance à partir de la grossesse jusqu'à l'âge adulte et d'autre part d'évaluer les conséquences transversales des conditions adverses sur le développement individuel. Parmi ces enfants, 201 ont été qualifiés d'enfants à haut risque. Ils ont grandi dans un environnement caractérisé par la pauvreté ou troublé par des maladies mentales parentales. Par contre, à l'âge de 18 ans, 72 de ces enfants n'ont pas développé des troubles comportementaux, comme soupçonné. Au contraire, ces enfants sont devenus des jeunes adultes compétents, confiants et couronnés de succès. Ils forment les jeunes résilients dans cette étude (Werner, 1993).

Dans les années 1980 et 1990, la question est poursuivie pour savoir comment ces facteurs contribuent à un aboutissement positif (Luthar et al., 2000 ; Rutter, 2012). Ce questionnement peut être résumé comme une deuxième vague de l'enquête de résilience dans laquelle l'intérêt se centre sur le processus de résilience et l'élaboration de modèles et de théories sur la résilience (Richardson, 2002). Cette vague aborde les questions méthodologiques pour pouvoir étudier le processus de résilience à partir de facteurs de risque. Par exemple, il s'agit de la sélection de mesures adaptées à l'âge, de la

définition des critères de réussite, du besoin d'un groupe de contrôle caractérisé par le faible risque et du besoin de plusieurs moments d'observation dans le temps (Werner, 2005).

Surtout à partir des années 2000, la troisième vague se caractérise par l'identification multidisciplinaire des ressources et des motivations de l'individu et du groupe, mais aussi par la création d'expériences favorisant l'activation et l'utilisation des forces identifiées (Richardson, 2002). La force de la résilience permet de négocier avec les bouleversements entraînés aussi bien par des événements exceptionnels qu'au cours des phases transitoires du développement (Tisseron, 2014). Le transfert de la compréhension théorique à la recommandation pratique s'opère dans des champs divers s'étalant du soutien socio-éducatif à la psychothérapie familiale. L'intérêt se centre sur la question de savoir comment les résultats de recherche pourraient être utilisés pour développer de meilleurs moyens d'aide aux enfants vivant en situation de stress ou d'adversité (Rutter, 2012).

Madariaga, Novella et Arribillaga (2014) résument l'évolution de la résilience d'une part par la découverte de facteurs de protection favorisant l'adaptation dans des conditions d'adversité et d'autre part par l'étude des qualités dynamiques de résilience dans l'interaction selon un modèle écosystémique du développement humain (cf. travaux de Bronfenbrenner). Lors du 1^{er} congrès mondial sur la résilience en 2012, les communications ont souligné les interactions précoces, le fonctionnement familial et les structures sociales qui peuvent faciliter ou au contraire entraver le développement (Anaut & Cyrulnik, 2014).

2 Concepts apparentés à la résilience

L'arrière-plan de la notion de résilience est remarquable (Cyrulnik, 2012 ; Ionescu, 2012). La résilience s'est développée à partir de l'investigation des facteurs aboutissant à des résultats positifs face à la présence d'adversité (Luthar et al., 2000 ; Black & Lobo, 2008) selon une perspective pathologique du développement (Siegrist, 2010). La résilience n'est toutefois pas une qualité générale de l'individu (Rutter, 2006).

Plusieurs auteurs relèvent des variations dans la définition et l'utilisation de la terminologie de la résilience (Luthar et al., 2000 ; Rutter, 2012). Non seulement au cours des années de recherche, mais aussi dans la littérature, il y a peu de consensus sur la définition, l'opérationnalisation et la mesure des concepts clés de la résilience. Il existe notamment des divergences dans les conceptualisations de la résilience, qui est considérée soit comme une caractéristique personnelle, soit comme un processus dynamique. De même, on ne s'entend guère sur des termes centraux, comme le facteur de

protection ou de résilience et le facteur de risque ou de vulnérabilité, utilisés dans les modèles de la résilience (Luthar et al. 2000). Il est même probable que des facteurs favorables au développement qui s'appliquent en dehors de la résilience contribuent également au processus de celui-ci (Rutter, 2012).

Généralement, la relation de la résilience avec d'autres concepts se caractérise par le chevauchement et par des délimitations conceptuelles vagues (Borst, 2006 cité par Siegrist, 2010). Plusieurs notions sont très proches du concept de résilience et aident dans sa compréhension et sa définition. Il s'agit de notions qui soit contribuent à la construction du concept de résilience, soit jouent un rôle dans l'opérationnalisation de ce processus.

2.1 Positionnement entre résistance et adaptation

Dans ce point, nous proposons un positionnement théorique de certains concepts apparentés à celui de la résilience. Dans notre représentation, les critères de référence sont désignés par rapport à une double caractéristique définissant le concept de résilience, c'est-à-dire un pôle de résistance et un pôle de développement (cf. Manciaux, 2001). La résilience est composée des deux dimensions : de résister aux pressions d'un côté et de construire une vie digne de l'autre côté (Poletti & Dobbs, 2001).

Le pôle de la résistance définit la résistance comme un phénomène essentiellement intrapsychique (Braconnier, 2011) qui concerne surtout les habitudes de fonctionnement d'un individu ou d'un groupe et qui se prononce dans l'opposition face au changement (Dicquemare, 2000), ce qui fait que la situation est difficile à modifier. La résistance peut être retenue comme la capacité de protéger son intégrité face à la destruction (Poletti & Dobbs, 2001).

Le pôle du développement constitue la contrepartie par l'avancement, la croissance et la progression, synonymes du développement humain. Nous retenons l'adaptation¹⁹ comme concept ultime de ce pôle, ceci dans une perspective sociale et développementale du concept. L'adaptation résulte des capacités d'adaptation (*adaptability*) par l'ensemble des conduites d'une personne pour établir et maintenir des relations avec son milieu (Legendre, 2005), tout en améliorant son état dans son environnement, même en l'absence de changement de ce milieu (Gallopin, 2006). La relation entre les concepts d'adaptation et de résilience est peu claire à cause d'une diversité de vues : la capacité d'adaptation peut être assimilée à la résilience. Dans ce cas, elle est perçue comme une composante de la résilience en reflétant l'aspect développemental. A l'inverse, elle peut être considérée comme une capacité collective de gérer la résilience (Gallopin, 2006).

¹⁹ Pour éviter des confusions avec les concepts connexes de l'adaptation, nous résumons les notions d'ajustement (*adjustment*), d'assimilation et d'accommodation comme formes d'adaptation.

En suivant cette considération, nous précisons trois concepts apparentés à la résilience, à savoir la récupération, la désistance et le coping.

2.1.1 La récupération

La récupération (*recovery, recuperation*) est définie comme le retour, d'apparition immédiate bien que de vitesse plus ou moins rapide, au fonctionnement antérieur à la situation stressante ou traumatique (Ionescu, 2012). Il s'agit d'un processus connotant une trajectoire seulement temporairement perturbée (Bonanno, 2004). Les personnes « récupérantes » réduisent la perturbation par un comportement plutôt résistant pour aboutir au fonctionnement normal (Ionescu, 2012), tandis que les personnes résilientes rencontrent des perturbations transitoires dans leur fonctionnement tout en poursuivant un développement sain (Bonanno, 2004). Nous situons donc la récupération très proche du pôle de la résistance et dans un rapport plus faible au pôle du développement, vu que la récupération ne tient que peu compte de la perturbation en se concentrant sur le maintien du fonctionnement normal et habituel.

2.1.2 La désistance

La désistance (*desistance*) est un concept d'origine criminologique qui renvoie à l'événement ou au moment terminant une carrière criminelle ou à l'implication dans le comportement criminel, sans pour autant exclure un récidivisme criminel (Fitzpatrick, 2011). Dans une vision développementale, la désistance désigne le désinvestissement, total ou partiel, volontaire ou non, d'un individu vis-à-vis d'une sphère de son développement psychosocial (Pourtois, Humbeeck & Desmet, 2012). La désistance réfère donc à un changement de comportement (Fitzpatrick, 2011), qui ne sera plus fragilisant pour le développement et qui pourra alimenter un processus de résilience (Pourtois et al., 2012). Nous situons donc la désistance dans un rapport fort au pôle de la résistance, mais dans un rapport faible au pôle du développement, vu que la désistance se centre plutôt sur l'arrêt et moins sur la tentative ou la reprise d'un développement.

2.1.3 Le coping

Généralement, le coping est défini comme une stratégie de gestion du stress permettant une réorganisation suite à une désorganisation (McCubbin, 1979). Le coping permet donc l'adaptation aux événements stressants (Folkman, Lazarus, Dunkel-Schetter, DeLongis & Gruen, 1986). Les stratégies de coping permettent à l'individu de s'adapter ou de transformer la situation pour pouvoir la tolérer, la réduire ou la maîtriser grâce à des cognitions, des affects ou des comportements (Bruchon-Schweitzer, 2001). Généralement, le coping est un processus lié à un contexte précis (Folkman et al., 1986). Nous situons donc le coping dans un rapport fort au pôle du développement et dans un rapport plutôt

neutre au pôle de la résistance, parce que cette dernière n'est appliquée que dans le but de l'adaptation à la situation. Comparé à la résilience, le coping est une réaction plutôt immédiate dans une situation donnée, tandis que la résilience est une reconstruction dans une certaine durée (Manciaux, 2005).

2.2 Invulnérabilité, invincibilité et sens de la cohérence

Préalablement, nous avons montré que la vulnérabilité se caractérise par un risque accru de perturbation face à un événement stressant. Elle est accompagnée de sentiments de souffrance, de faiblesse ou d'exclusion. Pourtant, la vulnérabilité vécue peut être transformée à l'aide de capacités d'adaptation (voir chapitre 2).

Pour Werner (1993), la vulnérabilité dans le développement infantile est définie par la possibilité de conséquences négatives sur le développement suite à l'exposition à des facteurs de risque, comme le stress périnatal ou la pauvreté. L'invulnérabilité exprime le contraire et constitue ainsi la première définition de la résilience (Tomkiewicz, 2005). L'idée de l'invulnérabilité provient des travaux de Werner qui utilise l'expression « *vulnerable but invincible* » pour désigner les enfants vulnérables, mais échappant à l'adversité et aboutissant à une vie adulte plus positive que supposée (Garmezy, 1971 ; Werner, 1997). L'invulnérabilité peut être définie comme un état de déformation dans le but de résister à l'exposition traumatique (Tomkiewicz, 2005). Pour Anthony (1987), les dynamiques de vulnérabilité et d'invulnérabilité reposent sur l'anxiété qui, à la fois, paralyse de manière accablante et protège la personne par l'alerte de l'expérience bouleversante. Déjà en 1971, Garmezy suggère d'élaborer les modèles de prévention sur base des trajectoires d'invulnérabilité.

Le phénomène de la vulnérabilité dans l'enfance suivi d'un âge adulte épanoui et autonome, aussi caractérisé d'invincibilité, peut être expliqué par le sens de cohérence et le modèle de la salutogenèse²⁰ (Dahlin, Cederblad, Antonovsky & Hagnell, 1990). Selon les auteurs, un sens de cohérence fort favorise la capacité de clarifier et de structurer l'événement stressant, la mobilisation des ressources appropriées et la motivation à faire face au défi (Dahlin et al., 1990). Le sens de cohérence s'exprime donc par l'intelligibilité, la gestion et la signification du problème. En famille, il se caractérise par une perception commune du stress et une entente entre les membres de la famille face au problème, ce qui favorise l'adaptation du groupe familial (Antonovsky & Sourani, 1988). Dans l'approche de la salutogenèse, une telle orientation de vie permet la sélection des stratégies de

²⁰ La salutogenèse est une approche examinant les origines de la santé en incluant les interprétations subjectives sur l'état de santé des personnes visées dans l'approche (Antonovsky, 1979).

coping adaptées et constitue une base solide pour maintenir et renforcer la santé et le bien-être (Dahlin et al., 1990).

3 Intérêt et approches de la résilience pour la famille

Dans les premières études sur la résilience dans l'enfance, la famille est souvent abordée comme une figure négative de dysfonctionnement, de maltraitance ou de négligence (Belsky, 1984 ; Walsh, 1996 ; Delage, 2008 ; Nichols, 2013). Nichols (2013) situe le début de ce champ de recherche au niveau des études du stress en famille pendant la période de la Grande Dépression dans les années 1930. L'orientation vers les membres de la famille en tant que « tuteurs de résilience » se fait grâce à la reconnaissance de la souffrance liée à des liens affectifs brisés par la séparation des enfants de leurs familles (Delage, 2008), mais aussi par rapport à l'importance accordée à l'interaction de l'individu avec son environnement socio-affectif. Aucune famille n'est exempte de problèmes et la rencontre de situations stressantes est inévitable, comme par exemple la mort d'un proche (Black & Lobo, 2008). Il s'agit donc d'un intérêt de recherche et d'intervention centré sur les caractéristiques de la résilience au sein de la famille. Dans ce contexte, les investigations visent de repérer le fonctionnement des familles dites résilientes afin de pouvoir élaborer des possibilités d'intervention pour soutenir les processus de résilience (Anaut, 2008).

3.1 La résilience familiale

La notion de résilience attachée à la famille est perçue comme un processus dynamique et développemental permettant de faire face au stress (Walsh, 1996 ; Hawley, 2000 ; De Haan, Hawley & Deal, 2002). Elle ne peut se manifester qu'en relation avec un risque (Patterson, 2002a ; Mackay, 2003). Les facteurs de stress et de force sont impliqués dans toutes les différentes conceptions de la notion (Nichols, 2013). La notion met l'accent sur la famille en tant qu'unité fonctionnelle (Walsh, 1996 ; Hawley, 2000). La résilience familiale est définie dans la capacité de la famille, soit de résister aux perturbations, soit de s'adapter aux situations de crise engendrées par les transitions de vie ou les événements de stress ou d'adversité (Black & Lobo, 2008). La résilience familiale se caractérise par plusieurs dimensions, à savoir la durée de la situation adverse sous forme de défi ou de crise, l'étape de vie dans laquelle la famille rencontre la situation adverse et les sources de soutien internes et externes de la famille (Simon, Murphy & Smith, 2005). Il y a toujours l'interaction de facteurs de risque et de protection, combinée à la perspective partagée par la famille (De Haan et al., 2002). La résilience familiale peut être aussi bien un processus qu'un résultat (De Haan, Hawley & Deal, 2013 ; Mackay,

2003). Elle inclut toutefois les ressources mobilisées par la famille pour réagir aux difficultés (Hawley, 2000). Finalement, la famille retrouve un fonctionnement apaisant après un traumatisme afin de se dégager de la souffrance par la transformation du traumatisme en histoire du passé et en activités partageables (Cyrulnik, 2014).

3.2 Deux approches

Il n'y a pas d'entente universelle sur la définition ou sur les dimensions de la résilience familiale (Black & Lobo, 2008 ; Nicols, 2013). Néanmoins, deux approches peuvent être distinguées dans la littérature :

Dans la première approche, l'investigation consiste à analyser les structures et les relations de la famille qui favorise la résilience d'un ou de plusieurs membres de la famille. Pour Delage (2012), il s'agit de résilience dans la famille. Il s'agit de repérer les particularités de la famille autour de l'individu résilient qui exercent un impact sur la résilience de celui-ci (Walsh, 1996 ; Anaut, 2008). Grâce au soutien apporté et aux ressources mobilisées par la famille, celle-ci devient un « tuteur de résilience » pour le membre en souffrance (Delage, 2012). Par exemple, Barudy et Dartagnan (2007) définissent la résilience comme la capacité résultant des interactions sociales en plaçant l'enfant au centre des préoccupations et en envisageant la réhabilitation des compétences parentales pour son bien-être. Cette résilience individuelle peut également constituer un facteur de protection d'une famille en difficulté (Hawley, 2000). A son tour, l'individu résilient est membre de la famille et peut contribuer à la résilience du groupe grâce à ses qualités et caractéristiques personnelles (Simon et al., 2005).

Dans la deuxième approche, la famille en tant que « groupe familial résilient » est considérée dans son ensemble, comme un système ou une unité ayant un fonctionnement résilient (Hawley, 2000 ; Simon et al., 2005 ; Anaut, 2008). L'ensemble familial est victime d'un traumatisme et s'engage dans un processus de résilience (Delage, 2012). L'investigation vise à dégager un « schéma familial » qui contient des ressources et des caractéristiques familiales favorisant la résilience, comme la communication ou la capacité à s'adapter. Le potentiel de résilience familiale résulte finalement de l'interaction des facteurs de risque et des facteurs de protection de la famille, tout en tenant compte du contexte et de la gravité de la situation adverse traversée (Anaut, 2008). Pour Delage (2012), il s'agit de la résilience familiale proprement dite.

Pour certains auteurs, les approches de la résilience, d'un membre de la famille versus la famille en tant qu'unité, ne sont pas séparables par deux processus différents (Simon et al., 2005). Pour être

tuteur de résilience, la famille doit être atteinte par la souffrance de son membre, à condition que cela n'accroisse pas l'ampleur du trauma (Delage, 2012).

4 Modèles de la résilience familiale

La recherche sur la résilience familiale inclut la recherche familiale sur la crise et le stress (Nichols, 2013). Dans le domaine scientifique du stress familial, les questions centrales se posent par rapport à la fréquence et la manière dont les facteurs de stress se trouvent en interaction avec les ressources personnelles, familiales et communautaires, et par rapport aux réponses de la famille face au stress dans le temps (McCubbin & Patterson, 1983). Par exemple, Olson, Russell et Sprenkle (1983) ont fait appel à la cohésion, l'adaptation et la communication en famille pour décrire les dynamiques familiales. L'intérêt se centre donc sur les processus d'adaptation familiale face aux situations de vulnérabilité. Plusieurs modèles forment la base de l'intérêt pour la résilience familiale. Afin de comprendre les fondements de la résilience familiale, nous retournons d'abord sur le modèle de crise familiale ABCX de Hill (1958), puis sur le modèle circomplexe des systèmes familiaux d'Olson et collaborateurs (1983) et enfin sur le modèle du double ABCX de McCubbin et Patterson (1983) et ses évolutions dans la recherche familiale. Ensuite, nous abordons les processus-clés de la résilience familiale selon Walsh (2006) et Delage (2008). Enfin, nous exposons les réflexions en faveur du transfert des modèles dans la pratique d'intervention auprès des familles.

4.1 Modèles précurseurs de crise et de stress

A partir de la recherche familiale sur le stress et de l'identification de forces ou de qualités au sein de la famille, plusieurs modèles ont été élaborés afin de comprendre l'adaptation familiale (Walsh, 1996) et d'arriver à la conceptualisation de la résilience familiale (Patterson, 2002b ; Nichols, 2013).

4.1.1 ABCX Family Crisis Model

Hill (1958) a proposé un modèle qui tient compte des recherches sur les crises et qui définit les facteurs contribuant à la prédisposition familiale face à la crise. Basé sur les interactions entre les facteurs, il s'agit du modèle de crise familiale ABCX (*ABCX Family Crisis Model*), dont A représente l'événement stressant qui interagit avec B qui contient les ressources de la famille face à la crise. B interagit avec C qui représente la définition de l'événement pour la famille, ce qui produit X, c'est-à-dire la crise. Selon Hill (1958), les familles les plus vulnérables rencontrent fréquemment des événements stressants (A) et définissent ces événements comme crise par une perception de gravité

de l'événement, sans pouvoir faire appel à des expériences du passé en matière de ressources disponibles face au stress (B). A l'opposé, les familles qui s'adaptent durant la crise se caractérisent par l'intégration des membres dans la famille, les relations amicales entre parents et enfants, la prise de décision commune et l'expérience de réussite avec des événements de stress antérieurs (Hill, 1958).

En discutant le modèle ABCX, McCubbin (1979) propose d'intégrer la gestion de la stabilité émotionnelle en famille et l'anxiété individuelle, modérée par l'estime de soi. De plus, McCubbin (1979) aborde l'acquisition du support social par la communauté, la famille élargie et les relations sociales, et ceci en fonction des normes et des attentes sociales. Pour finir, McCubbin (1979) suggère d'intégrer la négociation de l'événement stressant au niveau individuel et familial, notamment sur la base d'une organisation familiale favorisant la résolution de problèmes.

4.1.2 Modèle circomplexe des systèmes familiaux

Olson (2000) a élaboré le modèle circomplexe des systèmes conjugaux et familiaux (*Circumplex Model of Marital and Family Systems*) qui met en relation les différentes approches de la recherche et de la pratique afin de proposer un outil diagnostique pour la thérapie familiale. Le modèle circomplexe repose sur trois dimensions, à savoir la cohésion familiale, la souplesse familiale et la communication. La cohésion familiale se caractérise par le lien affectif entre les membres de la famille. La souplesse (*flexibility*) est définie par la négociation entre stabilité et changement, notamment à travers la gestion des rôles et des relations. Enfin, la communication est une dimension de facilitation dans l'équilibre familial. Le modèle permet d'attribuer un type d'équilibre aux familles (voir *balanced types*) qui détermine l'ordre de changement (Olson, 2000). Par la combinaison des dimensions, le modèle permet d'identifier 16 types de systèmes familiaux différents (Olson et al., 1983). Les types équilibrés de familles ont un fonctionnement adéquat pour faire face au changement. A l'inverse, les types déséquilibrés de familles s'expriment par des systèmes chaotiques qui changent trop ou par des systèmes rigides qui changent trop peu. Olson (2000) propose plusieurs hypothèses à partir du modèle circomplexe. Premièrement, les familles de type équilibré fonctionnent généralement de manière plus adéquate que les familles de type déséquilibré. Deuxièmement, les familles dites équilibrées ont plus de communication positive comparées à des familles dites déséquilibrées. Troisièmement, les familles équilibrées disposent donc de plus de ressources et de capacités pour faire face à une crise de manière appropriée et efficace (Olson, 2000).

4.1.3 Modèle du double cadre ABCX, le modèle FAAR et évolutions

Après avoir examiné différents modèles scientifiques sur le stress familial, McCubbin et Patterson (1983) retiennent l'interaction des éléments de stress et leur fréquence avec les ressources personnelles, familiales et communautaires, ainsi qu'avec les réponses données par la famille dans le temps. Les auteurs centrent donc l'intérêt de la recherche sur les processus d'ajustement et d'adaptation de la famille et proposent le modèle du double cadre ABCX (McCubbin & Patterson, 1983). Selon Patterson (2002a ; 2002b), la résilience familiale peut être examinée sous l'angle du stress familial et de la théorie du coping. Suivant la théorie du stress, la famille rétablit son équilibre ou atteint une adaptation par le processus de la puissance régénératrice (*regenerative power*). Quand il s'agit d'une adaptation de mauvaise qualité, la notion de vulnérabilité est désignée pour décrire le processus contraire, celui de déséquilibre persistant.

Sur les bases du modèle de Hill (1958), McCubbin et Patterson (1983) déterminent quatre facteurs supplémentaires qui influencent l'adaptation familiale dans le temps. Il s'agit de l'augmentation des facteurs de stress (facteur aA), les efforts de la famille à acquérir de nouvelles ressources (facteur bB), la modification de la définition subjective de la situation (facteur cC) et les stratégies d'adaptation qui changent la structure familiale (facteur xX). Chez McCubbin et Patterson (1983), le concept d'adaptation familiale est utilisé pour décrire le résultat du processus permettant de faire face à la crise dans le temps. Grâce aux variables supplémentaires, l'élargissement du modèle ABCX en double cadre ne s'arrête plus au niveau de la gestion de crise et prend parti pour cerner le fonctionnement familial dans une phase postcritique (Nichols, 2013).

McCubbin et Patterson (1983) intègrent ces observations dans un nouveau modèle, le modèle de réponse d'ajustement et d'adaptation de la famille (*Family Adjustment and Adaptation Response Model*), désigné modèle FAAR. Il définit les processus actifs de la famille dans le maintien de l'équilibre entre les exigences (*demands*) et les événements stressants d'une part, et les capacités (*capabilities*) et les ressources d'autre part. Ces processus interagissent avec les significations (*meanings*) attribuées par la famille afin d'arriver à un niveau d'ajustement familial ou d'adaptation familiale (Patterson, 2002b). Le modèle FAAR distingue entre l'ajustement qui désigne la réponse à un facteur de stress et l'adaptation qui constitue la réponse suite à une crise de la famille. La phase d'ajustement se caractérise par trois stratégies adaptatives, à savoir l'évitement, l'élimination et l'assimilation, tandis que la phase d'adaptation se déroule en deux niveaux d'accommodation. Le premier niveau constitue la restructuration de la famille. Il se compose de la conscience, de la définition partagée de la situation, de l'accord sur les solutions et sur la mise en œuvre, ainsi que de l'utilisation de stratégies d'adaptation. Le deuxième niveau constitue la consolidation de la famille,

facilitée par les stratégies d'adaptation de synergie, d'interfaçage, de compromis et de maintien (McCubbin & Patterson, 1983).

Ultérieurement, les réflexions autour de la conception théorique évoluent dans différentes directions complémentaires. Nous préciserons trois de ces évolutions :

D'abord, McCubbin et McCubbin (1988) ont élaboré une typologie des familles résilientes. La typologie différencie les familles équilibrées selon le modèle circomplexe d'Olson et collaborateurs (voir point 4.1.2), les familles rythmiques caractérisées par les routines et les activités prévisibles qui forment l'unité familiale, et les familles régénératrices présentant une grande cohérence familiale.

Patterson et Garwick (1994) ont quant à eux précisé les niveaux de signification attribués aux événements stressants. Ces niveaux sont respectivement le sens donné à la situation, la signification de l'événement pour l'identité familiale et la vision familiale du monde.

Enfin, Patterson (2002b) a déterminé des processus familiaux de protection, à savoir la cohésion familiale, la flexibilité dans le fonctionnement familial, la communication intrafamiliale affective et l'attribution de sens à la situation stressante.

4.2 Processus-clés de la résilience familiale chez Walsh

L'approche de résilience familiale selon Walsh (2006) vise à identifier et à renforcer les principaux processus d'interaction qui permettent aux familles de résister et de se retrouver face aux défis perturbateurs rencontrés. Dans cette approche, Walsh (2006) définit trois processus-clés de la famille. Il s'agit des systèmes de croyances (*belief systems*), des modes d'organisation (*organizational patterns*) et des processus de communication (*communication processes*).

4.2.1 Les systèmes de croyances

Walsh (2006) place les systèmes de croyance au cœur de tout fonctionnement familial et leur accorde une puissante force de résilience. Les systèmes de croyance contiennent les valeurs, les convictions et les attitudes qui forment un ensemble de principes de base aux réactions émotionnelles, aux prises de décision et aux passages à l'action. Parmi ces processus dans la famille, Walsh (2006) différencie le partage du système de croyance, le sens attribué à l'expérience d'adversité, l'attitude positive face à l'adversité et la transcendance de spiritualité.

Le partage du système de croyances fonctionne grâce aux normes et rituels de la famille ainsi que grâce aux échanges par la narration.

Le sens attribué à l'expérience d'adversité est caractérisé par la conception commune de la résilience en percevant la crise comme un défi partagé. L'expérience défavorable est normalisée et

contextualisée dans le but d'orienter le fonctionnement familial. Dans ce processus, le sens de cohérence offre une orientation compréhensible, gérable et significative de la vie pour évaluer la crise et la détresse. Sur la base de croyances causales et explicatives, la récupération devient possible grâce aux attentes futures faisant suite aux craintes liées à la situation adverse.

L'attitude positive face à l'adversité se fonde sur l'espérance et l'optimisme. Elle s'exprime par l'affirmation de forces et le développement de potentiels, par l'initiative et la persévérance, par le courage et l'encouragement, et par l'acceptation et la maîtrise active des possibilités.

La transcendance de la spiritualité se base sur la référence morale aux valeurs et aux intentions. Elle s'extériorise par le partage de croyances spirituelles et par l'inspiration, l'innovation et la créativité grâce à des héros et modèles. Dans ce processus, l'adversité est transformée en expérience d'apprentissage, de changement et de développement.

4.2.2 Les modes d'organisation

Pour Walsh (2006), les modes d'organisation familiale sont balisés par les normes internes et externes de la famille. Ils sont fondés sur les attentes mutuelles et persistent du fait de l'habitude, de l'adaptation mutuelle ou de l'efficacité fonctionnelle en famille. Pour faire face aux crises de manière efficace, les familles mobilisent et organisent leurs ressources pour diminuer le stress et se réorganisent pour s'adapter à l'évolution des conditions. Parmi ces processus, Walsh (2006) fait la différence entre :

- la flexibilité par la capacité de changement adaptatif, par la stabilité à travers la perturbation, par une guidance solide basée sur la sollicitude, l'orientation et la protection, et par la gestion des défis stressants de la vie, gestion caractérisée par l'équilibrage entre stabilité et changement ;
- la connectivité ou la cohésion par le support mutuel, l'engagement et le respect des différences ;
- les ressources sociales et économiques ainsi que l'extension et la mobilisation de ressources par l'obtention de la sécurité financière tout en conciliant travail et famille.

4.2.3 Les processus de communication

Selon Walsh (2006), les processus de communication sont essentiels pour le fonctionnement familial et pour le développement de la résilience. Ils facilitent le soutien mutuel et la résolution de problèmes. Parmi ces processus, Walsh (2006) différencie la clarté, le partage émotionnel et la résolution de problèmes.

Les membres de la famille s'expriment en affirmations claires, sincères et cohérentes, et discutent des options face à la situation adverse.

La communication au sein de la famille permet le partage émotionnel grâce à l'empathie par un grand éventail d'émotions et grâce à la tolérance pour les différences et les émotions négatives. Le partage émotionnel se manifeste également dans les actions rassurantes qui évitent le blâme d'un membre et qui favorisent les interactions positives.

La résolution de problèmes est entreprise de manière collaborative. Elle se caractérise par l'identification des problèmes et des facteurs de stress, par la réflexion créative, par la prise de décision partagée sur base de la négociation, par le compromis et la réciprocité, par la gestion et la résolution de conflits, par la concentration sur des objectifs réalisables et par l'entreprise de mesures concrètes. La famille prend appui sur les expériences de succès mais aussi d'échec. Elle prend une position proactive afin de prévenir l'apparition de problèmes et de crises.

4.3 Facteurs de résilience familiale chez Delage

Pour Delage (2008), la résilience familiale est la capacité dynamique et évolutive au sein de la famille à construire une vie épanouissante pour l'ensemble familial. Cette capacité contient la mobilisation de ressources et le maintien d'un fonctionnement familial efficace, tout en s'adaptant aux circonstances liées à la situation adverse. Malgré un traumatisme mettant à mal les liens relationnels, la résilience familiale permet de préserver le développement de chaque membre et le fonctionnement de l'unité familiale (Delage, 2010 ; 2012).

Dans son approche de la résilience familiale, Delage (2008) définit un rapport circulaire entre plusieurs facteurs qui forment la résilience. Il s'agit des espoirs et croyances, des possibilités de contrôle, de la fonctionnalité de la famille, de la protection et sécurité, de l'éthique relationnelle, de la vie spirituelle, et de la capacité de mentalisation (voir figure 5).

Les espoirs et croyances développés dans la famille peuvent animer la vie familiale afin de sortir d'une situation traumatique.

Les possibilités de contrôle sur la situation adverse offrent des moyens d'action face à l'impuissance vécue. Possibilités de contrôle et espoirs s'alimentent réciproquement.

La fonctionnalité familiale permet de maintenir ou de rétablir un fonctionnement organisé de la famille afin qu'elle puisse assumer ses fonctions, ses rôles et ses tâches. Elle n'exclut pas le développement de nouvelles attitudes face aux conséquences de la situation adverse.

La protection et la sécurité sont assurées par la qualité des relations intra- et extrafamiliales (Delage, 2008). Dans la famille, elles offrent un espace de règles, d'habitudes, de repères et de stabilité qui soutient la fonctionnalité de la famille (Delage, 2012).

L'éthique relationnelle est définie dans la prise de soin des uns les autres et dans l'attention réciproque. Elle permet le développement des valeurs d'équité, de justice et de loyauté au sein de la famille.

La vie spirituelle représente une activité psychique intense de la famille, sans obligatoirement relever de croyances et pratiques religieuses (Delage, 2008). Les croyances et la spiritualité permettent à la famille de mobiliser des ressources et d'adopter une attitude combative face à sa souffrance (Delage, 2012).

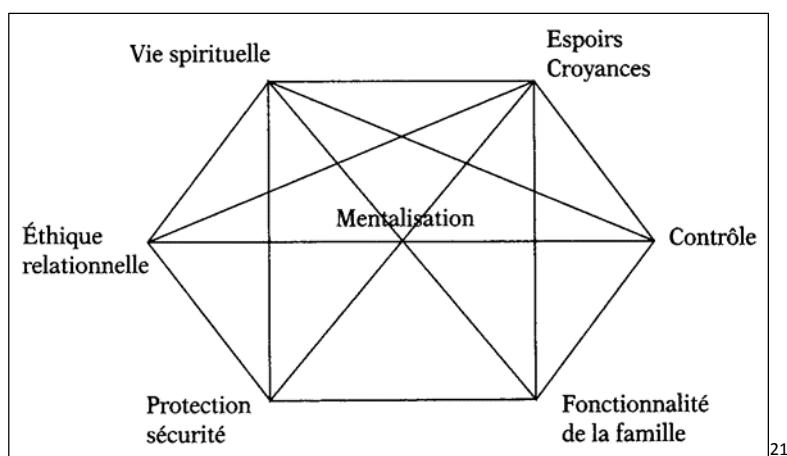


Figure 5 : Facteurs de résilience familiale chez Delage (2008)

Enfin, la capacité de mentalisation permet le travail de représentation, de création de sens et de construction d'une histoire acceptable de la situation afin que la famille puisse valoriser le sens donné à la vie. La mentalisation résulte des autres facteurs et se situe pour Delage (2008) au cœur du processus de résilience (voir figure 5).

Les facteurs amènent à la résilience familiale sur deux plans différents : d'une part sur le plan comportemental du fonctionnement familial, d'autre part sur le plan psychique de la mentalisation de l'expérience vécue qui se trouve au cœur de la résilience (Delage, 2008). La mentalisation s'appuie sur la réflexion et la conscience, et permet ainsi une représentation communicable et partageable du vécu douloureux qui peut également être soutenu par le partage du vécu par la narration (Delage, 2012).

²¹ Delage, M. (2008). *La résilience familiale*. Paris : Odile Jacob, p. 84.

La société, la culture, la famille élargie et tout autre milieu avec lequel la famille entretient des rapports peut soutenir la résilience ou, au contraire accroître les circonstances adverses (Delage, 2008). En d'autres termes, l'intersubjectivité comme facteur de protection permet de rendre possible une résilience familiale.

4.4 Transfert des modèles dans la pratique d'intervention

Aussi bien le modèle de Walsh (2006) que celui de Delage (2008) prévoient le soutien de la résilience dans l'intervention auprès de la famille. Pareillement, les études longitudinales sur le développement ont cherché des sources de support communautaires qui puissent combler les risques (Werner, 2013).

A partir des processus-clés des systèmes de croyance, des modes d'organisation et des processus de communication, Walsh (2006) propose des lignes directives pour la pratique professionnelle. Cette pratique évalue les forces et les vulnérabilités de la famille en fonction de sa situation socio-économique et de ses priorités de développement (Walsh, 2002 ; 2006). Walsh (2006) définit trois principes de base pour l'intervention professionnelle soutenant la résilience familiale. D'abord, il s'agit du suivi des facteurs de stress et des processus d'adaptation dans le temps afin d'établir le lien entre les événements critiques passés, présents et futurs avec leur signification pour la famille et avec les stratégies d'adaptation familiale. Ensuite, l'intervenant soutient le processus de donner du sens aux expériences de crise. Ce principe d'intervention se réalise par l'expression de compassion pour une histoire familiale marquée par l'adversité, la souffrance et l'effort. La clarification de l'ambiguïté, la normalisation et la contextualisation de la détresse, obtenue par l'utilisation d'un langage respectueux et par le recadrage de la situation problématique, sont d'autres éléments nécessaires. Enfin, il s'agit d'instaurer de l'espoir et de l'optimisme par le recentrage de plaintes en objectifs et par la création d'intentions positives. Ainsi, l'intervenant identifie, affirme et renforce les forces de la famille. Il verbalise et valorise les efforts et les réalisations. De plus, il saisit et mobilise les ressources cachées, les compétences perdues et les opportunités au moment de la crise, de la situation d'adversité ou d'incertitude. La posture d'intervention se caractérise par la construction de relations empathiques et l'encouragement à s'orienter vers l'avenir (Walsh, 2006).

Delage (2008) présente une approche thérapeutique systémique contenant trois figures du soin. La première figure est l'éthique qui caractérise l'attitude professionnelle par l'écoute active. La deuxième figure est l'attachement qui prend les relations affectives comme fil conducteur afin de créer de la cohérence. La troisième figure est le contexte de vie de la famille qui doit être pris en compte afin de construire une relation entre la famille et l'intervenant professionnel. En outre, Delage (2008 ; 2012) différencie différents temps thérapeutiques : le temps de l'urgence, le temps de

la crise et le temps des cicatrices. L'urgence mène à des interventions fortement encadrées, tandis que la crise peut constituer un élément favorable pour dépasser les souffrances initiales par le déclenchement d'un processus de résilience (Delage, 2008). Le temps des cicatrices est une période longue qui détermine l'orientation de la famille face au passé traumatisque. Cette orientation tourne soit vers un processus de résilience, soit vers une souffrance durable et transgénérationnelle (Delage, 2012).

Nous pouvons observer que les différents principes d'intervention définis par Walsh (2006) et Delage (2008) sollicitent une attitude professionnelle particulière face à la famille. Cette attitude se caractérise par l'écoute active chez Delage (2008) et par l'empathie, l'encouragement et l'optimisme chez Walsh (2006). L'intervenant stimule la réflexion de l'usager, par exemple par le principe de donner un sens aux expériences de crise (Walsh, 2006) ou par le soutien au processus de mentalisation (Delage, 2008). La relation intervenant-famille et le rapport au temps dans l'accompagnement s'avèrent également importants. Finalement, l'intervention se réalise dans le contexte de vie de la famille (Delage, 2008).

Les pratiques balisées sur une approche de la résilience visent à développer des cadres d'intervention et des modes d'accompagnement qui préviennent ou réduisent l'impact des risques (Anaut & Cyrilnik, 2014). Longtemps, le modèle d'action sociale était basé sur le problème (*problem-focused*) ou la pathologie, ce qui ne s'accorde pas avec un raisonnement écosystémique de résilience (Waller, 2001). Dans ce raisonnement, une approche de la résilience familiale attire l'attention sur les forces de la famille au lieu d'en cibler les déficits et fonde l'intervention sur les capacités de la famille (Walsh, 2002). Le raisonnement de la résilience reconnaît l'existence de problèmes, mais se concentre davantage sur la mobilisation de ressources des personnes, de leur entourage et de la communauté (Manciaux, 2001). Le développement de ces pratiques est aussi désigné par le terme de « résilience assistée ». L'accompagnement de résilience assistée prend appui sur les forces de la personne en situation de risque et sur les facteurs familiaux et environnementaux de protection (Ionescu & Jourdan-Ionescu, 2010).

5 La parole et le récit dans le processus de résilience

Dans le point précédent, nous avons observé que la communication occupe une place importante dans le processus de résilience. Le présent point propose une réflexion sur la place de la parole et du récit de vie dans ce processus. La méthode du récit de vie est aussi bien employée comme méthode de recherche que comme méthode d'intervention. Concernant les réflexions sur le récit de vie, elles

sont partiellement reprises d'une contribution présentée et discutée au IVème congrès international du Réseau International Francophone de la Recherche Qualitative (RIFReQ) en juin 2013 à Fribourg en Suisse. Ces réflexions s'orientent davantage vers la recherche, mais cela n'exclut pas leur importance pour l'intervention également. Cette communication intitulée « *Le récit de vie comme outil d'enquête de la résilience?* » se trouve intégralement en annexe 1.

Pour Cyrulnik (2001), l'expression narrative de la souffrance contribue à la transformation du vécu afin de retrouver une cohérence personnelle et de soutenir les relations nouvelles. La parole est ainsi un travail actif qui modifie le fonctionnement du cerveau. Grâce au récit, les personnes travaillent sur leurs blessures et peuvent élaborer une résilience au lieu de chercher à éviter les blessures et rester dans le non-sens. Ce travail de résilience est à la fois biologique, affectif et socioculturel (Cyrulnik, 2013). La narrativité apparaît ainsi comme un outil de résilience.

5.1 Le récit de vie

Dans le domaine de la recherche, le récit de vie est considéré comme une méthode d'enquête, une forme particulière de l'entretien narratif (Bertaux, 2010). Il inclut deux registres de données. D'une part, il tient compte d'événements, d'une réalité objective et historique, et d'autre part, il se réfère à des significations, à l'expression subjective du vécu de l'histoire (Orofiamma, 2008). Le récit de vie décrit à la fois la vie intérieure du narrateur, mais aussi ses contextes sociaux traversés (Bertaux, 2010). Il remplit plusieurs fonctions, notamment la reconstruction du temps par la conscientisation de la biographie, l'action de production de savoirs par la construction commune de réflexions et la relation du parcours de vie au propre rapport au savoir (Lani-Bayle & Milet, 2012). Le critère central de validation se définit dans la véracité de la personne interviewée et dans la validité communicative²², assurée dans la construction commune de la narration (Scheele & Groeben, 2010). L'intérêt particulier au récit et les questions posées guident la narration, ce qui fait que la reconstruction du passé contient une « coloration » (« *Färbung* ») dans une direction particulière entraînant des réactions spécifiques (cf. Rosenthal, 2010).

Selon des limites méthodologiques bien connues, nous savons que la dialectique de l'expression à la fois objective et subjective, de même que la prise de référence simultanée de l'histoire sociale et personnelle, peut prêter à confusion (Bourdieu, 1986), s'avérer trompeuse (Clot, 1989), ou encore amener à une indisponibilité du narrateur (Ruppert, 2010). Il s'agit donc d'accepter le caractère artificiel et incomplet de la production de connaissance (Bourdieu, 1986 ; Pourtois & Desmet, 2007), tout

²² Voir *dialog-konsenstheoretisches Wahrheitskriterium* chez Scheele et Groeben (2010)

en reflétant le contexte dans lequel la trajectoire se déroule et dans lequel la perspective subjective devient, par juxtaposition banale, l'objet d'étude (cf. Bourdieu, 1986 ; Clot, 1989 ; Pourtois & Desmet, 2007 ; Ruppert, 2010). Il semble majeur de préciser et d'expliciter le(s) contexte(s) du récit, du narrateur, du chercheur et de l'étude, tout en procédant à divers triangulations, afin de raisonner et d'inférer sur les divergences linguistiques, culturelles et axiologiques (cf. Bourdieu, 1986 ; Pourtois & Desmet, 2007) risquant d'affecter la scientifcité de l'étude.

5.2 Rapport au temps et résilience familiale

L'approche du concept de résilience entraîne un changement des postures et des méthodes de recherche. L'éclairage interdisciplinaire et la connaissance issue de la pratique deviennent des champs investigués par les chercheurs (Cyrulnik, 2001). En sociologie, le temps peut être pourvu d'un sens d'anticipation par lequel l'individu investit son avenir proche. En philosophie, l'individu forme sa situation actuelle par un réseau de protentions (images d'avenir) et de rétentions (souvenirs du passé) qui construit le sens de son histoire et de son présent. Le paradigme philosophique communicationnel établit même la relation entre le discours linguistique et la construction identitaire dans laquelle l'histoire personnelle se produit par la communication et se structure dans une trajectoire temporelle (Lahaye, 1996). En psychologie systémique, l'échange permet le retour sur l'expérience vécue dans l'objectif de prendre conscience du passé afin d'accéder à un avenir qui oriente la trajectoire de vie (Darnaud, 2012). Ces différentes approches se réfèrent au processus de (re)construction dans le langage, qui est mis en œuvre par le récit de vie (Lahaye, 1996).

L'histoire familiale constitue un guide narratif. Elle crée un espace d'associations entre les générations dans lequel les relations entre les personnes et les événements partagés existent et se développent (Kauppert, 2010). Le récit de vie appliqué à l'histoire familiale permet donc de revenir au niveau des générations afin de préciser les processus de déplacement social, mais aussi les buts et les souffrances qui y sont associés (Lainé, 2010). Il s'agit d'un mécanisme de structuration et de questionnement entre des processus à la fois psychiques et sociaux, qui offre un repère à l'histoire collective et à l'histoire individuelle (de Gaulejac & Legrand, 2010). Le récit de vie est contextualisé et permet l'accès aussi bien à l'expérience éprouvée et vécue de la personne, qu'aux contraintes et ressources liées à son milieu de vie (Jamoullé, 2013). La narration structure les souvenirs et les mythes familiaux pour pouvoir les partager et les solidariser dans les représentations de la famille (Cyrulnik, 2014). Le récit de vie constitue donc un outil de résilience, aussi bien pour la personne ou la famille concernée par un traumatisme que pour les intervenants utilisant la parole afin de favoriser un processus de résilience chez l'usager.

Chapitre 4

Problématique et questions de recherche

*« Les gens ont des étoiles qui ne sont pas les mêmes.
 Pour les uns, qui voyagent, les étoiles sont des guides.
 Pour d'autres, elles ne sont rien que de petites lumières.
 Pour d'autres, qui sont savants, elles sont des problèmes. »*

Antoine DE SAINT-EXUPERY, 1946

1 Les notions et leur interaction

Les concepts de vulnérabilité et de résilience sont souvent abordés comme deux pôles de l'idée de bien-être individuel et collectif (Manciaux, 2001). Ils sont complémentaires, voire très similaires, vu qu'ils participent tous deux aux réponses du système face aux perturbations (Scholz et al., 2012). En d'autres termes, l'individu atteint des limites quand les facteurs de risque, signes de vulnérabilité, sont élevés et stressants. A l'opposé se trouvent des facteurs de protection qui peuvent contrebalancer les limites vécues et soutenir la résilience (Laucht, 2006 ; Delage, 2008).

En transférant cette interaction au contexte familial, les processus de vulnérabilité et de résilience dépendent de multiples facteurs (voir chapitres 3 et 6). D'abord, nous précisons l'interaction entre la résilience et la vulnérabilité pour ensuite faire le lien avec la parentalité, également notion-clé de ce travail.

1.1 Vulnérabilité et résilience

Selon Rutter (2012), la résilience est définie comme la vulnérabilité réduite face à des expériences à risque et s'exprime par le dépassement d'une contrainte ou d'une adversité, ou par un résultat relativement bon malgré la confrontation au risque. Pour Cyrulnik (2000), la résilience exprime une blessure, une vulnérabilité, mais aussi une réponse de défense. Les notions de vulnérabilité et de résilience renvoient également à la représentation d'une trajectoire dite à risque qui conduit la personne ou le groupe d'une situation favorable à une étape déstabilisante (cf. Bresson, 2010). Le concept de résilience ne prend sens qu'au regard de son concept opposé, celui de vulnérabilité (Tomkiewicz, 2005). A partir des facteurs de risque, le regard sur la vulnérabilité peut être transposé sur la résilience par un processus de négociation des situations de risque (Rutter, 1987). La

vulnérabilité est affaiblie par la résilience grâce à la capacité de réagir ou de faire face à un événement stressant. Par contre, la vulnérabilité est amplifiée par la gravité de l'impact de l'événement stressant (Thomas, 2008). Suivant ce raisonnement, Degiovanni (2011) met la personne au centre des différentes situations de vulnérabilité et interroge les capacités d'engagement solidaire²³ de chacun pour faire face à la situation adverse. Coeckelbergh (2013) décrit la transformation de la vulnérabilité comme une « culture » qui se réalise grâce aux stratégies dites « anti-vulnérables » (*anti-vulnerability strategy*, p. 70). Ces différentes stratégies sont 1) la culture spirituelle et religieuse, 2) la culture matérielle, technologique, financière et économique, 3) la culture sociale et politique et 4) la culture de soi et du soi. Dans une approche systémique, ces cultures peuvent être transposées en contextes de vie et variables environnementales.

Les deux notions et leur interaction sont utilisées dans plusieurs domaines de recherche et d'intervention. Selon Manciaux (2001), le concept de vulnérabilité a même permis l'émergence du concept de résilience. Par conséquence, la recherche sur la vulnérabilité et celle sur la résilience ont des éléments communs d'intérêt, comme la connaissance des contraintes subies, l'élaboration de la réponse des systèmes socio-économiques et comment la capacité d'adaptation agit (Adger, 2006). Ces concepts sont abordés dans différentes disciplines. En fonction des domaines et de leurs besoins respectifs, il existe une diversité d'interprétation de ces concepts (Gallopin, 2006). En mettant l'accent sur la dynamique des interactions (Zarowsky et al., 2012), ces recherches privilégient les contextes et une causalité non linéaire dans des cadres systémiques concernant le développement de la personne. De plus, personne n'est vulnérable ou résilient une fois pour toutes (Waller, 2001). La vulnérabilité et la résilience ont des liens et des points communs : elles peuvent être définies comme des processus, des états ou des capacités manifestant la continuité dans le développement de la personne. Les deux concepts contiennent une dimension dynamique du temps qui sera précisée dans le point suivant (voir point 2 *La notion de trajectoire*).

Gallopin (2006) propose une synthèse systémique et interdisciplinaire de cette interaction. Un système socio-écologique peut être vulnérable à certaines perturbations mais pas à d'autres. La confrontation à des perturbations, autrement dit l'expérience de vulnérabilité, contient à la fois l'atteinte éventuelle du système et le potentiel pour un changement ou une transformation. L'auteur établit la relation entre la vulnérabilité (*vulnerability*), la résilience (*resilience*) et la capacité d'adaptation (*adaptive capacity*). Dans cette interaction, la résilience se caractérise par la capacité d'un groupe ou d'une communauté à faire face aux événements stressants, aux perturbations

²³ L'engagement solidaire ou communautaire connaît de multiples formes. Nous proposons la définition d'un engagement volontaire et socialement reconnu sans dimension lucrative (Morand & Coursier, 2003).

externes, mais aussi aux changements sociopolitiques dans l'environnement. La stabilité du groupe ou du système est ainsi affectée par les influences subies (Gallopin, 2006).

Selon Gallopin (2006), la capacité d'adaptation (*adaptive capacity*) se définit par deux composantes, à savoir l'ajustement et l'adaptation. Le terme d'ajustement est caractérisé comme la réponse à des perturbations environnementales courantes qui ne modifie pas le système en soi, tandis que le terme d'adaptation contient la capacité de mettre en relation les conditions d'instabilité avec l'environnement en modifiant le système. En psychologie développementale, nous retrouvons cette différenciation dans la distinction entre des processus mentaux d'assimilation et d'accommodation. Le processus d'assimilation incorpore ou intègre l'expérience vécue dans le cadre existant de la pensée, tandis que le processus d'accommodation modifie les schèmes de pensée afin d'intégrer les éléments nouveaux (Piaget, 1977). Pour Piaget (1977), le processus d'adaptation est la recherche d'un équilibre entre l'assimilation et l'accommodation. Les deux processus sont donc inséparables, puisqu'il s'agirait d'un développement constant entre l'ajustement et l'adaptation face aux événements environnementaux.

1.2 Rapprochement avec la parentalité

L'interaction entre la vulnérabilité et la résilience est abordée dans différents domaines, privilégiant des cadres systémiques pour cerner les processus dynamiques mis en œuvre par la personne ou le groupe concerné (cf. Gallopin, 2006 ; Zarowsky et al., 2012). La notion de la parentalité permet de contextualiser ces processus dans le domaine de la recherche familiale.

Nous postulons que le parent occupe la place principale dans la gestion des crises et dans le processus de résilience familiale. Le travail sur la notion de parentalité autorise d'une part à refléter les pratiques mises en œuvre au sein de la famille, et d'autre part à cerner les interventions sociales en direction des familles (notamment les différentes formes de soutien à la parentalité). Suivant ce postulat, la responsabilité parentale est à la fois remarquable et ambiguë, surtout dans le domaine de la protection de la jeunesse.

2 La notion de trajectoire

La notion de trajectoire permet de cerner les différentes dimensions temporelles ayant une influence majeure sur les processus de parentalité, de vulnérabilité et de résilience. Le concept de trajectoire

renvoie au cœur des événements significatifs de la vie et contient une dimension temporelle (de Gaulejac, Le Fourn & Francequin, 2008).

Gallopin (2006), dans son modèle d'interaction, prévoit une dimension temporelle entre la vulnérabilité, la résilience et la capacité d'adaptation. Le changement du système (i.e., la personne ou le groupe) dans le temps est considéré comme la trajectoire du système. Le début constitue un stade initial qui passe ensuite par un stade courant puis vers un stade futur et éventuellement vers un stade final. Cette trajectoire se caractérise par le nombre et l'interaction des variables du système. Transposée sur le système familial, nous retrouvons cette dimension temporelle dans le modèle du développement humain. Déjà Bowlby (1988) situe le développement de la personne entre la continuité, en se référant à la résilience, et la discontinuité, en se rapportant à la vulnérabilité. Pour Bronfenbrenner (1995), le développement humain, individuel et collectif est envisagé dans le temps par une perspective de parcours de vie (*life course perspective*) qui tient compte des variables environnementales et des événements de vie. La notion de parcours de vie pose le temps comme dimension centrale de la construction identitaire (de Gaulejac et al., 2008). Les changements peuvent influencer le développement dans les deux sens. D'une part, ils peuvent perturber le moment et la durée des transitions normatives au cours de la vie, interrompant ainsi les expériences qui sont nécessaires pour le développement et la réponse aux attentes sociétales. D'autre part, les changements peuvent offrir de nouvelles possibilités plus stimulantes qui favorisent le développement ou même inversent les conséquences des difficultés déjà rencontrées lors du développement (Bronfenbrenner, 1995). Le raisonnement de trajectoire du système chez Gallopin (2006) rejoint donc celui du développement humain chez Bronfenbrenner (1995).

Le concept de trajectoire accorde une place à la nature dynamique des trois notions-clé et insiste sur l'importance de la dimension temporelle. Le temps peut faire référence aussi bien au développement de la personne qu'à la période de l'intervention socio-éducative.

3 Nos questions de recherche

Nos questions de recherche se basent sur les trois notions-clés de la parentalité, de la vulnérabilité et de la résilience, ainsi que sur la notion complémentaire de trajectoire. Préalablement, nous avons exposé que la vulnérabilité souligne la sensibilité à la perturbation et que la résilience met en avant les processus d'adaptation. Nous étudions la parentalité en situation vulnérable afin d'apprécier la trajectoire familiale dans le domaine de la protection de la jeunesse. Pour cela, nous avons mené

trois études (voir chapitres suivants) autour desquelles s'articulent quatre questions de recherche qui seront présentées ci-après.

3.1 Le contexte de la protection de la jeunesse

La parentalité apparaît dans divers contextes (cf. Sellenet, 2007). Le domaine de la protection de la jeunesse est un contexte particulier dans lequel se manifestent différentes situations de vulnérabilité. Ce contexte est déterminé par l'interaction de plusieurs environnements de l'enfant. Afin d'éclaircir le contexte luxembourgeois de protection de la jeunesse, nous retenons la question de recherche suivante :

Comment caractériser l'interaction entre les différents acteurs en protection de la jeunesse?

Principalement dans la première étude (voir chapitre 5), l'analyse du discours luxembourgeois sur la protection de la jeunesse examine ce domaine d'action sociale à travers les différents acteurs impliqués. La méthode qualitative d'analyse de discours retenue (cf. Keller, 2011 ; 2013) permet d'identifier plusieurs acteurs, à savoir l'acteur législateur, l'acteur politique, l'acteur professionnel et l'acteur usager. Ces différents acteurs déterminent le discours sur la protection de la jeunesse. A partir de toute ressource d'information disponible, la présente étude vise à clarifier les fonctions et les interactions des différents acteurs et des différents facteurs intervenants.

Sous forme de danger, la vulnérabilité se situe au cœur du discours sur la protection de la jeunesse. La parentalité apparaît à différents niveaux, soit dans la formalisation de l'autorité parentale dans le Code civil, soit dans la marque du parent en tant qu'usager.

Dans cette étude, la notion de trajectoire sert à dévoiler les évolutions du discours sur la protection de la jeunesse. Les changements concernant cette dernière ont été entrepris dans le but de déjudiciariser le discours et de soutenir le parent dans ses fonctions éducatives (voir chapitre 5). L'attitude vis-à-vis du parent détermine la préférence éventuellement accordée à une approche de résilience en protection de la jeunesse.

3.2 L'interaction parentalité et résilience familiale

Supposant la présence de risques ou de situations de vulnérabilité, la résilience familiale est un processus dynamique qui se caractérise par plusieurs dimensions favorisant l'adaptation (cf. chapitre 3). Nous examinons au sein de ce processus les éléments communs entre la parentalité et la résilience familiale et retenons la question de recherche suivante :

Quels sont les facteurs identifiés dans la littérature théorique et liés au parent présents dans un processus de résilience familiale?

Le postulat que le parent occupe la place principale dans la gestion des crises en famille et dans le processus de résilience familiale se trouve à l'origine de cette question. La deuxième étude (voir chapitre 6) vise principalement à répondre à cette question de recherche. Avec une méthode qualitative de métasynthèse, nous réalisons une revue de la littérature scientifique des publications anglophones, francophones et germanophones. Tout d'abord, il s'agit de définir les conceptions du processus de résilience familiale et d'identifier les facteurs de protection ou de résilience dans la famille. Cette étude dresse également un bilan sur les contextes investis par la recherche des dernières années concernant la résilience familiale. Enfin, il s'agit de repérer les facteurs liés au parent dans la confrontation à une expérience critique et dans la mobilisation de réponses pour la famille, et cela afin de répondre à la question de savoir dans quelle mesure des facteurs de résilience familiale sont déterminés par le parent ou par l'éducation parentale.

3.3 Les familles concernées par l'enquête sociale

Pour finir, notre intérêt se centre sur les familles repérées comme étant vulnérables, c'est-à-dire les familles faisant l'objet d'une enquête sociale pour divers motifs de protection de la jeunesse. Nous avons vu précédemment (voir chapitre 1 *La parentalité*, point 3.3) que l'enquête sociale est un outil du travail social visant l'analyse de la situation familiale signalée pour des raisons d'enfances en danger (cf. Tabary, 2005).

Nous distinguons deux questions de recherche. La première question est exploratoire. Elle vise à repérer les caractéristiques des familles rencontrées en protection de la jeunesse. La question de recherche est donc la suivante :

Qu'est-ce qui caractérise les familles concernées par l'enquête sociale?

Grâce à la collaboration avec le Service Central d'Assistance Sociale (SCAS) qui mène toutes les enquêtes sociales en protection de la jeunesse au Luxembourg, nous avons accès aux archives du SCAS et à la documentation des enquêtes sociales (voir chapitre 7).

Dans une perspective exploratoire, nous analysons cette documentation dans le but de repérer un maximum d'indicateurs afin de pouvoir caractériser les familles concernées par l'enquête sociale.

La deuxième question vise à établir la relation entre les caractéristiques soulevées et les concepts de référence, c'est-à-dire la parentalité, la vulnérabilité, la résilience et la trajectoire. La question de recherche est la suivante :

Quels sont les facteurs de vulnérabilité et de résilience de ces familles?

Les résultats descriptifs à la question précédente permettent de refléter et d'interpréter ces indicateurs en termes de vulnérabilité et de résilience de ces familles.

En outre, nous travaillons avec la documentation de trois années, à savoir 2006, 2009 et 2012 dans le but d'examiner la trajectoire du discours sur la protection de la jeunesse, ce qui rejoint la première étude (cf. chapitre 5). En d'autres termes, la comparaison des trois années d'analyses est susceptible de montrer les changements sociaux entrepris en faveur des familles en difficulté et les évolutions dans le domaine de la protection de la jeunesse.

4 Les études empiriques

Les études empiriques se réalisent sur la base des questions de recherche. La partie empirique suivante se compose de trois études brièvement introduites ci-après. La première étude concerne le discours de protection de la jeunesse, un discours empreint de vulnérabilité qui inclut la fonction du parent. La deuxième étude examine la littérature scientifique sur le rôle du parent dans la résilience familiale. La troisième étude s'appuie sur la documentation de la pratique d'enquête sociale et questionne les trajectoires familiales quant à leur vulnérabilité et leur résilience.

La première étude (voir chapitre 5), sur l'analyse du discours luxembourgeois concernant la protection de la jeunesse, examine la protection voire l'aide à l'enfance et à la famille par rapport aux différents acteurs impliqués. L'étude se réalise à partir de toute documentation librement accessible sur la protection de la jeunesse au Luxembourg. Cette documentation intègre des articles de revue et de presse, deux émissions de télévision et des références à des discours semblables à l'étranger pour pouvoir cerner le discours luxembourgeois. L'analyse se réalise en fonction des quatre acteurs identifiés, à savoir l'acteur législateur, l'acteur politique, l'acteur professionnel et l'acteur usager. L'appréciation de l'interaction entre les acteurs s'accomplit sur la base des positions décrites dans les données sur le discours.

La deuxième étude (voir chapitre 6), c'est-à-dire la métasynthèse qualitative, vise la revue de la littérature afin de refléter la place du parent dans le processus de résilience familiale. L'étude porte

sur la littérature anglophone, francophone et germanophone publiée entre 2008 et 2012. La métasynthèse permet la définition exhaustive de la résilience familiale et des facteurs contribuant à ce processus afin de situer le parent dans ce développement. En outre, l'étude différencie la finalité des publications examinées qui peut être théorique, empirique ou pratique et en tire des conclusions.

La troisième étude (voir chapitre 7), sur l'analyse de la documentation des enquêtes sociales, vise à repérer les indicateurs caractérisant les familles concernées par le signalement et à déterminer les facteurs de vulnérabilité et de résilience dans les trajectoires familiales rencontrées par le SCAS. Le recueil et l'analyse des données à l'aide du logiciel SPSS permet de retenir et de traiter un grand nombre d'informations issues de la documentation des enquêtes sociales. Ces données forment nos indicateurs d'analyse. Dans l'exploration des données, il est possible de retenir des informations sur les mineurs concernés par l'enquête sociale, sur leur milieu de vie et leur situation familiale, sur les parents, sur la présence de soutien, sur le canton d'habitation, sur les problématiques signalées, sur la provenance de la demande de réalisation d'une enquête sociale, sur les dimensions temporelles de l'intervention, sur les recommandations du SCAS face à la situation analysée et sur les décisions du tribunal de la jeunesse.

Chapitre 5

Analyse du discours luxembourgeois sur la protection de la jeunesse**1 Introduction**

La protection de la jeunesse est l'intervention en cas de soupçon de mauvais traitements à l'égard d'un mineur (Youth, 2009). Elle fait souvent l'objet d'un double système, à savoir celui de protection de la jeunesse et celui d'aide à l'enfance. Il ne s'agit pas d'un référentiel d'action unique, stable et strictement défini (Pioli, 2006). L'ensemble vise à éviter le recours aux tribunaux en s'engageant dans la déjudiciarisation des structures de protection. Un tel système est présent en France, en Belgique, en Allemagne (Sénat, 2007) et au Luxembourg. Au sein de ses deux dispositifs d'intervention, le bien-être de l'enfant occupe la place centrale, chacun discernant l'intervention et l'attitude envers l'enfant et sa famille (Neyrand, 2011).

Ce dispositif luxembourgeois de la protection de la jeunesse a fait l'objet de nombreuses critiques dans la presse nationale durant les dernières années. A cela s'ajoute les reproches de l'ONU et de la Commission européenne des droits de l'homme concernant le mépris des droits de l'enfant, notamment celui de se développer dans sa famille en accordant les aides nécessaires à cette dernière. En effet, le dispositif luxembourgeois donne la priorité à l'aspect de protection de l'enfance, ce qui s'oppose parfois au raisonnement de soutien du milieu familial. Concernant la protection, les critiques soulèvent notamment le manque de différenciation entre un mineur ayant commis un acte délinquant et un mineur ayant subi un acte violent (Wagner, 2007, Kurschat, 2011b). Un autre point critique est celui relatif aux jugements entraînant la déresponsabilisation des parents par l'intervention judiciaire et par le retrait de l'autorité parentale (Forum, 2009).

La présente étude vise à expliciter le discours sur la protection de la jeunesse au Luxembourg afin de clarifier les rôles occupés par les différents acteurs et leurs interactions dans le contexte d'intervention. Après une brève rétrospective, l'analyse expose la position actuelle de chaque acteur impliqué et présente ensuite les perspectives d'avenir de la protection de la jeunesse au Grand-Duché. Autour de ce discours s'articulent la famille, l'attitude professionnelle, les pouvoirs politiques et les préoccupations sociales (Neyrand, 2011). À l'aide de la méthode qualitative de l'analyse du discours du point de vue de la sociologie de la connaissance (Keller, 2013), les ressources nationales sont ensuite analysées en fonction des différents acteurs de la protection de la jeunesse, à savoir l'acteur législateur, l'acteur politique, l'acteur professionnel et l'acteur usager. Pour finir, l'analyse du

discours permet de caractériser le fonctionnement les uns envers les autres des acteurs, de discuter des aspects de ce fonctionnement et de proposer des perspectives pour ce domaine au Luxembourg.

2 Méthode

L'analyse de discours examine les processus de la construction sociétale autour de la vie sociale (Keller, 2011). Celle-ci est construite à partir de règles et d'ordres, ainsi que de la communication de cette construction. Chaque analyse de discours est animée par un intérêt spécifique et peut être appréhendée comme une articulation de textes et de lieux sociaux (Maingueneau, 2012). Keller (2007) s'intéresse surtout à l'analyse de discours afin de repérer et d'interpréter la définition et la construction des savoirs et des problèmes sociaux ou collectifs dans l'espace public. Pour cela, un corpus de documents écrits et de ressources publiques forme généralement la base de l'analyse de discours.

Nous analysons le discours de la protection et de l'aide à l'enfance dans le contexte luxembourgeois par différentes ressources nationales. Parmi ces ressources se trouvent les textes légaux définissant la protection et l'aide à l'enfance, les reportages des journaux télévisés, ainsi que les articles de revues et de journaux nationaux. Le corpus d'analyse ainsi que l'analyse des reportages du journal télévisé sont répertoriés respectivement dans les annexes 3 et 4.

Pour de Sardan (2008), les sources écrites non spécifiques à l'enquête de terrain ne doivent pas être oubliées ou minimisées, comme par exemple les articles de presse ou les rapports divers. Ces différents types de textes peuvent être perçus comme un « dispositif » de communication sociale (Maingueneau, 2012) et la prise en compte de ces sources supplémentaires permettent l'entrée dans la contemporanéité du contexte à étudier (de Sardan, 2008).

Notre étude s'intéresse à ce matériel non seulement en termes de contemporanéité ou d'entrée dans le contexte d'étude, elle se base sur les sources écrites non spécifiques issues de la littérature populaire. Force est de constater qu'il n'existe pas de littérature scientifique satisfaisante concernant le contexte luxembourgeois de protection de la jeunesse pris dans son entier. C'est la raison pour laquelle la présente étude a été menée et pour laquelle nous avons retenu la méthode qualitative d'analyse de discours.

Un discours présente différents niveaux de connaissance du phénomène. Il contient ainsi des perspectives hétéro-normatives et des mécanismes de construction différentes (Hartmann, 2007). Suivant ce raisonnement, l'analyse du discours se fonde sur des référents normatifs et produit une connaissance à partir de ce point de vue. La critique principale à l'encontre de cette méthode

qualitative d'analyse du discours porte sur le manque d'une distinction claire entre l'analyse de discours et l'analyse de contenu (Maingueneau, 2012).

Concernant la protection de la jeunesse, le discours aborde principalement des sujets plutôt sensibles. Pour Kindler (2014), les sujets fortement discutés ou « les lièvres soulevés » sont liés à des moments chargés d'émotions dans ce discours.

Afin de refléter le fonctionnement du discours et de comprendre les phénomènes d'ordre socio-historique, la démarche de l'analyse repose sur la définition d'indicateurs qui permettent d'accéder aux représentations qui sous-tendent le discours (Maingueneau, 2012). Suivant ce raisonnement, Keller (2013) propose d'utiliser les acteurs sociaux comme moteurs des concepts d'analyse. Les acteurs sociaux se définissent par leurs positions d'expression, de production et de subjectivation. Pour Keller (2012), saisir la relation entre l'acteur et le pouvoir d'action est centrale dans l'étude scientifique. Nous identifions quatre acteurs pour l'analyse du discours luxembourgeois sur la protection de la jeunesse, à savoir :

- l'acteur-législateur, s'exprimant surtout dans les textes légaux ;
- l'acteur-politique, se manifestant surtout par des prises de position dans les médias ;
- l'acteur-professionnel, s'exprimant de manière directe par des prises de position publiques ainsi que de manière indirecte à travers les voix législatives et politiques ;
- l'acteur-usager, avec le jeune au cœur du discours, s'exprimant surtout à travers les autres acteurs.

3 Rétrospective sur la protection de la jeunesse

En matière de protection de la jeunesse, dès la fin du 19^{ème} siècle, le système juridique instauré dans le Code pénal luxembourgeois différencie l'adulte du mineur de moins de 16 ans. Ainsi, le juge évalue la perception du jeune délinquant face à l'acte commis et, en cas d'absence de perception, accorde une mesure éducative au lieu d'une peine de prison (E.T. & F.N., 1999 ; Wagner, 2001). En 1939, grâce à l'apparition du questionnement autour du bien-être de l'enfant, le contexte juridique change en faveur d'une loi relative à la protection de la jeunesse qui désigne un juge de la jeunesse, chargé des questions liées aux mineurs. Cette compétence lui donne le pouvoir de destituer les parents de leur mission éducative et de remplacer les punitions prévues pour un jeune délinquant par des mesures éducatives de toutes formes. Le but majeur de la loi réside dans la délimitation et la prévention de la négligence des jeunes afin de les protéger contre eux-mêmes ou leur milieu (Wagner, 2001). Ce raisonnement juridique se base sur une logique de contrôle face aux jeunes et aux familles en

difficulté (cf. Pioli, 2006). En 1971, la nouvelle loi relative à la protection de la jeunesse élargit les compétences du juge par la création du tribunal de la jeunesse qui veille aussi bien sur le suivi des mesures éducatives que sur l'apparition de défaillances dans l'éducation familiale des jeunes (Wagner, 2001). Le tribunal peut destituer les parents de leur fonction éducative dès que ceux-ci ne se trouvent plus en mesure d'assurer les soins nécessaires au bien-être de leur enfant. En continuité de cela, la loi de 1992 permet au jeune de faire une demande de placement, au tribunal de prolonger les mesures éducatives au-delà de l'âge de 18 ans, ainsi que de transposer l'autorité parentale aux institutions désignées de l'assistance éducative du jeune (Wagner, 2001). En 2008, la loi relative à l'aide à l'enfance et à la famille est introduite de manière complémentaire à celle de la protection. Elle vise à favoriser les interventions de prévention et à diminuer les placements grâce à la participation du jeune et de sa famille.

En observant la trajectoire des lois relatives à la protection de la jeunesse, particulièrement les périodes de création et de modification de ces textes, nous constatons que ces changements apparaissent à chaque fois dans un moment de crise nationale ou mondiale.

En 1939, le Grand-Duché, Etat neutre, se trouvait à quelques mois de l'occupation allemande (printemps 1940) et donc aussi de l'entrée dans la Seconde Guerre mondiale. Pour commémorer le traité d'indépendance de 1839 et pour soutenir moralement le pays, le gouvernement luxembourgeois a organisé de grandioses fêtes d'indépendance en 1939 (Pauly, 2013).

Au niveau international, l'année 1971 était marquée par la crise pétrolière internationale et une crise financière (affectant surtout le dollar). Le Luxembourg dépendait de la sidérurgie qui faisait alors de grands profits, mais qui se trouvait juste à l'aube de sa chute due à la surproduction d'acier et la hausse sévère du prix du pétrole au niveau mondial. En outre, la crise sociétale des années 1970 mène à des changements dans le domaine de l'éducation, notamment à la reconnaissance des diplômes universitaires étrangers et à l'introduction d'un enseignement laïque comme alternative à l'enseignement catholique, ainsi qu'à la représentation du personnel par des syndicats dans les entreprises (Pauly, 2013).

En 1992, l'Europe était touchée par la crise du système monétaire européen et par les guerres d'indépendance des pays balkaniques. De nombreux réfugiés de ces pays tentaient entrer au Luxembourg, mais la plupart était refusée suivant les critères ordinaires de l'immigration. Les étrangers sont majoritaires sur le marché du travail au Luxembourg. Par le passé tenu par les immigrants italiens et portugais (considérés comme immigrants traditionnels), ce rôle est désormais également tenu par les frontaliers (Pauly, 2013).

Enfin, l'année 2008 a été marquée par la crise bancaire et financière mondiale qui a aggravé le ralentissement économique, menant à un état de crise. En Europe, les premiers plans de sauvetage

des pays sont arrêtés au niveau de l'Union Européenne. Au Luxembourg, la crise révèle les faiblesses structurelles, surtout celles du secteur bancaire. Un an plus tard, le chômage et le risque de pauvreté s'amplifient sans que de nouvelles opportunités économiques prennent les devants (Pauly, 2013). L'analyse de la temporalité du discours luxembourgeois concernant la protection de la jeunesse nous amène à penser que les temps d'avant-crise incitent la prise de décisions en faveur du cadre légal protégeant la jeunesse.

4 L'acteur législateur

L'acteur législateur donne le cadre légal du discours, celui qui définit les attitudes et les actions des différents acteurs impliqués dans ce discours. A travers l'acteur législateur, nous donnons un aperçu du système luxembourgeois de la protection de la jeunesse.

Le modèle luxembourgeois est jugé par certains comme étant dépassé (Kunzmann, 2003). D'ailleurs, la dernière réforme en faveur de l'aide volontaire et déjudiciarisée a eu lieu sans modifier le cadre légal existant (Kurschat, 2006).

Le discours luxembourgeois sur la protection de la jeunesse inclut donc deux référentiels d'action, à savoir le volet d'intervention sous contrainte assuré par la protection de la jeunesse et le volet d'intervention volontaire assuré par l'aide à l'enfance et à la famille.

4.1 Deux référentiels d'action

Dans le volet d'aide sous contrainte, la loi du 10 août 1992 relative à la protection de la jeunesse définit aussi bien les mesures à prendre à l'égard des mineurs dits délinquants pour lesquels les mesures s'étendent de la meilleure surveillance pour l'avenir jusqu'au placement dans un établissement de rééducation de l'État (PJ, art. 1), que les actes de mise en danger, de maltraitance et d'abus sexuel d'un mineur ayant des répercussions pénales sur l'adulte responsable de l'acte (PJ, art. 45).

Dans le volet d'aide volontaire, la loi du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille s'adresse au jeune en détresse demandant de l'aide. La loi entend par personne en détresse tout enfant ou jeune adulte menacé dans son développement, qui court un danger physique ou moral, ou qui risque l'exclusion sociale ou professionnelle (AEF, art. 3). Dans une situation de détresse, l'enfant, le parent ou le représentant légal ont le droit de demander l'assistance de l'Office National de l'Enfance (ONE) qui alors propose ou valide un projet d'intervention, tout en participant à

l’élaboration de ce projet et en préservant le droit de demander le réexamen ou la révocation de l’intervention (AEF, art. 6).

En 2011, avant même que le volet volontaire (donc l’aide à l’enfance et à la famille) ne soit entré en vigueur, le Conseil d’État²⁴ a remis en question ce volet, faute de base légale pour l’instance de l’ONE et pour les règlements d’exécution (Heniqui, 2011 ; RTL, 2011a). De plus, le Conseil d’État a critiqué la procédure de fonctionnement de l’aide extrajudiciaire, jugée comme étant trop lourde, compliquée et fastidieuse, et amenant à une bureaucratisation exagérée (Kurschat, 2011a ; RTL, 2011a). Dans cette procédure, les prestataires des aides volontaires doivent remettre le projet d’intervention à l’ONE qui accorde et finance, ou refuse, l’intervention proposée.

La loi de 1998 relative aux relations état-organismes sociaux, familiaux et thérapeutiques (loi dite ASFT), réglant le fonctionnement entre l’État et les institutions d’aide, a été modifiée rapidement pour permettre la mise en place de l’aide à l’enfance et à la famille. Elle précise que chaque organisme professionnel nécessite un accord sous forme d’agrément écrit du ministère compétent pour pouvoir exercer les activités professionnelles (ASFT, art. 1). Après l’autorisation d’activité, l’État fixe le soutien financier de l’organisme, sous forme de subside ou de participation financière (ASFT, art. 11).

Le tableau 3 (voir page suivante) regroupe les informations disponibles dans les textes législatifs et compare les volets en question.

Dans le volet sous contrainte, l’intervention repose plutôt sur une logique sécuritaire de contrôle (Bouché, 2001) aboutissant à des dispositifs d’intervention de surveillance, tout en s’articulant autour de la remise en question de l’autorité parentale. Alors que dans le volet volontaire, l’intervention est conçue dans un raisonnement de soutien nécessitant la participation du jeune et de sa famille et intégrant plutôt une logique d’émancipation (Pioli, 2006).

²⁴ Le Conseil d’État émet un avis sur toutes les questions et décisions en matière législative et réglementaire. Ces attributions lui confèrent un pouvoir particulier, comparable à celui du Conseil d’État néerlandais et du Sénat belge (Conseil d’État, 2013).

	Volet sous contrainte	Volet volontaire
Tutelle	Ministère de la Justice	Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
Législation	Loi de 1992 relative à la protection de la jeunesse	Loi de 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille
Raisonnement d'intervention sociale	Logique plutôt sécuritaire de contrôle	Logique plutôt d'émancipation et d'aide
Organe de décision	Tribunal de la Jeunesse, avec ou sans accord de la famille	Office national de l'enfance (ONE), avec l'accord de la famille
Notions clefs	Intérêt de l'enfant, délinquance juvénile, mineur en danger, signalement, retrait de l'autorité parentale ²⁵	Intérêt de l'enfant, personne en détresse, prévention, participation, déjudiciarisation de l'aide à l'enfance ²⁶
Autorité parentale	Les parents en cas de maintien du jeune dans le milieu familial ; l'institution en cas de placement du jeune	Essentiellement maintenue dans le milieu familial ; transfert de cette responsabilité en accord avec la famille
Évaluation de la situation du jeune et de sa famille	Enquête sociale par le service central d'assistance sociale (SCAS) suite à un signalement et sous mandat du tribunal de la jeunesse	Prestataire d'aide (un seul service, comme celui du psychologue) ; Situations nécessitant plusieurs aides : Coordinateurs de projet d'intervention (CPI)
Mesures d'intervention	Assistance éducative du SCAS, placement de l'enfant au foyer d'accueil ou autres prestations d'aide	CPI en cas de nécessité de coordination de plusieurs aides ou autres prestations d'aide (foyer d'accueil inclus)

Tableau 3 : Comparaison des volets d'aide en matière de protection de la jeunesse

Le Code civil définit l'autorité parentale comme un droit exercé dans l'intérêt de l'enfant, comme « l'ensemble des droits et pouvoirs que la loi reconnaît aux père et mère quant à la personne et aux biens de leurs enfants mineurs non émancipés afin d'accomplir les devoirs de protection, d'éducation et d'entretien qui leur incombent » (art. 372-2).

Pour 80% de placements décidés par le tribunal de la jeunesse (ONE, 2013), l'autorité parentale est souvent transférée du milieu familial vers le milieu d'accueil de l'enfant. En matière de mesures d'intervention, le volet sous contrainte prévoit que l'organisme auquel le jeune est confié par le tribunal apporte l'aide, le conseil ou l'assistance à l'enfant et idéalement aussi à sa famille (PJ, art.13). En cas de maintien de l'enfant dans son milieu familial, les parents gardent leur autorité parentale malgré l'intervention sous contrainte. En cas de placement, les parents gardent un droit de visite et

²⁵ Notions repérées dans le *Projet de loi relatif à la protection de la jeunesse*, n° 2557, pp. 1-21, 1-3-1984.

²⁶ Notions repérées dans le *Projet de loi relatif à l'aide à l'enfance*, n° 5754, pp. 1-34, 21-9-2007.

de correspondance dont les modalités sont fixées par le juge (PJ, art.11 ; Bouché, 2001 ; Lellinger, 2001 ; Kurschat, 2011b). Les prestataires chargés de l'éducation de l'enfant informent périodiquement les parents de la situation. Pour toute intervention, il n'est pas permis aux parents de refuser des mesures décidées concernant leur enfant (PJ, art.14 ; Lellinger, 2001).

A l'inverse, le volet volontaire repose sur la nécessité d'accord parental pour toute intervention. L'autorité parentale est essentiellement maintenue dans le milieu familial et la participation des parents est sollicitée (cf. projet de loi, 2011). Différentes mesures d'aide sociale face à la situation de détresse sont prévues et accordées par l'ONE. Ces mesures comprennent l'aide et l'assistance en famille, le soutien psychosocial des jeunes, la médiation, la formation, le placement de l'enfant, ainsi que l'orientation, la coordination et l'évaluation des mesures développées (AEF, art.11). Les actions menées mettent l'accent sur la prévention, la prise en charge précoce, la coopération avec les familles et les ressources des parents afin de diminuer le risque pour l'enfant (Ministère de la Famille et de l'Intégration, 2013).

4.2 Projet de loi réformant la protection de la jeunesse

Un projet de loi portant modification de la loi de 1992 en matière de protection de la jeunesse a été déposé à la Chambre des députés en 2004. Ce projet de loi a été abandonné par la suite en faveur de la loi de 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille, qui offre un cadre pour l'accompagnement volontaire. À la place d'une réforme de la loi de 1992, un deuxième référentiel légal a vu le jour et s'applique depuis lors en complément des anciennes dispositions.

La loi de 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille a été développée dans le même esprit que celui des propositions du projet de loi de 2004, tout en mettant l'accent sur la transparence des interventions volontaires possibles. Elle n'a toutefois pas pu écarter les points de discussion déjà évoqués en 2004, à savoir l'attribution de l'autorité parentale et le lien entre les règlements légaux et les pratiques sur le terrain (cf. Wagner, 2007 ; Forum, 2009).

Le chevauchement dans ce double système de protection et d'aide s'avère problématique et continue d'ouvrir le champ à des questionnements sur la conciliation entre les dispositions légales de 1992 et de 2008.

L'idée de la mise en accord des deux dispositifs va plus loin que le souci d'amélioration de la communication et de la collaboration des acteurs professionnels. La vision de la conciliation des dispositifs légaux de 1992 et de 2008 a pour objectif de déjudicier l'aide offerte, c'est-à-dire d'éviter dans la mesure du possible le recours aux tribunaux, d'accorder plus de responsabilité au milieu familial de l'enfant (Kurschat, 2011) et de mieux s'adapter à ce contexte légal luxembourgeois.

Ceci nécessiterait une réforme regroupant toutes les dispositions législatives concernant les familles dans un seul « Code de la Famille »⁽⁵⁾²⁷. Ce point de discussion soulève la question de savoir si chaque accompagnement favorise aussi bien le contrôle que l'émancipation préconisés, et amène donc à douter de l'équilibre réalisé entre la disposition légale et le champ pratique d'application.

Le rapprochement entre les règlements légaux et les pratiques professionnelles sur le terrain est souhaité dans une recherche de changement et de précision⁽⁴⁾. Ainsi, la mesure de placement serait assouplie par la possibilité de réintégration progressive dans la famille d'origine ou par l'apprentissage de comment vivre de manière autonome⁽¹⁾. Dans le même esprit, le projet de loi de 2004 prévoyait de limiter les mesures de garde provisoire dans le temps, ainsi que de raccourcir le délai de révision d'une décision ordonnant une mesure de garde définitive⁽¹⁾. Le Grand-Duché de Luxembourg compte 511.840 habitants (STATEC, 2011), ce qui est très peu comparé par exemple aux 65 millions d'habitants de la France (INSEE, 2011). Cette population limitée devrait favoriser la mise en place de mesures pratiques. Ainsi, on se demande pourquoi le pays rencontre de nombreuses contraintes faisant obstacle à l'ancrage au niveau légal des pratiques expérimentées. L'application moins lourde des principes d'intervention proclamés par les pouvoirs politiques ou législatifs devrait passer par une meilleure consertation avec une large partie des acteurs.

Les aspects concernant l'autorité parentale provoquent de nombreux débats, car le parent peut être totalement ou temporairement privé de son autorité parentale en cas d'incapacité ou d'absence d'assumer son rôle, en cas de condamnation pour cause d'inexécution de son obligation alimentaire ou encore en cas de jugement lui retirant ses droits (Code civil, art. 376).

Trois idées centrales sont retenues dans le projet de loi pour la pratique de retrait de l'autorité parentale. D'abord, la réflexion porte sur la nécessité de réexaminer le transfert de l'autorité parentale à l'institution accueillant l'enfant⁽³⁾. Ce transfert a souvent été rapporté comme ayant un effet défavorable sur le travail avec les enfants et les familles⁽³⁾, surtout dans le contexte d'une mesure de placement prise en urgence⁽²⁾. En effet, le transfert de l'autorité parentale à l'institution déresponsabilise trop rapidement les parents⁽²⁾, les écarte et donne une image négative de la famille⁽³⁾. La deuxième réflexion consiste en une proposition d'amélioration de la situation qui s'établit par la mise en place d'une aide ciblée dans le soutien de l'exercice de l'autorité parentale⁽³⁾. Pour terminer, dans le cas d'un placement en foyer d'accueil, au lieu que le parent soit destitué totalement de son autorité parentale, on peut souhaiter la mise en place d'une autorité parentale « conjointe », comme c'est déjà le cas lors de la séparation des parents⁽⁴⁾. Le débat autour de

²⁷ Pour des raisons de lisibilité du texte, les différents chiffres indiquent différentes prises de position face au projet de loi portant modification de la loi de 1992 relative à la protection de la jeunesse.

l'autorité parentale montre que dans la prise en charge de l'enfant et l'accompagnement de la famille, la place du parent n'est pas facile à déterminer.

5 L'acteur politique

L'acteur politique est surtout désigné par les ministères compétents en matière de protection de la jeunesse, à savoir les autorités politiques, les fonctionnaires du Ministère de la Famille et de l'Intégration et ceux du Ministère de la Justice, mais aussi les parties politiques formant l'opposition. Le dispositif de l'aide à l'enfance a été développé suite au recours élevé du placement judiciaire et dans le but de déjudiciariser les interventions de la protection de la jeunesse (Kurschat, 2006, 2008 ; RTL, 2011a).

5.1 Politique de la jeunesse et politique de la famille

La politique de la jeunesse vise à influencer la trajectoire des jeunes par l'action politique. Celle-ci constitue un champ d'action très vaste qui touche plusieurs domaines, comme ceux de la famille, de l'éducation ou de la santé (Williamson, 2011). La politique de jeunesse du Luxembourg est encadrée par le Conseil de l'Europe (2002) à trois niveaux différents, à savoir sur les plans politiques, économiques et sociaux. Au niveau politique, un investissement à long terme et non seulement en termes de sécurité interne du pays doit être réalisé. Au niveau économique, la politique de jeunesse doit garantir la transition des jeunes à l'âge adulte par des structures appropriées. Au niveau social, la politique doit aborder la condition sociale sans différenciation d'ethnie, de culture, de sexe ou de classe sociale des jeunes (Conseil de l'Europe, 2002). En matière de protection sociale et d'inégalité sociale, la politique de jeunesse devrait prendre en compte non seulement les caractéristiques des jeunes, mais aussi celles de leurs familles (Conseil de l'Europe, 2002).

La notion d'intérêt supérieur de l'enfant est le fil conducteur des politiques de l'enfance et semble inévitable dans la protection de la jeunesse étant donné son objectif d'assurer le bien-être de l'enfant (Kurschat, 2008 ; Dauphin, 2010 ; Grevot, 2010). Cette notion est véhiculée aussi bien dans les lois nationales que dans les conventions internationales (Moro, 2001).

Les deux référentiels – protection et aide – énoncent l'intérêt de l'enfant comme fil conducteur, mais leur mise en œuvre diffère à plusieurs niveaux, notamment dans le raisonnement d'intervention sociale, la gestion de l'autorité parentale et dans la décision concernant la situation du jeune et de sa famille. Le problème suivant se pose : l'intérêt de l'enfant sert de norme ou de principe de régulation

sans qu'il n'existe un réel consensus sur la logique d'investissement social qui en découle (Dauphin, 2010 ; Neyrand, 2010).

En matière de soutien, le Ministère de la Famille et de l'Intégration vise à l'amélioration de la transparence et de l'efficacité des aides extrajudiciaires (Kurschat, 2009d, 2012 ; RTL, 2011a). Le dispositif des aides volontaires est développé dans le but de proposer des alternatives d'accompagnement à la protection de la jeunesse (Wagner, 2007 ; Henniqui, 2011). L'autorité politique plaide pour l'aide précoce, l'aide rapide et la prévention (Kunzmann, 2003 ; Kurschat, 2009a,e) afin d'éviter les traumatismes liés à des dysfonctionnements ainsi que la souffrance de séparation (RTL, 2011b), mais également afin d'écartier la stigmatisation du placement (Kurschat, 2006, 2011b, 2013). A travers des visions de l'intervention préventive, l'acteur politique tente de distancier ainsi le concept de succès (ou d'efficacité) de l'intervention du seul taux de (rechute en) délinquance (Kurschat, 2009c).

Depuis la fondation du nouveau gouvernement en décembre 2013, l'aide à l'enfance et à la famille ne fait plus partie des compétences du Ministère de la Famille et de l'Intégration. Elle est actuellement du ressort du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

5.2 Politique financière

Depuis le 19^{ème} siècle, les services sociaux au Luxembourg ont fonctionné dans un système dualiste contenant des institutions publiques et privées. La véritable structuration du secteur social n'a été réalisée que dans les années 1970 par la loi dite ASFT. Trente ans plus tard, les autorités publiques observent une certaine distance entre les partenaires et un manque de légitimation dans le financement de certaines prestations (Schoos, 2009).

Pour les aides à l'enfance et à la famille, le gouvernement a introduit un nouveau mode de financement d'aides (Kurschat, 2008). Le financement, appelé « financement de performance » remplace l'ancien mode de financement considéré actuellement comme déficitaire (cf. Schoos, 2009). Inspiré du système de financement de l'aide à l'enfance en Allemagne, le principe économique du financement contractuel (Messmer, 2007) a été intégré dans le système luxembourgeois de l'aide à l'enfance et à la famille. Le financement contractuel fonctionne entre le commanditaire – le *Jugendamt* (office de la jeunesse) en Allemagne et l'ONE au Luxembourg – et le prestataire, c'est-à-dire les organismes professionnels de l'aide à l'enfance. Avec la prise en charge des coûts de services dans l'aide à l'enfance, l'évaluation du service offert doit être faite non seulement en termes économiques mais aussi en terme d'efficacité de l'intervention (Messmer, 2007).

Le nouveau financement repose sur le calcul de frais en forfaits journaliers ou horaires sur base desquelles l'ONE paye les services des prestataires. Au total, 50 millions euros ont été accordés à l'aide à l'enfance et à la famille en 2011 (Kurschat, 2010b) et le budget était de 64,5 millions euros en 2012 (Kurschat, 2012 ; RTL, 2011b).

En 2008 et sous format de projet pilote, deux institutions stationnaires²⁸ ont testé avec succès le fonctionnement de ce nouveau mode de financement (Kurschat, 2008). Sa mise en œuvre définitive en 2012 a démontré qu'il fonctionne bien pour les aides stationnaires, comme les foyers d'enfants qui travaillent avec des forfaits journaliers, mais s'avère d'usage plus difficile pour les aides ambulatoires qui travaillent avec des forfaits horaires (Kurschat, 2012).

L'acteur politique vise un travail professionnel efficace et de haute qualité. Ce travail nécessite du personnel qualifié et donc coûteux, tandis que le nouveau financement fonctionne avec des forfaits et des tarifs strictement déterminés. La question se pose de savoir si plus de professionnalisme pourrait être atteint avec moins de coûts (Kurschat, 2009a,d,e, 2010b, 2012).

Dans la discussion des coûts s'ajoutent les cas d'exceptions ne pouvant pas être accompagnés au pays et qui sont alors transmis à l'étranger. L'accueil de ces jeunes à l'étranger s'avère cher pour l'Etat luxembourgeois et la participation financière des parents ne se présente pas comme une solution (Kurschat, 2009d). Il serait donc important d'augmenter les places thérapeutiques au Luxembourg pour pouvoir accueillir ces jeunes en difficulté (Kurschat, 2009d, 2012).

6 L'acteur professionnel

Le champ de la protection de la jeunesse se caractérise par des approches professionnelles variées, notamment les interventions juridiques, pédagogiques, psychologiques, sociales ou médicales (Association de Protection des Droits de l'Enfant asbl, 2001).

Concernant l'intervention professionnelle, Alberth, Bühler-Niederberger et Eisentraut (2014) définissent une typologie de mandat. Cette typologie se base sur la compétence d'attribution, la relation avec l'usager et la transformation des connaissances en applications pratiques. La contribution d'attribution est définie par le secteur professionnel qui est principalement social, médical, éducatif ou psychologique. Idéalement, la relation avec l'usager vise à centrer davantage le regard sur l'enfant et le parent dans l'élaboration de l'intervention. Pour finir, les professionnels transforment la connaissance de leur métier dans la pratique quotidienne (Alberth et al., 2014). Nous

²⁸ Les deux institutions du projet pilote du nouveau mode de financement étaient le Kannerhaus Junglinster de la Caritas et le Foyer Norbert Ensch de la Croix Rouge (Kurschat, 2008).

distinguons d'abord les acteurs professionnels principaux pour identifier ensuite les objectifs d'intervention visés dans le discours sur la protection de la jeunesse.

6.1 Les acteurs principaux

Dans le volet sous contrainte, les acteurs professionnels se composent du Parquet général, du tribunal de la jeunesse, du juge de la jeunesse et des agents du service central d'assistance sociale (SCAS). Le SCAS est un service sous mandat judiciaire du Parquet général et prend le rôle d'enquêteur et d'exécutant du tribunal de la jeunesse par le biais de contrôle et d'aide psychosociale (SCAS, 2012). D'une part, ce service mène des enquêtes sociales sur l'état de l'enfant susceptible d'être en danger. Les signalements émanent de différents demandeurs, notamment la police, le parquet ou les services sociaux. D'autre part, le service propose des assistances éducatives en famille par la mise en place d'un réseau social et vérifie que la famille assure le bien-être de l'enfant (SCAS, 2013). Le discours sur la protection de la jeunesse exprime le souhait que le tribunal et le juge de la jeunesse soient considérés comme dernier recours d'une situation critique (RTL, 2011b). En outre, le rôle des agents de police en uniforme qui exécutent le retrait des enfants dans une procédure formelle est discuté dans le discours (Kurschat, 2013).

Le volet volontaire est coordonné par l'Office National de l'Enfance (ONE) qui a pour mission de veiller à la mise en œuvre de l'aide sociale aux jeunes en détresse. Il s'agit d'une instance administrative et coordinatrice qui vise à garantir l'aide et la qualité de l'aide offerte à l'enfant et à sa famille (RTL, 2011b). L'ONE agit en respectant les compétences des autorités judiciaires relatives à la protection de la jeunesse (AEF, art.5). D'importantes compétences diagnostiques sont attribuées à l'ONE qui décide cas par cas sur la mesure d'aide à appliquer (Kurschat, 2009b). Les questionnements actuels concernent une inquiétude que les projets d'intervention validés et financés par l'ONE le soient principalement dans un esprit de réduction du coût économique (Kurschat, 2008) et à savoir si le travail socio-éducatif est contrôlé par l'ONE (Kurschat, 2009d, 2010a, 2012).

Les coordinateurs de projets d'intervention (CPI) orientent, évaluent et coordonnent l'aide (Ministère de la Famille et de l'Intégration, 2013). Les compétences professionnelles du *case management* ou de l'aide individualisée sont surtout attribuées à cet acteur professionnel (Kurschat, 2009b ; Woxx, 2012).

6.2 Les objectifs d'intervention

Le positionnement initial de l'acteur professionnel dans le discours sur la protection de la jeunesse ambitionne une meilleure structure et mise en réseau des offres d'aide (Kunzmann, 2003 ; Kurschat,

2008, 2009a ; RTL, 2011b) afin de créer des ententes entre professionnels sur la compétence professionnelle. Un aspect de mise en réseau est l'accès par tous les acteurs impliqués au dossier du jeune (Association de Protection des Droits des Enfants asbl, 2001).

6.2.1 La mise en réseau

Dans les dispositifs actuels d'accompagnement, la question centrale concerne une meilleure articulation des différentes décisions et interventions autour de l'enfant et de sa famille, mais aussi par rapport à la prise en considération des compétences de la famille dans le but d'évoluer et d'assurer la continuité éducative (Naves, 2008). Le discours luxembourgeois interroge la relation entre l'ONE et le SCAS et fait émerger des doutes concernant une collusion d'intérêts ou de concurrence (Kurschat, 2006) et un manque de coopération (Kurschat, 2008). L'entente et la collaboration partenariale impliquent de manière implicite la relation à statut égal et la coordination des offres existantes (Messmer, 2007).

Pour la France par exemple, Patriarca (2010) énonce le risque que la prise en charge dans l'intervention socio-éducative se centre trop sur l'articulation des missions institutionnelles et sur les contraintes économiques imposées par l'Etat dans l'organisation, la gestion et le contrôle du dispositif de protection de l'enfance. Transposé au Luxembourg, ce risque est associé à l'introduction de l'ONE, perçu comme instance plutôt administrative qui contrôle les dépenses liées à l'aide à l'enfance et à la famille, ce qui ne semble pas favoriser la mise en réseau des acteurs professionnels.

6.2.2 Autres ambitions

D'autres ambitions apparaissent moins fréquemment, notamment en ce qui concerne le diagnostic socio-éducatif et l'accord sur le développement de la qualité.

La notion de diagnostic socio-éducatif et son compréhension commune apparaissent dans le discours professionnel. Selon Schintgen (2009), le diagnostic socio-éducatif comprend la situation personnelle et familiale du jeune en analysant les ressources et les problèmes afin de réagir de manière adéquate à son encadrement (p. 38-39).

Nous observons que ces compétences professionnelles sont mises en œuvre dans les deux volets – sous contrainte et volontaire. Dans le système de la protection de la jeunesse, l'enquête sociale est destinée à permettre cette vision diagnostique sur le jeune et sa situation de vie. Dans le système de l'aide à l'enfance, chaque prestataire et surtout les coordinateurs de projet d'intervention sont censés réaliser ce diagnostic lors de l'élaboration d'un projet d'intervention.

Les accords de développement de la qualité se définissent aussi bien dans les normes et les procédures d'évaluation de la qualité des services offerts que dans les mesures appropriées pour l'assurance de la qualité des services (Messmer, 2007).

Le Forum (2009) conceptualise les difficultés de l'acteur professionnel à trouver un accord entre les procédures professionnelles et les normes sociales imposées, et les motivations parentales et les normes familiales rencontrées. Les réflexions peuvent être résumées comme suit : « Comment une institution, comment un travailleur social pourrait-il, à l'avenir, encore motiver ces parents, déjà déficitaires, sinon le placement de l'enfant ne se serait pas avéré nécessaire, à collaborer et à reprendre leur vie en main pour qu'ainsi le retour de l'enfant dans son milieu familial puisse se faire dans les meilleurs délais? » (Forum, 2009, p. 4-5).

7 L'acteur usager

Les acteurs usagers sont ceux qui bénéficient des actions sociales. Ils forment une partie prenante dans l'aide sans être exclusivement consommateurs (Ladsous, 2006). L'acteur usager ne s'exprime que sous certaines conditions et légitimités définies par les autres acteurs du discours. Le jeune, enfant ou adolescent, occupe la place centrale, mais les parents jouent également un rôle important dans l'utilisation de l'aide proposée.

7.1 Le jeune

Dans la protection de la jeunesse en Allemagne, la typologie d'Ackermann et Robin (2014) caractérise trois cas d'apparition des enfants. Dans le premier cas, l'enfant est la victime et l'objet d'inquiétude de la part des adultes. Dans le deuxième cas, l'enfant est un acteur problématique par sa déviance ou par sa résistance. Dans le troisième cas, il est absent ou invisible (Ackermann & Robin, 2014).

En adaptant ce raisonnement au contexte luxembourgeois, le jeune peut se trouver dans un des trois cas suivants. D'abord, il peut être l'acteur d'un acte délinquant exprimant un potentiel danger social dans le futur. Deuxièmement, il peut être l'usager à protéger d'un danger (Association de Protection des Droits des Enfants asbl, 2001). Troisièmement, et lié à l'introduction du dispositif de l'aide à l'enfance et à la famille, il peut être l'acteur en détresse demandant une aide ou participant à un projet d'action socio-éducative en faveur de son bien-être.

Le premier cas, celui du jeune dit délinquant, est pris en charge par le volet d'aide sous contrainte. Une sanction face à l'acte délinquant n'est alors pas considérée comme une punition, mais comme une mesure de protection (Wagner, 2007). Par exemple, une telle mesure peut être le placement dans

un centre socio-éducatif de l'Etat. Cette considération fait pourtant l'objet de nombreuses critiques, notamment par la connaissance de cas d'enfants incarcérés à l'âge de 10 ou 12 ans dans un établissement pénitentiaire (Fuchshuber, 2007 ; Wagner, 2007 ; Henniqui, 2011 ; Kurschat, 2011b), parfois dans les mêmes logements que les adultes incarcérés (Kurschat, 2013).

Dans le deuxième cas, le développement du jeune est signalé comme étant en danger. La notion de danger n'est pas précisée, ni dans les textes de loi, ni dans les règlements d'exécution. Une intervention de protection est initiée dans le volet d'aide sous contrainte. Le tribunal de la jeunesse charge le SCAS et éventuellement d'autres institutions à intervenir et prendre les décisions dans l'intérêt du jeune.

Le troisième cas est assez proche du second. Aucune des deux notions n'est précisée ou séparée de l'autre dans les textes officiels, ni la notion de l'enfance en danger, ni la notion de la situation de détresse. Dans ce troisième cas, le jeune se trouvant en situation de détresse est pris en charge par le volet d'aide dite volontaire qui assumera l'intervention. L'aide sera accordée avec la participation volontaire du jeune et sera surveillée par l'ONE.

L'aide à l'enfance et à la famille prévoit la participation du jeune à l'intervention. Pour sa bonne réalisation, le droit de participation implique une ambiance de respect, de liberté et d'écoute et tient compte du point de vue du jeune dans les décisions qui le concernent (Jésu, 2011).

Nous avons précédemment vu que l'intérêt de l'enfant constitue un fil conducteur, aussi bien dans le discours sur la protection de la jeunesse que dans le discours sur les droits de l'enfant (cf. Moro, 2001). Dans le cadre de la protection de la jeunesse, la notion de l'intérêt de l'enfant s'exprime aussi bien dans le risque de l'enfance en danger que dans le risque collectif contre les dangers potentiels émanant de l'enfant délinquant (Neyrand, 2010). La présentation des trois cas illustre la double position que le mineur peut occuper.

7.2 Le parent

Au Luxembourg, la famille fonctionne selon des modes très variés, ce qui rend les enfances différentes et relève de nouveaux défis pour la politique de la jeunesse (Kunzmann, 2003). Dans la société actuelle, la définition traditionnelle de la famille dépasse l'explication selon laquelle la famille est constituée d'un ensemble d'individus cohabitant et liés entre eux par l'alliance, le mariage, la filiation, l'adoption voire la parenté (Bourdieu, 1993). L'évolution de la famille a conduit à différentes formes de famille, notamment à la famille monoparentale et la famille recomposée (cf. Mise en contexte *La famille au Luxembourg*). Le lien familial ne se limite plus au modèle généalogique de filiation dans lequel le couple conjugal (et marié) constitue le couple parental par la filiation biologique. Par

conséquent, les acteurs de l'éducation de l'enfant, notamment le personnel extrascolaire et chargé de la petite enfance, se sont multipliés du fait de l'évolution du travail et des conditions de vie actuelles des familles qui limitent les possibilités pour les parents d'assumer complètement leur mission éducative (Neyrand, 2011).

Dans le champ de l'accompagnement, les incohérences face à la famille peuvent se manifester de deux façons : d'une part, la famille constitue la première ressource dans le développement de l'enfant ; mais d'autre part, elle peut être perçue comme une source de danger. La famille comme première ressource est soutenue, encouragée et valorisée dans son action socio-éducative, mais dès qu'elle se révèle défaillante, l'intervention se centre sur la restauration de ses fonctions ou sur les sanctions allant jusqu'au mandat judiciaire (Sita, 2005 ; cf. Lellinger, 2001). Dans cette dernière perspective, la rédaction du Forum (2009) pose la question suivante : « Comment faire accepter par ces parents, reconnus comme déficitaires par la justice, la nécessité d'une collaboration et d'une communication effective avec l'institution où l'enfant est placé ? » (p. 5).

Les familles bénéficiant d'un nombre important d'aides éducatives font partie d'un milieu socio-économique plutôt défavorisé (Kurschat, 2009e). Certains parents se sentent maltraités et négligés par les mesures éducatives (Kurschat, 2011b). Les parents « non collaborants » risquent même de perdre tout droit parental (Forum, 2001 ; Lellinger, 2001). En regard aux procédures de placement, peu de coopération existe entre les parents et les services sociaux (Bouché, 2001 ; RTL, 2011a).

Le volet d'aide volontaire, d'aide à l'enfance et à la famille permet de renforcer les droits parentaux (Kurschat, 2006) et de soutenir les parents dans leur responsabilité parentale (Klein, 1999 ; Kurschat, 2011b). L'aide à l'enfance vise à favoriser le maintien du lien familial entre l'enfant et le parent dans leur milieu de vie (Kurschat, 2012). L'attitude envers les familles mène à des mesures éducatives non stigmatisantes (Kurschat, 2013) et à des mesures préventives pour les situations familiales en détresse (Heniqui, 2011).

La participation des parents devient un nouveau leitmotiv dans le discours. Cette participation implique la nécessité de leur coopération à l'élaboration du projet d'intervention, mais aussi d'une contribution financière à l'aide bénéficiée (Heniqui, 2011 ; Kurschat, 2009d ; 2010b ; RTL, 2011b).

8 Discussion et conclusion

Le présent point se centre sur les spécificités de ce discours au Luxembourg. D'abord, nous proposons une synthèse des résultats concernant les acteurs et leurs interactions en protection de la

jeunesse. Ensuite, nous faisons part d'aspects inspirés par les pays voisins et des lacunes à combler dans la protection de la jeunesse.

8.1 Les acteurs en protection de la jeunesse et leurs interactions

Dans l'analyse du discours sur la protection de la jeunesse, nous avons vu que l'acteur législateur donne le cadre légal aux interventions, cadre constitué d'un double dispositif de protection et d'aide. L'acteur politique aménage l'application du cadre légal et prépare ses ajustements. Le pouvoir politique vise à un meilleur soutien en faveur de la jeunesse et de la famille en difficulté, tout en veillant sur le rapport dépense-efficacité des offres d'aide pour l'Etat. Sous différents mandats, l'acteur professionnel accompagne le jeune et sa famille. Le soutien professionnel va du contrôle de la situation jusqu'à l'émancipation de l'usager. Dans le discours luxembourgeois actuel sur la protection de la jeunesse, une grande ambition constitue une meilleure mise en réseau des différentes aides. Le jeune, comme usager principal, se trouve au cœur du discours et la notion de l'intérêt de l'enfant est primordiale. Selon le danger encouru, le jeune occupe différentes positions dans le discours. La volonté de collaboration du parent avec les services sociaux peut également déterminer sa reconnaissance en tant qu'usager.

Les interactions entre les acteurs se réalisent surtout par une approche descendante dite *top-down* (Nagels, De Fraene & Christiaens, 2006). En d'autres termes, la législation définit le cadre d'action, le pouvoir politique prévoit les moyens d'intervention et les professionnels organisent les offres d'aide autour du cadre et des moyens prédéfinis. A la fin, l'usager est pris en charge suivant un fil conducteur.

Dans le discours luxembourgeois sur la protection de la jeunesse, le mouvement inverse, à savoir l'approche ascendante dite *bottom-up* présupposant l'initiative de l'acteur usager, reste plutôt l'exception.

Les deux approches ont des avantages et des inconvénients. L'intégration de projets politiques utilise souvent des approches top-down pour mettre en œuvre des intérêts sociaux, alors que l'intégration d'un financement top-down suggère la diminution des dépenses sociales (Madeira, 2014). L'approche top-down vise l'adaptation de l'environnement pour permettre la réalisation de l'action (Rodger, 2010). A l'inverse, l'intégration de projets issus d'une approche bottom-up suggère une organisation plus durable (Madeira, 2014) et favorise l'autonomie (Rodger, 2010).

Pour un meilleur fonctionnement de la protection de la jeunesse et l'aide à la famille au Luxembourg, les évolutions locales devraient trouver plus d'attention, surtout au regard de la taille réduite du pays. Les approches par bottom-up pourraient s'avérer plus utiles. Nous pensons notamment aux

évolutions et innovations qui sont élaborées sur le terrain, mais qui ne semblent pas ou peu trouver l'ascendance à travers les acteurs du discours afin d'améliorer le domaine de la protection de la jeunesse.

8.2 Financement et qualité du travail social

La loi de 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille a introduit un changement fondamental dans les modalités de financement des aides, qualifié de financement de performance (Rotink, 2009).

Quant à la politique financière, plus précisément au mode de financement de l'aide à l'enfance, l'analyse du discours montre l'inspiration basée sur les pratiques dans le domaine en Allemagne. Postulant l'efficacité économique du travail social et géré par l'ONE, ce financement de performance fonctionne sur base de forfaits horaires et journaliers. Pour les aides stationnaires, le financement avec des forfaits journaliers semble bien fonctionner, alors que pour les aides ambulatoires, il s'avère difficile. Un exemple de ce dysfonctionnement est que ces services commencent l'intervention sans avoir la certitude d'être rémunérés pour l'aide offerte. Pour Luthe (2013), les problèmes au niveau des coûts de transaction et de la gestion du réseau représentent d'ailleurs les difficultés majeures dans la phase d'initiation.

Rotink (2009) soulève encore d'autres problèmes : au Luxembourg, l'aspect de performance du financement est seulement abordé dans la prise en charge de l'usager par une structure d'aide, sans que la qualité de la performance soit prise en compte. Par conséquence, l'innovation dans l'intervention socio-éducative et la transparence de l'aide pour l'usager restent problématiques dans l'aide volontaire basée sur la participation de l'usager (Rotink, 2009).

La politique financière de l'aide à l'enfance et à la famille a été introduite dans l'objectif d'améliorer la qualité du travail social en accordant un financement dit « de performance » à la place de l'offre d'aide. La réflexion sur un montant adapté des forfaits prend une place considérable et semble même empêcher la vision de la meilleure mise en réseau. Pour Messmer (2007), il n'est pas rare que la mise en œuvre de développements en termes de qualité reste mise de côté à cause d'une telle restructuration.

Quant à la sécurité sociale, la différenciation générale est faite entre le modèle bismarckien et le modèle beveridgien²⁹. Le modèle bismarckien poursuit l'objectif principal de maintenir le revenu des travailleurs et protège les travailleurs qui versent des cotisations professionnelles. Le financement du

²⁹ Les régimes de protection sociale sont principalement distingués entre celui de Otto von Bismarck et William Beveridge (Palier & Bonoli, 1995).

système repose essentiellement sur les cotisations sociales payées par les employeurs et les salariés, et les prestations sont proportionnelles à celles-ci. La gestion du système est autonome de l'Etat. Par contre, le modèle berveridgien a pour objectif principal de lutter contre la pauvreté et couvre l'ensemble de la population. Le financement de ce système repose essentiellement sur l'impôt. Les prestations sont universelles et la gestion du système est assurée par l'Etat (Palier & Bonoli, 1995).

Le régime de sécurité sociale du Luxembourg couvre de nombreux domaines, comme celui de la maladie, du chômage, de la dépendance ou des prestations familiales. Il met l'accent sur la protection de ses citoyens et de ses employés. Son financement s'organise sur la base de cotisations des assurés et d'impôts, c'est-à-dire de contributions des pouvoirs publics (e-luxembourg, 2014).

Un système de sécurité sociale accessible à tous les citoyens et assurant l'uniformité des prestations est considéré comme un système de sécurité sociale de haute qualité (Alaluf, 2004). La mise en œuvre de modèles de la sécurité sociale se réalise en privilégiant l'un sans éliminer entièrement l'autre modèle (Palier & Bonoli, 1995).

L'adoption d'un sous-système financier de protection sociale devrait être plus réfléchie. Nous pensons notamment à la terminologie employée quant au financement dit déficitaire. Pour les aides ambulatoires, l'ancien mode de financement par convention permettait l'élaboration de nombreuses offres d'aide, ce qui s'avère difficile à l'heure actuelle. En matière de protection sociale, le Luxembourg semble plus proche du modèle berveridgien que du modèle bismarckien quant aux objectifs, mais se sert des deux stratégies concernant la sécurité sociale. Par exemple grâce à la création d'un revenu minimum garanti et de différentes prestations sociales, le système de sécurité sociale au Luxembourg est un des plus complets d'Europe (Pauly, 2013). Pour notre part, nous considérons ce système comme une grande richesse du Grand-Duché et nous inquiétons donc d'une logique sociale trop différente pour l'aide à l'enfance et à la famille. Concrètement, nous posons la question de savoir si l'ONE ne pourrait pas davantage exercer le rôle d'observatoire au lieu de se présenter principalement comme une administration financière.

8.3 Perspectives pour ce discours

Suite à l'analyse du discours, nous exposons deux perspectives en matière de protection de la jeunesse au Luxembourg, notamment en faveur d'un observatoire national des aides socio-éducatives et de l'analyse du panorama des aides offertes.

Au-delà de l'ambivalence entre la prestation de service et l'intervention, ainsi qu'entre l'aide et le contrôle, Pothmann (2014) relève la présence de difficultés et limites de la mesurabilité de la complexité, de l'évolution et de l'efficacité dans le domaine de la protection de la jeunesse.

Néanmoins, il accorde une grande importance aux statistiques officielles et administratives, ainsi qu'aux ressources empiriques, pour représenter et analyser les situations et les processus en protection de la jeunesse (Pothmann, 2014).

Nous constatons qu'il n'y a pas au Luxembourg un observatoire national qui rassemblerait, gèrerait et analyserait les données des bénéficiaires d'aides socio-éducatives (Kurschat, 2009e). Par contre, le SCAS offre des informations sur la situation des jeunes accompagnés par leurs services (Kurschat, 2013). Une instance ayant accès aux données du SCAS et de l'ONE, qui disposent chacun d'un grand nombre d'informations, comblerait un manque et occuperait ainsi une place fondamentale et nécessaire. Par exemple, en France, l'Observatoire National de l'Enfance en Danger (ONED), créé en 2004, a pour mission d'améliorer la connaissance sur les questions de mise en danger et de protection des jeunes (ONED, 2014). L'ONED (2014) a pour mission de réaliser des recensements des données chiffrées, d'observer leurs évolutions et de mener des études dans le champ de la protection de la jeunesse.

Grâce à une telle instance, le discours deviendrait plus transparent et la mise en réseau évoluerait plus aisément. Il serait ainsi possible d'observer la trajectoire des jeunes en difficulté (Fuchshuber, 2007 ; Kurschat, 2009a), le manque ou le besoin d'ajustement de la réponse professionnelle, l'efficacité de l'aide et la prédominance du raisonnement d'intervention (Seligmann, 1999), ainsi que la présence de problématiques connexes comme le logement (Kurschat, 2009e). Conformément à ces observations, nous soutenons l'idée d'établir un observatoire qui rassemble, analyse et publie les données sur les processus et les usagers en protection de la jeunesse.

Les différentes aides et leur attribution sont définies plus clairement depuis la mise en place de l'ONE, mais nécessitent encore des précisions (cf. Kurschat, 2008). Les offres d'aide supposent en effet une analyse des pratiques et la mise en place d'une typologie commune des pratiques, ceci dans l'objectif de connaître les points de rencontre entre les instances impliquées dans le développement de l'enfant, ainsi que dans le but de construire un terrain professionnel nationalisé³⁰. Cette connaissance permettrait une compréhension plus claire des différents services et de leurs fonctionnements conjoints.

Pour clore, nous jetons un regard sur les investissements des pays voisins du Luxembourg afin de suggérer quelques perspectives visant à améliorer la protection de la jeunesse au Grand-Duché.

Dans le but d'examiner les actions de prévention et les alternatives au placement en France, Fablet (2009) met l'accent sur les expérimentations et innovations en protection de la jeunesse. Pour lui, l'analyse de la manière dont une action est élaborée et diffusée, ainsi que l'étude des créations et

³⁰ Au Luxembourg, le terrain professionnel se caractérise par les traditions et raisonnements professionnelles mitigées, issues des pays voisins (France, Belgique, Allemagne) où la plupart des professionnels a été formée.

des transformations institutionnelles, permettent de cerner le fonctionnement et l'évolution des pratiques en protection de la jeunesse. Suivant ce raisonnement, des recherches centrées sur l'analyse institutionnelle pourraient éclairer le champ d'action et offrir des connaissances précieuses dans le domaine de la protection de la jeunesse au Luxembourg.

Afin d'étudier l'articulation entre les services de première ligne et les services de l'aide à l'enfance en Belgique francophone, Mulkay (2007) décrit la complexité du terrain d'intervention à partir de la spécialisation, la proximité et la collaboration des services dits de première ligne. Ces services orientent la famille vers l'aide à l'enfance ou vers un autre acteur professionnel du réseau. Dans l'étude, la place paradoxale de l'enfance en danger, la construction du réseau professionnel et les points sensibles comme la transparence vis-à-vis de l'usager sont discutés afin de promouvoir la perspective d'une pratique de l'orientation assistée. Pour des situations complexes, cette pratique oriente l'usager vers le service le plus à même de répondre à ses besoins ou demandes. Cette pratique est encouragée afin de favoriser les collaborations et les interventions conjointes (Mulkay, 2007). Partant de l'étude en Belgique, nous recommandons deux études pour le Luxembourg. Dans l'objectif de la mise en réseau, une étude pourrait dégager l'articulation entre les services de première ligne et l'ONE. Une autre étude sur le travail social des coordinateurs de projet d'intervention pourrait également éclaircir la complexité des cas rencontrés et de la mise en réseau entre les services d'aide.

Dans le but d'élucider les pratiques d'évaluation de l'impact des services de l'aide à l'enfance en Allemagne, Lüders et Haubrich (2006) définissent le cadre allemand qui se situe entre de grandes attentes concernant les pratiques, d'exigences professionnelles et de réponses conceptuelles concernant l'évaluation de l'impact des aides. Les auteurs soulignent les difficultés rencontrées lors de l'évaluation de l'impact, notamment l'impossibilité de cerner les relations causales entre le problème, la mesure prise et son effet. La solution proposée réside dans l'observation, afin de repérer différents indicateurs de l'impact, tels que les conditions de réussite ou la satisfaction de l'usager (Lüders & Haubrich, 2006).

Suivant ces raisonnements, il est primordial que le domaine de la protection de la jeunesse dispose d'une multitude de données qui renseignent sur les acteurs, les mesures et les procédures. Nous revenons donc sur l'importance de la mise en place d'un observatoire au Luxembourg, qui rassemblerait et examinerait les différentes données.

Chapitre 6

La place des parents dans la résilience familiale**Une métasynthèse qualitative³¹****LA PLACE DES PARENTS DANS LA RÉSILIENCE FAMILIALE. UNE
MÉTASYNTHÈSE QUALITATIVE**

Céline Dujardin *et al.*

Presses universitaires de Liège | Les cahiers internationaux de psychologie sociale

2014/4 - Numéro 104
pages 697 à 737

ISSN 0777-0707

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-les-cahiers-internationaux-de-psychologie-sociale-2014-4-page-697.htm>

Pour citer cet article :

Dujardin Céline *et al.*, « La place des parents dans la résilience familiale. Une métasynthèse qualitative », *Les cahiers internationaux de psychologie sociale*, 2014/4 Numéro 104, p. 697-737.

³¹ Cette étude est acceptée pour publication dans la revue « *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale* ».

2 Méthode

2.1 Processus de recherche de la littérature

32

33

34

35

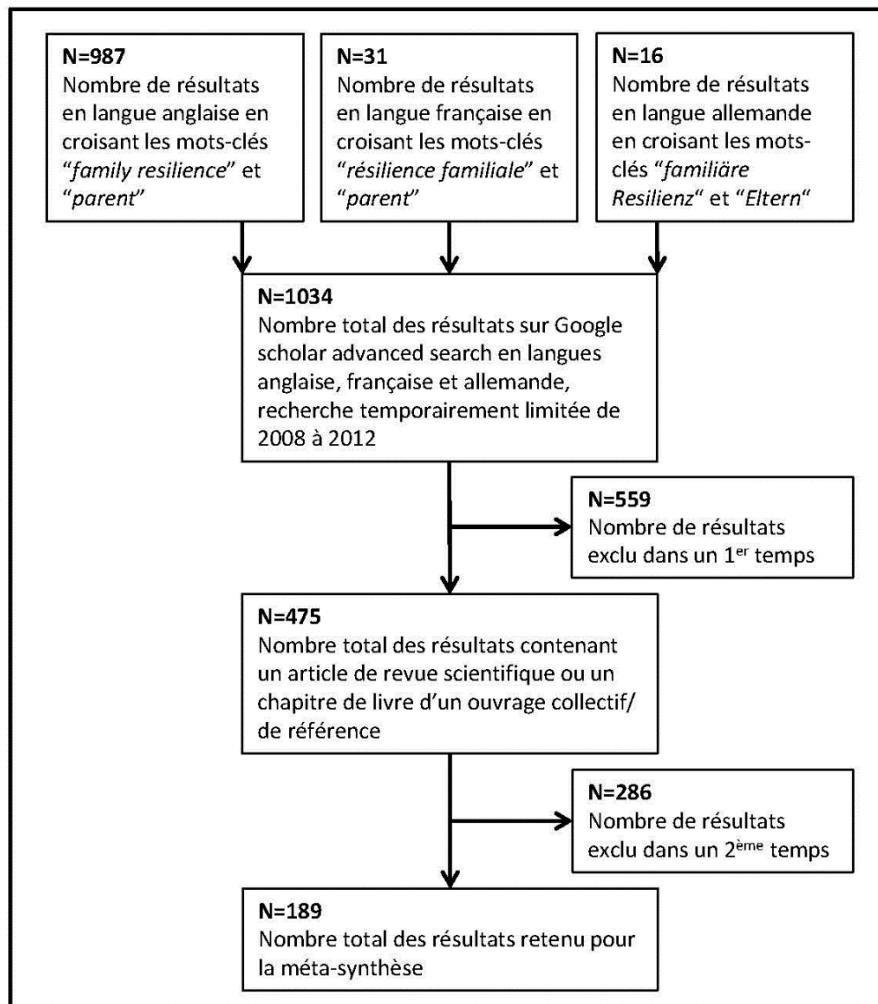


Figure 6 : Diagramme du processus de recherche de la littérature

2.2 Table de synthèse

2.3 Analyse thématique

3 Les conceptions de résilience familiale

3.1 Les facteurs protecteurs favorisant la résilience familiale

- la communication intrafamiliale, caractérisée par la dimension explicite, la sincérité et la chaleur émotionnelle⁽⁹⁾ ;
- la qualité des relations des membres de la famille, caractérisée par la confiance, l'attachement, l'authenticité, le soutien mutuel et la convivialité chaleureuse⁽¹⁰⁾ ;
- la résolution conjointe des problèmes⁽¹¹⁾ ;
- le mode d'organisation familial, caractérisé par une structure souple³⁶ répondant aux besoins des personnes et impliquant des pratiques cohérentes dans la vie commune⁽¹²⁾ ;
- la spiritualité exprimant le système de croyance et de valeurs de la famille et incluant des pratiques religieuses, mais aussi l'usage de l'humour et la posture d'espoir⁽¹³⁾ ;
- la vision positive et partagée sur l'avenir, susceptible de promouvoir le développement d'une identité familiale positive⁽¹⁴⁾ ;
- l'évaluation de la situation stressante et le sentiment de contrôle sur celle-ci⁽¹⁵⁾ ;

³⁶ En littérature anglophone, le terme « *flexibility* » est souvent employé pour désigner un mode d'organisation familiale favorable au processus de résilience.

- la cohésion familiale, comprenant la mise en accord des membres de la famille et le sens de la cohérence familiale (*sense of family coherence*)⁽¹⁶⁾ ;
- l'endurance familiale (*family hardness*), définissant une résistance ainsi qu'un courage face à la situation adverse⁽¹⁷⁾ ;
- le temps passé en famille et en convivialité, ce qui inclut le partage de loisirs et la réalisation d'activités communes⁽¹⁸⁾ ;
- l'établissement de routines et de rituels, comme le repas commun ou la célébration d'anniversaire⁽¹⁹⁾ ;
- la gestion financière des ressources économiques⁽²⁰⁾ ;
- la tendance à se porter vers les performances scolaires, vers le travail et vers la réussite professionnelle (Bell-Tolliver et al, 2009 ; McCabe, 2009 ; Minnaert et al, 2009).

3.2 Les contextes de résilience familiale

3.3 Contexte et culture des travaux analysés

4 Le parent dans la résilience familiale

4.1 En synthèse

4.2 Facteurs de résilience et parentalité



Figure 7 : Facteurs de résilience rapportés au parent

5 Finalités des publications

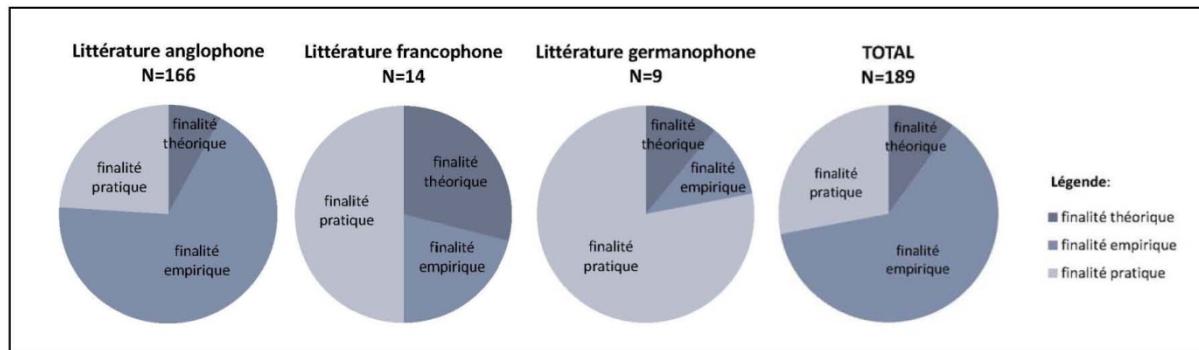


Figure 8 : Aperçu approximatif des finalités de la littérature examinée

Pour la finalité théorique³⁷, 53 (sur 166) publications anglophones élaborent une conception de résilience familiale. De plus, 55 parutions proposent une étude théorique, parmi lesquelles 13 travaux⁽³⁷⁾ abordent le processus de résilience en famille. Au niveau des travaux francophones, 5 (sur 14) publications conceptualisent la notion et 2 travaux (Genest & Gratton, 2009 ; Bouteyre, 2010) offrent une construction théorique de la résilience familiale. Dans la littérature germanophone, 3 (sur 9) travaux développent le concept et 2 publications (Hildenbrand, 2011 ; Lenz & Kuhn, 2011) proposent une étude théorique de la résilience familiale. Nous pouvons observer que la finalité théorique ne représente pas l'intention prioritaire dans la littérature, quelle que soit la langue employée.

³⁷ Quand les cases « concept » ou « synthèse » ne sont pas cochées dans la table de synthèse, la résilience familiale n'est pas l'objet principal d'investigation, mais fait partie de l'argumentation.

³⁸ Voir « étude » dans la table de synthèse

³⁹ Voir « *intervention* » dans la table de synthèse

6 Discussion

6.1 Le parent dans l'intervention

6.2 Compétence parentale et résilience familiale

6.3 Réflexion sur la méthode de métasynthèse

7 Conclusion

Chapitre 7

Trajectoires familiales dans la documentation des enquêtes sociales

1 Introduction

L'enquête sociale est un outil écrit du travail social, rédigé préalablement à une décision judiciaire dans le but d'élucider la situation de la famille en difficulté et de l'enfance en danger (Tabary, 2005). Les trajectoires familiales rapportées dans la documentation des enquêtes sociales sont traversées par des événements perturbants le développement de l'enfant ou de l'adolescent. La notion de trajectoire renvoie aux événements significatifs de la vie (de Gaulejac et al., 2008) et situe le développement de la personne face à ces événements (voir chapitre 4). Pour cette raison, la trajectoire du jeune et de sa famille est analysée par le travailleur social afin de proposer une intervention pour soutenir l'enfant dans son développement et pour réduire l'impact de la difficulté sur la trajectoire familiale.

Dans cette étude, nous nous centrons sur la documentation des enquêtes sociales au Luxembourg. D'abord, nous présentons le Service Central d'Assistance Sociale qui mène les enquêtes sociales pour préciser ensuite le procédé et la sphère d'activité de ce travail social de protection de la jeunesse.

1.1 Le Service Central d'Assistance Sociale

Au Luxembourg, le *Service Central d'Assistance Sociale* (SCAS) est un service du Parquet général qui agit sous le mandat confié par l'administration judiciaire. Le SCAS comprend plusieurs services, dont le *Service de la protection de la jeunesse*, qui tient le rôle d'enquêteur et d'exécuteur du tribunal de la jeunesse. D'une part, il mène des enquêtes sociales sur l'état de l'enfant signalé comme susceptible d'être en danger. Les enquêtes sociales se déroulent sous mandat judiciaire et proviennent de différents demandeurs, notamment de la police, du Parquet ou de services sociaux (SCAS, 2012). D'autre part, le SCAS assure les assistances éducatives, c'est-à-dire la mise en place d'un réseau social, et exerce des contrôles pour vérifier que la famille assure le bien-être de l'enfant. Aussi bien l'enquête sociale que l'assistance éducative sont réalisées sous un mandat de protection et dans l'objectif de garantir le bien-être de l'enfant (SCAS, 2012).

1.2 Les enquêtes sociales

Le tribunal de la jeunesse charge donc le SCAS de la réalisation d'une enquête sociale sur la situation sociale et familiale du mineur signalé en situation de danger. L'enquête sociale est réalisée dans un délai déterminé par le tribunal de la jeunesse. L'intervenant du SCAS, appelé l'agent de probation, rencontre le mineur, les parents et d'autres personnes significatives pour l'analyse de la situation. Par exemple, il contacte un travailleur social déjà entré en contact avec la famille afin de recueillir ses impressions. Il rassemble ainsi les différents points de vue sur la situation problématique.

Généralement, les documentations des enquêtes sociales du SCAS contiennent une fiche récapitulative mentionnant les coordonnées des enfants et des parents, la problématique signalée, une description de la situation du mineur, les points de vue des différents acteurs impliqués et une proposition d'action pour le juge de la jeunesse.

Concernant les enquêtes sociales, leur nombre ne cesse d'augmenter. Entre 2003 et 2012, les enquêtes sociales ont doublé (SCAS, 2004 ; 2010 ; 2013). Compte tenu de la mise en place de l'aide dite volontaire à partir de 2011, l'augmentation récemment observée en matière d'enquêtes sociales et plus généralement d'interventions dites sous contrainte apparaît donc inattendue et même contradictoire.

2 Intentions de recherche

Avec la présente étude, nous visons d'abord à approfondir les connaissances concernant les familles qui font l'objet d'une enquête sociale. De nombreuses questions se posent, notamment à savoir comment se caractérisent le danger et la vulnérabilité auxquels ces familles sont exposées, mais aussi comment apparaissent les facteurs de protection ou de résilience sur lesquels les familles peuvent s'appuyer.

Durant les dernières années, la protection de la jeunesse a fait objet de nombreux débats. Dans le but de tenir compte des évolutions de ce champ du travail social, l'analyse se réalise sur la documentation des enquêtes sociales du SCAS de trois années, à savoir 2006, 2009 et 2012. Pour l'année 2006, 344 cas sont examinés, puis 432 pour l'année 2009 et 218 pour l'année 2012.⁴⁰

Dans une finalité exploratoire, la présente étude vise à repérer et à décrire la situation des jeunes et des familles concernés par l'intervention en protection de la jeunesse dans la documentation des

⁴⁰ La documentation analysée considère un dossier d'enquête sociale sur une famille comme un cas, ce qui respecte l'ordre des archives du SCAS, mais ce qui amène à des chiffres différents au niveau du total en comparaison aux rapports d'activité du SCAS qui considèrent chaque enfant.

enquêtes sociales. Il s'agit d'explorer les relations entre les discours et les pratiques menées dans la protection de la jeunesse afin de repérer et de discuter les manières de penser dans le travail social de protection de la jeunesse (Skehill, Satka & Hoikkala, 2012).

3 Analyse descriptive

Pour examiner la documentation retenue pour l'analyse, nous réalisons une analyse documentaire quantitative à l'aide du programme statistique SPSS. Ainsi, tous les dossiers de la documentation des enquêtes sociales ont été analysés sur un certain nombre d'informations (comme l'âge de l'enfant, la situation familiale ou le motif du signalement) retenues sous forme d'indicateurs. Pour le recueil de ces données, les informations sont introduites directement dans le logiciel statistique. Ce programme permet la récolte d'un grand nombre de données et l'analyse descriptive des informations en comparant les différentes années d'analyse, ce qui répond à nos objectifs de recherche.

Les analyses descriptives et exploratoires ci-après sont structurées en 10 chapitres.

- Le premier des chapitres (voir 4 Les mineurs concernés par l'enquête sociale) traite des mineurs en précisant le nombre de jeunes concernés par une enquête sociale et ceux issus d'une même famille. Ce chapitre aborde également le genre, l'âge et la nationalité des mineurs en question.
- Le deuxième chapitre expose les informations relatives au milieu familial des mineurs. Il différencie le milieu de vie et la situation familiale, tout en renseignant sur l'arrière-plan familial éventuel en protection de la jeunesse.
- Le troisième chapitre se consacre aux parents en précisant leur âge, leur nationalité et leur casier judiciaire éventuel.
- Le quatrième chapitre traite la présence ou non de soutien dans la famille concernée par une enquête sociale, en distinguant le soutien dans la famille élargie et le soutien professionnel.
- Le cinquième chapitre informe sur le canton d'habitation et les zones nationales les plus peuplées et les plus concernées par l'intervention.
- Le sixième chapitre aborde les problématiques identifiées à partir des motifs à l'origine de la demande d'une enquête sociale. Deux problématiques, à savoir l'indisponibilité du parent et la délinquance juvénile sont plus spécifiquement abordées dans l'analyse.
- Le septième chapitre expose l'origine de la demande de réalisation d'une enquête sociale.
- Le huitième chapitre expose les dimensions temporelles de l'intervention en précisant le degré d'urgence de l'enquête sociale et le temps de l'intervention du SCAS auprès de la famille concernée.

- Le neuvième chapitre traite des recommandations exprimées par les intervenants professionnels à la fin des enquêtes sociales.
- Le dixième et dernier chapitre renseigne sur les décisions ordonnées par le tribunal de la jeunesse et le rapport entre les recommandations et les ordonnances d'intervention.

4 Les mineurs concernés par l'enquête sociale

Dans ce premier point de l'analyse descriptive, nous présentons des informations relatives au mineur concerné par l'intervention du SCAS. D'abord, nous exposons le nombre d'enfants généralement concernés par une enquête sociale pour ensuite préciser le nombre d'enfants par famille. Nous traitons par la suite le genre, l'âge et la nationalité des mineurs concernés pour les trois années d'analyse.

4.1 Nombre d'enfants concernés

Une enquête sociale se réalise sur la situation d'un seul ou de plusieurs enfants. Le tableau suivant présente le nombre d'enfants concernés par l'enquête sociale en différenciant les années d'analyse :

Tableau 4 : Nombre d'enfants concernés par l'enquête sociale par année d'analyse

Nombre d'enfants concernés	1 enfant	Nombre de cas	Année			Total
			2006	2009	2012	
		Nombre de cas	228	292	149	669
		% pour l'année	66,3%	67,6%	68,3%	67,3%
	2 enfants	Nombre de cas	74	91	44	209
		% pour l'année	21,5%	21,1%	20,2%	21,0%
	3 enfants	Nombre de cas	27	32	19	78
		% pour l'année	7,8%	7,4%	8,7%	7,8%
	4 enfants	Nombre de cas	15	15	4	34
		% pour l'année	4,4%	3,5%	1,8%	3,4%
	5 ou plus enfants	Nombre de cas	0	2	2	4
		% pour l'année	0%	0,5%	0,9%	0,4%
Total		Nombre de cas	344	432	218	994
		% pour l'année	100%	100%	100%	100%

Dans le tableau 4, nous pouvons observer que le plus souvent (67,3% en moyenne), un seul enfant est concerné par l'enquête sociale, sachant qu'il est possible que d'autres enfants fassent partie de la famille. Cette tendance est constatée pour les trois années examinées. L'enquête sociale sur la situation d'un seul enfant de la famille représente donc la majorité avec 66,3% en 2006, 67,6% en 2009 et 68,3% en 2012.

En moyenne, 21% des enquêtes sociales sont menées sur la situation de deux enfants de la même famille. Il arrive moins souvent que 3 ou 4 enfants, et encore moins 5 enfants ou plus, soient concernés par l'enquête sociale. En observant les pourcentages moyens, 3 enfants concernés représentent 7,8% des enquêtes sociales, 4 enfants concernés 3,4%, et 5 ou plus d'enfants concernés 0,4% des interventions.

En comparant les trois années d'analyse, nous constatons trois tendances :

Simultanément, la catégorie d'un seul enfant concerné et celle de 5 enfants ou plus semblent augmenter au cours des années. En 2006, un seul enfant est concerné pour 66,3% des enquêtes sociales, 67,6% en 2009 et 68,3% en 2012. Pour les 5 enfants ou plus, nous observons aucun cas en 2006, 0,5% des enquêtes sociales en 2009 et 0,9% en 2012. Cependant, cette dernière observation doit être pondérée par le très faible nombre de cas (respectivement 0, 2 et 2).

Par contre, les catégories de 2 enfants et de 4 enfants semblent diminuer au fil des années. Deux enfants concernés par l'enquête sociale représentent 21,5% des cas en 2006, 21,1% en 2009 et 20,2% en 2012. De même, quatre enfants concernés représentent 4,4% des enquêtes sociales en 2006, 3,5% en 2009 et 1,8% en 2012.

Pour finir, 3 enfants concernés représentent 7,8% des enquêtes sociales en 2006. Ce taux semble baisser légèrement à 7,4% en 2009 pour ensuite remonter à 8,7% en 2012.

Au niveau du nombre d'enfants concernés, une distinction est apportée quant à son statut dans la famille. Le tableau suivant précise le nombre d'enfants concernés issus d'une même famille et par année d'analyse :

Tableau 5 : Nombre d'enfants concernés, d'une même famille et par année d'analyse

			Année			Total
			2006	2009	2012	
Nombre d'enfants concernés d'une même famille	enfant unique	Nombre de cas	95	115	80	290
		% pour l'année	27,6%	26,6%	36,7%	29,2%
	plusieurs enfants dont un seul concerné	Nombre de cas	133	177	69	379
		% pour l'année	38,7%	41,0%	31,7%	38,1%
	plusieurs enfants concernés	Nombre de cas	23	39	13	75
		% pour l'année	6,7%	9,0%	6,0%	7,5%
	tous les enfants concernés	Nombre de cas	93	101	56	250
		% pour l'année	27,0%	23,4%	25,7%	25,2%
	Total		344	432	218	994
	% pour l'année		100%	100%	100%	100%

Le tableau 5 confirme le taux moyen de 67,3% des cas précédemment énoncés (voir tableau 4) pour un seul enfant concerné par l'enquête sociale. Plus précisément, 29,2% des enquêtes concernent un enfant unique, et 38,1% un seul enfant ayant des frères et sœurs.

Pour la condition « plusieurs enfants concernés par l'intervention », le tableau 5 montre que dans la plupart des cas, tous les enfants d'une famille sont pris en considération (25,2% de l'ensemble des cas). Par contre, un taux moyen bas de 7,5% est indiqué pour les cas où tous les enfants de la famille ne sont pas concernés, mais bien plusieurs.

En comparant les trois années d'analyse, nous observons deux tendances. D'une part, l'enfant unique concerné et le nombre total d'enfants d'une même famille semblent diminuer entre 2006 et 2009 pour ensuite augmenter entre 2009 et 2012 (voir tableau 5). D'autre part, pour les cas d'un enfant et de plusieurs enfants concernés parmi d'autres enfants d'une même famille, la tendance se présente de manière inverse. Les pourcentages semblent augmenter entre 2006 et 2009 pour ensuite diminuer entre 2009 et 2012 (voir tableau 5).

4.2 Le genre des mineurs

Quand seulement un enfant est concerné par l'enquête sociale, le genre de celui-ci est systématiquement précisé. Quand l'intervention du SCAS touche plusieurs enfants d'une même famille, cette précision du genre des mineurs peut varier. Ce cas est qualifié de genre dit mitigé.

Le tableau suivant représente le genre des mineurs par année d'analyse :

Tableau 6 : Genre du mineur concerné par année d'analyse

Genre des enfants concernés			Année				Total	
			2006 2009 2012					
			masculin	Nombre de cas	143	198	105	446
				% pour l'année	41,6%	45,8%	48,2%	44,9%
			féminin	Nombre de cas	133	153	72	358
				% pour l'année	38,7%	35,4%	33,0%	36,0%
			mitigé	Nombre de cas	68	81	41	190
				% pour l'année	19,8%	18,8%	18,8%	19,1%
	Total			Nombre de cas	344	432	218	994
				% pour l'année	100%	100%	100%	100%

Avec un pourcentage légèrement plus élevé, c'est-à-dire 44,9% en moyenne, les garçons semblent être davantage concernés par l'enquête sociale que les filles avec un taux de 36% en moyenne. Les enquêtes sociales incluant les deux genres représentent 19,1% en moyenne.

Au vu des trois années comparées, le tableau 6 montre que le taux des garçons semble augmenter au fil du temps avec 41,6% des cas en 2006, 45,8% en 2009 et 48,2% en 2012. À l'inverse, le pourcentage des filles semble diminuer au cours des années, en observant qu'elles constituent 38,7% des cas en 2006, 35,4% en 2009 et 33% en 2012.

4.3 L'âge

La documentation des enquêtes sociales contient généralement la date de naissance des mineurs concernés. L'âge du jeune est estimé ici à l'aide de la différence entre sa date de naissance et le 1^{er} août 2006, 2009 ou 2012, date retenue comme terme moyen de l'année d'analyse. Les taux exposés par la suite sont calculés sur cette base approximative.

Le tableau suivant représente l'âge des mineurs en distinguant les années d'analyse :

Tableau 7 : Âge des mineurs par année d'analyse

Âge des mineurs			Année			Total
			2006	2009	2012	
Total des cas	Nombre de cas	344	432	218	994	
	% pour l'année	100%	100%	100%	100%	
Nombre de cas valides	Nombre de cas	340	423	211	974	
	% pour l'année	98,8%	97,9%	96,8%	98,0%	
Cas manquants	Nombre de cas	4	9	7	20	
	% pour l'année	1,2%	2,1%	3,2%	2,0%	
Mesures d'âge	Moyenne	10,73	10,52	9,55	10,38	
	Ecart-type	5,47	5,30	5,72	5,47	
	Médiane	12,67	12,17	9,83	10,88	
	Mode	multiples	multiples	multiples	multiples	
Tranche d'âge	0-4 ans	69	87	56	212	
	% pour l'année	20,3%	20,6%	26,5%	21,8%	
	5-10 ans	75	107	61	243	
	% pour l'année	22,1%	25,3%	28,9%	24,9%	
	11-13 ans	56	80	26	162	
	% pour l'année	16,5%	18,9%	12,3%	16,6%	
	14-17 ans	140	149	68	357	
	% pour l'année	41,2%	35,2%	32,2%	36,7%	

L'âge des mineurs concernés par l'enquête sociale s'étale de leur naissance jusqu'à leur majorité (18 ans). De plus, le raisonnement en termes d'âge moyen (ici autour de 10 ans) ne renseigne pas sur la tranche d'âge probablement la plus sensible pour l'intervention judiciaire, c'est-à-dire les 14-17 ans. L'écart-type mesure la dispersion d'un ensemble de valeurs autour de leur moyenne. Un écart-type faible renvoie à l'homogénéité de la population, tandis qu'un écart-type élevé indique l'hétérogénéité de la population (INSEE, 2014a). Au cours des années d'analyse, l'écart-type reste autour de 5,5.

Dans une distribution de chiffres, la valeur de la médiane partage la distribution en deux parties égales (INSEE, 2014b). Dans l'année 2006, la médiane de 12,67 signifie que la moitié des jeunes concernés par l'enquête sociale a moins de 12 ans et demi et l'autre moitié a plus de 12 ans et demi. Sur l'âge possible entre 0 et presque 18 ans, nous observons que les âges de l'adolescence sont plus importants que les âges de l'enfance. L'année 2009 montre de mêmes tendances d'âge que l'année 2006 (voir tableau 7). Par contre, la médiane de 9,83 en 2012 coupe les âges au milieu de la minorité

et indique ainsi l'importance équivalente des âges de l'enfance et de l'adolescence dans la documentation des enquêtes sociales.

Le tableau 7 regroupe les mineurs en quatre tranches d'âge, à savoir entre 0 et 4 ans, 5 et 10 ans, 11 et 13 ans et 14 et 17 ans. La première tranche d'âge entre 0 et 4 ans regroupe les jeunes enfants avant l'entrée préscolaire obligatoire à l'âge de 5 ans. La deuxième tranche d'âge s'étale de 5 à 10 ans et donc sur la période de l'enfance. La troisième tranche d'âge entre 11 et 13 ans comprend l'âge de transition entre l'enfance et l'adolescence. La quatrième tranche d'âge représente la période de l'adolescence jusqu'à la majorité.

Pour les trois années d'analyse, le tableau 7 montre que le groupe des adolescents entre 14 et 17 ans est le plus investigué avec une moyenne de 36,7% des mineurs. A noter pour autant, ce groupe ne contient pas le plus grand nombre d'années formant la tranche d'âge.

La comparaison des trois années d'analyse montre une tendance d'augmentation pour les tranches d'âge de l'enfance, respectivement la petite enfance. Par exemple, les jeunes entre 5 et 10 ans représentent 22,1% des cas en 2006, 25,3% en 2009 et 28,9% en 2012. Le groupe des mineurs entre 11 à 13 ans est le moins présent dans chacune des années d'analyse (voir tableau 7). Le groupe le plus présent, celui des adolescents entre 14 à 17 ans montre une tendance à la diminution en observant 41,2% des mineurs en 2006, 35,2% en 2009 et 32,2% en 2012.

4.4 La nationalité

Au Luxembourg, la population se compose de 56,96% de personnes de nationalité luxembourgeoise et donc de 43,04% de nationalité étrangère (Peltier, Thill & Heinz, 2012). Parmi le grand éventail de nationalités, les suivantes sont les plus représentées : portugaise (16,08%), française (6,14%), italienne (3,52%), belge (3,3%) et allemande (2,35%). Les nationalités européennes forment la grande majorité des nationalités étrangères. Moins de 3% de la population totale sont d'une nationalité étrangère non européenne (cf. Peltier, Thill & Heinz, 2012).

En tenant compte des nationalités les plus fréquentes au niveau national, le tableau suivant regroupe la nationalité des mineurs par année d'analyse (voir tableau 8).

Presque la moitié des mineurs concernés est de nationalité luxembourgeoise (voir 46,6% en moyenne). Un autre groupe considérable est formé par les jeunes de nationalité portugaise, avec un taux de 25,5% en moyenne.

Tableau 8 : Nationalité du mineur concerné par année d'analyse

Nationalité du mineur		Année			Total
		2006	2009	2012	
luxembourgeoise	Nombre de cas	168	192	103	463
	% pour l'année	48,8%	44,4%	47,2%	46,6%
portugaise	Nombre de cas	76	118	59	253
	% pour l'année	22,1%	27,3%	27,1%	25,5%
française	Nombre de cas	22	24	15	61
	% pour l'année	6,4%	5,6%	6,9%	6,1%
italienne	Nombre de cas	8	12	2	22
	% pour l'année	2,3%	2,8%	0,9%	2,2%
belge	Nombre de cas	4	10	1	15
	% pour l'année	1,2%	2,3%	0,5%	1,5%
allemande	Nombre de cas	2	5	3	10
	% pour l'année	0,6%	1,2%	1,4%	1,0%
autre nationalité européenne	Nombre de cas	24	30	12	66
	% pour l'année	7,0%	6,9%	5,5%	6,6%
nationalité non européenne	Nombre de cas	19	18	9	46
	% pour l'année	5,5%	4,2%	4,1%	4,6%
double nationalité	Nombre de cas	21	23	14	58
	% pour l'année	6,1%	5,3%	6,4%	5,8%
Total	Nombre de cas	344	432	218	994
	% pour l'année	100%	100%	100%	100%

Comparant les trois années d'analyse, le taux de trois nationalités diminue entre 2006 et 2009 pour ensuite augmenter entre 2009 et 2012. Ce sont respectivement les mineurs de nationalité luxembourgeoise, française et de double nationalité (voir tableau 8). La seule nationalité qui semble augmenter linéairement concerne les mineurs de nationalité allemande, avec un taux de 0,6% en 2006, 1,2% en 2009 et 1,4% en 2012. De manière semblable, le taux de la nationalité portugaise augmente de manière considérable entre 2006 et 2009, de 22,1% à 27,3%, pour ensuite rester stable avec 27,1% des mineurs. Deux autres groupes, à savoir les nationalités européennes autres que celles mentionnées explicitement et les nationalités non européennes, semblent diminuer très sensiblement au cours des années. Précisément, la catégorie « autre nationalité européenne » concerne 7% des mineurs en 2006, 6,9% en 2009 et 5,5% en 2012. De même, la nationalité non européenne concerne 5,5% des mineurs en 2006, 4,2% en 2009 et 4,1% en 2012. Pour finir, les nationalités italienne et belge augmentent entre 2006 et 2009 mais montrent une baisse importante en 2012 (voir tableau 8).

Comparées à la démographie nationale, deux nationalités semblent être surreprésentées au SCAS. D'une part, il s'agit des enfants de nationalité portugaise qui représentent 25,5% en moyenne de la population du SCAS, mais ne forment que 16,08% de la population nationale. D'autre part, les enfants de nationalité non européenne constituent 4,6% en moyenne de la population en protection de la jeunesse, mais représentent moins de 3% de la population nationale. Par contre, les enfants de

nationalité française sont les seuls avec un rapport similaire dans la population du SCAS et dans la population nationale, avec 6,1%. Les autres nationalités semblent être sous-représentées au SCAS. Pour les mineurs, le rapport population SCAS/population nationale se présente comme suit : nationalité luxembourgeoise : 46,6% SCAS/56,96% pays ; nationalité italienne : 2,2%/3,52% ; nationalité belge : 1,5%/3,3% ; nationalité allemande : 1%/2,35% ; autre nationalité européenne : 6,6%/>8% (cf. Peltier, Thill & Heinz, 2012). Les enfants ayant une double nationalité ne sont pas pris en compte dans cette comparaison.

5 Le milieu de vie et la situation familiale des jeunes

Dans la présente partie, nous exposons des informations relatives au milieu de vie des jeunes, à leur situation familiale et à l'arrière-plan familial éventuel en protection de la jeunesse.

5.1 Le milieu de vie des jeunes

Dans la documentation du SCAS, différents milieux de vie des mineurs sont distingués : le milieu parental qui suppose la vie avec les deux parents, le milieu (mono)parental qui se sous-divise en milieu maternel et milieu paternel sans exclure une nouvelle composition familiale, le milieu de vie grand-parental qui différencie le milieu maternel et paternel et enfin, le milieu d'accueil qui inclut la vie en famille d'accueil ou en institution.

Le tableau suivant représente le milieu de vie des mineurs en fonction des années d'analyse :

Tableau 9 : Milieu de vie des mineurs par année d'analyse

Milieu de vie des mineurs		Année			Total
		2006	2009	2012	
Milieu parental	Nombre de cas	129	168	89	386
	% pour l'année	37,5%	38,9%	40,8%	38,8%
Milieu maternel	Nombre de cas	164	218	105	487
	% pour l'année	47,7%	50,5%	48,2%	49,0%
Milieu paternel	Nombre de cas	29	33	17	79
	% pour l'année	8,4%	7,6%	7,8%	7,9%
Milieu grand-parental maternel	Nombre de cas	10	5	2	17
	% pour l'année	2,9%	1,2%	0,9%	1,7%
Milieu grand-parental paternel	Nombre de cas	6	2	2	10
	% pour l'année	1,7%	0,5%	0,9%	1,0%
Milieu d'accueil	Nombre de cas	6	6	3	15
	% pour l'année	1,7%	1,4%	1,4%	1,5%
Total	Nombre de cas	344	432	218	994
	% pour l'année	100%	100%	100%	100%

Pour les trois années analysées, le tableau 9 indique les deux milieux de vie principaux des mineurs concernés par l'enquête sociale. D'une part, il s'agit du milieu maternel pour 49% des cas en moyenne, c'est-à-dire 47,7% en 2006, 50,5% en 2009 et 48,2% en 2012. D'autre part, 38,8% des mineurs en moyenne vivent dans le milieu parental, c'est-à-dire 37,5% en 2006, 38,9% en 2009 et 40,8% en 2012.

Le tableau 9 montre également que les autres milieux de vie apparaissent beaucoup moins souvent, comme le milieu paternel pour 7,9% des cas en moyenne, le milieu grand-parental maternel (1,7% en moyenne), le milieu d'accueil institutionnel (1,5% en moyenne) et le milieu grand-parental paternel (1% en moyenne).

5.2 La situation familiale

La famille n'est plus exclusivement caractérisée par la composition d'un couple marié ayant un ou deux enfants. Dans sa définition, la famille dépasse l'explication selon laquelle elle se constitue d'un ensemble d'individus cohabitant et liés entre eux par l'alliance, la filiation ou l'adoption (Bourdieu, 1993).

La situation familiale des jeunes précise le milieu de vie des mineurs et peut être différenciée entre la famille traditionnelle, la famille monoparentale et la famille recomposée. La catégorie « Autre » renvoie à toute autre situation, comme le jeune placé en institution ou vivant chez ses grands-parents. Le tableau suivant indique la situation familiale des mineurs en distinguant les années d'analyse :

Tableau 10 : Situation familiale des mineurs par année d'analyse

		Année			Total	% national ⁴¹
		2006	2009	2012		
Situation familiale	Famille traditionnelle	Nombre de cas	118	152	82	352
		% pour l'année	34,3%	35,2%	37,6%	35,4% 83%
	Famille monoparentale	Nombre de cas	135	155	72	362
		% pour l'année	39,2%	35,9%	33,0%	36,4% 9%
	Famille recomposée	Nombre de cas	55	83	36	174
		% pour l'année	16,0%	19,2%	16,5%	17,5% 7%
	Autre	Nombre de cas	36	42	28	106
		% pour l'année	10,5%	9,7%	12,8%	10,7% 1%
	Total	Nombre de cas	344	432	218	994
		% pour l'année	100%	100%	100%	100% 100%

Dans le tableau 10, nous observons que 35,4% des mineurs en moyenne vivent dans une famille traditionnelle, c'est-à-dire ces jeunes vivent avec leurs deux parents. La comparaison des trois

⁴¹ Ces données sont empruntées chez Bodson (2006) sur la vie au Luxembourg selon l'enquête PSELL.

années d'analyse montre une légère tendance à l'augmentation de cette situation familiale en observant que 34,3% des enfants vivent dans une famille dite traditionnelle en 2006, 35,2% en 2009 et 37,6% en 2012. En relation à la table précédente indiquant le milieu de vie, nous constatons que le milieu parental concerne 38,8% des mineurs en moyenne. L'écart de 3,4% entre ces deux résultats, à savoir le milieu parental et la famille traditionnelle, montre le nombre d'enfants vivant en milieu parental, donc avec les deux parents, mais en situation familiale recomposée, généralement avec des demi-frères ou demi-sœurs plus âgés issus d'une relation antérieure d'au moins un des parents.

La famille monoparentale représente en moyenne 36,4% des jeunes, soit une situation familiale aussi fréquente que la famille traditionnelle (35,4%). La comparaison des trois années d'analyse montre une légère diminution de cette situation familiale, avec 39,2% des mineurs qui vivent dans une famille monoparentale en 2006, 35,9% en 2009 et 33% en 2012. Comparé au tableau précédent indiquant le milieu de vie (voir tableau 9), nous constatons que la plupart des jeunes vivant avec un seul parent grandissent principalement dans un milieu de vie maternel et sont donc principalement éduqués par leur mère.

La famille recomposée constitue, avec une moyenne de 17,5% des cas, une situation familiale importante. La comparaison des trois années d'analyse montre une tendance à l'augmentation entre 2006 et 2009, suivie d'une tendance à la diminution entre 2009 et 2012 (voir tableau 10).

A l'échelle nationale, 83% des jeunes vivent dans une famille traditionnelle, 9% dans une famille monoparentale et 7% dans une famille recomposée (Bodson, 2006). La comparaison montre que la famille traditionnelle semble largement sous-représentée au SCAS avec 35,4% des mineurs alors que cette structure familiale représente au niveau national 83% des jeunes. Pour les familles monoparentales et recomposées, nous observons la tendance inverse. Ces structures familiales sont plus répandues au SCAS qu'à l'échelle nationale. Par exemple, 36,4% des mineurs concernés par l'enquête sociale vivent dans une famille monoparentale contre 9% des jeunes au niveau national.

5.3 L'arrière-plan familial en protection de la jeunesse

Certaines familles ont un arrière-plan familial en protection de la jeunesse. Ainsi, les chiffres suivants indiquent les cas où, soit un des parents a été suivi dans son enfance ou son adolescence par le SCAS, soit des membres de la famille élargie ont également été encadrés par des interventions de protection de la jeunesse.

Le tableau suivant regroupe ces différents cas pour les années 2009 et 2012 :

Tableau 11 : Arrière-plan familial au SCAS pour 2009 et 2012

			Année		Total
			2009	2012	
Antécédents en protection de la jeunesse	Famille connue par le SCAS	Nombre de cas	41	34	75
		% pour l'année	9,5%	15,6%	11,5%
	Pas d'information	Nombre de cas	391	184	575
		% pour l'année	90,5%	84,4%	88,5%
Total		Nombre de cas	432	218	650
		% pour l'année	100%	100%	100%

Le tableau 11 montre que 9,5% des familles en 2009 et 15,6% des familles en 2012 sont connues par le SCAS pour des faits antérieurs. Pour la majorité des familles, respectivement 90,5% en 2009 et 84,4% en 2012, le SCAS ne dispose pas d'information sur une trajectoire éventuelle dans le domaine de la protection de la jeunesse.

6 Les parents

À partir de l'étude de la documentation des enquêtes sociales, il est possible de fournir des informations sur l'âge, la nationalité et le casier judiciaire éventuel des parents. Pour finir, nous donnons des précisions concernant les données parentales manquantes.

6.1 L'âge

La documentation des enquêtes sociales contient généralement la date de naissance des parents. L'âge du parent est estimé à l'aide par la différence entre sa date de naissance et le 1^{er} août 2006, 2009 ou 2012, date retenue comme terme moyen de l'année d'analyse. Les taux exposés par la suite sont calculés sur cette base approximative.

6.1.1 L'âge des mères

Pour la plupart des cas (96,8% en moyenne), il est possible de renseigner l'âge des mères au moment de la réalisation de l'enquête sociale. Les raisons précisant les données parentales manquantes (3,2% en moyenne pour l'âge) sont abordées plus bas (voir point 3.3.4).

Le tableau suivant représente l'âge des mères en distinguant les années d'analyse :

Tableau 12 : Âge des mères par année d'analyse

		Année			Total	
		2006	2009	2012		
Âge des mères	Total des cas	Nombre de cas	344	432	218	994
		% pour l'année	100%	100%	100%	100%
	Nombre de cas valides	Nombre de cas	335	417	210	962
		% pour l'année	97,4%	96,5%	96,3%	96,8%
	Cas manquants	Nombre de cas	9	15	8	32
		% pour l'année	2,6%	3,5%	3,7%	3,2%
	Mesures d'âge	Moyenne	36,94	37,18	35,81	36,8
		Âge minimal	14,17	15,08	17,33	14,17
		Âge maximal	61,83	55,5	56	61,83
		Ecart-type	8,93	8,41	8,97	8,73
		Médiane	37,92	38,75	36,04	37,92
		Mode	39,67	39	32,75	39
	Tranches d'âge	Mère mineure	8	5	1	14
		% pour l'année	2,4%	1,2%	0,5%	1,5%
		18-20 ans	10	11	11	32
		% pour l'année	3,0%	2,6%	5,2%	3,3%
		21-25 ans	21	35	19	75
		% pour l'année	6,3%	8,4%	9,0%	7,8%
		26-30 ans	43	50	33	126
		% pour l'année	12,8%	12,0%	15,7%	13,1%
		31-35 ans	60	56	40	156
		% pour l'année	17,9%	13,4%	19,0%	16,2%
		36-40 ans	75	101	38	214
		% pour l'année	22,4%	24,2%	18,1%	22,2%
		41-45 ans	70	103	41	214
		% pour l'année	20,9%	24,7%	19,5%	22,2%
		46-50 ans	33	45	17	95
		% pour l'année	9,9%	10,8%	8,1%	9,9%
		50+ ans	15	11	10	36
		% pour l'année	4,5%	2,6%	4,8%	3,7%

Le tableau 12 indique l'âge moyen des mères qui est de 36,6 ans et qui ne semble que peu différer entre les années analysées (âge maternel moyen de 36,9 ans en 2006, 37,2 ans 2009 et 35,8 ans en 2012). L'âge minimal révèle l'âge de la plus jeune mère concernée par une enquête sociale. Cet âge semble augmenter au cours des années étudiées, en observant un âge maternel minimum de 14,2 ans en 2006, 15,1 ans en 2009 et 17,3 en 2012. L'âge maximum montre l'âge de la mère la plus âgée pendant la réalisation de l'enquête sociale. En 2006, le maximum s'élève à 61,8 ans, par la suite à 55,5 ans en 2009 et 56 ans en 2012.

En moyenne, les deux groupes d'âge les plus présents sont formés par les mères âgées entre 36 et 40 ans et les mères âgées entre 41 et 45 ans avec 22,2% pour chaque groupe. Le groupe d'âge de 31 à 35 ans suit avec 16,2% des mères.

L'âge de l'enfant joue également un rôle sur l'âge de la mère. Généralement, les mères mineures rencontrent les problèmes en début de la parentalité avec la naissance du bébé, tandis que les mères plus âgées vivent les difficultés plus en lien avec la période de l'adolescence de leur enfant.

Le tableau suivant représente l'âge de maternité des mères en distinguant les années d'analyse :

Tableau 13 : Âge à la maternité par année d'analyse

Âge à la maternité	Total des cas	Année			Total
		2006	2009	2012	
	Nombre de cas	344	432	218	994
	% pour l'année	100%	100%	100%	100%
Nombre de cas valides	Nombre de cas	331	410	203	944
	% pour l'année	96,2%	94,9%	93,1%	95,0%
Cas manquants	Nombre de cas	13	22	15	50
	% pour l'année	3,8%	5,1%	6,9%	5,0%
Mesures d'âge	Moyenne	26,25	26,61	26,16	26,39
	Âge minimal	13,91	15,08	15,34	13,91
	Âge maximal	47,58	41,58	42,75	47,58
	Ecart-type	6,39	5,61	5,93	5,96
	Médiane	25,66	26,25	25,58	25,92
	Mode	19	multiples	multiples	multiples
Tranches d'âge	Mère mineure	23	15	7	45
	% pour l'année	6,9%	3,7%	3,4%	4,8%
	18-20 ans	52	51	42	145
	% pour l'année	15,7%	12,4%	20,7%	15,4%
	21-25 ans	94	135	55	284
	% pour l'année	28,4%	32,9%	27,1%	30,1%
	26-30 ans	90	119	58	267
	% pour l'année	27,2%	29,0%	28,6%	28,3%
	31-35 ans	48	64	25	137
	% pour l'année	14,5%	15,6%	12,3%	14,5%
	36-40 ans	16	24	15	55
	% pour l'année	4,8%	5,9%	7,4%	5,8%
	40+ ans	8	2	1	11
	% pour l'année	2,4%	0,5%	0,5%	1,2%

Lors de la naissance de l'enfant concerné par l'enquête sociale, la mère a 26,3 ans en moyenne (voir tableau 13). Ces données sont proches de celles d'une étude sur la première maternité : une femme devient mère à l'âge de 25,4 ans. Généralement, cet âge augmente avec le niveau d'études des mères (Leduc & Villeret, 2007). Au niveau des âges minimal et maximal, nous observons surtout pour l'année 2006 que la maternité peut être très précoce (cf. 13,9 ans) ou très tardive (cf. 47,6 ans). Au niveau des tranches d'âge, le tableau 13 indique que la maternité entre 21 et 25 ans (30,1% en moyenne) et la maternité entre 26 et 30 ans (28,3% en moyenne) sont les groupes d'âge les plus fréquents de la mère lors de la naissance de l'enfant. La comparaison entre les années d'analyse montre la même tendance. Une différence semble apparaître pour le troisième groupe d'âge. Dans les années 2006 et 2012, la maternité entre 18 et 20 ans occupe cette troisième place. Pour l'année 2009, il s'agit de la maternité entre 31 et 35 ans des mères.

6.1.2 L'âge des pères

Pour la plupart des cas (84,9% en moyenne), il est possible de renseigner l'âge des pères au moment de la réalisation de l'enquête sociale. Les raisons précisant les données parentales manquantes (15,1% en moyenne pour l'âge) sont abordées plus bas (voir point 6.4).

Le tableau suivant représente l'âge des pères en distinguant les années d'analyse :

Tableau 14 : Âge des pères par année d'analyse

		Année			Total	
		2006	2009	2012		
Âge des pères	Total des cas	Nombre de cas	344	432	218	994
		% pour l'année	100%	100%	100%	100%
	Nombre de cas valides	Nombre de cas	298	368	178	844
		% pour l'année	86,6%	85,2%	81,7%	84,9%
	Cas manquants	Nombre de cas	46	64	40	150
		% pour l'année	13,4%	14,8%	18,3%	15,1%
Mesures d'âge	Moyenne	40,83	41,59	40,02	40,99	
	Âge minimal	15,5	17,33	19,17	15,5	
	Âge maximal	70,67	62,92	64,33	70,67	
	Ecart-type	9,38	8,71	9	9,02	
	Médiane	41	42,67	40,67	41,83	
	Mode	multiples	44,17	31,33	multiples	
Tranches d'âge	Pères mineurs	1	2	0	3	
	% pour l'année	0,3%	0,5%	0%	0,4%	
	18-20 ans	4	5	2	11	
	% pour l'année	1,3%	1,4%	1,1%	1,3%	
	21-25 ans	16	15	8	39	
	% pour l'année	5,4%	4,1%	4,5%	4,6%	
	26-30 ans	20	27	22	69	
	% pour l'année	6,7%	7,3%	12,4%	8,2%	
	31-35 ans	47	41	30	118	
	% pour l'année	15,8%	11,1%	16,9%	14,0%	
	36-40 ans	61	58	30	149	
	% pour l'année	20,5%	15,8%	16,9%	17,7%	
	41-45 ans	64	100	41	205	
	% pour l'année	21,5%	27,2%	23,0%	24,3%	
	46-50 ans	47	75	24	146	
	% pour l'année	15,8%	20,4%	13,5%	17,3%	
	50+ ans	38	45	21	104	
	% pour l'année	12,8%	12,2%	11,8%	12,3%	

Le tableau 14 indique l'âge moyen des pères qui s'élève à 40,8 ans et qui ne semble que peu différer entre les années analysées, d'après l'âge paternel moyen de 40,8 ans en 2006, 41,6 ans en 2009 et 40 ans en 2012. Comparé à l'âge moyen des mères (36,6 ans), nous observons une différence d'âge d'environ 4 ans entre les parents.

L'âge minimal montre l'âge du plus jeune père concerné par l'enquête sociale. Cet âge semble augmenter au cours des années étudiées, en observant l'âge paternel minimum de 15,5 ans en 2006, 17,3 ans en 2009 et de 19,2 ans en 2012. Pour l'année 2012, il faut donc remarquer que le plus jeune

père n'est plus mineur. Tout comme pour l'âge minimal des mères, nous observons une tendance d'augmentation de l'âge minimal. L'âge maximal montre l'âge du père le plus âgé pendant la réalisation de l'enquête sociale. En 2006, le maximum s'élève à 70,7 ans, par la suite à 62,9 ans en 2009 et 64,3 ans en 2012.

En moyenne, le groupe le plus présent est formé par les pères âgés entre 41 et 45 ans avec un taux de 24,3% des pères. Les groupes autour de cette tranche d'âge, c'est-à-dire les pères entre 36 et 40 ans et les pères entre 46 et 50 ans, sont également très présents avec respectivement 17,7% et 17,3% des pères.

Tableau 15 : Âge à la paternité par année d'analyse

		Année			Total	
		2006	2009	2012		
Âge à la paternité	Total des cas	Nombre de cas	344	432	218	994
		% pour l'année	100%	100%	100%	100%
	Nombre de cas valides	Nombre de cas	294	359	173	826
		% pour l'année	85,5%	83,1%	79,4%	83,1%
	Cas manquants	Nombre de cas	50	73	45	168
		% pour l'année	14,5%	16,9%	20,6%	16,9%
	Mesures d'âge	Moyenne	30,18	30,98	30,17	30,52
		Âge minimal	17,41	17,08	13,67	13,67
		Âge maximal	69,17	53,42	50,58	69,17
		Ecart-type	7,55	6,71	6,48	6,98
		Médiane	29,42	30,42	30,34	30,08
		Mode	35,75	29,75	31,25	29,75
	Tranches d'âge	Père mineur	2	4	3	9
		% pour l'année	0,7%	1,1%	1,7%	1,1%
		18-20 ans	14	14	7	35
		% pour l'année	4,8%	3,9%	4,1%	4,2%
		21-25 ans	79	62	42	183
		% pour l'année	26,9%	17,3%	24,4%	22,2%
		26-30 ans	82	113	42	237
		% pour l'année	27,9%	31,5%	24,4%	28,7%
		31-35 ans	61	93	47	201
		% pour l'année	20,7%	25,9%	27,3%	24,4%
		36-40 ans	30	44	23	97
		% pour l'année	10,2%	12,3%	13,4%	11,8%
		40+ ans	26	29	8	63
		% pour l'année	8,8%	8,1%	4,7%	7,6%

Le tableau 15 représente l'âge de paternité des pères en distinguant les années d'analyse.

Lors de la naissance de l'enfant concerné par l'enquête sociale, le père a 30,4 ans en moyenne (voir tableau 15). Au niveau des âges minimal et maximal, nous observons que la paternité peut être très précoce (cf. 13,7 ans en 2012) ou très tardive (cf. 69,2 ans en 2006).

Au niveau des tranches d'âge, le tableau 15 indique que la paternité entre 26 et 30 ans (28,7% en moyenne) est généralement le groupe d'âge le plus fréquent pour l'âge du père lors de la naissance de l'enfant.

La comparaison entre les années d'analyse montre les mêmes trois groupes d'âge les plus fréquents, mais des tendances différentes quant à la hiérarchie des fréquences de ces groupes. Dans les années 2006 et 2009, la paternité entre 26 et 30 ans apparaît le plus souvent (27,9% en 2006 et 31,5% en 2009). Par la suite, le groupe d'âge inférieur (21-25 ans) apparaît plus fréquemment en 2006 pour 26,9% des pères que le groupe d'âge supérieur (31-35 ans) pour 20,7% des pères. Pour 2009, nous observons les tendances inverses. Le groupe d'âge supérieur (31-35 ans) apparaît plus fréquemment pour 25,9% des pères que le groupe d'âge inférieur (21-25 ans) pour 17,3% des pères. En 2012, la paternité entre 31 et 35 ans s'avère la plus fréquente pour 27,3% des pères. Dans la même année, les deux groupes d'âge inférieurs (21-25 ans et 26-30 ans) se présentent de manière presque aussi importante pour chaque groupe avec 24,4% des pères.

6.2 La nationalité

Pour mémoire, la population luxembourgeoise se compose de 56,96% de personnes de nationalité luxembourgeoise et de 43,04% de nationalité étrangère, le plus souvent européenne (voir point 4.4).

En tenant compte des nationalités les plus fréquentes au niveau national, le tableau 16 (voir ci-dessous) présente la nationalité des mères par année d'analyse.

Tableau 16 : Nationalité des mères par année d'analyse

Nationalité de la mère		Année			Total
		2006	2009	2012	
luxembourgeoise	Nombre de cas	153	170	84	407
	% pour l'année	45,3%	39,9%	39,1%	41,6%
portugaise	Nombre de cas	70	122	66	258
	% pour l'année	20,7%	28,6%	30,7%	26,4%
française	Nombre de cas	24	23	16	63
	% pour l'année	7,1%	5,4%	7,4%	6,4%
italienne	Nombre de cas	9	16	7	32
	% pour l'année	2,7%	3,8%	3,3%	3,3%
belge	Nombre de cas	4	13	3	20
	% pour l'année	1,2%	3,1%	1,4%	2,0%
allemande	Nombre de cas	3	8	7	18
	% pour l'année	0,9%	1,9%	3,3%	1,8%
autre nationalité européenne	Nombre de cas	33	36	18	87
	% pour l'année	9,8%	8,5%	8,4%	8,9%
nationalité non européenne	Nombre de cas	42	38	14	94
	% pour l'année	12,4%	8,9%	6,5%	9,6%
Total	Nombre de cas	338	426	215	979
	% pour l'année	100%	100%	100%	100%

Le tableau 16 indique qu'avec 41,6% en moyenne, la majorité des mères est de nationalité luxembourgeoise. Un autre groupe considérable est formé par les mères de nationalité portugaise avec un taux de 26,4% en moyenne.

La comparaison des trois années d'analyse montre que les taux des mères de nationalité soit luxembourgeoise, soit européenne non explicitée dans le tableau 16, soit non européenne, semblent diminuer dans les enquêtes sociales. Par exemple, les mères de nationalité luxembourgeoise représentent 45,3% en 2006, 39,9% en 2009 et 39,1% en 2012. La tendance inverse s'observe pour les mères de nationalité portugaise et allemande. Par exemple, les mères de nationalité portugaise représentent 20,7% en 2006, 28,6% en 2009 et 30,7% en 2012. Les mères de nationalités française, italienne et belge montrent des tendances variables. En 2006, les mères de nationalité française représentent 7,1%, diminuent à 5,4% en 2009 et remontent à 7,4% en 2012. Pour les mères de nationalité italienne et belge, cette tendance apparaît de manière opposée (voir tableau 16).

La comparaison des pourcentages moyens de la nationalité des mineurs avec celle des mères semble indiquer un rapport d'équité pour les nationalités portugaise, française, italienne, belge et allemande. Par exemple, 25,5% des jeunes et 26,4% des mères ont la nationalité portugaise. Au niveau de la nationalité luxembourgeoise, nous observons une tendance différente. Avec un taux de 41,6% en moyenne, les mères luxembourgeoises semblent légèrement sous-représentées par rapport aux 46,6% de jeunes de nationalité luxembourgeoise. Pour les autres nationalités européennes et les nationalités non européennes, un rapport inégal semble se montrer de manière inverse. Par exemple, 4,6% des jeunes en moyenne ont une nationalité non européenne contre 9,6% des mères.

Comparées à la démographie nationale, les trois années d'analyse montrent différentes tendances au niveau de la nationalité. Nous observons que les mères de nationalité luxembourgeoise ou de nationalité belge semblent être sous-représentées dans la population du SCAS par rapport à leur présence dans la population nationale. Pour la nationalité luxembourgeoise à laquelle appartiennent 56,96% de la population nationale, les mères luxembourgeoises suivies par le SCAS montrent une représentation inférieure, avec 41,6% des cas en moyenne. À l'inverse, nous observons une tendance de surreprésentation des mères de nationalité portugaise ou de nationalité non européenne. Avec 26,4% en moyenne, les mères portugaises semblent surreprésentées dans les enquêtes sociales en comparaison des 16,08% de résidents portugais au niveau national.

Également en tenant compte des nationalités les plus fréquentes au niveau national, le tableau suivant présente la nationalité des pères par année d'analyse :

Tableau 17 : Nationalité des pères par année d'analyse

Nationalité du père		Année			Total
		2006	2009	2012	
luxembourgeoise	Nombre de cas	128	153	70	351
	% pour l'année	42,4%	39,5%	38,7%	40,3%
portugaise	Nombre de cas	78	113	62	253
	% pour l'année	25,8%	29,2%	34,3%	29,1%
française	Nombre de cas	23	23	13	59
	% pour l'année	7,6%	5,9%	7,2%	6,8%
italienne	Nombre de cas	6	16	6	28
	% pour l'année	2,0%	4,1%	3,3%	3,2%
belge	Nombre de cas	7	13	4	24
	% pour l'année	2,3%	3,4%	2,2%	2,8%
allemande	Nombre de cas	9	9	5	23
	% pour l'année	3,0%	2,3%	2,8%	2,6%
autre nationalité européenne	Nombre de cas	29	34	9	72
	% pour l'année	9,6%	8,8%	5,0%	8,3%
nationalité non européenne	Nombre de cas	22	26	12	60
	% pour l'année	7,3%	6,7%	6,6%	6,9%
Total	Nombre de cas	302	387	181	870
	% pour l'année	100%	100%	100%	100%

Le tableau 17 indique qu'avec 40,3% en moyenne, la majorité des pères est de nationalité luxembourgeoise. Un autre groupe considérable est formé par les pères de nationalité portugaise, avec un taux de 29,1% en moyenne. En comparant ces deux nationalités, nous constatons pour l'année 2012 que les pères de nationalité portugaise forment avec 34,3% un groupe presque aussi important que les pères de nationalité luxembourgeoise (38,7%).

La comparaison des trois années d'analyse montre les mêmes tendances pour les nationalités des pères que pour les nationalités des mères, précédemment décrites. L'exception est représentée par la nationalité allemande qui semble augmenter chez les mères et qui varie chez les pères (voir tableau 17).

La comparaison des pourcentages moyens de la nationalité des mineurs avec celle des pères indique un rapport inégal. A l'exception de la nationalité luxembourgeoise, toutes les nationalités semblent surreprésentées chez les pères par rapport aux jeunes. Par exemple, 29,1% des pères contre 25,5% des jeunes ont la nationalité portugaise. Pour la nationalité luxembourgeoise, plus de mineurs (46,6%) que de pères (40,3%) sont luxembourgeois.

Comparé à la démographie nationale, le taux moyen des trois années d'analyse montre les trois tendances suivantes. Premièrement, les pères de nationalité luxembourgeoise (40,3%) semblent

considérablement sous-représentés au SCAS par rapport à la population nationale (56,96%). Deuxièmement, et à l'inverse, les pères de nationalité portugaise (29,1%) et de nationalité non européenne (6,9%) semblent considérablement surreprésentés dans les enquêtes sociales par rapport à la population nationale (16,08% de portugais et moins de 3% de non européens). Troisièmement, les autres nationalités repérées (voir tableau 17) semblent se trouver dans un rapport égal entre la population du SCAS et la population nationale.

En résumé, les nationalités luxembourgeoise et portugaise sont les plus fréquentes. Cependant, le taux de parents de nationalité luxembourgeoise semble diminuer au cours des années. De plus, les taux parentaux obtenus dans l'analyse se situent en dessous du pourcentage national des personnes luxembourgeoises. À l'inverse, le taux des parents de nationalité portugaise semble augmenter dans les interventions d'enquête sociale au cours des années et se présente au SCAS au-dessus de l'échelle nationale.

6.3 Le casier judiciaire

Lors de l'enquête sociale sur la situation familiale du mineur, les agents du SCAS vérifient la présence ou non d'un casier judiciaire chez les parents. Cette information est codée selon trois affirmations possibles, à savoir « néant », « casier judiciaire » et « non mentionné ». Ainsi, soit le parent n'a pas de casier judiciaire (« néant »), soit il a un casier judiciaire (« casier judiciaire ») ou l'information n'est pas disponible dans la documentation du SCAS (« non mentionné »).

Le tableau 18 regroupe les informations sur la présence ou non d'un casier judiciaire chez la mère pour les années d'analyse 2009 et 2012.

Tableau 18 : Casier judiciaire de la mère pour 2009 et 2012

		Année		Total
		2009	2012	
Casier judiciaire de la mère	néant	Nombre de cas	335	176
		% pour l'année	77,5%	80,7%
	casier judiciaire	Nombre de cas	59	33
		% pour l'année	13,7%	15,1%
	non mentionné	Nombre de cas	38	9
		% pour l'année	8,8%	4,1%
Total		Nombre de cas	432	218
		% pour l'année	100%	100%

Avec une moyenne de 78,6% et respectivement 77,5% en 2009 et 80,7% en 2012, le tableau 18 montre que la plupart des mères n'a pas de casier judiciaire. Par contre, 59 mères (13,7%) dans la documentation de 2009 et 33 mères (15,1% des cas) en 2012 sont connues par le système judiciaire.

Le tableau suivant regroupe les informations sur la présence ou non d'un casier judiciaire chez le père pour les années d'analyse 2009 et 2012 :

Tableau 19 : Casier judiciaire du père pour 2009 et 2012

		Année		Total
		2009	2012	
Casier judiciaire du père	néant	Nombre de cas	258	126
		% pour l'année	59,7%	57,8%
	casier judiciaire	Nombre de cas	126	54
		% pour l'année	29,2%	24,8%
	non mentionné	Nombre de cas	48	38
		% pour l'année	11,1%	17,4%
Total		Nombre de cas	432	218
		% pour l'année	100%	100%

Avec une moyenne de 59,1% (respectivement 59,7% en 2009 et 57,8% en 2012), le tableau 19 montre que la majorité des pères n'a pas de casier judiciaire. Par contre, 126 pères (29,2%) dans la documentation de 2009 et 54 pères (24,8% des cas) en 2012 sont connus par le système judiciaire.

En comparaison, les mères, avec une moyenne de 14,2% ont moins fréquemment un casier judiciaire que les pères avec une moyenne de 27,7%. Par contre, l'information est plus fréquemment indisponible chez les pères (13,2%) que chez les mères (7,2%). Certaines des raisons à ce manque d'information sont précisées dans le point suivant.

6.4 Précision sur les données parentales manquantes

Lors de l'analyse de la documentation, certaines informations sur le parent n'étaient pas disponibles. Ce manque d'information peut notamment être expliqué par des pères parfois inconnus, la résidence d'un parent à l'étranger, le décès d'un des parents, ou bien encore des mères ou des pères différents pour les enfants d'une même famille.

Pour l'année 2006, 54 cas (15,7%) sont concernés par ce manque d'information. Pour l'année 2009, nous retenons 82 cas (18,9%) et pour l'année 2012, il s'agit de 46 cas (21,1%) dans l'ensemble des données.

Le tableau suivant précise les données parentales manquantes en différenciant les années d'analyse :

Tableau 20 : Précision sur les données parentales manquantes par année d'analyse

Précision sur les données parentales manquantes		Année			Total
		2006	2009	2012	
		Nombre de cas	% pour l'année	Nombre de cas	
Père inconnu	Nombre de cas	23	30	18	71
	% pour l'année	42,6%	36,6%	39,1%	39,0%
Parent à l'étranger	Nombre de cas	4	29	12	45
	% pour l'année	7,4%	35,4%	26,1%	24,7%
Parent décédé	Nombre de cas	13	9	2	24
	% pour l'année	24,1%	11,0%	4,3%	13,2%
Pères différents	Nombre de cas	13	14	14	41
	% pour l'année	24,1%	17,1%	30,4%	22,5%
Mères différentes	Nombre de cas	1	0	0	1
	% pour l'année	1,9%	0%	0%	0,5%
Total	Nombre de cas	54	82	46	182
	Total des cas	344	432	218	994
	% du total	15,7%	18,9%	21,1%	100%

Ces précisions sur les données parentales manquantes montrent les tendances suivantes :

Avec une moyenne de 39% des cas, le père inconnu représente le manque d'information parentale le plus répandu. Différenciés en fonction de l'année d'analyse, 42,6% des cas sont concernés par des pères inconnus en 2006, 36,6% en 2009 et 39,1% en 2012 (voir tableau 20).

Les pères différents d'enfants d'une même famille représentent également une raison majeure aux informations manquantes avec 24,1% pour 2006, 17,1% pour 2009 et 30,4% pour 2012.

Par la suite, les précisions sur les données parentales manquantes montrent une tendance différente. En 2006, le décès d'un parent apparaît comme une raison importante avec 24,1% des cas. En 2009 et 2012, le parent vivant à l'étranger se manifeste davantage, respectivement pour 35,4% et 26,1% des cas (voir tableau 20).

7 La présence de soutien

Le réseau social est considéré comme un facteur important pour l'éducation familiale (Belsy, 1984 ; Durning, 2006).

Dans la documentation des enquêtes sociales, il est possible d'obtenir des informations sur la présence de soutien dans le réseau familial élargi et dans le contexte d'aide professionnelle.

7.1 Le réseau familial élargi

Pour les trois années analysées, il est possible de repérer la présence de soutien de la famille élargie.

Le tableau suivant indique la présence ou l'absence de soutien dans le réseau familial élargi :

Tableau 21 : Présence de soutien du réseau familial par année d'analyse

Réseau familial	soutien	Nombre de cas	Année			Total
			2006	2009	2012	
Réseau familial	soutien	Nombre de cas	64	77	54	195
		% pour l'année	18,6%	17,8%	24,8%	19,6%
Réseau familial	néant	Nombre de cas	280	355	164	799
		% pour l'année	81,4%	82,2%	75,2%	80,4%
Total		Nombre de cas	344	432	218	994
		% pour l'année	100%	100%	100%	100%

De manière générale, nous constatons que la plupart des familles (80,4% en moyenne) n'est pas soutenue par des membres de leur famille élargie.

En comparant les années, nous observons une légère tendance à l'augmentation du soutien par le réseau familial en 2012 pour 24,8% des familles par rapport à 18,6% en 2006 et 17,8% en 2009 (voir tableau 21).

Pour la moyenne de 19,6% des cas soutenus, il est possible de déterminer et de différencier les membres de la famille élargie qui offrent du soutien. Le tableau suivant précise les cas qui ont bénéficié d'un soutien par le réseau familial pour les trois années analysées.

Tableau 22 : Précision des cas soutenus par le réseau familial par année d'analyse

Précision : Soutien du réseau familial		Nombre de cas	Année			Total
			2006	2009	2012	
Précision : Soutien du réseau familial	grands-parents maternels	Nombre de cas	32	51	36	119
		% pour l'année	50,0%	66,2%	66,7%	61,0%
Précision : Soutien du réseau familial	grands-parents paternels	Nombre de cas	18	11	13	42
		% pour l'année	28,1%	14,3%	24,1%	21,5%
Précision : Soutien du réseau familial	oncles/tantes	Nombre de cas	11	9	4	24
		% pour l'année	17,2%	11,7%	7,4%	12,3%
Précision : Soutien du réseau familial	frères/sœurs	Nombre de cas	1	1	1	3
		% pour l'année	1,6%	1,3%	1,9%	1,5%
Précision : Soutien du réseau familial	famille élargie	Nombre de cas	2	5	0	7
		% pour l'année	3,1%	6,5%	0%	3,6%
Total		Nombre de cas	64	77	54	195
		% pour l'année	18,6%	17,8%	24,8%	19,6%
		Cas au total	344	432	218	994

Nous constatons que les grands-parents maternels des jeunes représentent le soutien le plus répandu avec 50% du soutien familial en 2006, 66,2% en 2009 et 66,7% en 2012.

Pour les autres membres de la famille élargie, nous observons des tendances légèrement différentes. Le soutien par les grands-parents paternels apparaît dans 28,1% des cas en 2006 et dans 24,1% des cas en 2012, mais seulement dans 14,3% des cas en 2009. Par contre, d'autres membres de la famille élargie que ceux répertoriés dans le tableau 22 sont davantage présents (6,5%) en 2009. Le soutien reçu d'un oncle ou d'une tante du jeune concerné semble diminuer au cours des années, révélant 17,2% en 2006, 11,7% en 2009 et 7,4% en 2012.

En résumé, la minorité des familles reçoit un soutien dans la famille élargie (19,6% en moyenne). Dans ce cas, le soutien est essentiellement offert par les grands-parents maternels (61% en moyenne).

7.2 Le soutien professionnel

Avant l'intervention du SCAS, il est possible que d'autres professionnels soutiennent déjà le mineur et/ou sa famille. Le tableau suivant renseigne sur la présence ou non d'un soutien professionnel en différenciant les trois années étudiées.

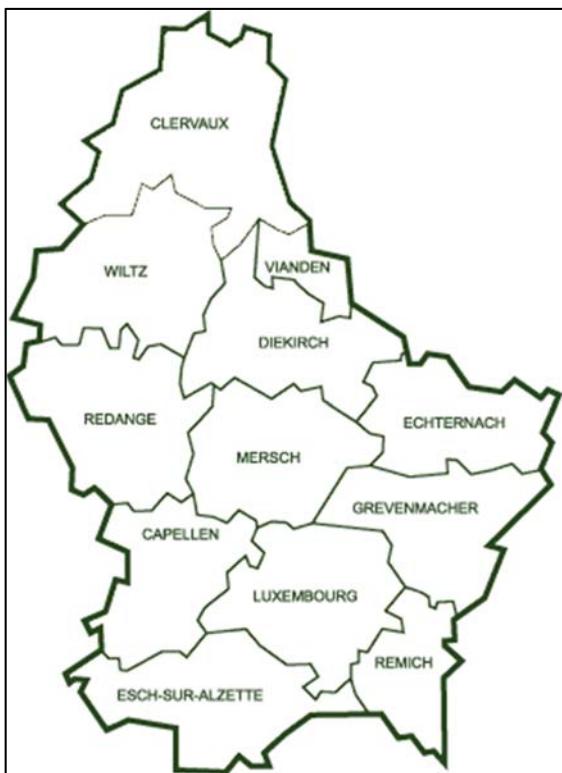
Tableau 23 : Présence de soutien professionnel par année d'analyse

Présence de soutien professionnel	déjà soutenu	Nombre de cas	Année			Total
			2006	2009	2012	
Présence de soutien professionnel	déjà soutenu	Nombre de cas	124	138	92	354
		% pour l'année	36,0%	31,9%	42,2%	35,6%
	sans soutien professionnel	Nombre de cas	220	294	126	640
		% pour l'année	64,0%	68,1%	57,8%	64,4%
Total		Nombre de cas	344	432	218	994
		% pour l'année	100%	100%	100%	100%

Avec 64% en 2006, 68,1% en 2009 et 57,8% en 2012, nous observons que la majorité des familles n'est pas en contact avec des intervenants professionnels au moment de la réalisation de l'enquête sociale. Par conséquent, 36% en 2006, 31,9% en 2009 et 42,2% en 2012 des familles sont déjà suivies par des professionnels au moment de l'intervention du SCAS.

8 Le canton d'habitation

La densité de la population (nombre d'habitants) est très variable au Luxembourg. La moyenne nationale s'élève à 198 habitants/km² (Heinz, Thill & Peltier, 2012).



Le Grand-Duché de Luxembourg est divisé en 12 cantons (voir figure 9). Ils forment des unités territoriales autour de trois districts, à savoir le district de Luxembourg, de Diekirch et de Grevenmacher. Les cantons délimitent les circonscriptions électorales et des arrondissements administratifs, sans toutefois disposer de structures administratives propres. Au niveau des cantons, la densité varie de 45 à 1824 habitants/km² (Heinz, Thill & Peltier, 2012). Les cantons d'Esch-sur-Alzette (29,8% des résidents) et de la capitale (29,6%) présentent les plus grandes densités, tandis que le canton de Vianden est le moins peuplé avec 0,9% des résidents (Heinz, Thill & Peltier, 2012).

Figure 9 : Les cantons du Grand-Duché de Luxembourg

Pour l'analyse de la documentation des enquêtes sociales, la référence aux cantons a été préférée à celle trop vaste des 106 communes afin de renseigner la densité géographique de la population du SCAS.

Conformément à la densité de la population nationale, le tableau 24 montre les lieux de résidence des cas par cantons et par année d'analyse.

Dans la population des enquêtes sociales, les deux cantons les plus représentés sont Esch-sur-Alzette avec une moyenne de 39,5% des cas et Luxembourg avec une moyenne de 24,8% de cas. Le canton le moins concerné est Vianden avec une moyenne de 0,3% des cas (voir tableau 24).

Tableau 24: Cantons par année d'analyse

Canton	Clervaux	Nombre de cas	Année			Total (SCAS)	Total national ⁴²
			2006	2009	2012		
Clervaux	Nombre de cas	6	4	7	17	14787	
	% pour l'année	1,7%	0,9%	3,2%	1,7%		2,9%
Wiltz	Nombre de cas	12	14	3	29	13832	
	% pour l'année	3,5%	3,2%	1,4%	2,9%		2,7%
Vianden	Nombre de cas	2	0	1	3	4428	
	% pour l'année	0,6%	0%	0,5%	0,3%		0,9%
Diekirch	Nombre de cas	15	18	14	47	29107	
	% pour l'année	4,4%	4,2%	6,4%	4,7%		5,7%
Redange	Nombre de cas	9	11	9	29	16146	
	% pour l'année	2,6%	2,5%	4,1%	2,9%		3,2%
Mersch	Nombre de cas	12	25	9	46	27276	
	% pour l'année	3,5%	5,8%	4,1%	4,6%		5,3%
Echternach	Nombre de cas	6	8	12	26	16670	
	% pour l'année	1,7%	1,9%	5,5%	2,6%		3,3%
Grevenmacher	Nombre de cas	17	17	9	43	25599	
	% pour l'année	4,9%	3,9%	4,1%	4,3%		5,0%
Capellen	Nombre de cas	13	25	13	51	41173	
	% pour l'année	3,8%	5,8%	6,0%	5,1%		8,0%
Luxembourg	Nombre de cas	89	110	48	247	151592	
	% pour l'année	25,9%	25,5%	22,0%	24,8%		29,6%
Esch-sur-Alzette	Nombre de cas	143	171	79	393	152479	
	% pour l'année	41,6%	39,6%	36,2%	39,5%		29,8%
Remich	Nombre de cas	13	14	7	34	19264	
	% pour l'année	3,8%	3,2%	3,2%	3,4%		3,8%
Étranger	Nombre de cas	7	15	7	29	-	-
	% pour l'année	2,0%	3,5%	3,2%	2,9%		-
Total	Nombre de cas	344	432	218	994	512353	
	% pour l'année	100%	100%	100%	100%		100%

La comparaison des pourcentages moyens de la population du SCAS avec le total national indique des densités similaires pour la plupart des cantons (voir tableau 24). Deux des trois exceptions sont formées par Capellen et Luxembourg. Ces deux cantons contiennent un taux de population plus bas au sein du SCAS que dans le total national. En d'autres termes, les personnes résidant à Luxembourg ou à Capellen semblent moins concernées par une enquête sociale. Par exemple, les résidents de Capellen (5,1%) se montrent moins présents au SCAS qu'à l'échelle nationale (8%). Par contre, le canton d'Esch-sur-Alzette présente un profil inverse. Ce canton se montre plus présent dans la documentation des enquêtes sociales (39,5%) qu'au niveau national (29,8%, voir tableau 24).

⁴² Ces données sont issues du recensement de la population de 2011 (voir Heinz, Thill & Peltier, 2012).

9 Les problématiques

Les problématiques rencontrées par les jeunes et leurs familles peuvent être variées et même se cumuler. Principalement en référence à l'article 7 de la loi relative à la protection de la jeunesse, les agents du SCAS travaillent à partir d'un nombre élevé de motifs possibles de signalement. Afin de dépasser l'analyse descriptive, nous avons rassemblé les motifs de signalement en 11 problématiques présentées ci-après :

L'indisponibilité des parents regroupe toutes les difficultés parentales qui rendent le parent indisponible pour son enfant, comme la maladie, la toxicomanie ou les problèmes psychiques. La problématique de l'indisponibilité parentale est précisée ultérieurement (voir point 9.2).

L'incapacité des parents regroupe toutes les difficultés parentales qui renvoient à un manque de compétence parentale. Par exemple, le manque d'autorité ou le manque d'hygiène forment des problématiques de l'incapacité parentale.

La violence domestique comprend le cas fréquent de violence conjugale dans lequel l'enfant est impliqué de manière indirecte, mais concerne également une violence directe envers lui.

La maltraitance et la négligence du mineur sont deux mises en danger différentes, mais elles apparaissent fréquemment ensemble dans les motifs de signalement dans la documentation du SCAS. Pour cette raison, la maltraitance et la négligence forment une problématique qui comprend la violence subie par le jeune, mais aussi son abandon ou rejet par son milieu de vie.

La problématique du soupçon d'abus sexuel du mineur reflète ce soupçon aussi bien à l'encontre d'un parent direct, que d'un parent affilié ou d'une personne étrangère à la famille.

Le changement de tutelle regroupe tous les motifs relatifs à la garde de l'enfant. Parfois, les références de divorce ou les procédures de séparation des parents sont conflictuels au point qu'ils nécessitent l'intervention de protection de la jeunesse. Généralement, les agents évaluent la situation par rapport à la possibilité de changements de garde, aux transferts de l'autorité parentale ou aux mises en place de droits de visite.

Le conflit entre les éducateurs du mineur désigne tout conflit qui n'est pas de l'ordre d'une séparation des parents. Cette problématique renvoie aux conflits entre les parents, entre le parent et son concubin, entre le parent et les grands-parents ou entre le parent et un autre éducateur du jeune.

La problématique de l'adolescente enceinte se présente comme un cas particulier parce que la maternité d'une mineure est signalée automatiquement au tribunal de la jeunesse.

La problématique du mineur en conflit regroupe toutes les difficultés du jeune, comme des problèmes psychiques, et qui s'expriment par des comportements de mise en danger de l'intégrité physique et psychique du jeune, comme la fugue ou la consommation d'alcool.

La délinquance juvénile contient tous les actes jugés déviants au niveau pénal, comme la violence commise, le trafic de drogues, le vol ou le harcèlement sexuel. La problématique de la délinquance juvénile est précisée ultérieurement (voir point 9.3).

La problématique de l'absentéisme scolaire regroupe les problèmes scolaires allant du manque de présence du mineur à l'école jusqu'au renvoi de celle-ci. Cette problématique a fait l'objet d'une étude à part qui se trouve en annexe 5.

Le tableau suivant présente ces problématiques en permettant la comparaison entre les années d'analyse :

Tableau 25 : Problématiques signalées par année d'analyse

Problématiques signalées		Année			Total
		2006	2009	2012	
		Nombre de cas			
Indisponibilité des parents	Nombre de cas	38	28	19	85
	% pour l'année	11,0%	6,5%	8,7%	8,6%
Incapacité des parents	Nombre de cas	22	34	27	83
	% pour l'année	6,4%	7,9%	12,4%	8,4%
Violence domestique	Nombre de cas	35	74	41	150
	% pour l'année	10,2%	17,1%	18,8%	15,1%
Maltraitance, négligence	Nombre de cas	42	53	35	130
	% pour l'année	12,2%	12,3%	16,1%	13,1%
Soupçon d'abus sexuel	Nombre de cas	8	8	3	19
	% pour l'année	2,3%	1,9%	1,4%	1,9%
Changement de tutelle	Nombre de cas	66	71	26	163
	% pour l'année	19,2%	16,4%	11,9%	16,4%
Conflit entre éducateurs	Nombre de cas	14	20	9	43
	% pour l'année	4,1%	4,6%	4,1%	4,3%
Adolescente enceinte	Nombre de cas	5	3	2	10
	% pour l'année	1,5%	0,7%	0,9%	1,0%
Mineur en conflit	Nombre de cas	18	34	22	74
	% pour l'année	5,2%	7,9%	10,1%	7,4%
Délinquance juvénile	Nombre de cas	77	85	25	187
	% pour l'année	22,4%	19,7%	11,5%	18,8%
Absentéisme scolaire	Nombre de cas	18	22	9	49
	% pour l'année	5,2%	5,1%	4,1%	4,9%
Total	Nombre de cas	344	432	218	994
	% pour l'année	100%	100%	100%	100,0%

En observant les taux moyens, la délinquance juvénile (18,8%), le changement de tutelle (16,4%), la violence domestique (15,1%) et la maltraitance (13,1%) sont les problématiques les plus fréquemment signalées. Par contre, l'adolescente enceinte (1%) et le soupçon d'abus sexuel (1,9%) représentent les problématiques les moins rencontrées.

9.1 Observations au cours des années

La figure suivante reprend les données du tableau 25 précédemment exposé. Nous proposons ainsi une visualisation des problématiques les plus fréquentes et leur comparaison au cours des années d'analyse. La figure 10 permet donc d'observer facilement les tendances d'évolution des problématiques rencontrées.

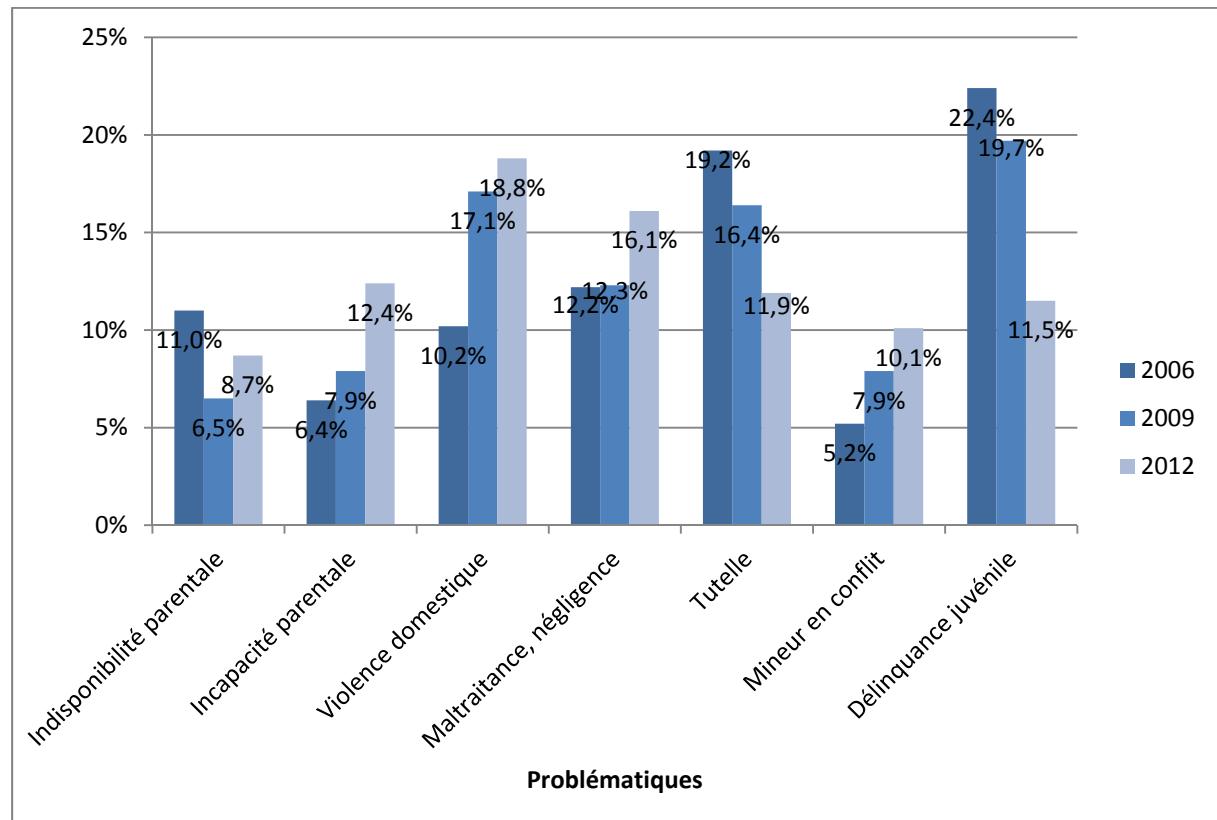


Figure 10 : Problématiques signalées par année d'analyse⁴³

La comparaison des trois années d'analyse montre une tendance à l'augmentation pour quatre problématiques, à savoir l'incapacité des parents, la violence domestique, la maltraitance voire la négligence et le mineur en conflit. Par exemple, la violence domestique a fait l'objet du signalement dans 10,2% des cas en 2006, 17,1% en 2009 et 18,8% en 2012. À l'inverse, nous observons une tendance à la diminution pour quatre autres problématiques, à savoir le soupçon d'abus sexuel, le changement de tutelle, la délinquance juvénile et l'absentéisme scolaire. Par exemple, les cas de délinquance juvénile représentent 22,4% des motifs de signalement en 2006, 19,7% en 2009 et 11,5% en 2012. Trois problématiques montrent des tendances variables au cours des années. Il s'agit de l'indisponibilité des parents, du conflit entre les éducateurs et de l'adolescente enceinte. Par

⁴³ Il s'agit d'une sélection des problématiques les plus fréquentes. Pour des raisons de lisibilité, nous n'avons pas considéré les problématiques suivantes : le soupçon d'abus sexuel, le conflit entre éducateurs, l'adolescente enceinte et l'absentéisme scolaire.

exemple, l'indisponibilité parentale semble diminuer entre 2006 et 2009, mais remonter entre 2009 et 2012 (voir figure 10).

En observant que la problématique du jeune délinquant semble diminuer au cours des années, tandis que celle du jeune en conflit semble augmenter, nous nous demandons s'il s'agit là d'un changement de perception par le professionnel de la difficulté rencontrée par le mineur.

9.2 L'indisponibilité du parent

Pour mémoire, l'indisponibilité du parent représente 8,6% en moyenne des enquêtes sociales menées dans les trois années analysées. Dans la documentation du SCAS, l'indisponibilité du parent est distinguée dans les six raisons suivantes : la maladie, l'alcoolisme, la toxicomanie, l'internement, le décès et les problèmes psychiques du parent. Le tableau suivant représente les raisons de l'indisponibilité du parent en différenciant les années d'analyse :

Tableau 26 : Raisons de l'indisponibilité des parents par année d'analyse

		Année			Total
		2006	2009	2012	
Raisons de l'indisponibilité des parents	Maladie	Nombre de cas	2	1	2
		% pour l'année	5,3%	3,6%	10,5%
	Alcoolisme	Nombre de cas	8	6	5
		% pour l'année	21,1%	21,4%	26,3%
	Toxicomanie	Nombre de cas	10	6	6
		% pour l'année	26,3%	21,4%	31,6%
	Internement	Nombre de cas	3	0	0
		% pour l'année	7,9%	0%	0%
	Décès	Nombre de cas	2	2	0
		% pour l'année	5,3%	7,1%	0%
	Problèmes psychiques	Nombre de cas	13	13	6
		% pour l'année	34,2%	46,4%	31,6%
	Total	Nombre de cas	38	28	19
		% pour l'année	100%	100%	100%

Dans une vision générale, nous observons dans le tableau 26 que l'alcoolisme (22,4% en moyenne), la toxicomanie (25,9% en moyenne) et les problèmes psychiques (37,6% en moyenne) du parent constituent les raisons les plus répandues d'indisponibilité du parent. À l'opposé, la maladie (5,9% en moyenne), l'internement (3,5% en moyenne) et le décès (4,7% en moyenne) du parent représentent les raisons les moins fréquentes dans les problématiques d'indisponibilité parentale.

En comparant les années d'analyse pour ces différentes raisons d'indisponibilité parentale, les problèmes psychiques du parent semblent augmenter entre 2006 et 2009, de 34,2% à 46,4%, pour ensuite diminuer à 31,6% en 2012. Au contraire, l'indisponibilité du parent due à sa toxicomanie

semble diminuer entre 2006 et 2009, de 26,3% à 21,4%, pour ensuite s'élever à 31,6% en 2012. Enfin, la problématique d'alcoolisme semble s'accroître au cours des années, avec 21,1% des cas en 2006, 21,4% en 2009 et enfin 26,3% en 2012.

9.3 La délinquance juvénile

La délinquance juvénile peut être précisée en distinguant les actes de violence ou d'agressivité physique ou verbale, la toxicomanie et le trafic de drogues, le vol et la dégradation, l'incendie volontaire et l'attentat aux mœurs. Le tableau suivant présente ces distinctions en différenciant les années d'analyse :

Tableau 27 : Précision sur la délinquance juvénile par année d'analyse

		Année			Total	
		2006	2009	2012		
Précision sur la délinquance juvénile	Violence/agressivité	Nombre de cas	31	56	16	103
		% pour l'année	40,3%	65,9%	64,0%	55,1%
	Toxicomanie	Nombre de cas	9	10	4	23
		% pour l'année	11,7%	11,8%	16,0%	12,3%
	Vol/ dégradation	Nombre de cas	30	14	3	47
		% pour l'année	39,0%	16,5%	12,0%	25,1%
	Incendie volontaire	Nombre de cas	3	2	1	6
		% pour l'année	3,9%	2,4%	4,0%	3,2%
	Attentat aux mœurs	Nombre de cas	4	3	1	8
		% pour l'année	5,2%	3,5%	4,0%	4,3%
	Total	Nombre de cas	77	85	25	187
		% pour l'année	100%	100%	100%	100%

Pour mémoire, la délinquance juvénile diminue au cours des années d'analyse. En 2006, 22,4% des enquêtes sociales sont menées pour analyser la situation du mineur délinquant. En 2009, ce taux ne représente plus que 19,7% et en 2012, le nombre total retombe à 11,5% des enquêtes sociales.

Pour les trois années d'analyse, le tableau 27 indique que l'incendie volontaire et l'attentat aux mœurs sont le moins souvent commis par le jeune délinquant avec des taux de 3,2% et 4,3% en moyenne. Le vol et la détérioration volontaire semblent diminuer dans le temps, observant 39% de cas en 2006, 16,5% en 2009 et 12% en 2012. Par contre, les pourcentages de la toxicomanie et des actes de violence alternent stabilité et augmentation au cours des années d'analyse. Ainsi, les problématiques de toxicomanie représentent 11,7% des actes de délinquance juvénile en 2006, 11,8% en 2009 et 16% en 2012. Les actes de violence constituent quant à eux 40,3% des actes de délinquance juvénile en 2006, mais 65,9% en 2009 et 64% en 2012.

9.4 Les problématiques selon l'âge du mineur

Dans le but d'étudier la présence d'une problématique en fonction d'une tranche d'âge particulière, le tableau suivant représente les problématiques par tranches d'âge des mineurs concernés par une enquête sociale, en différenciant l'année d'analyse.

Tableau 28 : Problématiques par tranche d'âge du mineur par année d'analyse

		Tranches d'âge du mineur				
		0-4 ans	5-10 ans	11-13 ans	14-17 ans	
Problématiques signalées	Indisponibilité du parent	% pour 2006	36,8%	23,7%	13,2%	26,3%
		% pour 2009	32,1%	25%	10,7%	32,1%
		% pour 2012	42,1%	36,8%	10,5%	10,5%
	Incapacité du parent	% pour 2006	27,3%	22,7%	13,6%	36,4%
		% pour 2009	38,2%	26,5%	14,7%	20,6%
		% pour 2012	57,7%	19,2%	3,8%	19,2%
	Violence domestique	% pour 2006	20%	31,4%	11,4%	37,1%
		% pour 2009	31,9%	29,2%	18,1%	20,8%
		% pour 2012	38,5%	35,9%	7,7%	17,9%
	Maltraitance, négligence	% pour 2006	16,7%	31%	23,8%	28,6%
		% pour 2009	21,6%	31,4%	21,6%	25,5%
		% pour 2012	22,9%	48,6%	17,1%	11,4%
	Soupçon d'abus sexuel	% pour 2006	25%	0%	37,5%	37,5%
		% pour 2009	12,5%	50%	25%	12,5 %
		% pour 2012	0%	33,3%	33,3%	33,3%
	Changement de tutelle	% pour 2006	36,9%	33,8%	13,8%	15,4%
		% pour 2009	21,7%	30,4%	23,2%	24,6%
		% pour 2012	15,4%	50%	15,4%	19,2%
	Conflit entre éducateurs	% pour 2006	28,6%	50%	0%	21,4%
		% pour 2009	30%	40%	10%	20%
		% pour 2012	50%	37,5%	0%	12,5%
	Adolescente enceinte	% pour 2006	16,7%	0%	0%	83,3%
		% pour 2009	66,7%	0%	0%	33,3%
		% pour 2012	100%	0%	0%	0%
	Mineur en conflit	% pour 2006	0%	11,1%	16,7%	72,2%
		% pour 2009	2,9%	5,9%	20,6%	70,6%
		% pour 2012	4,5%	0%	18,2%	77,3%
	Délinquance juvénile	% pour 2006	2,7%	5,4%	20,3%	71,6%
		% pour 2009	4,9%	17,1%	20,7%	57,3%
		% pour 2012	0%	4,3%	13%	82,6%
	Absentéisme scolaire	% pour 2006	11,1%	11,1%	22,2%	55,6%
		% pour 2009	9,1%	22,7%	18,2%	50%
		% pour 2012	0%	0%	22,2%	77,8%

Dans les âges de la petite enfance, c'est-à-dire entre 0 et 4 ans, la problématique du changement dans les droits de garde, de visite et d'hébergement est la plus importante en 2006 pour 7,1% des cas. En 2009, cette problématique reste importante, mais la violence domestique se révèle plus présente avec 5,4% des cas. En 2012, la violence domestique et l'incapacité du parent sont les problématiques les plus répandues, avec chacune 7,1% des cas.

Dans la tranche d'âge des enfants de 5 à 10 ans, trois problématiques forment les motifs de signalement les plus fréquents, à savoir : la violence domestique, la maltraitance voire la négligence et le changement dans les droits de tutelle (voir tableau 28).

Pour les jeunes entre 11 et 13 ans, la délinquance juvénile se présente comme la problématique la plus fréquente dans les années 2006 et 2009 pour respectivement 4,4% et 4% des cas. Pour l'année 2012, aucune problématique ne caractérise réellement cette tranche d'âge. Pour 2,8% des cas, le motif le plus fréquent semble être celui de la maltraitance voire de la négligence.

Dans la dernière tranche d'âge des adolescents de 14 ans jusqu'à la majorité, nous observons la prédominance de la délinquance juvénile pour 15,6% des cas en 2006, 11,1% en 2009 et 9% en 2012. Nous observons également que la problématique du mineur en conflit gagne de l'importance, surtout avec 8,1% en 2012.

En résumé, le changement de tutelle semble la problématique la plus marquée dans l'enfance, tandis que la délinquance juvénile est la raison d'intervention la plus fréquente à l'adolescence.

10 Les provenances de la demande de réalisation d'une enquête sociale

La demande de réalisation d'une enquête sociale peut provenir d'une seule ou de plusieurs sources. Le tableau suivant indique le nombre de sources de provenance en différenciant entre une seule et plusieurs sources de demande pour les trois années analysées :

Tableau 29 : Nombre de sources de provenance par année d'analyse

Nombre de sources de provenance		Nombre de cas	Année			Total
			2006	2009	2012	
une seule source	Nombre de cas	70	56	24		150
	% pour l'année	20,3%	13,0%	11,0%		15,1%
plusieurs sources	Nombre de cas	274	376	194		844
	% pour l'année	79,7%	87,0%	89,0%		84,9%
Total	Nombre de cas	344	432	218		994
	% pour l'année	100%	100%	100%		100,0%

Avec une moyenne de 84,9%, le tableau 29 montre que la grande majorité des enquêtes sociales a plusieurs sources de provenance. En comparant les trois années, nous observons une légère tendance à l'augmentation pour plusieurs sources de provenance, qui représentent 79,7% des enquêtes sociales en 2006, 87% en 2009 et 89% en 2012.

10.1 Les sources de provenance

Le tableau suivant représente les premières sources de provenance de la demande de réalisation d'une enquête sociale par année d'analyse :

Tableau 30 : Première source de provenance par année d'analyse

		Année			Total	
		2006	2009	2012		
Première source de provenance	Parquet, JJT	Nombre de cas	70	66	27	163
		% pour l'année	20,3%	15,3%	12,4%	16,4%
	Service social	Nombre de cas	55	51	33	139
		% pour l'année	16,0%	11,8%	15,1%	14,0%
	Police	Nombre de cas	120	208	103	431
		% pour l'année	34,9%	48,1%	47,2%	43,4%
	Famille	Nombre de cas	42	44	18	104
		% pour l'année	12,2%	10,2%	8,3%	10,5%
	Médecin	Nombre de cas	6	11	12	29
		% pour l'année	1,7%	2,5%	5,5%	2,9%
	École	Nombre de cas	46	50	20	116
		% pour l'année	13,4%	11,6%	9,2%	11,7%
	Mineur	Nombre de cas	4	2	4	10
		% pour l'année	1,2%	0,5%	1,8%	1,0%
	Anonyme	Nombre de cas	1	0	1	2
		% pour l'année	0,3%	0%	0,5%	0,2%
Total		Nombre de cas	344	432	218	994
		% pour l'année	100%	100%	100%	100%

La plupart des demandes de réalisation d'une enquête sociale émanent de la police avec 43,4% en moyenne, respectivement 34,9% en 2006, 48,1% en 2009 et 47,2% en 2012. Les services sociaux dans 14% de cas en moyenne, les institutions scolaires dans 11,7% des cas en moyenne et les membres de la famille dans 10,5% des cas en moyenne sont également des provenances premières notoires.

Le Parquet ou le juge de la jeunesse constituent également une première source de provenance considérable avec 16,4% en moyenne. Dans ces cas, le Parquet est généralement la seule source de provenance. Sachant qu'aucune enquête sociale n'est réalisée sans une demande provenant du tribunal, le Parquet constitue à environ 90% la deuxième source de provenance (voir annexe 7), appuyant la première source de demande pour ordonner la réalisation d'une enquête sociale.

10.2 La provenance selon la problématique

Le tableau suivant établit le lien entre les problématiques et les premières sources demandant la réalisation d'une enquête sociale en différenciant les années d'analyse.

Tableau 31 : Sources de provenance par rapport aux problématiques

		Sources de provenance de la demande								
		Service		social	Police	Famille	Médecin	Ecole	Mineur	
		Parquet	social							
Problématiques	Indisponibilité du parent	% 2006	7,9%	26,3%	28,9%	18,4%	2,6%	13,2%	0%	2,6%
		% 2009	7,1%	17,9%	46,4%	7,1%	10,7%	7,1%	3,6%	0%
		% 2012	5,3%	21,1%	52,6%	5,3%	15,8%	0%	0%	0%
	Incapacité du parent	% 2006	13,6%	36,4%	22,7%	18,2%	4,5%	4,5%	0%	0%
		% 2009	29,4%	26,5%	32,4%	5,9%	2,9%	2,9%	0%	0%
		% 2012	25,9%	29,6%	22,2%	7,4%	3,7%	7,4%	0%	3,7%
	Violence domestique	% 2006	2,9%	22,9%	68,6%	0%	0%	5,7%	0%	0%
		% 2009	0%	4,1%	91,9%	1,4%	0%	2,7%	0%	0%
		% 2012	0%	4,9%	90,2%	2,4%	0%	2,4%	0%	0%
	Maltraitance, négligence	% 2006	4,8%	26,2%	26,2%	4,8%	9,5%	26,3%	2,4%	0%
		% 2009	3,8%	37,7%	26,4%	13,2%	7,5%	11,3%	0%	0%
		% 2012	0%	25,7%	34,3%	17,1%	20%	0%	2,9%	0%
	Soupçon d'abus sexuel	% 2006	0%	37,5%	25%	0%	0%	25%	12,5%	0%
		% 2009	0%	12,5%	62,5%	12,5%	0%	12,5%	0%	0%
		% 2012	0%	33,3%	66,7%	0%	0%	0%	0%	0%
	Changement de tutelle	% 2006	63,6%	4,5%	1,5%	27,3%	0%	1,5%	1,5%	0%
		% 2009	63,4%	0%	4,2%	31%	1,4%	0%	0%	0%
		% 2012	55,7%	3,8%	3,8%	23,1%	3,8%	0%	7,7%	0%
	Conflit entre éducateurs	% 2006	0%	28,6%	35,7%	28,6%	0%	0%	7,1%	0%
		% 2009	5%	25%	40%	25%	0%	5%	0%	0%
		% 2012	33,3%	33,3%	22,2%	11,1%	0%	0%	0%	0%
	Adolescente enceinte	% 2006	50%	16,7%	16,7%	0%	0%	16,7%	0%	0%
		% 2009	33,3%	0%	66,7%	0%	0%	0%	0%	0%
		% 2012	50%	0%	50%	0%	0%	0%	0%	0%
	Mineur en conflit	% 2006	11,1%	0%	66,7%	5,6%	0%	16,7%	0%	0%
		% 2009	2,9%	8,8%	52,9%	5,9%	2,9%	26,5%	0%	0%
		% 2012	0%	18,2%	40,9%	4,5%	0%	31,8%	4,5%	0%
	Délinquance juvénile	% 2006	16,9%	5,2%	59,7%	6,5%	0%	11,7%	0%	0%
		% 2009	4,7%	5,9%	71,8%	1,2%	0%	15,3%	1,2%	0%
		% 2012	0%	4%	84%	0%	0%	12%	0%	0%
	Absentéisme scolaire	% 2006	5,6%	16,7%	11,1%	5,6%	0%	61,1%	0%	0%
		% 2009	0%	0%	22,7%	4,5%	4,5%	68,2%	0%	0%
		% 2012	0%	0%	22,2%	0%	0%	77,8%	0%	0%

Le tableau 31 indique que certaines problématiques sont davantage signalées par une source de provenance. Nous en précisons quelques-unes par la suite.

Pour les trois années d'analyse, la problématique de l'absentéisme scolaire est surtout signalée par l'école ou les acteurs scolaires, ce qui apparaît logique.

La violence domestique est surtout déclarée par la police. Au cours des années, ces signalements semblent augmenter avec 68,6% en 2006, 91,9% en 2009 et 90,2% en 2012.

Précédemment, nous avons vu que la police occupe un rôle important en matière de signalement.

Pour les problématiques du mineur en conflit et de la délinquance juvénile, la police constitue également la source de provenance la plus importante (voir tableau 31).

Les motifs de maltraitance et/ou de négligence sont signalés de manière plus ou moins équivalent par la police et les services sociaux pour les trois années d'analyse.

Les changements dans les droits de garde, de visite ou d'hébergement sont demandés principalement par le Parquet, mais aussi par des membres de la famille. Pour ces deux sources de provenance de la demande de réalisation d'une enquête sociale, les taux diminuent au cours des années d'analyse (voir tableau 31).

11 Les dimensions temporelles de l'intervention

L'analyse de la documentation des enquêtes sociales permet de retenir deux dimensions temporelles. D'une part, il s'agit du degré d'urgence dans lequel l'intervention devrait se réaliser et, d'autre part, du temps unique ou marqué par la reprise de l'intervention sous contrainte.

11.1 Le degré d'urgence de l'enquête sociale

Dans le travail du SCAS, le temps de réalisation d'une enquête sociale est distingué en trois degrés: soit elle se réalise en urgence, soit dans un délai fixé, soit dans un temps de réalisation dit normal.

Le tableau suivant représente les enquêtes sociales menées selon leur degré d'urgence pour les trois années étudiées:

Tableau 32 : Degré d'urgence de l'enquête sociale par année d'analyse

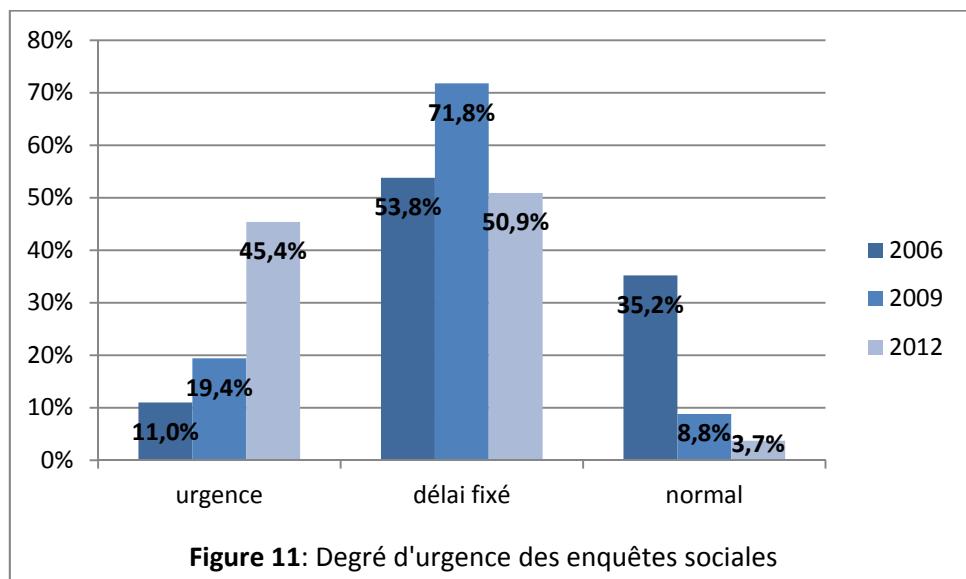
Degré d'urgence	urgence	Nombre de cas	Année			Total
			2006	2009	2012	
Degré d'urgence	urgence	Nombre de cas	38	84	99	221
		% pour l'année	11,0%	19,4%	45,4%	22,2%
	délai fixé	Nombre de cas	185	310	111	606
		% pour l'année	53,8%	71,8%	50,9%	61,0%
	normal	Nombre de cas	121	38	8	167
		% pour l'année	35,2%	8,8%	3,7%	16,8%
Total		Nombre de cas	344	432	218	994
		% pour l'année	100%	100%	100%	100%

Concernant le degré d'urgence de l'enquête sociale, nous constatons des tendances différentes pour les trois années examinées.

Observant un degré d'urgence de 11% en 2006 et un taux déjà plus élevé avec 19,4% des enquêtes sociales en 2009, nous constatons que presque la moitié (45,4%) de ces interventions se réalise en urgence en 2012. Le degré d'urgence pour la réalisation d'une enquête sociale semble donc augmenter de manière importante au fil des années.

Conformément à la tendance d'augmentation du degré d'urgence pour la réalisation d'une enquête sociale, apparaît une tendance à la diminution des enquêtes sociales dans un temps de réalisation dit normal. En 2006, le temps de réalisation dit normal s'élève à 35,2% et semble diminuer de manière considérable, avec 8,8% en 2009, puis 3,7% en 2012.

La réalisation de l'enquête sociale dans un délai fixé concerne la moitié des interventions avec 53,8% en 2006 et 50,9% en 2012, tandis que la majorité des cas (71,8%) est traitée dans un délai fixé en 2009. Face à ces observations et se basant sur la figure suivante, nous pouvons poser la question de savoir si l'année 2009, avec 71,8% des enquêtes sociales dans un délai fixé, marque ainsi le passage d'un travail social de plus en plus réalisé sous pression temporelle.



De même, dans son rapport d'activité, le Service de Protection de la Jeunesse constate une augmentation constante de « l'urgence » des enquêtes sociales (SCAS, 2012). Depuis l'année 2010, ces « urgences » ont en effet dépassé le seuil des 20% du total des enquêtes, en comparaison des taux autour de 10% des enquêtes urgentes dans les années précédentes. En observant l'évolution de la nature urgente des enquêtes, on peut se demander s'il agit là d'une conséquence liée à la mise en place légale de l'aide à l'enfance et à la famille. De plus, la question se pose de savoir si le volet « sous contrainte » ne risque pas d'être appliqué de plus en plus dans l'urgence.

11.2 Le temps d'intervention

Au niveau du temps d'intervention, il existe la possibilité de réaliser une enquête sociale par une intervention unique qui donnera suite à la rédaction d'un bilan de cette enquête sociale. Il est également possible que l'intervention sous mandat judiciaire se poursuive, ce qui peut alors être qualifié d'intervention à plusieurs reprises.

Le tableau suivant renseigne sur le temps d'intervention sous contrainte en différenciant les années étudiées :

Tableau 33 : Temps d'intervention par année d'analyse

Temps	Intervention unique	Nombre de cas	Année			Total
			2006	2009	2012	
Total	Intervention unique	Nombre de cas	165	292	115	572
		% pour l'année	48,0%	67,6%	52,8%	57,5%
Total	Intervention à plusieurs reprises	Nombre de cas	179	140	103	422
		% pour l'année	52,0%	32,4%	47,2%	42,5%
Total		Nombre de cas	344	432	218	994
		% pour l'année	100%	100%	100%	100%

Le tableau 33 indique une tendance variable. L'intervention à plusieurs reprises concerne 52% des cas en 2006, diminue à 32,4% en 2009 et augmente ensuite à 47,2% en 2012.

La documentation a été analysée au cours de l'année 2013. Il reste ainsi possible que l'intervention soit reprise dans le futur au-delà de nos analyses, ce qui changerait les résultats, même quelques années plus tard.

Le tableau 34 présente la relation entre les deux indicateurs temporels. Pour chaque année d'analyse, il différencie le temps d'intervention en fonction du degré d'urgence dans la réalisation de l'enquête sociale.

Tableau 34 : Temps d'intervention et degré d'urgence par année d'analyse

Temps	Intervention unique	2006	Degré d'urgence			Total
			Urgence	Délai fixé	Normal	
Total	Intervention unique	Nombre de cas	15	61	89	165
		% pour temps	9,1%	37%	53,9	100%
Total	Intervention à plusieurs reprises	Nombre de cas	43	222	27	292
		% pour temps	14,7%	76%	9,2%	100%
Total		Nombre de cas	37	70	8	115
		% pour temps	32,2%	60,9%	7%	100%
Total	Intervention à plusieurs reprises	Nombre de cas	23	124	32	179
		% pour temps	12,8%	69,3%	17,9%	100%
Total		Nombre de cas	41	88	11	140
		% pour temps	29,3%	62,9%	7,9%	100%
Total		Nombre de cas	62	41	0	103
		% pour temps	60,2%	39,8%	0%	100%
Total		Nombre de cas	38	185	121	344
		% au total	11%	53,8%	35,2%	100%
Total		Nombre de cas	84%	310	38	432
		% au total	19,4%	71,8%	8,8%	100%
Total		Nombre de cas	99	111	8	218
		% au total	45,4%	50,9%	3,7%	100%

Précédemment (voir point 11), nous avons montré que la réalisation d'enquêtes sociales en urgence augmente considérablement au cours des années. Le tableau 34 révèle qu'aussi bien les interventions uniques que les interventions à plusieurs reprises sont concernées par l'accroissement de l'urgence. Assez logiquement, le tableau 34 indique l'évolution contraire pour le délai normal de réalisation d'une enquête sociale, avec une diminution importante pour les deux temps d'intervention.

Quant au délai fixé, nous observons sa forte présence (76%) pour les interventions uniques du SCAS en 2009. Au contraire, le délai fixé semble diminuer pour l'intervention à plusieurs reprises au cours des années.

Concernant le rapport entre le degré d'urgence et le temps d'intervention, nous observons que les urgences semblent devenir de plus en plus nombreuses et ceci surtout au niveau des interventions à plusieurs reprises. Plus précisément, nous posons la question de savoir si l'augmentation du degré d'urgence dans la réalisation d'une enquête sociale serait susceptible de prolonger le temps d'intervention sous contrainte.

12 Les recommandations du SCAS

Les recommandations énoncées dans la documentation des enquêtes sociales peuvent être structurées en sept propositions, à savoir : l'assistance éducative en famille, le placement du jeune, le changement dans le droit de garde, l'atteinte de la majorité, l'absence d'intervention judiciaire, l'évaluation ultérieure de la situation et enfin l'absence de recommandation.

L'assistance éducative ou une autre forme de soutien à la famille renvoie à toute forme de renforcement du fonctionnement familial visant à améliorer la situation problématique du jeune et/ou de sa famille.

Le placement du jeune regroupe les propositions de placer le jeune, soit dans une famille d'accueil, soit dans une institution. La famille d'accueil peut se composer de membres de la famille élargie de l'enfant. L'institution désigne généralement le foyer de jour et de nuit.

Les changements dans le droit de garde, de visite ou d'hébergement concernent toute proposition de modification liée aux éducateurs primaires du jeune.

L'atteinte de la majorité renvoie au constat des agents du SCAS qu'il ne s'agit plus, ou plus pour longtemps, d'un jeune en âge (18 ans et moins) d'être concerné par l'enquête sociale. En effet, la loi relative à la protection de la jeunesse ne s'applique plus au-delà de la majorité.

L'absence d'intervention judiciaire ou le classement du dossier désignent la proposition du professionnel au juge de ne pas ordonner une mesure d'aide sous contrainte. Ceci apparaît

notamment lorsque le mineur et/ou sa famille sont déjà soutenus par des mesures d'aide dite volontaire ou que la situation signalée ne s'avère pas aussi dangereuse que soupçonnée.

L'évaluation ultérieure de la situation du jeune désigne l'acte de repousser à plus tard, généralement 6 mois, l'appréciation de la situation. Ce cas de figure s'explique par le fait que les agents du SCAS supposent la mise en place d'une évolution positive de la situation, et cela sans nécessité de recours à l'aide professionnelle.

Enfin, l'absence de recommandation correspond à la description et l'analyse de la situation du mineur, mais sans proposition d'intervention. La recommandation est alors généralement laissée à la sagesse du juge.

12.1 Première proposition d'intervention

Le tableau suivant représente la première recommandation exprimée dans l'enquête sociale en différenciant les trois années d'analyse :

Tableau 35 : Première recommandation par année d'analyse

		Année			Total	
		2006	2009	2012		
Recommandation de l'enquête sociale (1 ^{ère} proposition)	Assistance éducative/ soutien en famille	Nombre de cas	42	76	50	168
	% pour l'année	12,2%	17,6%	22,9%	16,9%	
	Placement du jeune	Nombre de cas	51	35	38	124
	% pour l'année	14,8%	8,1%	17,4%	12,5%	
	Droit de garde/ de visite/ d'hébergement	Nombre de cas	49	48	15	112
	% pour l'année	14,2%	11,1%	6,9%	11,3%	
	Majorité atteinte	Nombre de cas	18	12	3	33
	% pour l'année	5,2%	2,8%	1,4%	3,3%	
Pas d'intervention/ classement	Nombre de cas	54	114	48	216	
	% pour l'année	15,7%	26,4%	22,0%	21,7%	
Évolution ultérieure de la situation	Nombre de cas	90	60	35	185	
	% pour l'année	26,2%	13,9%	16,1%	18,6%	
Pas de recommandation	Nombre de cas	40	87	29	156	
	% pour l'année	11,6%	20,1%	13,3%	15,7%	
Total	Nombre de cas	344	432	218	994	
	% pour l'année	100%	100%	100%	100%	

Concernant la première recommandation de l'enquête sociale, nous réalisons deux lectures du tableau 35. D'une part, il s'agit de regarder les propositions les plus fréquemment formulées par année d'analyse et, d'autre part, il s'agit d'observer les tendances d'évolution des différentes propositions au fil des années.

12.1.1 Les années analysées

Pour l'année 2006, le tableau 35 montre que la proposition d'appréciation de l'évaluation ultérieure de la situation du jeune quelques mois plus tard, est la plus fréquente dans 26,2% des cas. Cette

proposition est suivie par la recommandation de non-intervention et de classement du dossier dans 15,7% des cas. Ensuite, nous retrouvons le placement du jeune dans 14,8%, le changement du droit de garde, de visite ou d'hébergement dans 14,2%, l'assistance éducative ou le soutien d'un membre dans la famille dans 12,2%, la réalisation de l'enquête sociale sans énonciation de recommandation dans 11,6% et enfin l'absence d'enquête sociale pour cause de la majorité atteinte du jeune concerné dans 5,2% des cas.

Pour l'année 2009, le tableau 35 indique que la recommandation de classer le dossier et de ne pas intervenir dans la situation rencontrée est la plus fréquente, avec 26,4% des cas. Cette proposition est suivie de l'absence de recommandation dans 20,1%, l'assistance en famille dans 17,6%, l'évolution ultérieure de la situation dans 13,9%, le changement du droit de garde, de visite ou d'hébergement dans 11,1%, le placement du jeune dans 8,1% et la majorité atteinte dans 2,8% des cas.

Pour l'année 2012, le tableau 35 indique que la recommandation de l'assistance éducative et du soutien des membres de la famille est la plus fréquente avec 22,9% des cas. Cette proposition est suivie du classement du dossier dans 22% des cas, du placement du jeune dans 17,4%, de l'évolution ultérieure de la situation dans 16,1%, l'absence de recommandation dans 13,3%, le changement du droit de garde, de visite ou d'hébergement dans 6,9% et la majorité atteinte dans 1,4% des cas.

12.1.2 Évolution des propositions

Par la présente description, nous reflétons les tendances d'évolution dans les recommandations proposées par les agents du SCAS. La figure suivante illustre ces tendances et représente en pourcentage les recommandations par année d'analyse (voir figure 12).

Au niveau de la proposition d'ordonner une assistance éducative ou une forme de suivi en famille, nous observons que cette recommandation augmente au cours des années avec des taux de 12,2% en 2006, 17,6% en 2009 et 22,9% en 2012.

Par contre, nous pouvons noter des tendances à la diminution sur les recommandations des droits de garde, de visite ou d'hébergement, avec des taux de 14,2% en 2006, 11,1% en 2009 et 6,9% en 2012. De même, il semble que le SCAS rencontre moins de situations dans lesquelles le jeune concerné atteint sa majorité entre le signalement de sa situation et la réalisation de l'enquête sociale. Ici, les pourcentages s'élèvent respectivement à 5,2% en 2006, 2,8% en 2009 et 1,4% en 2012.

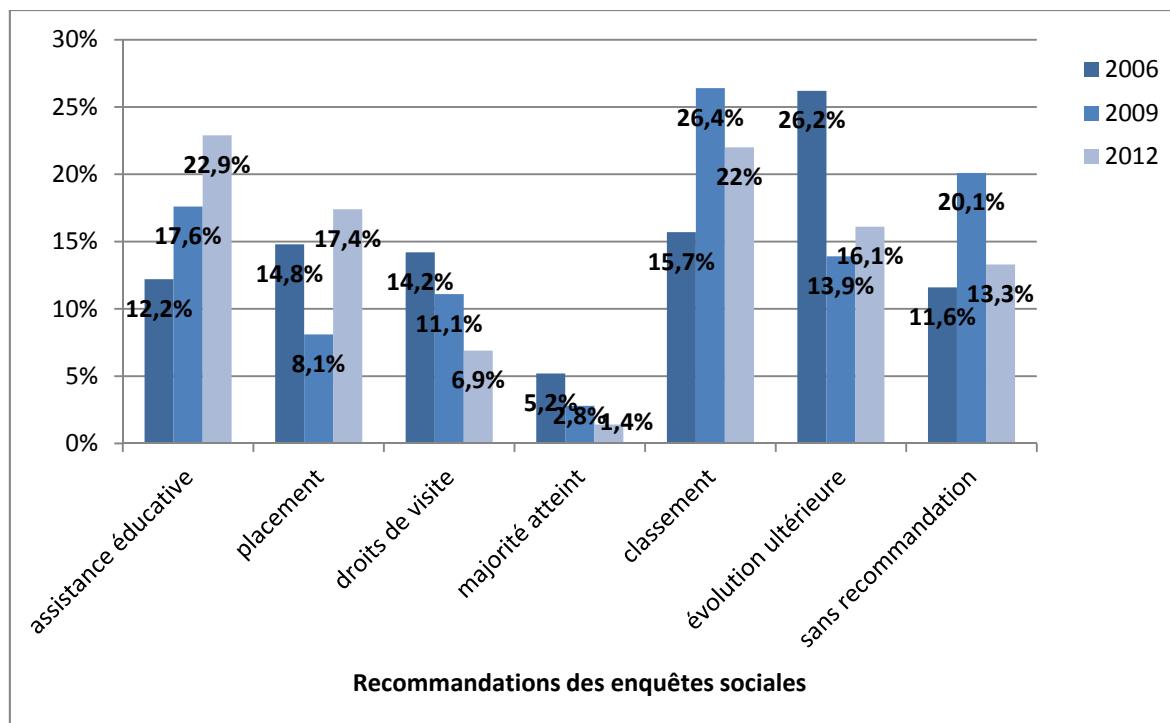


Figure 12 : Recommandations des enquêtes sociales par année d'analyse en %

Deux recommandations, à savoir le placement du jeune et l'évolution ultérieure de la situation, montrent une diminution considérable entre 2006 et 2009 pour remonter ensuite dans l'année 2012. Concernant le placement du jeune, le taux de la proposition s'élève à 14,8% en 2006, à 8,1% en 2009 et à 17,4% en 2012. Pour l'évaluation ultérieure de l'évolution de la situation, les pourcentages se présentent respectivement à 26,2% en 2006, à 13,9% en 2009 et à 16,1% en 2012.

Les deux recommandations restantes, à savoir le classement du dossier et l'absence de recommandation, montrent la tendance inverse. Plus précisément, les propositions augmentent entre 2006 et 2009 pour ensuite baisser dans l'année 2012. Concernant le classement du dossier, et donc l'absence d'intervention judiciaire, les taux sont respectivement de 15,7% en 2006, 26,4% en 2009 et 22% en 2012. Pour l'absence de recommandation, les pourcentages se présentent respectivement à 11,6% en 2006, à 20,1% en 2009 et à 13,3% en 2012.

12.2 Recommandations ultérieures

Surtout en cas d'intervention à plusieurs reprises, les agents du SCAS proposent à chaque fois une intervention au juge de la jeunesse. Ces recommandations peuvent être entièrement consultées en annexe 7. Parmi ces propositions, on note que l'assistance éducative en famille, l'absence d'intervention judiciaire et le placement du jeune représentent les recommandations les plus fréquentes et qui semblent même augmenter au cours des années analysées.

12.3 Présence de soutien et recommandation d'intervention

Le tableau suivant montre la relation entre la présence ou l'absence de soutien en famille et la recommandation d'intervention, cela en différenciant les années d'analyse :

Tableau 36 : Présence de soutien en famille en fonction de la recommandation par année d'analyse

			Recommandation d'intervention						Total		
			Assist. éduc.	Placem tutelle	Changem. tutelle	Maj.	Pas d'int.	Eval. ultér.	Pas de recom		
Présence de soutien	2006	Soutien	Cas	11	14	7	1	11	16	4	64
		% total		17,2%	21,9%	10,9%	1,6%	17,2%	25%	6,3%	100%
		Néant	Cas	31	37	42	17	43	74	36	280
		% total		11,1%	13,2%	15%	6,1%	15,4%	26,4%	12,9%	100%
	2009	Total	Cas	42	51	49	18	54	90	40	344
		% soutien		12,2%	14,8%	14,2%	5,2%	15,7%	26,2%	11,6%	100%
		Soutien	Cas	12	14	9	1	22	11	8	77
		% total		15,6%	18,2%	11,7%	1,3%	28,6%	14,3%	10,4%	100%
	2012	Néant	Cas	64	21	39	11	92	49	79	355
		% total		18%	5,9%	11%	3,1%	25,9%	13,8%	22,3%	100%
		Total	Cas	76	35	48	12	114	60	87	432
		% soutien		17,6%	8,1%	11,1%	2,8%	26,4%	13,9%	20,1%	100%
	Soutien	Cas	13	14	5	0	10	6	6	54	
	% total		24,1%	25,9%	9,3%	0%	18,5%	11,1%	11,1%	100%	
	Néant	Cas	37	24	10	3	38	29	23	164	
	% total		22,6%	14,6%	6,1%	1,8%	23,2%	17,7%	14%	100%	
	Total	Cas	50	38	15	3	48	35	29	218	
	% soutien		22,9%	17,4%	6,9%	1,4%	22%	16,1%	13,3%	100%	

Nous observons peu de changements au cours des années. Les évolutions sont déjà principalement expliquées dans les premières propositions d'intervention (voir point 12.1).

Pour les trois années d'analyse, le tableau 36 établit le rapport entre la présence de soutien et la recommandation d'intervention à la fin de l'enquête sociale. Aucune année ne montre d'effet statistique significatif⁴⁴ entre la présence de soutien et la recommandation d'intervention. Par conséquent, la présence de soutien au sein de la famille ne semble pas exercer une influence sur la conclusion de l'intervention.

Quant à l'importance accordée au soutien social (voir point 7), les résultats se présentent plutôt surprenants. Nous proposons deux interprétations possibles face à cette indifférence. D'une part, les résultats interpellent l'importance des interventions préventives et précoces, destinées à renforcer le réseau social autour de la famille concernée. D'autre part, nos observations ne permettent pas d'apprécier dans quelle mesure la recommandation d'intervention est élaborée en tenant compte du support social du mineur et/ou de ses parents.

⁴⁴ Chi-carré

Aucune analyse n'est présentée ici étant donné l'absence d'effets statistiquement significatifs.

Il est possible d'établir la même relation entre le soutien professionnel et la recommandation du SCAS. Le tableau suivant indique la relation entre la présence ou l'absence de soutien professionnel et la proposition d'intervention de l'enquête sociale en différenciant les années d'analyse.

Tableau 37 : Présence de soutien professionnel et recommandation par année d'analyse

		Recommandation d'intervention							Total		
		Assist. éduc.	Placem	Changem. tutelle	Maj.	Pas d'int.	Eval. ultér.	Pas de recom			
Présence de soutien professionnel	2006	Soutien	Cas	26	29	6	1	12	36	14	124
		% total		21%	23,4%	4,8%	0,8%	9,7%	29%	11,3%	100%
		Néant	Cas	16	22	43	17	42	54	26	220
		% total		7,3%	10%	19,5%	7,7%	19,1%	24,5%	11,8%	100%
		Total	Cas	42	51	49	18	54	90	40	344
		% soutien		12,2%	14,8%	14,2%	5,2%	15,7%	26,2%	11,6%	100%
2009	Soutien	Cas	39	19	7	2	21	28	22	138	
	% total		28,3%	13,8%	5,1%	1,4%	15,2%	20,3%	15,9%	100%	
	Néant	Cas	37	16	41	10	93	32	65	294	
	% total		12,6%	5,4%	13,9%	3,4%	31,6%	10,9%	22,1%	100%	
	Total	Cas	76	35	48	12	114	60	87	432	
	% soutien		17,6%	8,1%	11,1%	2,8%	26,4%	13,9%	20,1%	100%	
2012	Soutien	Cas	33	20	1	1	9	18	10	92	
	% total		35,9%	21,7%	1,1%	1,1%	9,8%	19,6%	10,9%	100%	
	Néant	Cas	17	18	14	2	39	17	19	126	
	% total		13,5%	14,3%	11,1%	1,6%	31%	13,5%	15,1%	100%	
	Total	Cas	50	38	15	3	48	35	29	218	
	% soutien		22,9%	17,4%	6,9%	1,4%	22%	16,1%	13,3%	100%	

Pour les trois années, aucune analyse ne montre un effet statistique significatif⁴⁵ entre la présence de soutien professionnel et la recommandation d'intervention.

De même que pour le croisement précédent, nous proposons l'interprétation suivante : d'une part, les résultats engagent la réflexion sur les interventions préventives et précoces ayant lieu bien avant qu'une famille soit signalée et entre dans le domaine de protection de la jeunesse. D'autre part, nos résultats ne permettent pas d'apprécier dans quelle mesure les interventions sont élaborées d'un commun accord entre les professionnels et le mineur et/ou ses parents.

13 Les décisions du tribunal de la jeunesse

Les décisions et ordonnances du tribunal de la jeunesse devraient être transmises au SCAS et classées dans la documentation des enquêtes sociales. Malgré l'importance accordée à cette information, une grande partie de la documentation ne contient pas l'information sur la mesure

⁴⁵ Chi-carré

ordonnée par le tribunal de la jeunesse, c'est-à-dire 39,7% en moyenne (respectivement 32,3% en 2006, 47% en 2009 et 37,2% en 2012 ; voir tableau 38).

13.1 Les mesures ordonnées

Concernant les 60,3% des décisions qui ont été communiquées, les dispositions peuvent être structurées en 6 mesures différentes : l'assistance éducative ou le soutien professionnel sous contrainte dans la famille ; le placement du jeune en institution ou en famille d'accueil ; le changement du droit de garde, de visite ou d'hébergement ; la condamnation à caractère philanthropique ; l'évaluation de l'évolution de la situation (généralement après 6 mois) ; et l'absence de recours à l'intervention sous contrainte, mais qui n'exclut pas la poursuite d'interventions sur base volontaire.

Précédemment, nous avons montré que plusieurs interventions peuvent être ordonnées par le tribunal de la jeunesse. Ces résultats sont exposés entièrement dans l'annexe 7. Globalement et pour les trois années d'analyse, nous observons la récurrence de trois mesures. Il s'agit de l'assistance éducative en famille, du placement du jeune et de l'évaluation ultérieure de la situation.

Tableau 38 : Mesures ordonnées par le tribunal de la jeunesse par année d'analyse

		Année			Total	
		2006	2009	2012		
Mesures ordonnées par le tribunal de la jeunesse (1 ^{ère} mesure)	Assistance éducative/ soutien en famille	Nombre de cas	29	45	12	86
		% pour l'année	8,4%	10,4%	5,5%	8,7%
	Placement du jeune	Nombre de cas	64	50	33	147
		% pour l'année	18,6%	11,6%	15,1%	14,8%
	Droit de garde/de visite/d'hébergement	Nombre de cas	24	11	4	39
		% pour l'année	7,0%	2,5%	1,8%	3,9%
	Condamnation/prestation philanthropique	Nombre de cas	26	16	5	47
		% pour l'année	7,6%	3,7%	2,3%	4,7%
Évolution ultérieure de la situation	Nombre de cas	87	78	72	237	
	% pour l'année	25,3%	18,1%	33,0%	23,8%	
Pas d'intervention judiciaire	Nombre de cas	3	29	11	43	
	% pour l'année	0,9%	6,7%	5,0%	4,3%	
Non communiqué	Nombre de cas	111	203	81	395	
	% pour l'année	32,3%	47,0%	37,2%	39,7%	
Total	Nombre de cas	344	432	218	994	
	% pour l'année	100%	100 %	100%	100 %	

Pour les trois années d'analyse, le tableau 38 indique les (premières) mesures ordonnées par le tribunal de la jeunesse suite à la réalisation de l'enquête sociale.

Pour les trois années analysées, nous constatons que l'évolution ultérieure de la situation est une mesure ordonnée fréquemment par le tribunal de la jeunesse pour 25,3% des mesures en 2006, 18,1% en 2009 et 33% en 2012.

L'assistance éducative en famille est la plus ordonnée en 2009 avec 10,4% des décisions, suivi de 8,4% en 2006 et 5,5% en 2012. Le placement du jeune est une mesure plus fréquente que l'assistance éducative, en 2006 avec 18,6% des mesures et en 2012 avec 15,1% des décisions. Dans l'année 2009, l'écart de fréquence entre l'assistance éducative et le placement du jeune est faible avec respectivement 11,6% de mesures de placement et 10,4% des ordonnances d'assistance.

Les décisions de changement des droits de garde, de visite ou d'hébergement semblent diminuer considérablement au cours des années avec 7% des mesures en 2006, 2,5% en 2009 et seulement 1,8% en 2012. Il en est de même pour l'ordonnance de condamnation à caractère philanthropique qui correspond à 7,6% des cas en 2006, 3,7% en 2009 et uniquement 2,3% en 2012.

En revanche, l'importance du recours à l'intervention dite volontaire ou l'absence d'ordonnance sous contrainte semble s'accroître en 2009, ceci pouvant sans doute s'expliquer par les nombreux débats ayant eu lieu autour du soutien à la famille et de la participation des usagers dans l'intervention et l'aide dite volontaire.

En effet, la décision judiciaire d'absence d'intervention sous contrainte représente un taux de seulement 0,9% des mesures prises en 2006. En 2009, ces décisions ont atteint 6,7%. Malgré la mise en place de l'aide à l'enfance et à la famille, l'absence d'intervention judiciaire n'augmente pas au regard des 5% des ordonnances du tribunal en 2012.

13.2 La relation entre les recommandations et les décisions

Le tableau suivant établit la relation entre les recommandations d'intervention proposées dans les enquêtes sociales du SCAS et les mesures ordonnées par le tribunal de la jeunesse.

Les cases colorées, présentés dans le tableau 39, indiquent les pourcentages pour lesquels l'intervention de recommandation du SCAS correspond à la mesure ordonnée par le tribunal de la jeunesse. Il s'agit de l'assistance éducative en famille, du placement du jeune, du changement dans les droits de garde, de visite ou d'hébergement, de l'absence d'intervention judiciaire et de l'évaluation ultérieure de la situation signalée.

Nous observons une grande conformité pour les interventions de placement et d'évaluation ultérieure de la situation. Ces interventions recommandées par le SCAS sont également ordonnées par le tribunal.

Tableau 39 : Relation entre recommandations du SCAS et mesures ordonnées par année d'analyse

		Mesures ordonnées par le tribunal						
		Ass. éducative	Placem. du jeune	Chang. de tutelle	Pas d'int.	Evaluat. ultérieure	Condam.	Non communiqué
Recommendations du SCAS	Assistance éducative	% 2006 42,9%	16,7%	0%	0%	16,7%	4,8%	19%
	% 2009 39,5%	7,9%	0%	2,6%	26,3%	3,9%	19,7%	
	% 2012 24%	4%	2%	0%	52%	2%	16%	
	Placement du jeune	% 2006 3,9%	74,5%	0%	0%	7,8%	0%	13,7%
	% 2009 8,6%	80%	0%	0%	5,7%	0%	5,7%	
	% 2012 0%	60,5%	0%	0%	15,8%	0%	23,7%	
	Changem. de tutelle	% 2006 0%	2%	36,7%	0%	2%	0%	59,2%
	% 2009 0%	2,1%	18,8%	0%	0%	0%	0%	79,2%
	% 2012 0%	0%	13,3%	0%	13,3%	0%	0%	73,3%
Pas d'interv. judiciaire	% 2006 0%	5,6%	1,9%	0%	16,7%	5,6%	70,4%	
	% 2009 0%	1,8%	0%	11,4%	11,4%	0%	0%	75,4%
	% 2012 0%	0%	0%	10,4%	6,3%	0%	0%	83,3%
Evaluation ultérieure	% 2006 2,2%	7,8%	0%	1,1%	68,9%	4,4%	15,6%	
	% 2009 5%	6,7%	0%	0%	68,3%	0%	0%	20%
	% 2012 0%	2,9%	0%	2,9%	88,6%	0%	0%	5,7%
Majorité atteinte	% 2006 5,6%	11,1%	0%	0%	0%	77,8%	5,6%	
	% 2009 0%	8,3%	0%	83,3%	0%	0%	0%	8,3%
	% 2012 0%	0%	0%	100%	0%	0%	0%	0%
Pas de recomm.	% 2006 15%	15%	12,5%	5%	10%	7,5%	35%	
	% 2009 10,3%	9,2%	2,3%	4,6%	2,3%	14,9%	56,3%	
	% 2012 0%	24,1%	3,4%	6,9%	13,8%	13,8%	37,9%	

Pour les assistances éducatives et les interventions hors cadre judiciaire, la relation ne se manifeste pas de manière si évidente.

Quant aux assistances éducatives, le tableau 39 indique qu'une partie de ces recommandations est ordonnée par le tribunal de la jeunesse (voir case colorée). Par ailleurs, la décision d'évaluer la situation ultérieurement prend de plus en plus d'importance au cours des années. Cette observation pourrait s'expliquer par la mise en place du dispositif de l'aide à l'enfance et à la famille, par lequel une partie des familles sont accompagnées. Dans ce cas, le tribunal de la jeunesse donne la préférence à l'évaluation ultérieure de la situation afin de surveiller l'évolution familiale suite au signalement.

Quant à la recommandation de non intervention sous contrainte, nous observons que celle-ci semble également être de plus en plus acceptée par le tribunal de la jeunesse au cours des années (voir case colorée). La décision d'évaluer la situation ultérieurement apparaît presque aussi souvent.

Concernant le changement dans les droits de garde, de visite ou d'hébergement, donc dans les affaires de tutelle, nous observons plutôt un désaccord entre la recommandation du SCAS et la mesure ordonnée par le tribunal en 2012. Le tribunal de la jeunesse semble choisir de façon équivalente un changement de tutelle ou bien une évaluation ultérieure de la situation.

La dernière colonne indique le pourcentage de cas pour lesquels la décision du tribunal de la jeunesse n'a pas été communiquée au SCAS. Ces pourcentages sont surtout élevés pour les affaires de tutelle, pour les recommandations d'absence d'intervention judiciaire et pour les enquêtes sociales sans recommandation d'intervention (voir tableau 39).

14 Synthèse des résultats

Cette synthèse résume les résultats principaux de l'étude et est structurée de la même façon que l'analyse précédemment exposée.

14.1 Les mineurs

Dans presque 70% des cas, un seul enfant fait l'objet d'une intervention du SCAS. En se focalisant sur les enfants d'une même famille, l'analyse montre que ces jeunes ne sont cependant pas forcément des enfants uniques.

De plus, il apparaît que les garçons sont plus souvent concernés par une enquête sociale que les filles, et cette différence semble s'amplifier au fil des années étudiées. Concernant l'âge, la période de l'adolescence (14-17 ans) est la plus touchée par une intervention judiciaire. Néanmoins, les tranches d'âge jusqu'à 10 ans semblent gagner de l'importance au fil du temps.

Presque la moitié des mineurs visés par l'intervention du SCAS sont de nationalité luxembourgeoise. Un quart supplémentaire des enquêtes concerne des jeunes de nationalité portugaise. Comparés à la répartition par nationalités de la population nationale, les mineurs de nationalités portugaise ou non européenne sont surreprésentés au SCAS. Les autres nationalités apparaissent plutôt moins souvent dans la documentation des enquêtes sociales qu'à l'échelle nationale.

14.2 Le milieu familial

L'étude du milieu de vie des mineurs montre que la majorité des jeunes vit soit dans le milieu parental (environ 40% des cas), soit dans le milieu maternel (environ 50% des cas).

Au niveau des structures familiales, la famille traditionnelle semble largement sous-représentée au SCAS comparée à l'échelle nationale, tandis que les familles monoparentales et recomposées sont plus répandues au SCAS qu'au niveau national.

De plus, l'analyse de la documentation des enquêtes sociales montre qu'environ une famille sur dix a déjà été concernée par une enquête sociale par le passé, pour un autre membre de la famille.

14.3 Les parents

Au moment de l'intervention du SCAS, l'âge moyen s'élève à 36 ans pour les mères et à 40 ans pour les pères. En observant les groupes d'âge, la plupart des mères se situent entre 31 et 45 ans. En égard à l'écart d'âge de 4 ans supérieur pour les pères, ceux-ci sont principalement âgés de 36 à 50 ans. Considérant l'âge du parent à la naissance de l'enfant, l'étude montre que l'âge moyen de la maternité se situe à 26 ans et celui de la paternité à 30 ans. Ces âges correspondent donc à la moyenne nationale.

La majorité des mères (environ 40%) est de nationalité luxembourgeoise et un quart de nationalité portugaise. L'analyse montre des résultats comparables pour les pères (environ 40% de nationalité luxembourgeoise et presque 30% de nationalité portugaise). Comparés à la démographie nationale, les parents de nationalité luxembourgeoise sont sous-représentés dans la population du SCAS, et cela d'autant plus au fil des années. En revanche, les parents de nationalités portugaise et non européenne sont surreprésentés dans les enquêtes sociales.

L'absence de casier judiciaire est relevée chez presque 80% des mères contre seulement 60% des pères.

Les données parentales manquantes s'expliquent principalement par le manque d'information lié à la non connaissance du père.

14.4 La présence de soutien

Les familles concernées par l'intervention du SCAS peuvent déjà bénéficier de soutien issu de leur réseau familial élargi ou d'un réseau d'aide professionnelle. Ainsi, environ 20% des familles sont soutenues par des membres de la famille élargie, principalement les grands-parents maternels du mineur concerné. Relative à l'aide professionnelle, environ 35% des familles sont suivies par des intervenants professionnels au moment de la réalisation de l'enquête sociale.

14.5 Le canton d'habitation

Les cantons permettent de situer la densité géographique de la population et les cas concernés par l'enquête sociale. La comparaison montre des tendances similaires pour tous les cantons, à l'exception de celui d'Esch-sur-Alzette qui est plus présent au sein de la clientèle du SCAS que de la population nationale. À l'inverse, les cantons de Luxembourg et de Capellen sont sous-représentés dans les enquêtes sociales par rapport à la population nationale.

14.6 Les problématiques

De manière générale, la délinquance juvénile, le changement de tutelle, la violence domestique et la maltraitance sont les problématiques les plus fréquemment signalées.

Les problématiques de l'incapacité du parent, la violence domestique, la maltraitance voire la négligence et le mineur en conflit semblent augmenter au cours des années, tandis que le soupçon d'abus sexuel, le changement de tutelle, la délinquance juvénile et l'absentéisme scolaire diminuent au fil du temps. Les problématiques de l'indisponibilité du parent, du conflit entre les éducateurs et de l'adolescente enceinte ne montrent pas de tendances claires dans la comparaison des années d'analyse.

Les deux problématiques suivantes sont différenciées dans l'analyse. En termes d'indisponibilité parentale, les problèmes psychiques, la toxicomanie et l'alcoolisme constituent les raisons les plus fréquentes au manque de disponibilité du parent pour son enfant. Dans la délinquance juvénile, la majorité des actes déviants vont de pair avec le comportement violent et agressif du mineur envers son entourage.

Les problématiques du changement de tutelle, de violence domestique, d'incapacité parentale et de maltraitance semblent caractériser les signalements dans les périodes de l'enfance. En revanche, les problématiques de délinquance juvénile et de mineur en conflit sont les plus fréquentes dans l'adolescence.

14.7 Les provenances du signalement

Dans la majorité des cas, une enquête sociale fait suite à plusieurs sources de provenance. En observant presque 80% en 2006 et presque 90% en 2012 des enquêtes sociales avec plusieurs sources, le nombre de sources augmente donc au cours des années.

Le Parquet, c'est-à-dire le juge de la jeunesse, constitue systématiquement une source de provenance puisqu'il ordonne la réalisation de l'enquête sociale. Apparaissent ensuite par ordre décroissant d'importance : la police, les services sociaux, le milieu scolaire, les membres de la famille, les médecins, le mineur lui-même ou la source anonyme ayant signalé le mineur en danger.

Généralement, la problématique spécifique de l'absentéisme scolaire est signalée par l'école, tandis que celles de la violence domestique et de la délinquance juvénile sont signalées par la police. Enfin, la famille introduit surtout des demandes en lien avec des affaires de tutelle.

14.8 Le temps de l'intervention

Les enquêtes sociales sont réalisées soit en urgence, soit dans un délai fixé, soit dans un temps dit normal. Au cours des années, on constate que les enquêtes sociales sont menées de plus en plus en urgence. D'ailleurs, en 2012, presque la moitié des enquêtes sociales a été mise en œuvre avec un degré d'urgence.

Lors de la réalisation d'une enquête sociale, l'intervention peut être unique ou reprise dans le temps. Au moment de l'analyse de la documentation, environ la moitié des interventions constitue une action unique, à l'exception de l'année 2009 au cours de laquelle presque 70% des enquêtes sociales sont réalisées en une seule intervention.

De plus, les urgences de plus en plus fréquentes semblent engendrer des interventions à plusieurs reprises.

14.9 Les recommandations du SCAS

Dans l'analyse de la documentation des enquêtes sociales, les différentes recommandations sont regroupées en sept propositions, à savoir l'assistance en famille, le placement du jeune, le changement du droit de garde, de visite ou d'hébergement, l'atteinte de la majorité, l'absence d'intervention sous contrainte, l'évaluation ultérieure de la situation et l'absence de recommandation. Pour les recommandations ultérieures, le retour du mineur placé en famille s'ajoute à ces propositions.

A la clôture de l'enquête sociale, l'évaluation ultérieure de la situation du mineur constitue, pour un quart des cas, la recommandation la plus fréquente en 2006. Pour l'année 2009, la proposition d'absence d'intervention judiciaire représente pour un quart des cas la recommandation la plus répandue. En 2012, l'assistance au sein de la famille se positionne en première place. En effet, la comparaison des années d'analyse montre une tendance à l'augmentation pour l'assistance en famille. En revanche, une tendance à la diminution peut être observée pour les changements du droit de visite, de garde ou d'hébergement.

En cas d'intervention prolongée dans le temps, l'assistance à la famille, le placement du jeune et l'absence d'intervention sous contrainte sont les recommandations les plus fréquentes.

En outre, la présence actuelle de soutien en famille et la présence de soutien professionnel en direction de la famille ne semblent pas influencer la recommandation d'intervention émise par le SCAS.

14.10 Les décisions du tribunal de la jeunesse

Pour environ 40% des cas, les décisions du tribunal de la jeunesse ne sont pas transmises à la documentation des enquêtes sociales. Pour les cas communiqués, les décisions ordonnées par le tribunal de la jeunesse peuvent être regroupées en six mesures, à savoir l'assistance en famille, le placement du jeune, le changement du droit de garde, de visite ou d'hébergement, la condamnation à caractère philanthropique, l'évaluation ultérieure de la situation et l'absence d'intervention judiciaire.

Au fil des années, et pour environ un quart des cas, l'évaluation ultérieure de la situation constitue la mesure la plus fréquemment ordonnée par le tribunal de la jeunesse. Par contre, les changements au niveau de la tutelle du mineur et les condamnations à caractère philanthropique semblent quant à elles diminuer au fil des années.

Globalement, l'analyse montre un certain accord entre les recommandations d'intervention émises par le SCAS et les mesures ordonnées par le tribunal de la jeunesse, et ceci notamment en matière de placement du jeune et d'évaluation ultérieure de la situation.

15 Discussion

La discussion suivante constitue une réflexion sur la méthode employée ainsi que la confrontation des résultats obtenus dans l'analyse descriptive et exploratoire des enquêtes sociales avec les concepts théoriques de vulnérabilité et de résilience.

15.1 Réflexion sur la méthode

Au début de l'étude, nous avons décrit la méthode employée (voir point 3). Par la suite, nous procéderons à une réflexion sur le procédé méthodologique de l'étude afin d'en cerner les limites et les apports.

Le contexte social dans lequel est menée une étude influence le recours à un mode de pensée et donc un type de raisonnement mis en œuvre, ce qui peut entraîner un raisonnement quelque peu biaisé dans la conduite de l'étude (Gardair, 2007). Notre réflexion à ce sujet porte sur trois aspects de la méthode employée, à savoir le moment du recueil des données, la présence d'un seul observateur et la complexité de la documentation analysée.

Le recueil des données dans les archives du SCAS s'est réalisé en automne 2013. Pendant cette période, nous avons examiné la documentation des enquêtes sociales des années 2006, 2009 et 2012. Le moment du recueil des données peut avoir biaisé les résultats, surtout concernant le recueil

des dimensions temporelles de l'intervention documentée, et tout spécialement pour l'indicateur du temps d'intervention (voir point 3.8.2). En effet, plus la période temporelle entre l'année étudiée et l'année de recueil (i.e., 2013) est grande, plus la probabilité est grande de voir se reproduire une intervention sociale. Ainsi, comparée à l'année 2006, le constat de répétition d'une intervention peut avoir été artificiellement réduit pour les années 2009 et surtout pour 2012.

L'analyse de l'année 2012 est concernée par un deuxième effet susceptible de biaiser les résultats. En effet, certains dossiers de la documentation n'étaient pas encore clôturés par l'agent de probation qui a mené l'enquête sociale. Ces dossiers ne se trouvant pas dans les archives en automne 2013, il y a donc une partie des informations de 2012 qui manque dans notre analyse.

Un autre élément à prendre en considération est que la phase du recueil des données a été réalisée par une seule et même personne, c'est-à-dire un seul observateur. Nous pouvons qualifier cette stratégie comme n'étant pas sans risque face au principe de la triangulation. Cette dernière est définie comme un critère de qualité de la recherche. Il s'agit de la combinaison de différentes théories, méthodes et données, ainsi que de l'analyse par plusieurs chercheurs afin d'accroître la fidélité des résultats (Flick, 2011). Ainsi, le recours à un seul observateur pourrait avoir biaisé l'analyse par une vision subjective de la situation. Cependant, dans la présente étude, le recueil et l'encodage des données sous forme d'indicateurs laissait peu de place à la subjectivité et présentait même l'avantage de réduire les effets parasites liés au recours à plusieurs observateurs.

Un autre aspect est lié au fait que la réalisation d'une enquête sociale inclut l'intégration de nombreuses informations. Chaque dossier sur une famille contient des données variées incluant différents points de vue sur la situation signalée (voir point 1.2). Au cours de notre analyse, la complexité des données analysées a été réduite en faveur de la définition des indicateurs et de l'opérationnalisation quantitative. Suite à l'encodage des informations sous forme d'indicateurs, notre analyse risque d'être quelque peu réductionniste comparée à la complexité de trajectoires familiales rencontrées et analysées par les travailleurs sociaux. Cependant, il nous semble important de mentionner que l'échantillonnage s'est réalisé sur base des années d'analyse 2006, 2009 et 2012 (voir point 2). A l'intérieur de ces années, toutes les documentations disponibles ont été prises en considération pour notre étude.

En termes de perspectives, des analyses quantitatives de classification (*cluster analysis*) pourraient dans le futur être mises en œuvre dans le but de détecter des groupes de caractéristiques complémentaires et de tester leur variance interne et externe. A l'inverse, des analyses qualitatives pourraient également être menées dans le but d'approfondir certains cas spécifiques, comme par exemple réaliser une analyse de contenu sur la documentation concernant les parents signalés pour des raisons d'incapacité parentale, ou bien encore combiner l'analyse de la documentation des

enquêtes sociales avec des entretiens de recherche afin d'accéder au plus proche aux différents sens attribués à la situation par les différents acteurs impliqués.

15.2 Réflexion sur les résultats

Pour rappel, la vulnérabilité peut se caractériser par des facteurs de risque favorisant le danger du mineur ou les difficultés familiales. La résilience se présente elle sous forme de facteurs de protection favorisant le développement du mineur ou le fonctionnement familial.

L'analyse descriptive de la documentation du SCAS, comparée à l'échelle démographique nationale, indique une surreprésentation des mineurs et surtout des parents de nationalité portugaise dans les enquêtes sociales. Cette observation nous amène à nous interroger sur les raisons pour lesquelles la nationalité portugaise se montre plus vulnérable que les autres au regard des trajectoires familiales en protection de la jeunesse au Luxembourg.

La comparaison des nationalités portugaise et italienne, toutes deux d'origine sud-européenne et à fort arrière-plan migratoire, nous amène à constater que le pourcentage d'italiens au sein de la population du SCAS correspond à celui de la démographie nationale, alors que le pourcentage de portugais dépasse de manière considérable celui-ci. Comme la vague d'immigration des italiens se situe avant celle des portugais, la haute présence de la nationalité portugaise pourrait probablement n'être qu'un effet transitoire lié à l'immigration.

L'analyse exploratoire de la documentation des enquêtes sociales indique également une surreprésentation des familles monoparentales en protection de la jeunesse comparée à l'échelle démographique nationale. En observant ces résultats, la question se pose de savoir si la monoparentalité constitue un indicateur de vulnérabilité et/ou, si au contraire, la famille traditionnelle constitue un indicateur de résilience.

Nous avons vu précédemment (voir *Mise en contexte : La famille au Luxembourg*) que l'Etat luxembourgeois prévoit des aides financières étendues en faveur des familles (OCDE, 2011) et des prestations supplémentaires destinées aux familles ayant des ressources financières restreintes. La forte présence de familles monoparentales dans le domaine de la protection de la jeunesse amène à s'interroger sur la nécessité de mettre en place une aide spécifique pour ces familles, ce qui n'est pas encore exploré au Luxembourg.

L'absence de réseau social peut également constituer un risque majeur pour certaines familles (Sellenet, 2009). Contrairement à l'importance accordée dans la littérature à cet indicateur de résilience, notre analyse relève que la présence de soutien ne semble pas avoir d'effet sur la trajectoire familiale rapportée par l'enquête sociale. Ainsi, les recommandations d'intervention en

cas de soutien ne diffèrent pas de celles formulées pour les familles non soutenues. Cependant, dans notre analyse, nous avons mentionné que nos observations ne permettent pas d'estimer dans quelle proportion la présence d'un soutien social a été prise ou non en considération ou un soutien professionnel a été élaboré en commun accord avec le jeune et sa famille.

Enfin, notre analyse ne renseigne pas sur toutes les dimensions temporelles entrant en jeu lors d'une situation de vulnérabilité signalée pour enfance en danger. Le temps de la crise et de l'exposition au danger a également une influence sur l'adaptation de la famille et sur le moment auquel le travailleur social entre dans la famille (cf. Delage, 2012). Dans notre analyse, nous avons pu considérer d'une part, le temps (urgence ou non) durant lequel une enquête sociale doit être réalisée et, d'autre part si l'intervention du SCAS se limite à une fois ou s'étend à plusieurs intervalles.

16 Conclusion

Conformément aux intentions de l'étude (voir point 2), nous proposons une conclusion aussi bien sur les trajectoires familiales que sur l'évolution du travail social dans la documentation des enquêtes sociales, et cela afin d'exposer nos observations et interprétations principales concernant les sujets étudiés.

16.1 Les trajectoires familiales en protection de la jeunesse

La présente étude a permis de retenir différents indicateurs sur les trajectoires familiales dans la documentation des enquêtes sociales. Il s'agit notamment de la nationalité, de la structure familiale, et de la répétition transgénérationnelle du signalement et des problématiques rencontrées.

Pour mémoire, les familles de nationalité portugaise et non européenne, ainsi que les structures familiales recomposées et surtout monoparentales sont identifiées comme des facteurs de vulnérabilité par notre analyse.

Dans l'analyse de la documentation des enquêtes sociales, nous avons observé qu'environ une famille sur dix réapparaît d'une génération à l'autre au SCAS et semble ainsi reproduire des situations d'enfance en danger. Selon Anaut (2002), la répétition transgénérationnelle d'une pathologie des liens familiaux renvoie à un modèle de vulnérabilité qui reproduit la désorganisation et qui stabilise les facteurs de risque. En termes de perspectives, ces cas identifiés dans la documentation des enquêtes sociales pourraient être analysés plus en détail afin de définir les processus et facteurs de répétition transgénérationnelle en protection de la jeunesse.

Les problématiques identifiées dans la documentation des enquêtes sociales sont très diversifiées. Notre analyse a montré que dans les âges de l'enfance, les problématiques intrafamiliales comme le changement de tutelle, la violence domestique et l'incapacité parentale, sont signalées le plus souvent. A l'inverse, dans les âges de l'adolescence, les problématiques étroitement liées au développement du mineur, notamment le comportement conflictuel ou délinquant, dominent les motifs de signalement. Il semble donc que les trajectoires familiales se montrent plus vulnérables à l'une ou l'autre problématique selon l'âge de l'enfant. Cette interaction montre une évolution du risque au cours du développement, mais donne aussi une information précieuse pour mieux cerner les processus intervenant dans une trajectoire familiale confrontée à la vulnérabilité et pour ainsi élaborer des réponses de soutien professionnel.

16.2 La pratique d'enquête sociale

L'analyse de la documentation des enquêtes sociales montre plusieurs tendances dans l'évolution de la pratique d'enquête sociale.

Au niveau de la population, la période de l'adolescence est la plus investie, mais la période de l'enfance semble gagner de l'importance. Certaines problématiques sont davantage liées à l'âge du mineur. Par exemple, les problématiques de changement de tutelle semblent plus liées à l'enfance, alors que celles de la délinquance seraient plus liées à l'adolescence (voir aussi point 14.6).

En outre, certains motifs de signalement semblent être appréciés différemment au cours des années. Par exemple, la toxicomanie du mineur devient de plus en plus perçue comme un comportement de conflit ou de difficulté que comme un comportement délinquant.

Au niveau du temps d'intervention, les urgences ne cessent d'augmenter. De plus, l'évolution au cours des années semble indiquer que ces urgences entraînent davantage d'interventions à plusieurs reprises.

Pour Anaut (2002), les réflexions en termes de résilience sont pertinentes dans le cadre de la protection de la jeunesse grâce à la sollicitation d'aides basées sur les différentes réponses possibles aux causes de danger. Dans notre analyse, les différentes propositions possibles sont regroupées en sept recommandations (voir aussi point 14.9) susceptibles de constituer une réponse aux situations signalées et donc ainsi une réponse à la vulnérabilité de la situation rencontrée.

A notre avis, les évolutions montrent une action sociale de moins en moins centrée sur les mesures de sanction (cf. évolution des problématiques et des ordonnances disponibles) et qui de plus en plus recommandent un travail social en réseau (cf. effet apparemment absent du soutien).

Dans l'avenir et selon un scénario pessimiste, nous mettons en avant le risque que le travail social lié aux enquêtes sociales se réalise de plus en plus dans l'urgence et avec une lourdeur de plus en plus importante des situations signalées. Dans ce cas, une intervention en protection de la jeunesse constituerait le dernier recours et le SCAS rencontrerait des familles caractérisées par une longue trajectoire de souffrance et peut-être même déjà expérimentées dans les différentes offres d'aide à la famille. A l'inverse et selon un scénario optimiste, le travail social se réalise de plus en plus en réseau. L'enquête sociale contenant l'analyse de la situation sociale et familiale du mineur constitue un outil précieux du travail social (voir aussi point 1.2). Elle pourrait alimenter largement l'entente sur les processus diagnostiques des situations de vulnérabilité lors de la mise en réseau des différentes interventions socio-éducatives.

Chapitre 8

Synthèse des résultats

« Car tout le monde croit savoir exactement comment nous devrions vivre. Mais personne ne sait jamais comment il doit lui-même vivre sa propre vie. »
Paulo COELHO, 1994⁴⁶

Chacune des trois études a abouti à des résultats spécifiques, ainsi qu'à sa propre discussion et conclusion. Afin d'articuler ces différents éléments et d'offrir une vision d'ensemble du projet, ce chapitre offre une synthèse mettant en relation les différents résultats obtenus afin de répondre à nos questions de recherche initiales. Les questions de recherche, qui traduisent les intentions de la présente thèse de doctorat (voir introduction), seront mentionnées au fur et à mesure.

La parentalité peut être troublée par des situations de vulnérabilité qui affectent le fonctionnement familial et le développement de l'enfant. Suivant l'approche écosystémique, la trajectoire individuelle et familiale est influencée par de nombreux facteurs provenant de la personne et de ses environnements sociaux (cf. Bronfenbrenner, 1977 ; 1986). Par exemple, la société propose des aides en direction de ces familles, et nous avons centré notre intérêt sur les interventions liées au domaine de la protection de la jeunesse. Dans le « faire face » aux difficultés rencontrées, la notion de résilience familiale, qui met l'accent sur les forces et les trajectoires positives, offre un cadre de réflexion particulièrement intéressant pour analyser les réactions face aux conditions adverses.

1 Le contexte de protection de la jeunesse

Les familles confrontées à des situations de vulnérabilité, et encadrées dans le domaine de la protection de la jeunesse et de l'aide à l'enfance, interagissent avec d'autres personnes ainsi que d'autres situations sociales rencontrées au quotidien. Par exemple, un parent indisponible pour son enfant dû au nombre important d'heures de travail par jour. Dans ce contexte particulier de la protection de la jeunesse, les jeunes voire également les parents sont signalés pour des raisons d'enfance en danger. Ce signalement remet alors en question le développement de l'enfant dans son milieu familial et social et questionne la compétence des parents à assumer leurs fonctions

⁴⁶ Coelho, P. (1994). *L'Alchimiste*. Paris : Editions Anne Carrière, p. 38.

éducatives. Nous avions pour objectif de mieux connaître les différents acteurs ainsi que leurs niveaux d'interaction, car cela détermine le fonctionnement de ce champ d'action sociale. Donc, afin de mieux connaître le contexte luxembourgeois de protection de la jeunesse et ses évolutions, notre première question de recherche était la suivante :

Comment caractériser l'interaction entre les différents acteurs en protection de la jeunesse?

Pour répondre à cette question, nous avons examiné le rôle et l'interaction des acteurs essentiellement à travers l'étude portant sur le discours luxembourgeois sur la protection de la jeunesse (voir chapitre 5).

Nous avons précédemment identifié quatre acteurs, à savoir la législation, la politique, le professionnel et l'usager. L'acteur législateur donne le cadre légal aux interventions. L'acteur politique applique le cadre légal et propose des ajustements suite à sa mise en œuvre. Sous différents mandats possibles de protection ou d'aide, l'acteur professionnel accompagne le jeune et sa famille. Enfin, l'enfant/l'adolescent et les parents constituent l'acteur usager.

Concernant l'interaction des acteurs, nous avons surtout observé une approche dite *top-down*, ce qui correspond à l'intégration de projets politiques (Madeira, 2014). Cette approche favorise l'adaptation du système entier au changement introduit, mais est susceptible de produire des décalages entre les intentions du législateur et les pratiques du terrain (Nagels et al., 2006). Il semble cependant que ce décalage pourrait être résolu dans un petit pays comme le Luxembourg, où les acteurs et les instances sont moins nombreux que dans un pays plus grand. Nous avons regretté qu'une approche *bottom-up*, qui favorise une organisation plus durable et autonome (Madeira, 2014 ; Rodger, 2010), n'est pas été visiblement mise en œuvre dans le discours de la protection de la jeunesse. Par exemple, au niveau de l'objectif visé de mise en réseau des différents acteurs professionnels, cette dernière est certainement pratiquée, mais reste invisible à cause d'une forte présence du *top-down* dans le cadre existant.

Il ressort de notre étude que la trajectoire du discours sur la protection de la jeunesse doit introduire des changements quant au rôle et à l'efficacité de chaque acteur impliqué, notamment en matière d'intervention favorisant le maintien familial et l'élargissement des forces et ressources de la famille, ce qui rejoint les approches de résilience familiale. A la fin de la présente étude (voir chapitre 5), nous avons recommandé de repenser le financement des aides à l'enfance et à la famille, car il ne correspond pas aux logiques du financement existant en termes de sécurité sociale du Grand-Duché. De plus, il ne favorise pas les objectifs visés et il pourrait même amener à des précarités des professions du travail social. En revanche, l'ONE qui gère actuellement ce financement pourrait être

chargé d'observatoire ayant pour mission de rassembler et analyser les situations et les processus dans l'aide à l'enfance et à la famille (cf. Pothmann, 2014).

Un autre regard sur la question de recherche est permis par l'analyse de la documentation des enquêtes sociales (voir chapitre 7) en protection de la jeunesse des années 2006, 2009 et 2012. L'analyse des différentes tendances observées dans la documentation des enquêtes sociales ainsi que les différentes idées énoncées dans les ressources du discours sur la protection de la jeunesse, révèle des changements surtout pour l'année 2009 et donc une évolution au cours des années analysées.

L'année 2009 était une année durant laquelle la protection de la jeunesse se trouvait dans un processus de réforme, et donc d'évolution, ce qui a entraîné de nombreux débats (voir chapitre 5). Pour cette année-ci, l'analyse de la documentation des enquêtes sociales montre le taux le plus bas de placements des mineurs (voir chapitre 7), ce qui semble témoigner de l'intérêt pour des mesures alternatives afin de remédier à la difficulté rencontrée. Néanmoins, ces tendances semblent moins fortes en 2012, ce qui pourrait être dû à la mise en place de l'aide à l'enfance et à la famille.

Concernant l'évolution au cours des années d'analyse, notre étude montre une tendance inquiétante de l'augmentation de l'urgence dans laquelle l'enquête sociale doit être menée. Notre étude révèle également que certains motifs de signalement semblent être appréciés différemment au fil du temps. Ainsi, nous observons cette tendance notamment au niveau de la toxicomanie du mineur qui devient plus perçue comme un comportement de conflit que comme un comportement délinquant. Notre étude est également en faveur d'un travail social en réseau afin d'orienter les réponses aux situations de vulnérabilité signalées vers une perspective de résilience, c'est-à-dire de mobilisation des ressources face aux dangers mises à l'épreuve.

2 L'interaction parentalité et résilience familiale

Préalablement, nous avons évoqué la résilience comme une perspective pour les réponses élaborées en protection de la jeunesse. Du fait de l'intérêt de ce travail pour les trajectoires familiales, nous nous centrons présentement sur la résilience familiale et plus particulièrement sur le rôle du parent dans ce processus. Cet intérêt nous amène à la deuxième question de recherche, qui était la suivante :

Quels sont les facteurs identifiés dans la littérature théorique et qui sont liés au parent dans un processus de résilience familiale?

Cette question trouve principalement réponse dans notre étude de la littérature à l'aide d'une métasynthèse qualitative (voir chapitre 6).

A plusieurs niveaux, le parent agit et interagit pour le bien-être de sa famille. La notion de trajectoire dans une vision écosystémique du développement humain (Bronfenbrenner, 1977 ; 1986) permet de cerner les différentes interactions et d'inclure la dimension temporelle des différents facteurs.

En référence aux résultats de la métasynthèse (voir chapitre 6, point 4), le premier niveau peut être défini dans la personnalité et l'histoire du parent (cf. Belsky, 1984). Le sentiment d'efficacité personnelle, le locus of control interne, l'expression et la régulation émotionnelle, l'assurance de la santé et l'atteinte d'un niveau d'éducation sont définis en tant que facteurs dans la littérature récente examinée.

Dans la relation avec l'enfant, plusieurs facteurs sont identifiés qui soutiennent le parent dans sa parentalité et dans la gestion du fonctionnement familial. Il s'agit notamment du style parental démocratique (cf. Baumrind, 1971 ; Darling & Steinberg, 1993), du sentiment d'efficacité parentale (cf. Durning, 2006 ; Feldman, 2012), de la disponibilité parentale et de l'interaction caractérisée par le soutien de l'enfant (cf. Skinner et al., 2005). Un autre facteur favorable dans les relations proches du parent est constitué par la stabilité de la relation conjugale (cf. Belsky, 1984).

Au niveau familial, le parent établit une communication intrafamiliale ouverte et une organisation à la fois claire et souple dans la vie quotidienne et dans les moments de crise. Il permet la résolution conjointe des problèmes (cf. Walsh, 2006). Il veille au respect des rôles intrafamiliaux et gère les ressources disponibles. Le climat relationnel en famille se caractérise par la cohésion familiale (cf. Durning, 2006). Le parent propose et partage une vision positive de l'avenir (cf. Delage, 2008). De même, il partage et transmet des valeurs et des pratiques culturelles (cf. Durning, 2006 ; Walsh, 2006). Il établit des routines et des rituels et veille au temps passé en commun.

Au niveau social, plusieurs interactions favorables à la résilience familiale, sont liés au parent. Il s'agit de l'entretien des relations sociales et amicales, de la présence de soutien social ou de tuteurs de résilience (cf. Cyrulnik, 2001 ; Delage, 2012) et de l'implication dans la communauté. En outre, la sécurité du quartier d'habitation et l'accès aux services de garde, de formation, de santé et de soutien professionnel sont également identifiés au niveau social et communautaire.

Les éléments présentés dans notre travail montrent que la mise en relation conceptuelle des connaissances sur la parentalité et sur la résilience familiale s'avère aisée. Cependant, cette présence d'éléments communs n'assure pas qu'il y ait forcément une apparition conjointe des deux processus.

Préalablement, nous avons vu que le développement d'une résilience familiale requiert la présence d'une adversité ou d'une vulnérabilité (cf. Cyrulnik, 2000 ; Rutter, 1987). En outre, une famille en situation vulnérable est une famille en difficulté et en souffrance (voir chapitre 2).

Le contexte précis dans lequel la résilience familiale se développe détermine également la place du parent dans un processus de résilience en famille. Dans le travail de métasynthèse, nous avons identifié plusieurs contextes dans lesquels la résilience familiale apparaît (voir chapitre 6). De même, dans les fondements théoriques, nous avons exposé les situations qui rendent les familles vulnérables (voir chapitre 2). Ensuite, nous avons proposé l'établissement de liens entre les contextes investis dans la résilience familiale et les situations familiales identifiées en termes de vulnérabilité, et cela afin de refléter les facteurs liés au parent dans le processus de résilience familiale. D'abord, les structures familiales ont attiré notre attention, par exemple la famille monoparentale et les problématiques liées à l'évolution de la famille (cf. chapitres 2 et 6). Puis les difficultés liées à la santé d'un membre de la famille, qui rendent la famille vulnérable et qui sont très investies dans les travaux sur la résilience. De plus, nous avons identifié comme situation la présence de violence en famille, la situation de migration et les difficultés économiques (cf. chapitres 2 et 6). En résumé, les situations identifiées comme propices en matière de vulnérabilité et de résilience sont essentiellement les mêmes.

Au-delà de ces situations, encore deux cas particuliers sont identifiables dans la littérature : la transmission intergénérationnelle de la vulnérabilité et la multiplication des difficultés (voir chapitre 2). Les réflexions sur la transmission intergénérationnelle de la vulnérabilité et sur la multiplication des difficultés rencontrées questionnent davantage le rôle du parent et les manières de faire face à la vulnérabilité. Les outils utilisés pour apprécier une situation, une pratique ou une capacité et les perspectives d'intervention semblent cibler le plus souvent uniquement le parent.

Le parent occupe donc la place principale dans la gestion des crises familiales et dans le processus de résilience familiale. Pour Gayet (2006), l'adaptation et la compétence éducative sont inséparables. Plus précisément, l'adaptation parentale semble être déterminante pour la résilience familiale, mais paraît dépendre des compétences parentales (cf. chapitre 6). Le questionnement des compétences éducatives renvoie donc au questionnement de la responsabilité parentale (cf. Sellenet, 2009).

La parentalité est prise en charge par l'action sociale qui inclut un vaste champ d'interventions pour toute situation de difficulté ou de vulnérabilité (voir chapitre 1). Ainsi, différentes actions peuvent être mises en place pour soutenir le parent dans sa fonction éducative et sociale.

Parmi les différentes interventions possibles, le domaine de la protection de la jeunesse contient l'appréciation des compétences parentales qui influence le choix des interventions en termes de

risque ou de danger (cf. Sellenet, 2007). Il s'agit d'évaluer une situation familiale vulnérable et complexe qui amène à des décisions difficiles (Serbati et al., 2011). Ce questionnement nous mène aux questions de recherche ci-après.

3 Les familles concernées par l'enquête sociale

Notre intérêt se centre sur les familles en situation de vulnérabilité qui sont signalées au tribunal de la jeunesse et sur lesquelles une enquête sociale est réalisée afin de clarifier le risque ou non de mise en danger de l'enfant. Nous avons énoncé deux questions de recherche. La première soulignait l'intérêt d'un état des lieux dans le but de connaître les caractéristiques de ces familles. La deuxième question visait la détermination des facteurs de vulnérabilité et de résilience des familles précédemment définies. Suivant ce raisonnement, nos deux questions de recherche étaient :

Qu'est-ce qui caractérise les familles concernées par l'enquête sociale?

et

Quels sont les facteurs de vulnérabilité et de résilience de ces familles en difficulté?

Essentiellement, l'analyse de la documentation des enquêtes sociales (voir chapitre 7) traite ces deux questions de recherche. Cette étude a révélé certains facteurs de vulnérabilité et de résilience, facteurs cependant plus nombreux pour la vulnérabilité. A partir de ces facteurs, nous résumons les caractéristiques familiales dévoilées dans l'analyse.

Tout d'abord, les familles monoparentales apparaissent trois fois plus fréquemment dans les dossiers de la protection de la jeunesse que dans la démographie nationale. La monoparentalité constitue donc un facteur de vulnérabilité (cf. chapitre 2). A l'opposé, les familles traditionnelles apparaissent deux fois moins souvent dans les enquêtes comparées à leur niveau national. Suivant ce raisonnement, la structure familiale traditionnelle s'affiche ainsi comme un facteur de résilience.

Ensuite, dans la majorité des cas (70%), un seul enfant fait l'objet d'une enquête sociale, sans qu'il s'agisse forcément d'un enfant unique. De plus, la période de l'adolescence (14-17 ans) est la plus concernée par cette intervention.

Au niveau géographique, les familles résidant dans le canton d'Esch-sur-Alzette sont davantage présentes au SCAS, alors que les cantons de Luxembourg et de Capellen sont moins représentés dans les enquêtes sociales que dans la population nationale.

Quant à la présence de soutien au sein de la famille, celle-ci ne semble pas influencer la trajectoire de l'intervention en protection de la jeunesse. De plus, une famille sur dix a un arrière-plan d'intervention sous contrainte.

Pour finir, les résultats de l'analyse, comparés à l'échelle démographique nationale, indiquent une surreprésentation des mineurs et surtout des parents de nationalité portugaise dans les enquêtes sociales (voir discussion chapitre 7). La nationalité portugaise se montre donc plus vulnérable que les autres nationalités, notamment la nationalité italienne, une population immigrée comparable mais pour laquelle les taux correspondent à ceux de la démographie nationale. Suite à ce constat, nous nous sommes demandé si la haute présence de la nationalité portugaise ne serait qu'un effet transitoire de l'immigration.

Préalablement, nous avons établi le lien entre les contextes investis dans la résilience familiale et les situations familiales définies comme étant vulnérables. A cet effet, nous proposons la mise en relation des situations de résilience et de vulnérabilité avec les problématiques signalées en protection de la jeunesse. Dans cette triangulation, nous observons plusieurs superpositions :

Tout d'abord, les situations de violence sont identifiées à la fois dans la littérature sur les familles vulnérables, dans la littérature sur la résilience familiale, ainsi que dans les signalements du SCAS.

Ensuite, les problématiques repérées dans la documentation des enquêtes sociales et liées aux situations de vulnérabilité susceptibles de contribuer à un processus de résilience sont les suivantes : les grossesses adolescentes, l'indisponibilité parentale et la séparation des parents (cf. chapitre 2), cette dernière étant associée aux problématiques de changement de tutelle au SCAS (cf. chapitre 7).

Pour finir, les structures familiales sont grandement abordées dans la littérature sur la résilience familiale et sur les familles vulnérables, ainsi que dans l'anamnèse familiale en protection de la jeunesse. Surtout la famille monoparentale apparaît actuellement une structure familiale particulièrement susceptible dans la recherche sur la vulnérabilité et sur la résilience que dans la pratique en protection de la jeunesse. De même, les situations familiales de migration trouvent leur considération.

A la lecture des réponses aux questions de recherche, nous remarquons que notre étude a révélé davantage de facteurs de vulnérabilité que de résilience. Bien que le lien avec la résilience familiale s'avère moins aisé, celle-ci offre des perspectives prometteuses de recherche et d'action pour les trajectoires familiales en situation de vulnérabilité.

Chapitre 9

Discussion et conclusion

Ce dernier chapitre reflète d'abord les méthodes de recherche employées en tenant compte de leur point commun avec la méthodologie d'analyse secondaire. Ensuite, nous proposons un bilan des connaissances acquises en mettant en avant les spécificités du Luxembourg et en dégageant des perspectives pour la recherche et l'action sociale.

1 La méthodologie d'analyse secondaire

L'analyse secondaire regroupe un éventail de sources recueillies et soumises à la ré-utilisation des données, ce qui élargit ainsi les résultats en les distinguant de l'analyse originale (Dale, 1993 ; Dargentas, Brugidou, Le-Roux & Salomon, 2006). Les pratiques d'analyse secondaire, aussi appelées méta-analyses, se réfèrent aux procédures appliquées et visent surtout à l'intégration des différents résultats (Glass, 1976). Différentes méthodes dites d'analyses secondaires existent et peuvent être appliquées pour améliorer la compréhension d'un corpus de connaissance de plus en plus important (Bondas & Hall, 2007). Parmi les méthodes d'analyse secondaire se situent les méta-études, les méthodes de synthèse et les ré-analyses de données (Beaucher, 2009).

Chacune des trois études de la partie empirique est réalisée sur base d'une méthodologie d'analyse secondaire. L'interprétation nouvelle des connaissances afin d'élargir ces dernières constitue l'intention commune des études. Par contre, la mise en œuvre est différente pour chacune des études.

1.1 Avantages et limites des méthodologies d'analyse secondaire

Les avantages de l'analyse secondaire se définissent dans la disponibilité des données, dans l'économie d'accès, dans la possibilité d'un recueil rétrospectif et des comparaisons historiques, dans l'accent mis sur les relations, et dans l'acquisition de données relatives à des groupes spécifiques (Dale, 1993). En outre, la recherche sur la base de l'analyse secondaire favorise une attitude plus objective et plus critique grâce au recul et à la distance pris par rapport aux données (Dargentas et al., 2006).

Thorne, Jensen, Kearney, Noblit et Sandelowski (2004) soulignent l'importance d'être vigilant face aux malentendus possibles entre les différentes conceptions méthodologiques du fait de leurs différences. La méthodologie d'analyse secondaire réclame également de la vigilance du fait de la combinaison épistémologique des analyses de données, de données recueillies dans un autre but de recherche et du danger d'influences politiques dans la reformulation de la question de recherche afin de l'adapter aux limites rencontrées (Dale, 1993). Ainsi, la compréhension du contexte, qui peut être de nature historique, intellectuelle ou politique, est primordiale dans les approches d'analyse secondaire des connaissances (Thorne et al., 2004). Les inconvénients et limites concernent donc surtout le manque de contrôle sur les processus de collecte et de construction des données et par la privation de données récentes (Dale, 1993).

1.2 Réflexion sur les méthodes employées

La première étude concernant l'analyse du discours luxembourgeois sur la protection de la jeunesse, utilise toutes les ressources spécifiques et librement accessibles dans une perspective de méthodologie qualitative d'analyse secondaire. La méthode d'analyse du discours vise l'intégration des différentes connaissances en employant une structuration selon les acteurs.

Dans l'analyse du discours luxembourgeois sur la protection de la jeunesse (voir chapitre 5), nous identifions ici trois qualités liées à la méthode utilisée. D'abord, notre étude considère toutes les ressources librement accessibles, qui sont souvent considérées comme des ressources accessoires alors qu'elles transmettent une connaissance importante (cf. de Sardan, 2008). Ensuite, l'analyse permet un « instantané » du discours examiné. Enfin, notre étude donne ainsi un accès aux représentations des acteurs en protection de la jeunesse.

A l'opposé, nous relevons trois limites à l'étude. Tout d'abord, les opinions politiques publiées dans la presse nationale risquent d'affecter la véracité des connaissances sur la protection de la jeunesse. Ces ressources secondaires ne contiennent pas ou peu d'expressions directes des acteurs définis, surtout concernant l'acteur professionnel et l'acteur usager. Autre limite, l'analyse du discours est limitée par la disponibilité des ressources fermement construites. Pour finir, nous supposons la présence d'autres ressources importantes pour cerner le discours, mais inaccessibles pour une personne extérieure au système d'aide et de protection de la jeunesse.

La deuxième étude, la métasynthèse qualitative sur la place du parent dans la résilience familiale (voir chapitre 6), se base également sur une méthodologie qualitative d'analyse secondaire, plus précisément sur une méthode de métasynthèse qualitative afin de déterminer les facteurs liés au parent dans un processus de résilience familiale. Il s'agit d'une conception théorique qui vise

l'approfondissement descriptif et compréhensif du sujet d'étude afin de proposer de nouvelles perspectives interprétatives (Finfgeld, 2003 ; Zimmer, 2006 ; Beaucher & Jutras, 2006). Dans le chapitre 6, nous avons discuté d'autres approches, notamment en fonction d'un positionnement plutôt méthodologique ou théorique (cf. Paterson et al., 2001). Notre étude intègre pour cela un grand nombre de publications issues de banques de données scientifiques. Nous avons associé les thèmes des publications dans le but de les synthétiser autour des contextes d'investigation de la résilience familiale. L'accent est mis sur l'intégration d'un maximum de connaissances et ainsi augmenter le potentiel de l'interprétation (voir chapitre 6).

La troisième étude s'appuie sur une méthodologie quantitative d'analyse secondaire afin d'analyser la documentation des enquêtes sociales. Un dossier d'enquête sociale contient différentes sources écrites permettant la pratique d'analyse de la situation sociale et familiale du mineur signalé (voir chapitre 7).

L'emploi d'une méthode d'analyse secondaire pour la documentation des enquêtes sociales répond aux avantages méthodologiques reconnus. D'abord, nous avons accédé aux trajectoires familiales caractérisées par une situation de vulnérabilité signalée aux autorités judiciaires. Il s'agit d'une population spécifique, désignée comme vulnérable et difficile à cerner (Dale, 1993 ; Hill, 1995). Ensuite, différentes données sur les familles étaient disponibles grâce aux archives du SCAS. Pour finir, notre analyse a bénéficié de la possibilité de recueil rétrospectif par la comparaison des années 2006, 2009 et 2012 (cf. Dale, 1993).

Notre vigilance porte sur la nature des données (cf. Thorne et al., 2004) qui sont recueillies et analysées dans une finalité pratique d'intervention et dans l'objectif de déterminer l'influence du risque de danger pour le mineur. Nous avons utilisé ces données afin de caractériser les familles concernées par ce travail social. Evidemment, nous sommes conscients du manque de contrôle sur les processus de collecte et de construction des données, ainsi que de la privation de données récentes (Dale, 1993).

Suite aux études menées, et aux avantages et limites rencontrées, nous sommes convaincus de la grande richesse dans les méthodes d'analyse secondaire. D'une part, elles permettent la concentration ainsi que la mise en valeur des données existantes. D'autre part, elles permettent un changement de perspective, ce qui favorise la prise de distance face aux données et l'interprétation nouvelle des phénomènes étudiés.

2 Bilan des connaissances

A la fin de chaque projet de recherche se pose la question de savoir ce que sont les connaissances acquises. A cet endroit, nous dressons un bilan à double aspect. D'abord, nous présentons l'apport de cette thèse en fonction des spécificités du Luxembourg. Ensuite, nous dégagons plusieurs perspectives pour la recherche et l'action sociale.

2.1 Spécificités du Luxembourg

Au début de ce travail de thèse, nous avons montré certaines spécificités du Grand-Duché de Luxembourg (voir mise en contexte). Concernant la population, il s'agit d'un pays avec une densité spécifique due à des nombreux frontaliers (44% des salariés) qui viennent y travailler pendant la journée, mais qui vivent dans un pays voisin (Pauly, 2013). Le multilinguisme représente également une spécificité du Luxembourg. Les trois langues inscrites dans la loi, le luxembourgeois, le français et l'allemand, sont les plus utilisées (Fehlen et al., 2014) et souvent simultanément dans la vie quotidienne, ce qui relève un usage particulier des langues. En outre, les migrations sont considérables puisque 43% des résidents sont de nationalité étrangère et que 61,2% de la population ont un arrière-plan migratoire (Thill et al., 2014).

Concernant la démographie particulière des familles, quelques spécificités dans la comparaison du Grand-Duché de Luxembourg avec les autres pays européens et avec les autres pays de l'OCDE doivent être rappelées (voir mise en contexte). Ainsi, au Luxembourg, les taux de mariage sont élevés, mais les taux de divorce impliquant des enfants le sont également. De ce fait, le mariage reste la base pour la naissance d'enfants. Le Luxembourg a un taux faible de familles monoparentales (> 10% des familles), dont la majorité des enfants vit avec leur mère. Ces familles sont davantage touchées par un niveau de vie plus faible, une privation matérielle et des conditions de logement moins favorables (voir mise en contexte). Pour Segalen (2010), le terme de famille monoparentale est souvent associé à celui de la famille à risque. Notre étude sur les trajectoires familiales examinées dans la documentation des enquêtes sociales confirme par leur grande présence (< 30% des familles) cette situation de vulnérabilité. Malgré la diversité et grâce à la tolérance des différentes structures familiales, l'adhésion aux valeurs familiales reste stable (cf. Damon, 2006).

Concernant les aides à l'intention des familles, la dépense publique par des versements en espèces est forte au Luxembourg. Depuis les années 1990, les prestations en service augmentent, mais les aides financières continuent à être la forme la plus importante des prestations familiales (cf. OCDE, 2011).

La sécurité sociale au Luxembourg couvre de nombreux domaines, dont notamment celui des prestations familiales. Il s'agit d'un système qui se sert de plusieurs stratégies, notamment des cotisations et des impôts pour son financement afin d'assurer la sécurité sociale (voir chapitre 5). Le système de sécurité sociale au Luxembourg est un des plus complets d'Europe (Pauly, 2013).

Concernant l'action sociale en faveur des familles, notre travail de thèse s'est centré sur le domaine de la protection de la jeunesse au Luxembourg.

Ce champ d'action est constitué d'un double dispositif d'intervention qui vise d'une part la protection du jeune en risque de danger et, d'autre part, l'aide du jeune et de sa famille en difficulté (voir chapitre 5). Un tel système est présent au Luxembourg, ainsi que dans ses pays voisins (cf. Sénat, 2007). Au Grand-Duché, le volet de protection s'est profondément inspiré de la protection de la jeunesse en Belgique, alors que le volet d'aide s'est fortement appuyé sur l'aide à l'enfance en Allemagne. Au total, le Luxembourg fonctionne à ce sujet avec deux cadres légaux totalement différents, ce qui rend son fonctionnement entre protection et aide plus difficile.

2.2 Perspectives pour la recherche et l'action sociale

Suivant l'argumentation du point précédent, nous commençons par les perspectives centrées sur la protection de la jeunesse au Luxembourg pour ensuite en dégager des perspectives de recherche et de pratique à l'intention des situations de vulnérabilité rencontrées.

Dans l'analyse du discours luxembourgeois sur la protection de la jeunesse et en termes de perspectives, nous avons soulevé l'intérêt de la création future d'un observatoire qui rassemble, analyse et publie les données sur les processus et les usagers dans ce champ d'action. De plus, nous avons recommandé l'analyse de l'ensemble des aides et de leur fonctionnement entre elles (voir chapitre 5). Nous avons critiqué le mode de financement des aides à l'enfance et à la famille qui ne correspond pas au fondement de la sécurité sociale du Luxembourg et qui est susceptible de précariser les emplois dans le secteur social. Actuellement, l'ONE est chargé de ce financement.

En cas de réforme, nous proposons d'abord l'abandon de ce financement et suggérons de revenir au financement par convention, mais ceci d'une manière plus stricte qui tient compte des critiques apportées à ce financement et qui favorise le développement souhaité de la qualité. L'ONE pourrait être chargé du rôle d'observatoire et même devenir une instance proposant la supervision professionnelle au lieu d'exercer le rôle d'une administration financière.

Ensuite, nous conseillons d'unir la loi relative à la protection de la jeunesse et celle relative à l'aide à l'enfance et à la famille dans une loi relative à la protection et à l'aide en faveur de l'enfance, de la jeunesse et de la famille. Nous sommes d'avis qu'un seul cadre légal favoriserait le fonctionnement

partenarial et la mise en réseau des différents acteurs professionnels. Pour son développement, nous suggérons la considération des approches dites bottom-up car elles favorisent une inspiration issue des pratiques déjà élaborées et efficientes entre les différents professionnels.

Enfin, nous avons relevé le caractère peu défini et peu opérationnalisé des notions-clés, telles que le danger ou la détresse, dans les dispositifs légaux. Une recherche appliquée pourra éclairer et opérationnaliser la terminologie employée et la mise en pratique sur le terrain d'interventions sociales. Suivant le raisonnement de notre thèse, aussi bien le danger que la détresse se relèvent de la vulnérabilité.

Précédemment, nous avons montré que la vulnérabilité se présente comme une notion potentielle qui se caractérise par les risques et leur impact éventuel sur la qualité de vie, voire le développement de la personne ou du groupe concerné (voir chapitre 2). Evidemment, il est primordial d'opérationnaliser les risques de la population cible, c'est-à-dire les situations de vulnérabilité des jeunes, des parents et des familles en protection de la jeunesse. Notre étude sur les trajectoires familiales dans la documentation des enquêtes sociales (voir chapitre 7) donne déjà des renseignements sur les pratiques complexes du terrain. Concrètement, cette opérationnalisation pourrait aboutir à un outil diagnostique pour les différents professionnels.

Dans ce travail, nous avons également introduit la notion de résilience qui désigne le processus, la capacité ou le résultat d'une adaptation réussie malgré des circonstances difficiles (voir chapitre 3). En outre l'étude de métasynthèse sur la place des parents dans la résilience familiale (voir chapitre 6) relève que la conception d'intervention se base sur les forces et les ressources de la famille, dont les interventions précoces et les programmes de prévention sont les plus recommandés. Néanmoins, en matière de la protection de la jeunesse, Hildenbrand (2011) élabore l'idée de la résilience en tant que perspective pour donner une orientation aux ressources et pas non seulement aux défaillances de la famille. Suivant ce raisonnement, la résilience offre des perspectives pour les interventions en protection de la jeunesse et donc pour les familles vulnérables, perspectives qui portent surtout sur l'attitude professionnelle envers ses familles (cf. Walsh, 2006 ; Delage, 2008). Concrètement, la perspective de résilience donne la possibilité d'intégrer les forces et les ressources dans un outil diagnostique, mais aussi leur définition dans un cadre légal de l'intervention.

Bibliographie

A

- **Ababsa, M. (2013). Crise agraire, crise foncière et sécheresse en Syrie (2000-2011). *Maghreb-Machrek*, 215(1), 101-122. DOI: 10.3917/machr.215.0101
- Ackermann, T. & Robin, P. (2014). Kinder im Kinderschutz. Zur Konstruktion von Agency in amtlichen Entscheidungsprozessen. In: D. Bühler-Niederberger, L. Alberth & S. Eisentraut (Hrsg.). *Kinderschutz. Wie kindzentriert sind Programme, Praktiken, Perspektiven?* (p. 64-81). Weinheim: Beltz Juventa.
- Adaptation sociale (2005). In : R. Legendre (éd.). *Dictionnaire actuel de l'éducation* (p. 24). Montréal : Guérin.
- Adger, W. N. (2006). Vulnerability. *Global Environmental Change*, 16(3), 268-281. DOI: 10.1016/j.gloenvcha.2006.02.006
- *Ahlborg, T., Misvaer, N. & Möller, A. (2009). Perception of Marital Quality by Parents with Small Children. A Follow-up Study When the Firstborn Is 4 Years Old. *Journal of Family Nursing*, 15(2), 237-263. DOI: 10.1177/1074840709334925
- *Ahlert, I. A. & Greeff, A. P. (2012). Resilience factors associated with adaptation in families with deaf and hard of hearing children. *American Annals of the Deaf*, 157(4), 391-404. DOI: 10.1353/aad.2012.1629
- Ainsworth (Salter), M. D. (1979). Infant-mother attachment. *American Psychologist*, 34(10), 932-937. Traduit par: Richardson, R. & Zazzo, R. (1983). L'attachement mère-enfant. *Enfance*, 1-2, 7-18.
- Ainsworth (Salter), M. D., Blehar, M. C., Waters, E. & Wall, S. (2014). *Patterns of Attachment. A Psychological Study of the Strange Situation*. New York: Psychology Press.
- *Aisenberg, E. & Herrenkohl, T. (2008). Community Violence in Context. Risk and Resilience in Children and Families. *Journal of Interpersonal Violence*, 23(3), 296-315. DOI: 10.1177/0886260507312287
- Alaluf, M. (2004). La sécu dans la tourmente. *Politique – revue de débats*, 37. URL : <http://politique.eu.org/spip.php?article144>
- Albert, I., Ferring, D. & Michels, T. (2013). Intergenerational Family Relations in Luxembourg. Family Values and Intergenerational Solidarity in Portuguese Immigrant and Luxembourgish Families. *European Psychologist*, 18(1), 59-69. DOI: 10.1027/1016-9040/a000125
- Alberth, L., Bühler-Niederberger, D. & Eisentraut, S. (2014). Wo bleiben die Kinder im Kinderschutz? Die Logik der Intervention bei Sozialarbeitern, Ärzten und Hebammen. In: D. Bühler-Niederberger, L. Alberth & S. Eisentraut (Hrsg.). *Kinderschutz. Wie kindzentriert sind Programme, Praktiken, Perspektiven?* (p. 26-61). Weinheim: Beltz Juventa.
- *Ali, M. M., Dwyer, D. S., Vanner, E. A. & Lopez, A. (2010). Adolescent Propensity to Engage in Health Risky Behaviors: The Role of Individual Resilience. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 7(5), 2161-2176. DOI: 10.3390/ijerph7052161
- Ammon, U. (2006). Language Planning for International Scientific Communication: An Overview of Questions and Potential Solutions. *Current Issues in Language Planning*, 7(1), 1-30. DOI: 10.2167/cilp088.0
- *Amoros, P., Pastor, C., Balsells, MA, Fuentes, N., Cruz Molina, M. & Mateos, A. (2009). Programme de formation pour familles d'accueil. Impact sur la qualité de vie des enfants et la résilience familiale. In : N. Nader-Grosbois (éd.). *Résilience, régulation et qualité de vie. Concepts, évaluation et intervention* (p. 187-192). Louvain-la-Neuve : Presses universitaires de Louvain.
- *Amoros, P., Angels Balsells, M., Fuentes-Pelaez, N., Mateos, A. & Pastor, C. (2011). 'Apprendre ensemble, grandir en famille' Programme de soutien socio-éducatif. *La revue internationale de l'éducation familiale*, 30(2), 61-80. DOI: 10.3917/rief.030.0061
- Anaut, M. (2006). Résiliences familiales ou familles résilientes? *Reliance*, 19, 14-17. DOI : 10.3917/reli.019.17
- Anaut, M. (2008). *La résilience. Surmonter les traumatismes*. Paris : Armand Colin.

- **Anaut, M. (2009). La relation de soin dans le cadre de la résilience. *Informations sociales*, 156(6), 70-78.
- Anaut, M. & Cyrulnik, B. (2014). *Résilience. De la recherche à la pratique. 1^{er} congrès mondial sur la résilience*. Paris : Odile Jacob.
- **Antheunis, P., Ercolani-Bertrand, F. & Roy, S. (2007). L'accompagnement parental au cœur des objectifs de prévention de l'orthophoniste. Le travail avec les outils Dialogoris 0/4 ans et Dialogoris 0/4 ans Orthophoniste. *Contraste*, 26(1), 303-320. DOI: 10.3917/cont.026.0303
- Anthony, E. J. (1987). Risk, Vulnerability, and Resilience: An Overview. In: E. J. Anthony & B. J. Cohler (eds.). *The Invulnerable Child* (p. 3-48). New York: The Guilford Press.
- Antonovsky, A. (1979). *Health, Stress, and Coping*. Michigan: Jossey-Bass.
- Antonovsky, A. & Sourani, T. (1988). Family Sense of Coherence and Family Adaptation. *Journal of Marriage and Family*, 50(1), 79-92. DOI : 10.2307/352429
- Association de Protection des Droits des Enfants asbl (2001). La réforme sur la loi sur la protection de la jeunesse. Quelques pistes de réflexion. *Forum für Politik, Gesellschaft und Kultur*, 207, 6-7.
- Arts, W. & Halman, L. (2004). European Values at the turn of the millennium: an introduction. In: W. Arts & L. Halman (eds.). *European Values at the Turn of the Millennium* (p. 1-24). Leiden: Brill.

B

- *Bala, J. & Kramer, S. (2010). Intercultural Dimensions in the Treatment of Traumatized Refugee Families. *Traumatology*, 16(4), 153-159. DOI: 10.1177/1534765610369262
- Ballet, J. (2001). *L'exclusion : Définitions et mécanismes*. Paris : L'Harmattan.
- Barudy, J. & Dantagnan, M. (2007). *De la bientraitance infantile. Compétences parentales et résilience*. Paris : Editions Fabert.
- Baudier, A. & Céleste, B. (2010). *Le développement affectif et social du jeune enfant*. Paris : Armand Colin.
- Baumrind, D. (1971). Current Patterns of Parental Authority. *Developmental Psychology Monograph*, 4(1), 1-103. DOI: 10.1037/h0030372
- *Beardslee, W., Lester, P., Klosinski, L., Saltzman, W., Woodward, K., Nash, W., Mogil, C., Koffman, R. & Leskin, G. (2011). Family-Centered Preventive Intervention for Military Families: Implications for Implementation Science. *Prevention Science*, 12(4), 339-348. DOI: 10.1007/s11121-011-0234-5
- *Beardslee, W. R., Ayoub, C., Watson Avery, M., Watts, C. L. & O'Carroll, K. L. (2010). Family Connections: An Approach for Strengthening Early Care Systems in Facing Depression and Adversity. *American Journal of Orthopsychiatry*, 80(4), 482-495. DOI: 10.1111/j.1939-0025.2010.01051.x
- Beaucher, V. (2009). Revue de trois publications portant sur l'analyse secondaire en recherche qualitative. *Recherches qualitatives*, 28(1), 149-157.
- Beaucher, V. & Jutras, F. (2007). Étude comparative de la métasynthèse et de la méta-analyse qualitative. *Recherches Qualitatives*, 27(2), 58-77.
- *Bekaert, J., Masclet, G., Caron, R. (2012). Élaboration et validation de l'inventaire des facteurs de résilience (IFR-40). *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, 60(3), 176-182. DOI: 10.1016/j.neurenf.2011.12.005
- Beliveau, M.-J. & Moss, E. (2009). Le rôle joué par les événements stressants sur la transmission intergénérationnelle de l'attachement. *Revue européenne de psychologie appliquée*, 59(1), 47-58. DOI : 10.1016/j.erap.2008.08.002
- *Bellin, M. H., Kovacs, P. J. & Sawin, K. J. (2008). Risk and Protective Influences in the Lives of Siblings of Youths with Spina Bifida. *Health & Social Work*, 33(3), 199-209. DOI: 10.1093/hsw/33.3.199
- *Bell-Tolliver, L., Burgess, R. & Brock, L. J. (2009). African American Therapists Working with African American Families: An Exploration of the Strengths Perspective in Treatment. *Journal of Marital and Family Therapy*, 35(3), 293-307. DOI: 10.1111/j.1752-0606.2009.00117.x

- Belsky, J. (1984). The Determinants of Parenting: A Process Model. *Child Development*, 55(1), p. 83-96. DOI : 10.2307/1129836
- Benjamin, R. (2007). *L'Action sociale pour un changement de société*. Paris : L'Harmattan.
- *Benzies, K. & Mychasiuk, R. (2009). Fostering family resiliency: a review of the key protective factors. *Child and Family Social Work*, 14(1), 103-114. DOI: 10.1111/j.1365-2206.2008.00586.x
- *Benzies, K. M., Trute, B., Worthington, C., Reddon, J., Keown, L.-A. & Moore, M. (2011). Assessing Psychological Well-Being in Mothers of Children with Disability: Evaluation of the Parenting Morale Index and Family Impact of Childhood Disability Scale. *Journal of Pediatric Psychology*, 36(5), 506-516. DOI: 10.1093/jpepsyjsq081
- *Berger, R. & Weiss, T. (2009). The Posttraumatic Growth Model: An Expansion to the Family System. *Traumatology*, 15(1), 63-74. DOI: 10.1177/1534765608323499
- Bertaux, D. (2010). *Le récit de vie*. Paris : Armand Colin.
- **Bérubé, L. & Fourcade, S. (2010). Des politiques familiales généreuses malgré la crise – Entretien avec deux responsables du domaine. *Santé, Société et Solidarité*, 9(2), 117-125. DOI : 10.3406/oss.2010.1422
- Besse, M. (2011). La parentalité : une mise au neutre des parents? *Vie sociale et traitements*, 110(2), p. 30-35. DOI : 10.3917/vst.110.0030
- Bhamra, R., Dani, S. & Burnard, K. (2011). Resilience: the concept, a literature review and future directions. *International Journal of Production Research*, 49(18), 5375-5393. DOI: 10.1080/00207543.2011.563826
- Bidou, J. E. & Droy, I. (2013). De la vulnérabilité individuelle aux syndromes de vulnérabilité : quelles mesures? *Revue Tiers Monde*, 213(1), 123-142. DOI : 10.3917/rtm.213.0123
- *Binnendyk, L., Fossett, B., Cheremshynski, C., Lohrmann, S., Elkinson, L. & Miller, L. (2009). Toward an Ecological Unit of Analysis in Behavioral Assessment and Intervention with Families of Children with Developmental Disabilities. In: G. Dunlap, W. Sailor, G. Sugai & R. Horner (eds.). *Handbook of Positive Behavior Support* (p. 73-106). LLC: Springer.
- *Black, K. & Lobo, M. (2008). A Conceptual Review of Family Resilience Factors. *Journal of Family Nursing*, 14(1), p. 33-55. DOI: 10.1177/1074840707312237
- Bodson, L. (2006). Entre père et mère, beau-père et belle-mère : avec qui vivent les enfants? *Vivre au Luxembourg – Chroniques de l'enquête PSELL*, 22. URL : <http://www.statistiques.public.lu/catalogue-publications/vivre-Luxembourg/2006/22-2006.pdf>
- Bodson, L. (2010). De plus en plus de femmes sans enfant. *Les cahiers du CEPS/INSTEAD*, 5. URL: <http://www.statistiques.public.lu/catalogue-publications/cahiers-CEPS/2010/05-femmes-sans-enfant.pdf>
- *Bogenschneider, K., Little, O. M., Ooms, T., Benning, S., Cadigan, K. & Corbett, S. (2012). The Family Impact Lens: A Family-Focused, Evidence-Informed Approach to Policy and Practice. *Family Relations*, 61(3), 514-531. DOI: 10.1111/j.1741-3729.2012.00704.x
- Bonanno, G. A. (2004). Loss, Trauma, and Human Resilience. Have We Underestimated the Human Capacity to Thrive After Extremely Aversive Events? *American Psychologist*, 59(1), 20-28. DOI: 10.1037/003-066X.59.1.20
- Bondas, T. & Hall, E. O. C. (2007). Challenges in Approaching Metasynthesis Research. *Qualitative Health Research*, 17(1), 113-121. DOI: 10.1177/1049732306295879
- Bonvalet, C. & Lelièvre, E. (1995). Du concept de ménage à celui de l'entourage : une redéfinition de l'espace familial. *Sociologie et sociétés*, 27(2), 177-190. DOI : 10.7202/001076ar
- *Borden, L. A., Schultz, T. R., Herman, K. C. & Brooks, C. M. (2010). The Incredible Years Parent Training Program: Promoting Resilience through Evidence-Based Prevention Groups. *Group Dynamics: Theory, Research, and Practice*, 14(3), 230-241. DOI: 10.1037/a0020322
- *Borst, U. (2011). Was heißt schon normal? Trauerreaktionen im Kontext verstehen und verändern. *Psychotherapie-Wissenschaft*, 1(2), 117-124.
- Bouché, J. (2001). La plus grande détresse. *Forum für Politik, Gesellschaft und Kultur*, 211, 17-20.

- Bourdieu, P. (1986). L'illusion biographique. *Actes de recherche en sciences sociales*, 62-63, 69-72. DOI : 10.3406/arss.1986.23.17
- Bourdieu, P. (1993). À propos de la famille comme catégorie réalisée. *Actes de recherche en sciences sociales*, 100, p. 33-36. DOI : 10.3406/arss.1993.3070
- Bousselin, A. (2008). Situation d'emploi des femmes qui viennent d'avoir leur premier enfant. *Vivre au Luxembourg – Chroniques de l'enquête PSELL*, 47. URL : <http://www.statistiques.public.lu/catalogue-publications/vivre-Luxembourg/2008/47-2008.pdf>
- *Bouteyre, E. (2010). La résilience face aux tracas quotidiens vécus par les parents d'enfant malade ou handicapé. *Bulletin de psychologie*, 510(6), 423-428. DOI: 10.3917/bopsy.510.0423
- Bowlby, J. (1988). Developmental psychiatry comes of age. *American Journal of Psychiatry*, 145(1), 1-10. Traduit par : Pollak-Cornillot, M. (1992). L'avènement de la psychiatrie développementale a sonné. *Devenir*, 4(4), 7-31.
- Boyer, F., Strayer, F. & Ponce, C. (2005). Les études des relations sociales précoce : sommes-nous trop « sûre » avec l'attachement ou trop « attaché » à la sécurité? *Psychologie française*, 50, 211-223. DOI : 10.1016/j.psfr.2004.10.001
- *Boyraz, G. & Sayer, T. V. (2011). Psychological Well-Being among Fathers of Children with and Without Disabilities: The Role of Family Cohesion, Adaptability, and Paternal Self-Efficacy. *American Journal of Men's Health*, 5(4), 286-296. DOI: 10.1177/1557988310372538
- Braconnier, A. (2011). Résistance. In : R. Doron & F. Parot (dir.). *Dictionnaire de psychologie* (p. 630). Paris : PUF.
- Braconnier, V., Desmet, H., Humbeeck, B., Pourtois, J.-P. & Terrisse, B. (2007). *Une méthodologie de l'état de danger. Rapport de recherche*. Mons : Université de Mons-Hainaut.
- Bresson, M. (2010). *Sociologie de la précarité*. Paris : Armand Colin.
- Breulheid, S. & Genevois, A.-S. (2008). Portrait des familles monoparentales. *Vivre au Luxembourg – Chroniques de l'enquête PSELL*, 45. URL : <http://www.statistiques.public.lu/catalogue-publications/vivre-Luxembourg/2008/45-2008.pdf>
- Bronfenbrenner, U. (1977). Toward an Experimental Ecology of Human Development. *American Psychologist*, 32(7), 513-531. DOI: 10.1037/0003-066X.32.7.513
- Bronfenbrenner, U. (1986). Ecology of the Family as a Context for Human Development: Research Perspectives. *Developmental Psychology*, 22(6), 723-742. DOI: 10.1037/0012-1649.22.6.723
- Bronfenbrenner, U. (1995). Developmental Ecology through Space and Time: A Future Perspective. In: P. Moen, G. H. Elder & K. Luscher (eds.). *Examining lives in context: Perspectives on the ecology of human development* (p. 619-647). Washington: American Psychological Association.
- Bruchon-Schweitzer, M. (2001). Le coping et les stratégies d'ajustement face au stress. *Recherche en soins infirmiers*, 67, 68-83.
- *Bugge, K. E., Helseth, S. & Darbyshire, P. (2009). Parents' experiences of a Family Support Program when a parent has incurable cancer. *Journal of Clinical Nursing*, 18(24), 3480-3488. DOI: 10.1111/j.1365-2702.2009.02871.x

C

- Caglar, H. (2010). *Les familles monoparentales. Matricentriques et patricentriques hétéro et homosexuelles*. Paris : L'Harmattan.
- Cairn.info (2014). *A propos de Cairn.info*. URL : <http://www.cairn.info/a-propos.php>
- *Carpenter, J. & McConkey, R. (2012). Disabled Children's Voices: The Nature and Role of Future Empirical Enquiry. *Children & Society*, 26(3), 251-261. DOI: 10.1111/j.1099-0860.2012.00438.x
- Castel, R. (1994). La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation. *Cahiers de recherche sociologique*, 22, 11-27. DOI : 10.7202/1002206ar

Centre Information Jeunes (14-05-2009). Les aides à la famille. *Les Cahiers du CJ*. URL : http://cij.lu/wp-content/uploads/Les_aides_a_la_famille.pdf

*Chadwick, D. D., Mannan, H., Iriarte, E. G., McConkey, R., O'Brien, P., Finlay, F., Lawlor, A. & Harrington, G. (2012). Family Voices: Life for Family Carers of People with Intellectual Disabilities in Ireland. *Journal of Applied Research in Intellectual Disabilities*, 26(2), 119-132. DOI: 10.1111/jar.12003

*Chandrasena, A. N., Mukherjee, R. A. S. & Turk, J. (2009). Fetal Alcohol Spectrum Disorders: An Overview of Interventions for Affected Individuals. *Child and Adolescent Mental Health*, 14(4), 162-167. DOI: 10.1111j.1475-3588.2008.00504.x

Charron, C., Dumet, N., Guéguen, N., Lieury, A. & Rusinek, S. (2014). *Les 500 mots de la psychologie*. Paris : Dunod.

Cingolani, P. (2011). *La précarité*. Paris : PUF.

*Clarke, V., Burns, M. & Burgoyne, C. (2008). 'Who Would Take Whose Name?' Accounts of Naming Practices in Same-sex Relationships. *Journal of Community & Applied Social Psychology*, 18(5), 420-439. DOI: 10.1002/casp.936

Clot Y. (1989). L'autre illusion biographique. *Enquête, biographie et cycle de vie*, 5. URL : <http://enquête.revues.org/document99.html>

CNPF – Caisse nationale des prestations familiales (2014). *Congé parental*. URL : <http://www.cnpf.lu/conge-parental/>

Cochran, M. (1988). Faire face à la vulnérabilité de la jeunesse et de la famille : l'art de transférer le pouvoir dans une perspective écologique. *Revue canadienne de Santé publique*, 79(2), 12-19.

Code Civil en vigueur dans le Grand-Duché de Luxembourg, annoté d'après la jurisprudence luxembourgeoise (Ministère de la Justice, 2014).

Coeckelbergh, M. (2013). *Human Being @ Risk. Enhancement, Technology, and the Evaluation of Vulnerability Transformations*. Dordrecht: Springer.

Coelho, P. (1994). *L'Alchimiste*. Paris : Editions Anne Carrière.

Cohen, V. (1997). La vulnérabilité relationnelle. Essai de cadrage et de définition. *Socio-anthropologie*, 1. URL: <http://socio-anthropologie.revues.org/index74.html>

*Coldwell, J., Meddings, S. & Camic, P. M. (2011). How people with psychosis positively contribute to their family: a grounded theory analysis. *Journal of Family Therapy*, 33(3), 353-371. DOI: 10.1111/j.1467-6427.2010.00513.x

Conseil d'Etat (2013). *Le Conseil d'Etat du Grand-Duché de Luxembourg*. Luxembourg : Service information et presse du gouvernement luxembourgeois.

Conseil de l'Europe (2002). *La politique de la jeunesse au Luxembourg. Rapport d'un groupe d'experts commis par le Conseil de l'Europe*. Strasbourg : Editions du Conseil de l'Europe.

Cooper, H. (2010). *Research Synthesis and Meta-Analysis. A Step-by-Step Approach*. Thousand Oaks: SAGE Publications.

*Corliss, B. A., Lawrence, E. C. & Nelson, M. A. (2008). Families of Children with Serious Emotional Disturbances: Parent Perceptions of Family Resources and Stressors. *Child and Adolescent Social Work Journal*, 25(4), 271-285. DOI: 10.1007/s10560-008-0126-0

*Coulter, S. (2013). Systemic psychotherapy as an intervention for post-traumatic stress responses: an introduction, theoretical rationale and overview of developments in an emerging field of interest. *Journal of Family Therapy*, 35(4), 381-406. DOI: 10.1111/j.1467-6427.2011.00570.x [Online Version 2011]

*Cowling, V. & Garrett, M. (2012). A Child-inclusive Family Intervention in a Community Adult Mental Health Service. *Australian and New Zealand Journal of Family Therapy*, 33(2), 101-113. DOI: 10.1017/aft.2012.13

*Coyle, J. P., Nochajski, T., Maguin, E., Safyer, A., DeWit, D. & Macdonald, S. (2009). An Exploratory Study of the Nature of Family Resilience in Families Affected by Parental Alcohol Abuse. *Journal of Family Issues*, 30(12), 1606-1623. DOI: 10.1177/0192513X09339478

- *Coyle, J. P. (2011). Resilient Families Help Make Resilient Children. *Journal of Family Strengths*, 11(1). URL: <http://digitalcommons.library.tmc.edu/jfs/vol11/iss1/5>
- *Coyne, E., Wollin, J. & Creedy, D. K. (2012). Exploration of the family's role and strengths after a young woman is diagnosed with breast cancer: Views of women and their families. *European Journal of Oncology Nursing*, 16(2), 124-130. DOI: 10.1016/j.ejon.2011.04.013
- **Crépin, C. (2007). Familles et territoires. Quelques perspectives d'ici à 2030. *Recherches et Prévision*, 87(1), 89-95. DOI : 10.3406/caf.2007.2277
- Croix rouge luxembourgeoise (2014). *Familles en détresse*. URL: <http://www.croix-rouge.lu/familles-en-detresse/>
- *Cuzzocrea, F., Larcan, R., Baiocco, R. & Costa, S. (2011). Family Functioning, Parenting, and Couple Satisfaction in Families of Children with a Disability. *Rivista di studi familiari*, 16(2), 7-24.
- Cyrulnik, B. (2000). La résilience ou le ressort intime. In : J.-P. Pourtois & H. Desmet (dir.) *Relation familiale et résilience* (p. 95-111). Paris : L'Harmattan.
- Cyrulnik, B. (2001). Manifeste pour la résilience. *Spirale*, 18(2), 77-82. DOI : 10.3917/spi.018.0077
- Cyrulnik, B. (2002). *Un merveilleux malheur*. Paris : Odile Jacob.
- Cyrulnik, B. (2012). Pourquoi la résilience? In : B. Cyrulnik & G. Jorland (dir.). *Résilience. Connaissances de base* (p. 7-17). Paris : Odile Jacob.
- Cyrulnik, B. (2013). La résilience : un processus multicausal. *Revue française des affaires sociales*, 1-2(1), 15-19.
- Cyrulnik, B. (2014). Pourquoi la résilience? In : M. Anaut & B. Cyrulnik (dir.). *Résilience. De la recherche à la pratique. 1^{er} congrès mondial sur la résilience* (p. 7-21). Paris : Odile Jacob.

D

- Dahlin, L., Cederblad, M., Antonovsky, A. & Hagnell, O. (1990). Childhood vulnerability and adult invincibility. *Acta Psychiatrica Scandinavica*, 82(3), 228-232. DOI : 10.1111/j.1600-0447.1990.tb03058.x
- Dale, A. (1993). Le rôle de l'analyse secondaire dans la recherche en sciences sociales. *Sociétés Contemporaines*, 14-15, 7-21. DOI : 10.3406/socco.1993.1124
- Damon, J. (2006). La valeur « famille » en tendances. Un modèle en évolution. *Informations sociales*, 136(8), 112-120.
- Damon, J. (2014). *L'exclusion*. Paris : PUF.
- Dargentas, M., Brugidou, M., Le-Roux, D. & Salomon, A.-C. (2006). Compte-rendu des Journées Internationales : L'analyse secondaire en recherche qualitative, utopie ou perspectives nouvelles? *Bulletin de Méthodologie Sociologique*, 90(1), 43-55. DOI : 10.1177/075910630609000105
- Darling, N. & Steinberg, L. (1993). Parenting Style as Context: An Integrative Model. *Psychological Bulletin*, 113(3), 487-496. DOI : 10.1037/0033-2909.113.3.487
- Darmon, M. (2010). *La socialisation. Domaines et approches*. Paris : Armand Colin.
- Darnaux, T. (2012). La résilience un outil systémique pour réfléchir. *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, 48(1), 119-128. DOI : 10.3917/ctf.048.0119
- Dauphin, S. (2010). Intérêt de l'enfant et action publique. *Informations sociales*, 160(4), 4-5.
- *Davey, M. P., Nino, A., Kissil, K. & Ingram, M. (2012). African American Parents' Experiences Navigating Breast Cancer While Caring for Their Children. *Qualitative Health Research*, 22(9), 1260-1270. DOI: 10.1177/1049732312449211
- *Davis, C. G., Harasymchuk, C. & Wohl, M. J. A. (2012). Finding Meaning in a Traumatic Loss: A Families Approach. *Journal of Traumatic Stress*, 25(2), 142-149. DOI: 10.1002/jts.21675

- De Gaulejac, V., Le Fourn, J.-Y. & Francequin, G. (2008). Parcours, trajectoires, histoires, récits? *Enfances & Psy*, 38(1), 114-121. DOI : 10.3917/ep.038.0114
- De Gaulejac, V. & Legrand, M. (2010). *Intervenir par le récit de vie. Entre histoire collective et histoire individuelle*. Toulouse : Editions Èrès.
- Degiovanni, C. (2011). Vulnérabilité. *Laennec*, 59(2), 4-6. DOI : 10.3917/lae.112.0004
- De Haan, L., Hawley, D. R. & Deal, J. E. (2002). Operationalizing Family Resilience: A Methodological Strategy. *The American Journal of Family Therapy*, 30(4), 275-291. DOI: 10.1080/01926180290033439
- De Haan, L. G., Hawley, D. R. & Deal, J. E. (2013). Operationalizing Family Resilience as Process: Proposed Methodological Strategies. In: D. S. Becvar (ed.). *Handbook of Family Resilience* (p. 17-29). New York: Springer.
- *De Klerk, H. & Greeff, A. P. (2011). Resilience in Parents of Young Adults with Visual Impairments. *Journal of Visual Impairment & Blindness*, 105(7), 414-424.
- De Sardan, J.-P. O. (2008). *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*. Louvain-la-Neuve : Bruylant-Académie.
- De Singly, F. (2010). *Sociologie de la famille contemporaine*. Paris : Armand Colin.
- Delage, M. (2008). *La résilience familiale*. Paris : Odile Jacob.
- Delage, M. (2010). La famille confrontée au traumatisme. Déchirure des liens et résilience. In : M. Delage & B. Cyrulnik (dir.). *Famille et Résilience* (p. 17-38). Paris : L'Harmattan.
- Delage, M. (2012). Résilience et famille. In : B. Cyrulnik & G. Jorland (dir.). *Résilience. Connaissances de base* (p. 97-114). Paris : Odile Jacob.
- Delage, M., Cyrulnik, B., Benghozi, P., Clervoy, P., Petitjean, M., Perrin, F. & Lussiana, S. (2006). La famille et les liens d'attachement en thérapie. *Thérapie familiale*, 27(3), 243-262. DOI : 10.3917/tf.063.0243
- **Delawarde, C., Briffault, X. & Saïas, T. (2014). L'enfant, sa famille et la santé publique : une faible périlleuse? L'aide à la parentalité dans une perspective préventive : trois approches sur la question. *Devenir*, 26(1), 45-58. DOI : 10.3917/dev.141.0045
- Delion, P. (2011). *La fonction parentale*. Bruxelles : Ministère de la Communauté française de Belgique.
- **Demers, L. (2009). Le système de protection au Québec : l'organisation de services en soutien aux enfants en difficulté et à leur famille. *Santé, Société et Solidarité*, 8(1), 81-89. DOI: 10.3406/oss.2009.1322
- *Dhar, R. L. (2009). Living with a developmentally disabled child: attitude of family members in India. *The Social Science Journal*, 46(4), 738-755. DOI: 10.1016/j.soscij.2009.05.009
- Dicquemare, D. (2000). La résistance au changement, produit d'un système et d'un individu. *Les cahiers de l'Actif*, 292-293, p. 81-96.
- *Dimbuene, Z. T. & Defo, B. K. (2011). Risky sexual behaviour among unmarried young people in Cameroon: another look at family environment. *Journal of Biosocial Science*, 43(2), 129-153. DOI: 10.1017/S0021932010000635
- Dixon-Woods, M., Agarwal, S., Jones, D., Young, B. & Sulton, A. (2005). Synthesising qualitative and quantitative evidence: A review of possible methods. *Journal of Health Services Research & Policy*, 10(1), 45-53. DOI: 10.1258/1355819052801804
- **Djaoui, E. (2012). Se confronter à l'intime et à la culture de l'autre. L'intervention socio-éducative au domicile du migrant. *Les Cahiers Dynamiques*, 57(4), 62-69. DOI : 10.3917/lcd.057.0062
- *Doege, D., Aschenbrenner, R. M., Nassal, A., Holtz, K. L. & Retzlaff, R. (2011). Familienkohärenz und Resilienz bei Eltern von Kindern mit intellektueller Behinderung. *Zeitschrift für Gesundheitspsychologie*, 19(3), 113-121. DOI: 10.1026/0943-8149/a000042
- *Drummond, A., Looman, W. S. & Phillips, A. (2012). Coping Among Parents of Children with Special Health Care Needs With and Without a Health Care Home. *Journal of Pediatric Health Care*, 26(4), 266-275. DOI: 10.1016/j.pedhc.2010.12.005

- **Ducarroz, B. (2005). Pour une implication renouvelée des CAF dans les domaines du logement et de l'habitat. *Informations sociales*, 123(3), 31-32.
- **Dugnat, M. (2005). Implications cliniques et groupales des émotions en périnatalité. *Spirale*, 33(1), 69-76. DOI : 10.3917/spi.033.0069
- **Dugnat, M.-N. & Palheire, I. (2008). Psychologue-prévention : Au-devant d'une attention particulière pour le lien parent-enfant. *Le Journal des psychologues*, 262(9), 26-31. DOI : 10.3917/jdp.262.0026
- Dumez, H. (2011). Faire une revue de la littérature: pourquoi et comment? *AEGIS le Libellio*, 7(2), 15-27.
- *Duncan, L. G. & Bardacke, N. (2010). Mindfulness-Based Childbirth and Parenting Education: Promoting Family Mindfulness during the Perinatal Period. *Journal of Child and Family Studies*, 19(2), 190-202. DOI: 10.1007/s10826-009-9313-7
- *Dupays-Gieu, A. (2010). Vipère au poing. L'écriture d'une violence intrafamiliale. *Dialogue*, 187(1), 127-140. DOI: 10.3917/dia.187.0127
- *Duriez, N. (2009). Thérapie familiale et apprentissage de nouveaux modèles de régulation émotionnelle dans les familles à transaction addictive. In : N. Nader-Grosbois (éd.). *Résilience, régulation et qualité de vie. Concepts, évaluation et intervention* (p. 199-204). Louvain-la-Neuve: Presses Universitaires de Louvain.
- Durning, P. (2006). *Éducation familiale. Acteurs, processus et enjeux*. Paris : L'Harmattan.
- Dutrenit, J.-M. (2001). *Action sociale et qualité sociale*. Paris : L'Harmattan.

E

- *Eagle, J. W. (2009). The Role of Family and Situational Problems in Understanding and Reducing Impairment. In: S. Goldstein & J. Naglieri (eds.). *Assessing Impairment: From Theory to Practice* (p. 15-30). LLC: Springer. DOI: 10.1007/978-0-387-87542-2_3
- **Elbaum, M. (2012). La « politique des indicateurs » : contenu et limites. *Politiques sociales et familiales*, 110(1), 65-75. DOI : 10.3406/caf.2012.2734
- *Eldar-Avidan, D., Haj-Yahia, M. M. & Greenbaum, C. W. (2009). Divorce is a part of my life... Resilience, Survival, and Vulnerability: Young Adults' Perception of the Implications of Parental Divorce. *Journal of Marital and Family Therapy*, 35(1), 30-46. DOI: 10.1111/j.1752-0606.2008.00094.x
- *Emerson, E., Einfeld, S. & Stancliffe, R. J. (2011). Predictors of the persistence of conduct difficulties in children with cognitive delay. *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, 52(11), 1184-1194. DOI: 10.1111/j.1469-7610.2011.02413.x
- *Eng, S., Mulsow, M., Cleveland, H. & Hart, S. L. (2009). Academic Achievement among Adolescents in Cambodia: Does Caregiver Trauma Matter? *Journal of Community Psychology*, 37(6), 754-768. DOI: 10.1002/jcop.20329
- **Escande, M.-T. (2007). Les dépenses d'action sociale des CAF en 2005. *Recherches et Prévisions*, 87(1), 71-76. DOI : 10.3406/caf.2007.2274
- **Escande, M.-T. (2009). Les dépenses d'action sociale des CAF en 2008. *Politiques sociales et familiales*, 97(1), 65-70. DOI : 10.3406/caf.2009.2477
- *Esposito-Smythers, C., Wolff, J., Lemmon, K.M., Bodzy, M., Swenson, R. R. & Spirito, A. (2011). Military Youth and the Deployment Cycle: Emotional Health Consequences and Recommendations for Intervention. *Journal of Family Psychology*, 25(4), 497-507. DOI: 10.1037/a0024534
- E.T. & F.N. (1999). "Jugendschutz" in Luxemburg: Repression statt Hilfe? *Forum für Politik, Gesellschaft und Kultur*, 191, 41-48.
- European Values Study (N.N.). *About EVS*. URL: <http://www.europeanvaluesstudy.eu/evs/about-evs/>

F

- Fablet, D. (2009). *Expérimentations et innovations en protection de l'enfance. De la séparation au maintien des liens parents-enfants*. Paris : L'Harmattan.
- Fablet, D. (2010). *De la suppléance familiale au soutien à la parentalité*. Paris : L'Harmattan.
- *Fagan, J., Palkovitz, R., Roy, K. & Farrie, D. (2009). Pathways to Paternal Engagement: Longitudinal Effects of Risk and Resilience on Nonresident Fathers. *Developmental Psychology*, 45(5), 1389-1405. DOI: 10.1037/a0015210
- *Fagan, J. & Lee, Y. (2012). Effects of Fathers' Early Risk and Resilience on Paternal Engagement with 5-Year-Olds. *Family Relations*, 61(5), 878-892. DOI: 10.1111/j.1741-3729.2012.00741.x
- Fehlen, F., Heinz, A., Peltier, F. & Thill, G. (2014). Les langues. In : S. Allegrezza, D. Ferring, H. Willems & P. Zahnen (éd.). *La société luxembourgeoise dans le miroir du recensement de la population* (p. 95-112). Luxembourg : Editions Saint-Paul.
- Feldman, R. (2012). Bio-behavioral Synchrony: A Model for Integrating Biological and Microsocial Behavioral Processes in the Study of Parenting. *Parenting: Science and Practice*, 12(2-3), 154-164. DOI: 10.1080/15295192.2012.683342
- Ferguson, G., Pérez-Llantada, C. & Plo, R. (2011). English as an international language of scientific publication: a study of attitudes. *World Englishes*, 30(1), 41-59. DOI: 10.1111/j.1467-971X.2010.01656.x
- Ferring, D., Willems, H., Thill, G., Peltier, F. & Heinz, A. (2014). Ménages. In : S. Allegrezza, D. Ferring, H. Willems & P. Zahnen (éd.). *La société luxembourgeoise dans le miroir du recensement de la population* (p. 139-186). Luxembourg : Editions Saint-Paul.
- Fieulaine, N., Apostolidis, T. & Olivetto, F. (2006). Précarité et troubles psychologiques : l'effet médiateur de la perspective temporelle. *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, 72(4), 51-64.
- *Fincham, F. D. & Beach, S. R. H. (2010). Of Memes and Marriage: Toward a Positive Relationship Science. *Journal of Family Theory & Review*, 2(1), 4-24. DOI: 10.1111/j.1756-2589.2010.00033.x
- Finfgeld, D. L. (2003). Metasynthesis: The State of the Art – So Far. *Qualitative Health Research*, 13(7), 893-904. DOI: 10.1177/1049732303253462
- Fitzpatrick, C. (2011). What is the Difference between 'Desistance' and 'Resilience'? Exploring the Relationship between Two Key Concepts. *Youth Justice*, 11(3), 221-234. DOI: 10.1177/1473225411420528
- *Fletcher, A. J., Hunt, J., Channon, S. & Hammond, V. (2012). Psychological Impact of Repair Surgery in Cleft Lip and Palate. *International Journal of Clinical Pediatrics*, 1(4-5), 93-96. DOI: 10.4021/ijcp39w
- Fleury, C. (2010a). La famille : une valeur sûre. *Les Cahiers du CEPS*, 14. URL : <http://www.statistiques.public.lu/catalogue-publications/cahiers-CEPS/2010/14-famille-sure.pdf>
- Fleury, C. (2010b). Migration et solidarité intergénérationnelle : le cas des immigrants portugais du Luxembourg. *Lien social et Politique*, 64, 95-111. DOI : 10.7202/1001402ar
- Flick, U. (2011). *Triangulation. Eine Einführung*. Wiesbaden : VS Verlag für Sozialwissenschaften.
- Folkman, S., Lazarus, R. S., Dunkel-Schetter, C., DeLongis, A. & Gruen, R. J. (1986). Dynamics of a Stressful Encounter: Cognitive Appraisal, Coping, and Encounter Outcomes. *Journal of Personality and Social Psychology*, 50(5), 992-1003. DOI: 10.1037/0022-3514.50.5.992
- Forum (2001). Jugendschutz in Luxemburg. Ein Gesetz hat ausgedient! *Forum für Politik, Gesellschaft und Kultur*, 205, 15-16.
- Forum (2009). Regain d'absolutisme? Le juridique est-il encore protectionnel? Réflexions sur les tendances actuelles en matière de protection de la jeunesse. *Forum für Politik, Gesellschaft und Kultur*, 285, 4-5.
- **Förster, M. & Richardson, D. (2011). Réduction de la pauvreté des enfants: comparaisons internationales. *Politiques sociales et familiales*, 104(1), 63-75. DOI: 10.3406/caf.2011.2598

- *Foster, K., O'Brien, L. & Korhonen, T. (2012). Developing resilient children and families when parents have mental illness: A family-focused approach. *International Journal of Mental Health Nursing*, 21(1), 3-11. DOI: 10.1111/j.1447-0349.2011.00754.x
- **Fournival, C. (2014). La pauvreté: une normalisatipon effrayante. *Empan*, 94(2), 131-136. DOI: 10.3917/empa.094.0131
- *Frain, M. P., Berven, N. L., Chang, F. & Tschopp, M. K. (2008). Family Resiliency, Uncertainty, Optimism, and the Quality of Life of Individuals with HIV/AIDS. *Rehabilitation Counseling Bulletin*, 52(1), 16-27. DOI: 10.1177/0034355208316344
- *Friedman-Peleg, K. & Goodman, Y. C. (2010). From Posttrauma Intervention to Immunization of the Social Body: Pragmatics and Politics of a Resilience Program in Israel's Periphery. *Culture, Medicine, and Psychiatry*, 34(3), 421-442. DOI: 10.1007/s11013-010-9187-6
- Fuchshuber, T. (04-05-2007). Jugendschutz. „Bankrotterklärung der Gesellschaft“. *WOXX*, 900. URL: http://www.woxx.lu/id_article/618
- Fuhs, B. (2007). Zur Geschichte der Familie. In: J. Ecarius (Hrsg.). *Handbuch Familie* (p. 17-35). Wiesbaden: VS Verlag für Sozialwissenschaften.

G

- Gabel, M. (2006). Famille et signalement : approche historique. *Empan*, 62(2), 23-27. DOI : 10.3917/empa.062.0023
- Gardair, E. (2007). Heuristiques et biais : quand nos raisonnements ne répondent pas nécessairement aux critères de la pensée scientifique et rationnelle. *Revue électronique de Psychologie Sociale*, 1, 35-46.
- Gallopin, G. C. (2006). Linkages between vulnerability, resilience, and adaptive capacity. *Global Environmental Change*, 16(3), p. 293-303. DOI: 10.1016/j.gloencha.2006.02.004
- Garmezy, N. (1971). Vulnerability Research and the Issue of Primary Prevention. *American Journal of Orthopsychiatry*, 41(1), 101-116. DOI: 10.1111/j.1939-0025.1971.tb01111.x
- *Garrison, M. E. B. & Sasser, D. D. (2009). Families and Disasters: Making Meaning out of Adversity. In: K. E. Cherry (ed.). *Lifespan Perspectives on Natural Disasters* (p. 113-130). LLC: Springer. DOI: 10.1007/978-1-4419-0393-8_6
- Gayet, D. (2006). *Pédagogie et éducation familiale. Concepts et perspectives en sciences humaines*. Paris : L'Harmattan.
- Genard, J.-L. (2009). Une réflexion sur l'anthropologie de la fragilité, de la vulnérabilité et de la souffrance. In : T. Périlleux & J. Cultiaux (dir.). *Destins politiques de la souffrance. Intervention sociale, justice, travail* (p. 27-45). Toulouse : Editions Érès.
- *Genest, C. & Gratton, F. (2009). La place de la résilience familiale lors d'un suicide à l'adolescence. *Frontières*, 22(1-2), 42-49. DOI: 10.7202/045026ar
- Gérard, J. (2010). *Familles, précarité, dignité...* Malonne : Éditions Feuilles Familiales.
- *Ghyssel, B. & Goffinet, S. (2012). Adolescent suicidant: le non-transmissible du traumatisme et le mythe familial. *Thérapie Familiale*, 33(2), 91-104. DOI: 10.3917/tf.122.0091
- Gingras, Y. (1984). La valeur d'une langue dans un champ scientifique. *Recherches sociographiques*, 25(2), 285-296. DOI: 10.7202/056095ar
- Gingras, Y. (2002). Les formes spécifiques de l'internationalité du champ scientifique. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 141-142(1), 31-45. DOI : 10.3917/ars.141.0031
- Glass, G. V. (1976). Primary, Secondary, and Meta-Analysis of Research. *Educational Researcher*, 10(5), 3-8.
- *Gofen, A. (2009). Family Capital: How First-Generation Higher Education Students Break the Intergenerational Cycle. *Family Relations*, 58(1), 104-120. DOI: 10.1111/j.1741-3729.2008

- **Gomel, B. & Serverin, E. (2013). L'expérimentation sociale aléatoire en France en trois questions. *Travail et Emploi*, 135(3), 57-71.
- *Gottman, J. M., Gottman, J. S. & Atkins, C. L. (2011). The Comprehensive Soldier Fitness Program. *American Psychologist*, 66(1), 52-57. DOI: 10.1037/a0021706
- *Goussé, V. (2010). Handicap grave et résilience: l'exemple de l'autisme. *Bulletin de psychologie*, 510(6), 417-421. DOI: 10.3917/bupsy.510.0417
- *Goussé, V. & Lovato, M.-A. (2009). La résilience familiale dans les familles ayant un enfant atteint d'un handicap: des modèles à la pratique. *Pratiques psychologiques*, 15(4), 427-433. DOI: 10.1016/j.prps.2008.05.011
- *Greeff, A. P., Vansteenwegen, A. & Herbiest, T. (2011). Indicators of Family Resilience after the Death of Child. *OMEGA*, 63(4), 343-358. DOI: 10.2190/OM.63.4.c
- *Greeff, A. P. & Du Toit, C. (2009). Resilience in Remarried Families. *The American Journal of Family Therapy*, 37(2), 114-126. DOI: 10.1080/01926180802151919
- *Greeff, A. P. & Loubser, K. (2008). Spirituality as a Resiliency Quality in Xhosa-speaking Families in South Africa. *Journal of Religion and Health*, 47(3), 288-301. DOI: 10.1007/s10943-007-9157-7
- *Greeff, A. P. & Wentworth, A. (2009). Resilience in Families that have Experienced Heart-Related Trauma. *Current Psychology*, 28(4), 302-314. DOI: 10.1007/s12144-009-9062-1
- Grevot, A. (2010). Ce que l'on appelle protection de l'enfance. Une mise en perspective internationale. *Les Cahiers Dynamiques*, 49(4), 58-63. DOI: 10.3917/lcd.049.0058
- *Griffiths, N. & Pooley, J. A. (2011). Resilience in Families with Same-sex Parents. *The Australian Community Psychologist*, 23(2), 50-67.
- Guichet.lu – Portail Citoyens du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg (22-01-2013). *Bénéficier de certains avantages fiscaux en raison d'enfant(s) à charge*. URL: <http://www.guichet.public.lu/citoyens/fr/impots-taxes/pension-rente/changement-situation-perso/enfants/index.html>
- *Guilfoyle, S. M., Goebel, J. W. & Pai, A. L. H. (2011). Efficacy and Flexibility Impact Perceived Adherence Barriers in Pediatric Kidney Post-Transplantation. *Families, Systems, & Health*, 29(1), 44-54. DOI: 10.1037/a0023024

H

- *Hackbarth, M., Pavkov, T., Wetchler, J. & Flannery, M. (2012). Natural Disasters: An Assessment of Family Resiliency following Hurricane Katrina. *Journal of Marital and Family Therapy*, 38(2), 340-351. DOI: 10.1111/j.1752-0606.2011.00227.x
- Hamel, R. E. (2007). The dominance of English in the international scientific periodical literature and the future of language use in science. *AILA Review*, 20, 53-71. DOI: 10.1075/aila.20.06ham
- *Han, C.-K. & Rothwell, D. W. (2014). Savings and family functioning since the 2008 recession: An exploratory study in Singapore. *International Social Work*, 57(6), 630-644. DOI: 10.1177/0020872812444482.
- *Hardgrove, A. (2009). Liberian Refugee Families in Ghana: The Implications of Family Demands and Capabilities for Return to Liberia. *Journal of Refugee Studies*, 22(4), 483-501. DOI: 10.1093/jrs/feo029
- Hartmann, J. (2007). Der heteronormative Blick in wissenschaftlichen Diskursen – eine Einführung. In: J. Hartmann, C. Klesse, P. Wagenknecht, B. Fritzsche & K. Hackmann (Hrsg.). *Heteronormativität. Empirische Studien zu Geschlecht, Sexualität und Macht* (p. 55-60). Wiesbaden: VS Verlag für Sozialwissenschaften.
- Hausman, P. & Zahlen, P. (2010). Les valeurs du Luxembourg: Premiers résultats du programme European Values Study. Enquête 2008 sur les valeurs. *Les Cahiers du CEPS*, 12. URL: <http://www.statistiques.public.lu/catalogue-publications/cahiers-CEPS/2010/12-enquete-valeurs.pdf>

- Hawley, D. R. (2000). Clinical Implications of Family Resilience. *The American Journal of Family Therapy*, 28(2), p. 101-116. DOI: 10.1080/019261800261699
- *Heiman, T., Zinck, L. C. & Heath, N. L. (2008). Parents and Youth with Learning Disabilities. Perceptions of Relationships and Communication. *Journal of Learning Disabilities*, 41(6), 524-534. DOI: 10.1177/0022219408317860
- Heniqui, A. (13-01-2011). Aide à l'enfance et à la famille. En suspens. *D'Lëtzebuerger Land*. URL: <http://www.land.lu/2011/01/13/en-suspens/>
- Heinz, A., Peltier, F. & Thill, G. (2014). Le logement. In : S. Allegrezza, D. Ferring, H. Willems & P. Zahnen (éd.). *La société luxembourgeoise dans le miroir du recensement de la population* (p. 115-137). Luxembourg : Editions Saint-Paul.
- Heinz, A., Thill, G. & Peltier, F. (2012). La répartition géographique de la population. *Recensement de la population 2011 – Premiers résultats*, 3. URL : <http://www.statistiques.public.lu/catalogue-publications/RP2011-premiers-resultats/2012/03-12.pdf>
- Heinz, A., Thill, G. & Peltier, F. (2014). Aspects territoriaux. In : S. Allegrezza, D. Ferring, H. Willems & P. Zahnen (éd.). *La société luxembourgeoise dans le miroir du recensement de la population* (p. 225-270). Luxembourg : Editions Saint-Paul.
- *Heru, A. M. (2012). Family Therapy in Public Sector Settings. In: H. L. McQuistion, W. E. Sowers, J. M. Ranz & J. M. Feldman (eds.). *Handbook of Community Psychiatry* (p. 247-256). LLC: Springer. DOI: 10.1007/978-1-4614-3149-7_21
- *Hildenbrand, B. (2011). Resilienz – auch eine Perspektive bei Kindeswohlgefährdung? In: M. Zander (Hrsg.). *Handbuch Resilienzförderung* (p. 442-458). Wiesbaden: VS Verlag für Sozialwissenschaften.
- Hill, R. (1958). Generic Features of Families under Stress. *Social casework*, 49, 139-150.
- Hill, R. P. (1995). Researching Sensitive Topics in Marketing: The Special Case of Vulnerable Populations. *Journal of Public Policy & Marketing*, 14(1), 143-148.
- *Hinojosa, R., Sberna Hinojosa, M. & Högnäs, R. S. (2012). Problems With Veteran-Family Communication During Operation Enduring Freedom/Operation Iraqi Freedom Military Deployment. *Military Medicine*, 177(2), 191-197. DOI: 10.7205/MILMED-D-10-00385
- Honig, M.-S. & Haag, C. (2011). Nationale Kinderbetreuung in Luxemburg. Eine Bestandsaufnahme. In: Ministère de la Famille et de l'Intégration (Hrsg.). *Strukturen der Bildung, Erziehung und Betreuung für Kinder bis zu 12 Jahren. Non-formale Bildung und Betreuung in früher Kindheit und im Schulalter*. Luxembourg: Ministère de la Famille et de l'Intégration.
- *Hooper, L. M., Doehler, K., Jankowski, P. J. & Tomek, S. E. (2012). Patterns of Self-Reported Alcohol Use, Depressive Symptoms, and Body Mass Index in a Family Sample: The Buffering Effects of Parentification. *The Family Journal*, 20(2), 164-178. DOI: 10.1177/1066480711435320
- *Hornberger, L. B., Zabriskie, R. B. & Freeman, P. (2010). Contributions of Family Leisure to Family Functioning Among Single-Parent Families. *Leisure Sciences*, 32(2), 143-161. DOI: 10.1080/01490400903547153
- Houzel, D. (2008). *Les enjeux de la parentalité*. Toulouse : Editions Erès.
- *Huebner, A. J., Mancini, J. A., Bowen, G. L. & Orthner, D. K. (2009). Shadowed by War: Building Community Capacity to Support Military Families. *Family Relations*, 58(2), 216–228. DOI: 10.1111/j.1741.3729.2008.00548.x

I

- INSEE (1-2011). La population française atteint 65 millions d'habitants. *Bilan démographique 2010*, 1332. URL: <http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1332/ip1332.pdf>
- INSEE (2014a). Ecart-type. In : *Définitions et méthodes*. URL: <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/ecart-type.htm>

- INSEE (2014b). Médiane. In : *Définitions et méthodes*. URL: <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/mediane.htm>
- Ionescu, S. (2012). Origine et évolution du concept de résilience. In : B. Cyrulnik & G. Jorland (dir.). *Résilience. Connaissances de base* (p. 19-32). Paris : Odile Jacob.
- Ionescu, S. & Jourdan-Ionescu, C. (2010). Entre enthousiasme et rejet : l'ambivalence suscitée par le concept de résilience. *Bulletin de psychologie*, 510(6), 401-403. DOI : 10.3917/bupsy.510.0401
- *Irmler, D. (2011). Leben mit Trauma - Resilienzförderung von Flüchtlingskindern (TZFO Köln). In: M. Zander (Hrsg.). *Handbuch Resilienzförderung* (p. 575-589). Wiesbaden: VS Verlag für Sozialwissenschaften.
- *Irwin, K. & Adler, C. (2012). Fighting for Her Honor: Girls' Violence in Distressed Communities. *Feminist Criminology*, 7(4), 350-380. DOI: 10.1177/1557085112436837
- *Ishibashi, A., Ueda, R., Kawano, Y., Nakayama, H., Matsuzaki, A. & Matsumura, T. (2010). How to Improve Resilience in Adolescents with Cancer in Japan. *Journal of Pediatric Oncology Nursing*, 27(2), 73-93. DOI: 10.1177/1043454209356786

J

- *Jackson, C. W., Wegner, J. R. & Turnbull, A. P. (2010). Family Quality of Life Following Early Identification of Deafness. *Language, Speech, and Hearing Services in Schools*, 41(2), 194-205. DOI: 10.1044/0161-1461(2009/07-0093)
- *Jacob, J. I., Allen, S., Hill, E. J., Mead, N. L. & Ferris, M. (2008). Work Interference with Dinnertime as a Mediator and Moderator between Work Hours and Work and Family Outcomes. *Family and Consumer Sciences Research Journal*, 36(4), 310-327. DOI: 10.1177/1077727X08316025
- Jamouille, P. (2013). Santé mentale en contexte social et pratiques du récit de vie. *Les politiques sociales*, 1-2, 56-70.
- **Jésu, F. (2007). Comment les parents peuvent-ils associer les professionnels à l'éducation de leurs enfants? *Dialogue*, 176(2), 65-75. DOI : 10.3917/dia.176.0065
- Jésu, F. (2011). Protéger et émanciper les enfants : vers une coéducation démocratique. *Journal du droit des jeunes*, 309(9), 13-20. DOI : 10.3917/jdj.309.0013
- Jonas, N. (2007). *La famille*. Paris : Bréal.
- *Jones, B. L. (2012). The Challenge of Quality Care for Family Caregivers in Pediatric Cancer Care. *Seminars in Oncology Nursing*, 28(4), 213-220. DOI: 10.1016/j.soncn.2012.09.003
- *Jonker, L. & Greeff, A. P. (2009). Resilience Factors in Families Living with People with Mental Illnesses. *Journal of Community Psychology*, 37(7), 859-873. DOI: 10.1002/jcop.20337
- Jungbauer, J. (2009). *Familienpsychologie*. Weinheim: Beltz Verlag.

K

- *Kärkkäinen, R., Räty, H. & Kasanen, K. (2009). Parents' perceptions of their child's resilience and competencies. *European Journal of Psychology of Education*, 24(3), 405-419. DOI: 10.1007/BF03174769
- Kauppert, M. (2010). *Erfahrung und Erzählung. Zur Typologie des Wissens*. Wiesbaden : VS Verlag für Sozialwissenschaften.
- Keller, R. (2007). L'analyse de discours du point de vue de la sociologie de la connaissance. Une perspective nouvelle pour les méthodes qualitatives. *Recherches qualitatives*, 3, 287-306.
- Keller, R. (2011). *Diskursforschung. Eine Einführung für SozialwissenschaftlerInnen*. Wiesbaden: VS Verlag für Sozialwissenschaften.

- Keller, R. (2012). Der menschliche Faktor. Über Akteur(inn)en, Sprecher(inn)en, Subjektpositionen, Subjektivierungsweisen in der Wissenssoziologischen Diskursanalyse. In: R. Keller, W. Schneider & W. Viehöver (Hrsg.). *Diskurs – Macht – Subjekt. Theorie und Empirie von Subjektivierung in der Diskursforschung* (p. 68-107). Wiesbaden: VS Verlag für Sozialwissenschaften.
- Keller, R. (2013). Zur Praxis der Wissenssoziologischen Diskursanalyse. In: R. Keller & I. Truschkat (Hrsg.). *Methodologie und Praxis der Wissenssoziologischen Diskursanalyse* (p. 27-68). Wiesbaden: Springer VS.
- **Kesteman, N. (2007). Evaluer les performances de la branche Famille. Des indicateurs prévus par la LOLFSS et la LOLF. *Recherche et Prévisions*, 88, 95-100. DOI : 10.3406/caf.2007.2296
- Kindler, H. (2014). Die Rolle von Verfahren im Kinderschutz. In: D. Bühler-Niederberger, L. Alberth & S. Eisentraut (Hrsg.). *Kinderschutz. Wie kindzentriert sind Programme, Praktiken, Perspektiven?* (p. 119-137). Weinheim: Beltz Juventa.
- *King, G., Baxter, D., Rosenbaum, P., Zwaigenbaum, L. & Bates, A. (2009). Belief Systems of Families of Children with Autism Spectrum Disorders or Down Syndrome. *Focus on Autism and Other Developmental Disabilities*, 24(1), 50-64. DOI: 10.1177/1088357608329173
- *King, G., Zwaigenbaum, L., Bates, A., Baxter, D. & Rosenbaum, P. (2011). Parent views of the positive contributions of elementary and high school-aged children with autism spectrum disorders and Down syndrome. *Child: Care, Health and Development*, 38(6), 817-828. DOI: 10.1111/j.1365-2214.2011.01312.x
- Klein, R. (1999). Vom Kinderschutz zur Familienhilfe. Der Umgang mit Kindern in Schwierigkeiten und ihren Familien. *Forum für Politik, Gesellschaft und Kultur*, 191, 26-27.
- *Knestrikt, T. & Kuchey, D. (2009). Welcome to Holland: Characteristics of resilient families raising children with severe disabilities. *Journal of Family Studies*, 15(3), 227-244.
- Kreins, J.-M. (2010). *Histoire du Luxembourg des origines à nos jours*. Paris : PUF.
- *Kulik, L. (2009). Explaining the Sense of Family Coherence among Husbands and Wives: The Israeli Case. *The Journal of Social Psychology*, 149(6), 627-647. DOI: 10.1080/00224540903344989
- *Kumpfer, K. L., Whiteside, H. O., Ahearn Greene, J. & Cofrin Allen, K. (2010). Effectiveness Outcomes of Four Age Versions of the Strengthening Families Program in Statewide Field Sites. *Group Dynamics: Theory, Research, and Practice*, 14(3), 211-229. DOI: 10.1037/a0020602
- *Kumpfer, K. L., Xie, J. & O'Driscoll, R. (2012). Effectiveness of a Culturally Adapted Strengthening Families Program 12–16 Years for High-Risk Irish Families. *Child & Youth Care Forum*, 41(2), 173-195. DOI: 10.1007/s10566-011-9168-0
- Kunzmann, S. (05-09-2003). Jugendliche. Struktursalat im Jugendschutz. WOXX, 709. URL : http://woxx.info/id_article/415
- Kurschat, I. (18-05-2006). Jugendschutz. Zurück auf Start. D'Lëtzebuerger Land. URL: <http://www.land.lu/2006/05/18/zuruck-auf-start/>
- Kurschat, I. (04-09-2008). Kinderheime. Tiger ohne Krallen. D'Lëtzebuerger Land. URL: <http://www.land.lu/2008/09/04/tiger-ohne-krallen/>
- (Kurschat, 2009a): Kurschat, I. (12-02-2009). Office national de l'enfance. Im Wartestand. D'Lëtzebuerger Land. URL: <http://www.land.lu/2009/02/12/im-wartestand/>
- (Kurschat, 2009b): Kurschat, I. (04-06-2009). Office national de l'enfance. Auf Probe. D'Lëtzebuerger Land. URL: <http://www.land.lu/2009/06/04/auf-probe/>
- (Kurschat, 2009c): Kurschat, I. (22-10-2009). Jugendliche Intensivtäter. Schwierige Lösungssuche. D'Lëtzebuerger Land. URL: <http://www.land.lu/2009/10/22/schwierige-losungssuche/>
- (Kurschat, 2009d): Kurschat, I. (29-10-2009). Kinder- und Familienhilfegesetz. Nicht zum Nulltarif. D'Lëtzebuerger Land. URL: <http://www.land.lu/2009/10/29/nicht-zum-nulltarif/>
- (Kurschat, 2009e): Kurschat, I. (12-11-2009). Kinderrechte. Kinder, Kinder. D'Lëtzebuerger Land. URL: <http://www.land.lu/2009/11/12/kinder-kinder/>

- (Kurschat, 2010a): Kurschat, I. (25-02-2010). Jugendhilfe. Flucht nach vorn. *D'Lëtzebuerger Land*. URL: <http://www.land.lu/2010/02/25/flucht-nach-vorn/>
- (Kurschat, 2010b): Kurschat, I. (22-07-2010). Die Reform der Jugendfürsorge wird zusätzliche Mittel erfordern. Dicker Brocken. *D'Lëtzebuerger Land*. URL: <http://www.land.lu/2010/07/22/dicker-brocken/>
- (Kurschat, 2011a): Kurschat, I. (31-03-2011). Grundsatzkritik des Staatsrates stellt Jugendhilfereform in Frage. Ohne legale Basis. *D'Lëtzebuerger Land*. URL: <http://www.land.lu/2011/03/31/ohne-legale-basis/>
- (Kurschat, 2011b): Kurschat, I. (25-11-2011). Mehr Rechte für Eltern in Not. Die geplante Jugendschutzreform sorgt für Kontroversen. *D'Lëtzebuerger Land*, 47, 5.
- Kurschat, I. (30-11-2012). Sorgenkind Ambulanz. *D'Lëtzebuerger Land*. URL: <http://www.land.lu/2012/11/30/sorgenkind-ambulanz/>
- Kurschat, I. (28-06-2013). Luxemburger Jugendliche im Freiheitsentzug. Wie viel Gefängnis muss sein? *D'Lëtzebuerger Land*. URL: <http://www.land.lu/2013/06/28/wie-viel-gef%C3%A4ngnis-muss-sein%E2%80%A9/>

L

- Ladsous, J. (2006). L'usager au centre du travail social. Représentation et participation des usagers. *Empan*, 64(4), 36-45. DOI : 10.3917/empa.064.0036
- Famille (2013). In : *La Justice – Grand-Duché de Luxembourg*. URL: <http://www.justice.public.lu/fr/famille/index.html>
- Lahaye, W. (1996). *Structures du temps et trajectoires historiques*. Mons : Université de Mons-Hainaut.
- Lahaye, W., Pourtois, J.-P. & Desmet, H. (2007). *Transmettre. D'une génération à l'autre*. Paris : PUF.
- Lainé, A. (2010). L'approche « Roman familial et trajectoire sociale ». In : V. de Gaulejac & M. Legrand (dir.). *Intervenir par le récit de vie. Entre histoire collective et histoire individuelle* (p. 149-168). Toulouse : Editions Erès.
- Lani-Bayle, M. & Milet, E. (2012). *Traces de vie. De l'autre côté du récit et de la resilience*. Lyon : Chronique Sociale.
- *Larner, G. (2009). Integrating family therapy in adolescent depression: an ethical stance. *Journal of Family Therapy*, 31(3), 213–232. DOI: 10.1111/j.1467-6427
- Latchoumanin, M. & Malbert, T. (2007). *Familles et Parentalité : Rôles et Fonctions entre Tradition et Modernité*. Paris : L'Harmattan.
- Laucht, M. (2006). Vulnerabilität und Resilienz in der Entwicklung von Kindern. Ergebnisse der Mannheimer Längsschnittsstudie. In: K. H. Brisch & T. Hellbrügge (Hrsg.). *Bindung und Trauma. Risiken und Schutzfaktoren für die Entwicklung von Kindern* (p. 53-71). Stuttgart : Klett-Cotta.
- Le Blanc, G. (2006). Penser la fragilité. *Esprit*, 3, 249-263. DOI : 10.3917/espri.0603.0249
- **Le Foll, J. & Guedeney, A. (2014). Visites à domicile préventives périnatales dans les familles à problèmes multiples: efficacité et limites. *Devenir*, 26(1), 59-72. DOI : 10.3917/dev.141.0059.
- Leduc, K. & Villeret, A. (2007). Devenir mère : un événement plus ou moins précoce selon la nationalité et le niveau d'études. *Vivre au Luxembourg – Chroniques de l'enquête PSELL*, 32. URL : <http://www.statistiques.public.lu/catalogue-publications/vivre-Luxembourg/2007/32-2007.pdf>
- Leduc, K. & Villeret, A. (2009). Regard croisé sur la vie familiale selon l'origine. *Vivre au Luxembourg – Chroniques de l'enquête PSELL*, 57. URL : <http://www.statistiques.public.lu/catalogue-publications/vivre-Luxembourg/2009/57-2009.pdf>
- *Lee, H. H. & Cranford, J. A. (2008). Does resilience moderate the associations between parental problem drinking and adolescents' internalizing and externalizing behaviors? A study of Korean adolescents. *Drug and Alcohol Dependence*, 96(3), 213-221. DOI: 10.1016/j.drugalcdep.2008.03.007

- *Lee, T.-y., Kwong, W.-m., Cheung, C.-k., Ungar, M. & Cheung, M. Y. L. (2010). Children's Resilience-Related Beliefs as a Predictor of Positive Child Development in the Face of Adversities: Implications for Interventions to Enhance Children's Quality of Life. *Social Indicators Research*, 95(3), 437–453. DOI: 10.1007/s11205-009-9530-x
- **Legendre, C. (2013). Placement familial et rencontres médiatisées dans une perspective systémique. *Thérapie familiale*, 34(4), 505-528. DOI : 10.3917/tf.134.0505
- Lellinger, D. (2001). Welche Ziele und welche Konzepte für den Jugendschutz? *Forum für Politik, Gesellschaft und Kultur*, 205, 17.
- *Lenz, A. & Kuhn, J. (2011). Was stärkt Kinder psychisch kranker Eltern und fördert ihre Entwicklung? Überblick über die Ergebnisse der Resilienz- und Copingforschung. In: S. Wiegand-Grefe, F. Mattejat & A. Lenz (Hrsg.). *Kinder mit psychisch kranken Eltern. Klinik und Forschung* (p. 269-298). Göttingen: Vandenhoeck & Ruprecht.
- *Lester, P., Saltzman, W. R., Woodward, K., Glover, D., Leskin, G. A., Bursch, B., Pynoos, R. & Beardslee, W. (2012). Evaluation of a Family-Centered Prevention Intervention for Military Children and Families Facing Wartime Deployments. *American Journal of Public Health*, 102(1), 48-54. DOI: 10.2105/AJPH.2010.300088
- *Levine, K. A. (2009). Against All Odds: Resilience in Single Mothers of Children with Disabilities. *Social Work in Health Care*, 48(4), 402-419. DOI: 10.1080/00981380802605781
- *Lewig, K., Arney, F. & Salveron, M. (2010). Challenges to parenting in a new culture: Implications for child and family welfare. *Evaluation and Program Planning*, 33(3), 324–332. DOI: 10.1016/j.evalprogplan.2009.05.002
- *Lietz, C. A. (2011). Empathic Action and Family Resilience: A Narrative Examination of the Benefits of Helping Others. *Journal of Social Service Research*, 37(3), 254-265. DOI: 10.1080/01488376.2011.564035
- *Lietz, C. A. & Hodge, D. R. (2011). Spirituality and child welfare reunification: a narrative analysis of successful outcomes. *Child & Family Social Work*, 16(4), 380-390. DOI: 10.1111/j.1365-2206.2010.00752.x
- *Lietz, C. A. & Strength, M. (2011). Stories of Successful Reunification: A Narrative Study of Family Resilience in Child Welfare. *Families in Society*, 92(2), 203-210. DOI: 10.1606/1044-3894.4102
- *Lim, J.-W. & Ashing-Giwa, K. T. (2013). Is family functioning and communication associated with health related quality of life for Chinese- and Korean-American breast cancer survivors? *Quality of Life Research*, 22(6), 1319-1329. DOI: 10.1007/s11136-012-0247-y [Online Version 2012]
- *Lindahl, B. & Lindblad, B.-M. (2011). Family Members' Experiences of Everyday Life When a Child Is Dependent on a Ventilator: A Metasynthesis Study. *Journal of Family Nursing*, 17(2), 241-269. DOI: 10.1177/1074840711405392
- Loi du 10 août 1992 relative à la protection de la jeunesse*, Recueil de législation A-N°70 (25-09-1992), p. 2195-2202 (Mémorial. Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg)
- Loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique*, Recueil de législation A-N°82 (24-09-1998), p. 1599-1604 (Mémorial. Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg)
- Loi du 22 décembre 2006 portant modification au congé parental*, Recueil de législation A-N°242 (29-12-2006), p. 4837-4851 (Mémorial. Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg)
- Loi du 30 novembre 2007 portant réglementation de l'activité d'assistance parentale*, Recueil de législation A-N°214 (7-12-2007), p. 3701-3703 (Mémorial. Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg)
- Loi du 13 mai 2008 portant introduction d'un statut unique*, Recueil de législation A-N°60 (15-05-2008), 789-836 (Mémorial. Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg)
- Loi du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille*, Recueil de législation A-N°192 (22-12-2008), p. 2583-2588 (Mémorial. Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg)
- Loi du 21 décembre 2012 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2013 (Budget de l'Etat)*. Recueil de législation, A-N°222 (24-12-2013), p. 3911-4199 (Mémorial. Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg)
- *London, A. S. & Parker, W. M. (2009). Incarceration and Living Arrangements. Findings from the National Health and Social Life Survey. *Journal of Family Issues*, 30(6), 787-812. DOI: 10.1177/0192513X09331908

- *Long, K. A. & Marsland, A. L. (2011). Family Adjustment to Childhood Cancer: A Systematic Review. *Clinical Child and Family Psychology Review*, 14(1), 57-88. DOI: 10.1007/s10567-010-0082-z
- Loris, W. H. & Hirsch, M. (2008). Luxemburg – “Small, beautiful, and successful”? In: W. H. Lorig & M. Hirsch (Hrsg.). *Das politische System Luxemburgs. Eine Einführung* (p. 7-11). Wiesbaden: VS Verlag für Sozialwissenschaften.
- Lüders, C. & Haubrich, K. (2006). Wirkungsevaluation in der Kinder- und Jugendhilfe: Über hohe Erwartungen, fachliche Erfordernisse und konzeptionelle Antworten. In: Projekt eXe (Hrsg.). *Wirkungsevaluation in der Kinder- und Jugendhilfe. Einblicke in die Evaluationspraxis* (p. 5-23). München: Deutsches Jugendinstitut.
- Luthar, S. S., Cicchetti, D. & Becker, B. (2000). The Construct of Resilience: A Critical Evaluation and guidelines for Future Work. *Child Development*, 71(3), p. 543-562. DOI: 10.1111/1467-8624.00164
- Luthe, E.-W. (2013). Kommunale Gesundheitslandschaften – das Grundkonzept. In: E.-W. Luthe (Hrsg.). *Kommunale Gesundheitslandschaften* (p. 3-36). Wiesbaden: Springer VS.

M

- *Ma, J. L. C., Wong, M. M. C., Wan, E. S. W. & Wong, T. Y. (2011). An Alternative Way of Helping Chinese Parents with Parenting Difficulties: Learning From the Participants’ Feedback on the Multiple Family Groups in Hong Kong. *Social Work with Groups*, 34(2), 158-174. DOI: 10.1080/01609513.2010.543345
- *MacDermid Wadsworth, S. M. (2010). Family Risk and Resilience in the Context of War and Terrorism. *Journal of Marriage and Family*, 72(3), 537-556. DOI: 10.1111/j.1741-3737.2010.00717.x
- Mackay, R. (2003). Family resilience and Good Child Outcomes: An Overview of the Research Literature. *Social Policy Journal of New Zealand*, 20, 98-118.
- *MacMillan, K. M. & Violato, C. (2008). Pathways to Competence: Parental Adversity and the Roles of Parenting Quality and Social Support. *The Journal of Psychology*, 142(4), 427-443. DOI : 10.3200/JRPL.142.4.427-444
- Madariaga, J. M., Novella, I. & Arribillaga, A. (2014). Résilience et fonctionnalité familiale. In : M. Anaut & B. Cyrulnik (dir.). *Résilience. De la recherché à la pratique. 1er congrès mondial sur la résilience* (p. 103-114). Paris : Odile Jacob.
- Madeira, M. A. (2014). Regional integration and national social policies. *Research and Politics*, 1(3), 1-9. DOI: 10.1177/2053168014552880
- *Madziva, R. & Zontini, E. (2012). Transnational mothering and forced migration: Understanding the experiences of Zimbabwean mothers in the UK. *European Journal of Women’s Studies*, 19(4), 428-443. DOI: 10.11771350506812466609
- *Magnen-Desdouits, J. & Flahault, C. (2012). Intérêt des interventions familiales systémiques en psycho-oncologie: quelles spécificités thérapeutiques? *Psycho-Oncologie*, 6(2), 91-96. DOI: 10.1007/s11839-012-0366-2
- Maingueneau, D. (2012). Que cherchent les analystes du discours? *Argumentation et Analyse du Discours*, 9. URL : <http://aad.revues.org/1354>
- Manciaux, M. (2001). La résilience. Un regard qui fait vivre. *Études*, 395(10), p. 321-330.
- Manciaux, M. (2005). Conclusions et perspectives. In : Fondation pour l’Enfance (éd.). *La résilience : le réalisme de l’espérance* (p. 305-315). Ramonville Sainte-Agne : Editions Erès.
- Manciaux, M. & Deschamps, J.-P. (1974). Les familles vulnérables. *Médecine sociale et préventive*, 19(2), 79-83. DOI : 10.1007/BF01995233
- Manciaux, M., Gabel, M., Girodet, D., Mignot, C. & Rouyer, M. (2002). *Enfances en danger*. Paris : Editions Fleurus.
- *Martinez, C. R., McClure, H. H., Eddy, J. M., Ruth, B. & Hyers, M. J. (2012). Recruitment and Retention of Latino Immigrant Families in Prevention Research. *Prevention Science*, 13(1), 15-26. DOI: 10.1007s11121-011-0239-0

- Masten, A. S., Best, K. M. & Garmezy, N. (1990). Resilience and development: Contributions from the study of children who overcome adversity. *Development and Psychopathology*, 2(4), 425-444.
- Matos, I., Tereno, S., Wendland, J., Guedeney, N., Dugravier, R., Greacen, T., Saïas, T., Tubach, F. & Guedeney, A. (2014). Sensibilité maternelle et sécurité de l'attachement de l'enfant au sein d'une population à haut risqué psychosocial. *Devenir*, 26(1), 5-20. DOI: 10.3917/dev.141.0005
- *McCabe, S. (2009). Who Needs a Holiday? Evaluating Social Tourism. *Annals of Tourism Research*, 36(4), 667-688. DOI: 10.1016/j.annals.2009.06.005
- *McConkie-Rosell, A., Melvin Heise, E. & Spiridigliozi, G. A. (2009). Genetic Risk Communication: Experiences of Adolescent Girls and Young Women from Families with Fragile X Syndrome. *Journal of Genetic Counseling*, 18(4), 313-325. DOI: 10.1007/s10897-009-9215-2
- *McConkie-Rosell, A., Del Giorno, J. & Melvin Heise, E. (2011). Communication of Genetic Risk Information to Daughters in Families with Fragile X Syndrome: The Parent's Perspective. *Journal of Genetic Counseling*, 20(1), 58-69. DOI: 10.1007/s10897-010-9326-9
- *McConnell, D., Breitkreuz, R. & Savage, A. (2011). From financial hardship to child difficulties: main and moderating effects of perceived social support. *Child: Care, Health and Development*, 37(5), 679-691. DOI: 10.1111/j.1365-2214.2010.01185.x
- McCubbin, H. I. (1979). Integrating Coping Behavior in Family Stress Theory. *Journal of Marriage and Family*, 41(2), 237-244. DOI: 10.2307/351693
- McCubbin, H. I. & McCubbin, M. A. (1988). Typologies of Resilient Families: Emerging Roles of Social Class and Ethnicity. *Family Relations*, 37(3), 247-254. DOI: 10.2307/584557
- McCubbin, H. I. & Patterson, J. M. (1983). The Family Stress Process: The Double ABCX Model of Adjustment and Adaptation. *Marriage & Family Review*, 6(1-2), p. 7-37. DOI: 10.1300/J002v06n01_02
- *McDermott, B. M., Cobham, V. E., Berry, H. & Stallman, H. M. (2010). Vulnerable factors for disaster-induced child post-traumatic stress disorder: the case for low family resilience and previous mental illness. *Australian and New Zealand Journal of Psychiatry*, 44(4), 384-389. DOI: 10.3109/00048670903489916
- *McDermott, B. M. & Cobham, V. E. (2012). Family functioning in the aftermath of a natural disaster. *BMC Psychiatry*, 12(1), 55. DOI: 10.1186/1471-244X-12-55
- *McDowell, T., Brown, A. L., Kabura, P., Parker, E. & Alotaiby, A. (2011). Working with Families in Uganda and the United States: Lessons in Cross-Cultural Professional Training. *Journal of Systemic Therapies*, 30(2), 65-80. DOI: 10.1521/jsyt.2011.30.2.65
- *McMurray, I., Connolly, H., Preston-Shoot, M. & Wigley, V. (2008). Constructing resilience: social workers' understandings and practice. *Health and Social Care in the Community*, 16(3), 299-309. DOI: 10.1111/j.1365-2524.2008.00778.x
- *Melo, T. A. & Alarcao, M. (2011). Integrated Family Assessment and Intervention Model: A Collaborative Approach to Support Multi-Challenged Families. *Contemporary Family Therapy*, 33(4), 400-416. DOI: 10.1007/s10591-011-9168-0
- Messmer, H. (2007). *Jugendhilfe zwischen Qualität und Kosteneffizienz*. Wiesbaden: VS Verlag für Sozialwissenschaften.
- Meyer, P. (2004). Parents et parentalité. *Vie sociale et traitements*, 84(4), 9-11. DOI : 10.3917/vst.084.0009
- *Migerode, F., Maes, B., Buysse, A. & Brondeel, R. (2012). Quality of Life in Adolescents with a Disability and Their Parents: The Mediating Role of Social Support and Resilience. *Journal of Developmental and Physical Disabilities*, 24(5), 487-503. DOI: 10.1007/s10882-012-9285-1
- Ministère de la Famille et de l'Intégration (22-1-2013). *Office national de l'enfance* (ONE). URL : <http://www.mfi.public.lu/administrations/ONE/>
- Ministère de la Famille et de l'Intégration (2014). *Rapport d'activité 2013*. Luxembourg : Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg.
- *Minnaert, L., Maitland, R. & Miller, G. (2009). Tourism and Social Policy. The Value of Social Tourism. *Annals of Tourism Research*, 36(2), 316-334. DOI: 10.1016/j.annals.2009.01.002

- *Mitchell, G. & Campbell, L. (2011). The social economy of excluded families. *Child and Family Social Work*, 16(4), 422-433. DOI: 10.1111/j.1365-2206.2011.00757.x
- **Molénat, F. (2007). Le tournant du Plan Périnatalité 2005-2007. *Contraste*, 26(1), 127-135. DOI: 10.3917/cont.026.0127
- **Montagner, H. (2012). Des enjeux majeurs pour les enfants et l'école (seconde partie: aménagement des temps scolaires). *Journal du droit des jeunes*, 320(10), 36-45. DOI : 10.3917/jdj.320.0036
- *Moon, S. S. (2008). Acculturation, Social Support, and Family Conflict: Korean-American Adolescents' Perceptions. *Child and Adolescent Social Work Journal*, 25(3), 227-240. DOI: 10.1007/s10560-008-0123-3
- *Moor, N. & Komter, A. (2012). The impact of family structure and disruption on intergenerational emotional exchange in Eastern Europe. *European Journal of Ageing*, 9(2), 155-167. DOI: 10.1007/s10433-011-0207-3
- Morand, M. & Coursier, P. (2003). Le contrat de travail solidaire. *Droit Social*, 2, 156-165.
- *Moriarty, H., Stubbe, M., Bradford, S., Tapper, S. & Lim, B. T. (2011). Exploring resilience in families living with addiction. *Journal of Primary Health Care*, 3(3), 210-217.
- Moro, A. (2001). L'intérêt de l'enfant. *Forum für Politik, Gesellschaft und Kultur*, 205, 37.
- *Mu, P.-F. & Chang, K.-P. (2010). The effectiveness of a programme of enhancing resiliency by reducing family boundary ambiguity among children with epilepsy. *Journal of Clinical Nursing*, 19(9-10), 1443-1453. DOI: 10.1111/j.1365-2702.2009.03075.x
- Mugnier, J.-P. (2006). L'enfant en danger dans sa famille : du temps figé de la violence au temps à venir d'une personne enfin tenue. *Perspectives PSY*, 45(1), 59-65. DOI: 10.1051/ppsy/2006451059
- Mulkay, F. (2007). *Etude sur l'articulation entre les services de première ligne et les services de l'aide à la jeunesse. Synthèse et perspectives*. Bruxelles : Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse.
- *Mullin, W. J. & Arce, M. (2008). Resilience of Families Living in Poverty. *Journal of Family Social Work*, 11(4), 424-440. DOI: 10.1080/10522150802424565
- **Muñoz-Pérez, F. & Diguet, D. (2011). Bibliographie critique. *Population*, 66(3), 755-772. DOI: 10.3917/popu.1103.0755

N

- *Nader-Grosbois, N. & Baurain, C. (2009). Stress and resilience in families with atypical children. In: N. Nader-Grosbois (ed.). *Resilience, regulation and quality of life. Concepts, Assessment and Intervention*. Louvain-la-Neuve: Presses Universitaires de Louvain.
- Nagels, C., De Fraene, D. & Christiaens, J. (2006). La réforme de la protection de la jeunesse (2004-2006). *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1937-1938(32-33), 5-58. DOI : 10.3917/cris.1937.0005
- Naves, P. (2008). Le danger et l'intérêt de l'enfant : des notions clés. In : F. Batifoulier (coord.). *La protection de l'enfance* (p. 19-32). Paris : Dunod.
- *Nelson, B. B., Chung, P. J., DuPlessis, H. M., Flores, L., Ryan, G. W. & Kataoka, S. H. (2011). Strengthening Families of Children with Developmental Concerns: Parent perception of Developmental Screening and Services in Head Start. *Ethnicity & Disease*, 21(3), 89-93.
- Neyrand, G. (2009). *Le dialogue familial. Un idéal précaire*. Toulouse : Editions Érès.
- Neyrand, G. (2010). L'enfant comme référentiel ambigu des politiques publiques. *Informations sociales*, 160(4), 56-64.
- Neyrand, G. (2011). *Soutenir et contrôler les parents. Le dispositif de parentalité*. Toulouse : Editions Érès.
- Neyrand, G. (2013). La reconfiguration de la socialisation précoce. De la coéducation à la cosocialisation. *Dialogue*, 200(2), 97-108. DOI : 10.3917/dia.200.0097

*Ng'ondi, N. B. (2012). Socio-demographic and service provision characteristics associated with primary school attendance among the Most Vulnerable Children in Tanzania. *Children and Youth Services Review*, 34(12), 2255-2262. DOI: 10.1016/j.childyouth.2012.07.021

Nichols, W.C. (2013). Roads to Understanding Family Resilience: 1920s to the Twenty-First Century. In: D.S. Beccar (ed.). *Handbook of Family Resilience* (p. 3-16). New York: Springer.

Nietzsche, F. (1888). *Le crépuscule des idoles*. Paris : Flammarion.

O

*O'Brien, K. & Mosco, J. (2012). Positive Parent - Child Relationships. In: S. Roffey (ed.). *Positive Relationships: Evidence Based Practice across the World* (p. 91-107). London: Springer.

OCDE (2010). Une affaire de famille : la mobilité sociale intergénérationnelle dans les pays de l'OCDE. In : *Réformes économiques : Objectif croissance 2010*. Éditions OCDE.

OCDE (2011). *Assurer le bien-être des familles*. Éditions OCDE.

OCDE (2013). Les familles modernes. In : *Les grandes mutations qui transforment l'éducation 2013*. Éditions OCDE.

OCDE (2014). Famille. In : *Panorama de la société 2014 : Les indicateurs sociaux de l'OCDE*. Éditions OCDE.

*Ochs, M. (2008). Unter einen Hut... Familie und Beruf unter einen Hut bringen - nicht nur ein Problem für Frauen, sondern immer mehr, deutlicher und dringlicher auch für Männer. *Blickpunkt EFL-Beratung*, 20, 1-7.

Olson, D. H. (2000). Circumplex Model of Marital and Family Systems. *Journal of Family Therapy*, 22(2), 144-167. DOI: 10.1111/1467-6427.00144

Olson, D. H., Russell, C. S. & Sprenkle, D. H. (1983). Circumplex Model of Marital and Family Systems: VI. Theoretical Update. *Family Process*, 22(1), 69-83. DOI: 10.1111/j.1545-5300.1983.00069.x

ONE – Office national de l'enfance (2011). *L'aide à l'enfance et à la famille*. Luxembourg : Ministère de la Famille et de l'Intégration.

Office National de l'Enfance (1-4-2013). *Liste des enfants et adolescents accueillis ou placés en institution ou en famille d'accueil au Luxembourg ou à l'étranger*. In : Ministère de la Famille et de l'Intégration (tutelle). URL: http://www.mfi.public.lu/administrations/ONE/StatistiquesOfficielles/Chiffres_du_01_04_2013.pdf

ONE – Office national de l'enfance (1-4-2014). *Liste des enfants et des adolescents vivant au Luxembourg qui sont accueillis ou placés en institution ou en famille d'accueil au Luxembourg ou à l'étranger*. In : Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (tutelle). URL: <http://www.men.public.lu/catalogue-publications/enfance-jeunesse/statistiques-analyses/enfance/1404-chiffres/2014-04.pdf>

ONED (2014). *Les missions de l'ONED*. URL: <http://www.oned.gouv.fr/missions-loned>

Onfray, M. (2014). Les êtres « nonobstant ». In : R. Coutanceau & R. Bennegadi (dir.). *Résilience et relations humaines. Couple, Famille, Institution, Entreprise, Cultures* (p. 3-8). Paris : Dunod.

ONU (mars 1949). *Déclaration universelle des droits de l'homme*. Imprimée par : Bibliothèque nationale de France (1-7-2011). URL : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k105744m>

ONU (20-11-1959). *Déclaration des droits de l'enfant*. URL: http://www.droitsenfant.com/declaration_droit_enfant.htm

ONU (03-12-1986). *Déclaration sur les principes sociaux et juridiques applicables au bien-être et à la protection des enfants*. URL: <http://www.paclii.org/pits/french/traites/1986/1.html>

ONU (1989). Convention internationale des droits de l'enfant. URL: <http://www.droitsenfant.com>

ORK (2013). *Les missions de l'ORK*. URL : <http://ork.lu/index.php/fr/missionsork>

Orofiamma, R. (2008). Les figures du sujet dans le récit de vie. *Informations sociales*, 145(1), 68-81.

- Osier, G. (2013). Regards sur la transmission intergénérationnelle des avantages et désavantages sociaux. *Regards*, 04. URL : <http://www.statistiques.public.lu/catalogue-publications/regards/2013/PDF-04-2013.pdf>
- Osier, G. & Zahlen, P. (2011). Regards sur les ménages monoparentaux. *Regards*, 16. URL: <http://www.statistiques.public.lu/catalogue-publications/regards/2011/PDF-16-2011.pdf>
- **Ott, L. (2009). Penser la rue et non l'enfermement. *VST – Vie sociale et traitements*, 104(4), 28-32. DOI: 10.3917/vst.104.0028

P

- *Pai, M. & Ha, J.-H. (2012). Impact of Widowhood on Parent – Child Relations: Does Parents' Personality Matter? *Journal of Marriage and Family*, 74(3), 494-509. DOI: 10.1111/j.1741-3737.2012.00975.x
- Palier, B. & Bonoli, G. (1995). Entre Bismarck et Beveridge. « Crises » de la sécurité sociale et politique(s). *Revue française de science politique*, 45(4), 668-699. DOI : 10.3406/rfsp.1995.403563
- *Paradis, M., Consoli, S. M., Marcel, J.-L. & Katabi, P. (2008). Les tuteurs de résilience: un outil possible dans le soutien aux enfants dont un parent est atteint de cancer. *La Presse Médicale*, 37(12), 1787-1791. DOI: 10.1016/j.lpm.2008.05.014
- Parentalité (2006). In : J.-Y. Barreyre & B. Bouquet (dir.). *Nouveau dictionnaire critique d'action sociale* (p. 404-405). Paris: Bayard.
- **Paris, H. (2008). Produire des données statistiques dans un environnement décentralisé : le cas particulier du RMI. *Recherches et Prévisions*, 91(1), 136-144. DOI : 10.3406/caf.2008.2361
- **Parizot, S. & Liauzu, J.-P. (2009). Sélection de livres. *L'information psychiatrique*, 85(7), 680-682.
- Paterson, B. L., Thorne, S. E., Canam, C. & Jillings, C. (2001). *Meta-Study of Qualitative Health Research. A Practical Guide to Meta-Analysis and Meta-Synthesis*. Thousand Oaks: Sage Publications.
- Patriarca, G. (2010). Les évolutions de la protection de l'enfance. *Les Cahiers Dynamiques*, 49(4), 27-35. DOI: 10.3917/lcd.049.0027
- Patterson, J. M. (2002a). Integrating Family Resilience and Family Stress Theory. *Journal of Marriage and Family*, 64(2), 349-360. DOI: 10.1111/j.1741-3737.2002.00349.x
- Patterson, J. M. (2002b). Understanding Family Resilience. *Journal of Clinical Psychology*, 58(3), 233-246. DOI: 10.1002/jclp.10019
- Patterson, J. M. & Garwick, A. W. (1994). Levels of Meaning in Family Stress Theory. *Family Process*, 33(3), 287-304. DOI : 10.1111/j.1545-5300.1994.00287.x
- Pauly, M. (2013). *Histoire du Luxembourg*. Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles.
- Peltier, F., Thill, G. & Heinz, A. (2012). La population par nationalité (1). *Recensement de la population 2011 – Premiers résultats*, 4. URL: <http://www.statistiques.public.lu/catalogue-publications/RP2011-premiers-resultats/2012/04-12.pdf>
- Peltier, F., Thill, G. & Heinz, A. (2013). L'arrière-plan migratoire de la population du Grand-Duché de Luxembourg. *Recensement de la population 2011 – Premiers résultats*, 12. URL: <http://www.statistiques.public.lu/catalogue-publications/RP2011-premiers-resultats/2013/12-13.pdf>
- *Peralta, F. & Arellano, A. (2010). Family and disability: A theoretical perspective on the family-centered approach for promoting self-determination. *Electronic Journal of Research in Educational Psychology*, 8(3), 1339-1362.
- Persée (19-11-2013). *A propos de Persee*. URL: <http://www.persee.fr/web/support/apropos>
- Peters, U. & Jäger, J. A. (2014). *Standards für die stationären Hilfen in der Kinder- und Jugendhilfe. Fachliche Hintergründe und wissenschaftliche Erkenntnis*. Luxembourg : Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

- Peters, U., Jäger, J. A. & Lellinger, D. (2013). *Evaluative Gespräche 2012 zur Arbeit mit der Herkunfts-familie in der Heimerziehung*. Luxemburg: Université du Luxembourg.
- Peters, U. & Lellinger, D. (2010). *Qualität in der Heimerziehung. Standards für zentrale Prozesse*. Luxemburg : Université du Luxembourg.
- Peters, U. & Wagner, J.-M. (2009). Schisma oder Chance? Aide à l'enfance et à la famille – ein Paradigmenwechsel ohne Netz, auf unbefestigtem und besetztem Terrain. *Forum für Politik, Gesellschaft und Kultur*, 284, 21-22.
- Peuckert, R. (2007). Zur aktuellen Lage der Familie. In: J. Ecarius (Hrsg.). *Handbuch Familie* (p. 36-56). Wiesbaden: VS Verlag für Sozialwissenschaften.
- Piaget, J. (1977). *La naissance de l'intelligence chez l'enfant*. Paris : Delachaux et Niestlé.
- Pierron, J.-P. (2013). Doit-on abolir la famille? In : D. Coum (dir.). *La famille : ressource ou handicap?* (p. 25-37). Toulouse : Éditions Érès.
- Pinel-Jacquemin, S. & Zaouche-Gaudron, C. (2009). Système familial et l'attachement : revue de la question. *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, 57(3), 167-172. DOI : 10.1016/j.neurenf.2008.09.006
- Pioli, D. (2006). Le soutien à la parentalité : entre émancipation et contrôle. *Sociétés et jeunesse en difficulté*, 1. URL : <http://sejed.revues.org/index106.html>
- Poletti, R. & Dobbs, B. (2001). *La résilience. L'art de rebondir*. Genève : Editions Jouvence.
- Pothmann, J. (2014). Amtliche Statistik als Wissensressource und Grundlage für eine indikatorengestützte Forschung zum Kinderschutz. In: D. Bühler-Niederberger, L. Alberth & S. Eisentraut (Hrsg.). *Kinderschutz. Wie kindzentriert sind Programme, Praktiken, Perspektiven?* (p. 102-118). Weinheim: Beltz Juventa.
- Potin, E. (2012). *Enfants placés, déplacés et replacés : parcours en protection de l'enfance*. Toulouse : Editions Érès.
- Pourtois, J.-P. & Desmet, H. (2007). *Epistémologie et instrumentation en sciences humaines*. Wavre : Mardaga.
- **Pourtois, J.-P. & Desmet, H. (2013). A propos des Cités de l'Education. *La revue internationale de l'éducation familiale*, 34(2), 11-20. DOI : 10.3917/rief.034.0011
- Pourtois, J.-P., Humbeeck, B. & Desmet, H. (2012). *Les ressources de la résilience*. Paris : PUF.
- Pregno, G. & Waldbillig-Schank, M. (2012). *Les Coordinateurs de Projet d'Intervention (CPI) : à la recherche d'une identité...* Soleuvre : Fondation Kannerschlass.
- Prévôt, O. (2010). *Intervenir auprès des parents. Réfléchir, construire et expérimenter des projets dans un contexte européen*. Paris : Familles Rurales.
- Priou, J. & Demoustier, S. (2011). *Institutions et organisation de l'action sociale et médico-sociale*. Paris : Dunod.

Q

- Quentel, J.-C. (2013). À quoi tient la famille? In : D. Coum (dir.). *La famille : ressource ou handicap?* (p. 39-60). Toulouse : Éditions Érès.

R

- Racine, S. (2007). Un tour d'horizon de l'exclusion. *Service social*, 53(1), 91-108. DOI : 10.7202/017990ar
- Rafaï, K. & Gayral-Taminh, M. (2005). Familles « vulnérables », je vous aime ou je vous hais? *Empan*, 60(4), 44-50. DOI: 10.3917/empa.060.0044

- Reinstadler, A. (2007). Le risque de pauvreté se transmet-il entre génération? *Vivre au Luxembourg – Chroniques de l'enquête PSELL*, 31. URL: <http://www.statistiques.public.lu/catalogue-publications/vivre-Luxembourg/2007/31-2007.pdf>
- *Reis, O. (2009). Rostocker Längsschnittstudie (ROLS): Familienresilienz und intrafamiliäre Individuation in ostdeutschen Familien. In I. Zinnecker & J. Fooken (Hrsg.). *Trauma und Resilienz. Chancen und Risiken lebensgeschichtlicher Bewältigung von belasteten Kindheiten* (p. 75-94). Weinheim: Juventa.
- **Reliance (2006). Repères. Synthèse des principes fondamentaux de la loi n°2002-02 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et Charte des droits et libertés de la personne accueillie. *Reliance*, 21(3), 96-100. DOI : 10.3917/reli.021.0096
- *Retzlaff, R. (2008). Kohärenz und Resilienz. Narrative der Familien von Kindern mit Rett-Syndrom. *Psychotherapie im Dialog*, 9(2), 183-186. DOI: 10.1055/s-2008-1067402
- Richardson, G. E. (2002). The Metatheory of Resilience and Resiliency. *Journal of Clinical Psychology*, 58(3), 307-321. DOI: 10.1002/jclp.10020
- *Ridenour, A. F., Yorgason, J. B. & Peterson, B. (2009). The Infertility Resilience Model: Assessing Individual, Couple, and External Predictive Factors. *Contemporary Family Therapy*, 31(1), 34-51. DOI: 10.1007/s10591-008-9077-z
- *Riggs, S. A. & Riggs, D. S. (2011). Risk and Resilience in Military Families Experiencing Deployment: The Role of the Family Attachment Network. *Journal of Family Psychology*, 25(5), 675-687. DOI: 10.1037/a0025286
- *Riley, A. W., Valdez, C. R., Barrueco, S., Mills, C., Beardslee, W., Sandler, I. & Rawal, P. (2008). Development of a Family-based Program to Reduce Risk and Promote Resilience among Families Affected by Maternal Depression: Theoretical Basis and Program Description. *Clinical Child and Family Psychology Review*, 11(1-2), 12-29. DOI: 10.1007/s10567-008-0030-3
- Riley, J. R. & Masten, A. S. (2005). Resilience in Context. In: R. DeV.Peters, B. Leadbeater & R. J. McMahon (eds.). *Resilience in Children, Families, and Communities. Linking Context to Practice and Policy* (p. 13-25). New York: Kluwer Academic Plenum Publishers.
- *Roberts, J., Williams, K., Carter, M., Evans, D., Permenter, T., Silove, N., Clark, T. & Warren, A. (2011). A randomised controlled trial of two early intervention programs for young children with autism: Centre-based with parent program and home-based. *Research in Autism Spectrum Disorders*, 5(4), 1553-1566. DOI: 10.1016/j.rasd.2011.03.001
- Robin, P. (2010). Mesures de protection de l'enfance. Le point de vue des jeunes. *Les Cahiers Dynamiques*, 46(1), 43-51. DOI: 10.3917/lcd.046.0043
- Rodger, S. (2010). Becoming more Occupation-centered When Working with Children. In: S. Rodger (ed.). *Occupation-Centered Practice with Children. A Practical Guide for Occupational Therapists* (p. 21-44). Oxford: Wiley-Blackwell.
- *Roizblatt, A., Biederman, N. & Brown, J. (2014). Extreme Traumatization in Chile: the Experience and Treatment of Families. *Journal of Family Therapy*, 36(S1), 24-38. DOI: 10.1111/j.1467-6427.2011.00555.x [Online Version 2011]
- *Romero, K., Crowder, J. & Wedel, K. (2011). Practitioners' Views of Family Strengths: A Delphi Study. *Journal of Family Strengths*, 11(1), 1-17.
- *Rosenfeld, Z. & Duret, I. (2010). Représentations de la famille et de la filiation chez l'adolescent adopté et ses parents. *Thérapie Familiale*, 31(4), 339-355. DOI: 10.3917/tf.104.0339
- Rosenthal, G. (2010). Die erlebte und erzählte Lebensgeschichte. Zur Wechselbeziehung zwischen Erleben, Erinnern und Erzählen. In: B. Griese (Hrsg.). *Subjekt – Identität – Person? Reflexionen zur Biographieforschung* (p. 197-218). Wiesbaden : VS Verlag für Sozialwissenschaften.
- Rotink, G. (2009). Politik für Kinder, Jugendliche und deren Familien. In: D. Schronen & R. Urbé (dir.). *Sozialalmanach 2009. Schwerpunkt: Nachhaltigkeit der sozialen Sicherung* (p. 89-98). Luxembourg: Confédération Caritas Luxembourg.

- Rougi, F. (15-01-2014). Les idées reçues sur les allocations familiales. *L'essentiel Online*. URL : <http://www.lesseentiel.lu/fr/news/luxembourg/story/Les-idees-re-ues-sur-les-allocations-familiales-16121321>
- Roy, S. (2008). De l'exclusion à la vulnérabilité. Continuité et rupture. In : V. Châtel & S. Roy (dir.). *Penser la vulnérabilité. Visages de la fragilisation du social* (p. 13-34). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- RTL (2011a) : Radio-Télévision Luxembourg (01-04-2011). Aide à l'enfance: d'Gesetz kann net a Kraaft trieden! Disponible le 24-7-2013, URL: <http://tele rtl lu/waatleeft/replay/v/20110401/81/38023/>
- RTL (2011b) : Radio-Télévision Luxembourg (05-10-2011). Nei Kanner- a Familljenhëllef offiziell virgestalt. Disponible le 24-7-2013, URL: <http://tele rtl lu/waatleeft/replay/v/20111005/81/48091/>
- Ruppert, M. (2010). Die inneren Grenzen der Biographieforschung. In: B. Griese (Hrsg.). *Subjekt – Identität – Person? Reflexionen zur Biographieforschung* (p. 93-101). Wiesbaden: VS Verlag für Sozialwissenschaften.
- Rutter, M. (1987). Psychosocial resilience and protective mechanisms. *American Journal of Orthopsychiatry*, 57(3), p. 316-331. DOI: 10.1111/j.1939-0025.1987.tb03541.x
- Rutter, M. (2006). Implications of Resilience Concepts for Scientific Understanding. *Annals of the New York Academy of Sciences*, 1094, p. 1-12. DOI: 10.1196/annals.1376.002
- Rutter, M. (2012). Resilience as a dynamic concept. *Development and Psychopathology*, 24(2), p. 335-344. DOI: 10.1017/S0954579412000028

S

- *Saltzman, W. R., Lester, P., Beardslee, W. R., Layne, C. M., Woodward, K. & Nash, W. P. (2011). Mechanisms of Risk and Resilience in Military Families: Theoretical and Empirical Basis of a Family-Focused Resilience Enhancement Program. *Clinical Child and Family Psychology Review*, 14(3), 213-230. DOI: 10.1007/s10567-011-0096-1
- **Sambuc, C. (2013). Les relations familiales, apports à l'analyse économique des transplantations d'organes. *Revue Française de Socio-Economie*, 11(1), 181-200. DOI : 10.3917/rfse.011.0181
- *Samios, C., Pakenham, K. I. & Sofronoff, K. (2012). Sense making and benefit finding in couples who have a child with Asperger syndrome: An application of the Actor-Partner Interdependence Model. *Autism*, 16(3), 275-292. DOI: 10.1177/1362361311418691
- *Sanders, J., Munford, R. & Liebenberg, L. (2012). Young People, Their Families and Social Supports: Understanding Resilience with Complexity Theory. In: M. Ungar (ed.). *The Social Ecology of Resilience: A Handbook of Theory and Practice* (p. 233-243). LLC: Springer. DOI: 10.1007/978-1-4614-0586-3_19
- *Sano, Y., Manoogian, M. M. & Ontai, L. L. (2012). "The Kids Still Come First": Creating Family Stability During Partnership Instability in Rural, Low-Income Families. *Journal of Family Issues*, 33(7), 942-965. DOI: 10.1177/0192513X11430820
- SCAS (2004). Rapport d'activité du Service Central d'Assistance Sociale de l'année 2003. In : Ministère de la Justice (Mars 2004). *Rapport d'activité 2003* (p. 150-177). URL: http://www.mj.public.lu/chiffres_cles/rapport_activite2003.pdf
- SCAS (2006 ; 2009 ; 2012). *Enquêtes sociales*. Archives du Service de protection de la jeunesse. Luxembourg : Service Central d'Assistance Sociale.
- SCAS (2007). Rapport d'activité du Service Central d'Assistance Sociale de l'année 2006. In : Ministère de la Justice (Mars 2007). *Rapport d'activité 2006* (p. 175-233). URL: http://www.mj.public.lu/chiffres_cles/rapport_activite2006.pdf
- SCAS (2010). Rapport d'activité du Service Central d'Assistance Sociale de l'année 2009. In : Ministère de la Justice (Avril 2010). *Rapport d'activité 2009* (p. 191-250). URL: http://www.mj.public.lu/chiffres_cles/rapport_activite2009.pdf
- SCAS (2012). Rapport d'activité du Service Central d'Assistance Sociale de l'année 2011. In : Ministère de la Justice (Mars 2012). *Rapport d'activité 2011* (p. 146-210). URL: http://www.mj.public.lu/chiffres_cles/rapport_activite2011.pdf

- SCAS (2013). Rapport d'activité du Service Central d'Assistance Sociale de l'année 2012. In : Ministère de la Justice (Mars 2013). *Rapport d'activité 2013* (p. 162-224). URL: http://www.mj.public.lu/chiffres_cles/rapport_activite2012.pdf
- SCAS (2014). Rapport d'activité du Service Central d'Assistance Sociale de l'année 2013. In : Ministère de la Justice (Avril 2014). *Rapport d'activité 2014* (p. 146-210). URL: http://www.mj.public.lu/chiffres_cles/rapport_activite2013.pdf
- **Scelles, R., Bécar, F. & Michard, P. (2007). Editorial. *Dialogue*, 176(2), 3-9. DOI: 10.3917/dia.176.0003
- Schattner, H. (2007). Sozialpädagogische Familienhilfe. In: J. Ecarius (Hrsg.). *Handbuch Familie* (p. 593-613). Wiesbaden: VS Verlag für Sozialwissenschaften.
- Scheele, B. & Groeben, N. (2010). Dialog-Konsens-Methoden. In: G. Mey & K. Mruck (Hrsg.). *Handbuch Qualitative Forschung in der Psychologie* (p. 506-523). Wiesbaden: VS Verlag für Sozialwissenschaften.
- Schintgen, F. (2009). Comprendre l'enfant dans son univers familial. Vers une éthique du diagnostic socio-éducatif. *Forum für Politik, Gesellschaft und Kultur*, 284, 38-40.
- *Schmalzbauer, L. (2010). Disruptions, Dislocations, and Inequalities: Transnational Latino/A Families Surviving the Global Economy. *North Carolina Law Review*, 88, 1857-1880.
- Scholz, R. W., Blumer, Y. B. & Brand, F. S. (2012). Risk, vulnerability, robustness, and resilience from a decision-theoretic perspective. *Journal of Risk Research*, 15(3), 313-330. DOI : 10.1080/13669877.2011.634522
- Schoos, J. (2009). Anmerkungen zum neuen AEF-Gesetz. *Forum für Politik, Gesellschaft und Kultur*, 284, 23-26.
- Sécher, R. (2010). *Reconnaissance sociale et dignité des parents d'enfants placés. Parentalité, précarité et protection de l'enfance*. Paris : L'Harmattan.
- Segalen, M. (2010). *Sociologie de la famille*. Paris : Armand Colin.
- Seligmann, R. (1999). Les enfants maltraités. Un défi pour notre système de protection sociale. *Forum für Politik, Gesellschaft und Kultur*, 191, 28-35.
- Sellenet, C. (2007). *La parentalité décryptée. Pertinence et dérives d'un concept*. Paris : L'Harmattan.
- Sellenet, C. (2009). Approche critique de la notion de « compétences parentales ». *La revue internationale de l'éducation familiale*, 26(2), 97-116. DOI : 10.3917/rief.026.0095
- Sénat (2-2007). Les structures de protection de l'enfance. *Les documents de travail du Sénat*. URL : <http://www.senat.fr/lc/lc170/lc170.pdf>
- Serbati, S., Milani, P. & Gioga, G. (2011). Programmer pour mieux intervenir : construire l'intervention éducative avec des enfants et des familles vulnérables. In : C. Zaouche Gaudron (dir.). *Précarités et éducation familiale* (p. 249-256). Toulouse : Éditions Erès.
- Service information et presse (2008). *A propos... des langues au Luxembourg*. Luxembourg: Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, Département édition.
- *Shamai, M. (2012). Life Narratives of Adults Who Experienced War during Childhood: The Case of the Attack and Bombing of Kibbutz Mishmar-Haemek in 1948. *Traumatology*, 18(2), 35-49. DOI: 10.1177/1534765611426790
- *Shenglin, L. & Linying, Z. (2010). Qualitative Analysis of Resilience in Chinese Families of Children with Hearing Impairment. *e-Pedagogium*, 83-101.
- *Shin, S. H., Choi, H., Kim, M. J. & Kim, Y. H. (2010). Comparing adolescents' adjustment and family resilience in divorced families depending on the types of primary caregiver. *Journal of Clinical Nursing*, 19(11-12), 1695-1706. DOI: 10.1111/j.1365-2702.2009.03081.x
- *Short, J. L. & Russell-Mayhew, S. (2009). What Counsellors Need to Know About Resiliency in Adolescents. *International Journal for the Advancement of Counselling*, 31(4), 213-227. DOI: 10.1007/s10447-009-9079-z
- Siegrist, U. (2010). *Der Resilienzprozess*. Wiesbaden: VS Verlag für Sozialwissenschaften.
- Simon, J. B., Murphy, J. J. & Smith, S. M. (2005). Understanding and Fostering Family Resilience. *The Family Journal: Counseling and therapy for couples and families*, 13(4), p. 427-436. DOI: 10.1177/1066480705278724

- Sita, C. (2005). Soutien à la parentalité et protection de l'enfance : continuité ou rupture? *Rapport ONED*. URL: <http://www.oned.gouv.fr/recherches/Protection-enfance.pdf>
- Skehill, C., Satka, M. & Hoikkala, S. (2012). Exploring innovative methodologies in time and place to analyse child protection documents as elements of practice. *Qualitative Social Work*, 12(1), 57-72. DOI: 10.1177/1473325011416878
- Skinner, E., Johnson, S. & Snyder, T. (2005). Six Dimensions of Parenting: A Motivational Model. *Parenting: Science and Practice*, 5(2), 175-235. DOI: 10.1207/s15327922par0502_3
- *Smith, J. D., Finn, S. E., Swain, N. F. & Handler, L. (2010). Therapeutic Assessment of Families in Healthcare Settings: A Case Presentation of the Model's Application. *Families, Systems, & Health*, 28(4), 369-386. DOI: 10.1037/a0021978
- *Smithbattle, L. (2008). Gaining Ground from a Family and Cultural Legacy: A Teen Mother's Story of Repairing the World. *Family Process*, 47(4), 521-535. DOI: 10.1111/j.1545-5300.2008.00269.x
- *Smokowski, P. R., Rose, R. & Bacallao, M. L. (2008). Acculturation and Latino Family Processes: How Cultural Involvement, Biculturalism, and Acculturation Gaps Influence Family Dynamics. *Family Relations*, 57(3), 295-308. DOI: 10.1111/j.1741-3729.2008.00501.x
- *Snethen, G. (2010). Preventing female gang involvement: Development of the Joint-Interest Core and Balance Model of Mother/Daughter Leisure Functioning. *Aggression and Violent Behavior*, 15(1), 42-48. DOI: 10.1016/j.avb.2009.07.015
- *Solem, M.-B. (2013). Meaning making and avoidance in parenting. *Qualitative Social Work*, 12(2), 170-185. DOI: 10.1177/1473325011424643 [Online Version 2011]
- *Solem, M.-B., Christophersen, K.-A. & Wels, P. (2010). A Norwegian validity study of parenting stress measured by the Nijmegen Child-Rearing Situation Questionnaire section one. *Scandinavian Journal of Caring Sciences*, 24(1), 183-193. DOI: 10.1111/j.1471-6712.2009.00690.x
- Soulet, M.-H. (2005). Reconsidérer la vulnérabilité. *Empan*, 60(4), p. 24-29. DOI: 10.3917/empa.060.0024
- Soulet, M.-H. (2008). La vulnérabilité: un problème social paradoxal. In : V. Châtel & S. Roy (dir.). *Penser la vulnérabilité. Visages de la fragilisation du social* (p. 65-90). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- STATEC (2011). Chiffre du 1er janvier 2011. *Statnews*, 14. URL: <http://www.statistiques.public.lu/fr/actualites/population/population/2011/05/20110503/20110503.pdf>
- STATEC (2014). Indicateurs phares. In : *Espace éducation*. URL: <http://www.statistiques.public.lu/fr/espace-edu/indicateurs-phares/index.html>
- *Sutton, M. B., Windischbauer, S., Sutton, E. M. & Weixler, D. (2010). Resilience, childhood disability and the Internet – case report. *Wiener Medizinische Wochenschrift*, 160(13-14), 325-327. DOI: 10.1007/s10354-010-0777-2
- *Swanke, J. & Dreuth Zeman, L. (2009). Family Medical Leave as a Resilience Resource for Family Caregivers. *Care Management Journals*, 10(1), 8-13. DOI: 10.1891/1521-0987.10.1.8

T

- Tabary, A. (2005). *L'enquête sociale dans le cadre judiciaire. De la saisine par le juge au rapport écrit du travailleur social*. Paris : L'Harmattan.
- Théry, P. (27-11-2013). La famille au menu des discussions de coalition. *L'Essentiel Online*. URL: <http://www.lesseptiel.lu/fr/news/luxembourg/story/14371190>
- Thill, G., Peltier, F. & Heinz, A. (2013). Ménages et types de familles. *Recensement de la population 2011 – Premiers résultats*, 15. URL: <http://www.statistiques.public.lu/catalogue-publications/RP2011-premiers-resultats/2013/15-13-FR.pdf>

- Thill, G., Peltier, F., Heinz, A. & Zahlen, P. (2014). Les migrations. In: S. Allegrezza, D. Ferring, H. Willems & P. Zahlen (éd.). *La société luxembourgeoise dans le miroir du recensement de la population* (p. 23-93). Luxembourg : Editions Saint-Paul.
- Thomas, H. (2008). Vulnérabilité, fragilité, précarité, résilience, etc. De l'usage et de la traduction de notions éponges en sciences de l'homme et de la vie. *TERRA*. URL: <http://barthes.enssib.fr/TERRA/article697.html>
- Thorne, S., Jensen, L., Kearney, M. H., Noblit, G. & Sandelowski, M. (2004). Qualitative Metasynthesis: Reflections on Methodological Orientation and Ideological Agenda. *Qualitative Health Research*, 14(10), 1342-1365. DOI: 10.1177/1049732304269888
- *Thyen, U., Szczepanski, R., Krötz, V. & Kuske, M. (2009). Chronische Gesundheitsstörungen. In: H. G. Schlack, U. Thyen & R. Kries (Hrsg.). *Sozialpädiatrie* (p. 189-232). Berlin: Springer.
- Tisseron, S. (2014). La mémoire des catastrophes : traumatismes, conséquences générationsnelles et résilience. In : C. Rodet (dir.). *Passage à l'acte. Traumatisme, résilience et effets transgénérationnels* (p. 21-37). Lyon : Chronique Sociale.
- Tomkiewicz, S. (2005). L'émergence du concept. In : Fondation pour l'Enfance (éd.). *La résilience : le réalisme de l'espérance* (p. 45-66). Ramonville Saint-Agne : Éditions Érès.
- Torres Fernandez, I., Schwartz, J. P., Chun, H. & Dickson, G. (2013). Family Resilience and Parenting. In: D.S. Becvar (ed.). *Handbook of Family Resilience* (p. 119-136). New York: Springer. DOI: 10.1007/978-1-4614-3917-2_8
- Tran, A. (22-06-2011). La réputation du Luxembourg comme « marque de confiance ». *ITnation.lu Technology – Business – Networking*. URL: <http://www.itnation.lu/news/la-reputation-du-luxembourg-comme-%E2%80%9Cmarque-de-confiance%E2%80%9D/2727/>
- *Trute, B., Benzies, K. M., Worthington, C., Reddon, J. R. & Moore, M. (2010). Accentuate the positive to mitigate the negative: Mother psychological coping resources and family adjustment in childhood disability. *Journal of Intellectual & Developmental Disability*, 35(1), 36-43. DOI: 10.3109/13668250903496328
- *Tsai, S.-M. & Wang, H.-H. (2009). The relationship between caregiver's strain and social support among mothers with intellectually disabled children. *Journal of Clinical Nursing*, 18(4), 539-548. DOI: 10.1111/j.1365-2702.2008.02524.x
- *Tunstill, J. & Malin, N. (2011). Enhancing the delivery of safeguarding services: A role for volunteers? *Journal of Social Work*, 12(5), 455-474. DOI: 10.1177/1468017310392284

U

*Ungar, M. (2010a). Families as Navigators and Negotiators: Facilitating Culturally and Contextually Specific Expressions of Resilience. *Family Process*, 49(3), 421–435. DOI: 10.1111/j.1545-5300.2010.01331.x

*Ungar, M. (2010b). What Is Resilience Across Cultures and Contexts? Advances to the Theory of Positive Development among Individuals and Families under Stress. *Journal of Family Psychotherapy*, 21(1), 1-16. DOI: 10.1080/08975351003618494

*Ungar, M., Theron, L. & Didkowsky, N. (2011). Adolescents' Precocious and Developmentally Appropriate Contributions to Their Families' Well-Being and Resilience in Five Countries. *Family Relations*, 60(2), 231-246. DOI: 10.1111/j.1741-3729.2010.00645.x

*Ungar, M., Ghazinour, M. & Richter, J. (2013). Annual Research Review: What is resilience within the social ecology of human development? *The Journal of Child Psychology and Psychiatry*, 54(4), 348-366. DOI: 10.1111/jcpp.12025 [Online Version 2012]

V

Valadier, P. (2011). Apologie de la vulnérabilité. *Etudes*, 414(2), 199-210.

*Valdez, C. R., Abegglen, J. & Hauser, C. T. (2013). Fortalezas Familiares Program: Building Sociocultural and Family Strengths in Latina Women with Depression and Their Families. *Family Process*, 52(3), 378-393. DOI: 10.1111/famp.12008 [Online Version 2012]

Valentova, M. (2011). Perception of marriage in Luxembourg. *Les Cahiers du CEPS/INSTEAD*, 3. URL: <http://www.statistiques.public.lu/catalogue-publications/cahiers-CEPS/2011/03-marriage.pdf>

*Van Breda, A. D. (2008). The Military Social Health Index: A Partial Multicultural Validation. *Military Medicine*, 173(5), 480-487.

Van Dyck, R. (25-04-2012). Une richesse fragile et inégale. *Le Quotidien*. URL: <http://www.lequotidien.lu/politique-et-societe/34150.html>

*Vandevonder, L. & Haelewycck, M.-C. (2009). Vivre avec le handicap: vécu des professionnels et résilience des parents. Quand l'annonce leur permet de se rencontrer autour du projet de la personne handicapée. In : N. Nader-Grosbois (éd.). *Résilience, régulation et qualité de vie. Concepts, évaluation et intervention* (p. 137-142). Louvain-la-Neuve: Presses Universitaires de Louvain.

*Vandsburger, E., Harrigan, M. & Biggerstaff, M. (2008). In Spite of All, We Make It: Themes of Stress and Resiliency as Told by Women in Families Living in Poverty. *Journal of Family Social Work*, 11(1), 17-35. DOI: 10.1080/10522150802007303

Vergely, B. (2005). Approche philosophique de la résilience. In : Fondation pour l'Enfance (éd.). *La résilience : le réalisme de l'espérance* (p. 67-86). Ramonville Saint-Agne : Éditions Érès.

Veyret, Y. & Reghezza, M. (2006). Vulnérabilité et risques. L'approche récente de la vulnérabilité. *Responsabilité & Environnement*, 43, 9-13.

W

Wagner, D. (13-04-2007). Mineurs en prison. En prison, comme les grands. *WOXX*, 897. URL: http://www.woxx.lu/id_article/615

Wagner, J.-M. (2001). Sozialgesetzgebung in Luxemburg. Ein geschichtlicher Abriss. *Forum für Politik, Gesellschaft und Kultur*, 205, 31-32.

Waller, M. A. (2001). Resilience in Ecosystemic Context: Evolution of the Concept. *American Journal of Orthopsychiatry*, 71(3), 290-297. DOI: 10.1037/0002-9432.71.3.290

Walsh, F. (1996). The Concept of Family Resilience: Crisis and Challenge. *Family Process*, 35(3), 261-281. DOI: 10.1111/j.1545-5300.1996.00261.x

Walsh, F. (2002). A Family Resilience Framework: Innovative Practice Applications. *Family Relations*, 51(2), 130-137. DOI: 10.1111/j.1741-3729.2002.00130.x

Walsh, F. (2006). *Strengthening Family Resilience*. New York: The Guilford Press.

*Walsh, F. (2012a). Clinical Views of Family Normality, Health, and Dysfunction. From a Deficits to a Strengths Perspective. In: F. Walsh (ed.). *Normal Family Processes: Growing Diversity and Complexity* (p. 28-54). New York: Guilford Press.

*Walsh, F. (2012b). Facilitating Family Resilience: Relational Resources for Positive Youth Development in Conditions of Adversity. In: M. Ungar (ed.). *The Social Ecology of Resilience. A Handbook of Theory and Practice* (p. 173-185). LLC: Springer. DOI: 10.1007/978-1-4614-0586-3_15

*Walsh, F. (2012c). The New Normal. Diversity and Complexity in 21st-century Families. In: F. Walsh (ed.). *Normal Family Processes: Growing Diversity and Complexity* (p. 3-27). New York: Guilford Press.

**Ward, H. & Jones, H. (2009). Le système de protection en Angleterre. *Santé, Société et Solidarité*, 8(1), 181-192. DOI : 10.3406/oss.2009.1338

*Weine, S. M., Levin, E., Hakizimana, L. & Dahnweih, G. (2012). How Prior Social Ecologies Shape Family Resilience Amongst Refugees in U.S. Resettlement. In: M. Ungar (ed.). *The Social Ecology of Resilience. A Handbook of Theory and Practice* (p. 309-323). LLC: Springer. DOI: 10.1007/978-1-4614-0586-3_24

- *Weine, S. & Siddiqui, S. (2009). Family Determinants of Minority Mental Health and Wellness. In: S. Loue & M. Sajatovic (eds.). *Determinants of Minority Mental Health and Wellness* (p. 221-253). LLC: Springer. DOI: 10.1007/978-0-387-75659-2_11
- Werner, E. E. (1993). Risk, resilience, and recovery: Perspectives from the Kauai Longitudinal Study. *Development and Psychopathology*, 5(4), 503-515. DOI: 10.1017/S095457940000612X
- Werner, E. E. (1997). Vulnerable but invincible: high-risk children from birth to adulthood. *Acta Paediatrica*, 86(S422), 103-105. DOI: 10.1111/j.1651-2227.1997.tb18356.x
- Werner, E. E. (2005). Resilience Research. Past, Present, and Future. In: R. DeV.Peters, B. Leadbeater & R. J. McMahon (eds.). *Resilience in Children, Families, and Communities. Linking Context to Practice and Policy* (p. 3-11). New York: Kluwer Academic Plenum Publishers.
- Werner, E. E. (2013). What Can We Learn about Resilience from Large-Scale Longitudinal Studies? In: S. Goldstein & R. B. Brooks (eds.). *Handbook of Resilience in Children* (p. 97-102). New York: Springer.
- *West, C., Usher, K. & Foster, K. (2011). Family resilience: Towards a new model of chronic pain management. *Collegian*, 18(1), 3-10. DOI: 10.1016/j.colegn.2010.08.004
- *West, C., Buettner, P., Stewart, L., Foster, K. & Usher, K. (2012a). Resilience in families with a member with chronic pain: a mixed methods study. *Journal of Clinical Nursing*, 21(23-24), 3532-3545. DOI: 10.1111/j.1365-2702.2012.04271.x
- *West, C., Usher, K., Foster, K. & Stewart, L. (2012b). Chronic pain and the family: the experience of the partners of people living with chronic pain. *Journal of Clinical Nursing*, 21(23-24), 3352-3360. DOI: 10.1111/j.1365-2702.2012.04215.x
- Williamson, H. (2011). Existe-t-il une politique européenne de la jeunesse? *Informations sociales*, 165-166(3-4), 25-34.
- *Woods, S. B. & McWey, L. M. (2011). A Biopsychosocial Approach to Asthma in Adolescents Encountering Child Protective Services. *Journal of Pediatric Psychology*, 37(4), 404-413. DOI: 10.1093/jpepsy/jsr104
- *Worthen, M., Moos, R. & Ahern, J. (2012). Iraq and Afghanistan Veterans' Experiences Living with their Parents after Separation from the Military. *Contemporary Family Therapy*, 34(3), 362-375. DOI: 10.1007/s10591-012-9196-4
- Woxx (01-10-2012). Jugendschutz: Adäquate Strukturen fehlen. WOXX, 1183. URL: http://www.woxx.lu/id_article/5947

Y

- Youth.lu (2009). La loi sur la protection de la jeunesse du 10 août 1992. URL: <http://www.droitsetdevoirs.lu/contenu/le-jeune-et-sa-protection/mauvais-traitements/categories/protection-de-la-jeunesse>

Z

- Zahlen, P. (2013). L'évolution et la structure des dépenses publiques depuis le milieu des années 1990. In : STATEC (éd.). *Le Luxembourg 1960-2010*. URL: <http://www.statistiques.public.lu/catalogue-publications/luxembourg/2013/PDF-03-13.pdf>
- *Zahradnik, M., Stewart, S. H., O'Connor, R. M., Stevens, D., Ungar, M. & Wekerle, C. (2010). Resilience Moderates the Relationship Between Exposure to Violence and Posttraumatic Reexperiencing in Mi'kmaq Youth. *International Journal of Mental Health and Addiction*, 8(2), 408-420. DOI: 10.1007/s11469-009-9228-y
- Zaouche-Gaudron, C. (2011). Les problématiques singulières liées aux précarités plurielles. In: C. Zaouche-Gaudron (dir.). *Précarités et éducation familiale* (p. 9-14). Toulouse : Éditions Érès.
- Zarowsky, C., Haddad, S. & Nguyen, V.-K. (2012). Au-delà des « groupes vulnérables » : contextes et dynamique de la vulnérabilité. *Global Health Promotion*, 20(1), 80-87. DOI : 10.1177/1757975912470060

*Zauszniewski, J., Bekhet, A. & Suresky, M. J. (2010). Resilience in Family Members of Persons with Serious Mental Illness. *Nursing Clinics of North America*, 45(4), 1-18. DOI: 10.1016/j.cnur.2010.06.007

Zimmer, L. (2006). Qualitative meta-synthesis: a question of dialoguing with texts. *Journal of Advanced Nursing*, 53(3), 311-318. DOI: 10.1111/j.1365-2648.2006.03721.x

Zimmermann, S. L. (2013). Conceptualizing Family Well-Being. In: A. Moreno Minguez (ed.). *Family Well-Being: European Perspectives* (p. 9-25). B.V.: Springer. DOI: 10.1007/978-94-007-4354-0_2

Annexe 1

Le récit de vie comme outil d'enquête de la résilience

IVème congrès international du Réseau international francophone de la recherche qualitative

La logique de la découverte en recherche qualitative

19 au 21 juin 2013

Université de Fribourg – Sociologie, politiques sociales et travail social

Le récit de vie comme outil d'enquête de la résilience?

Découvertes, réflexions et interprétations autour du récit de vie
en recherche qualitative sur un sujet de résilience

Dujardin Céline

INSIDE, Université du Luxembourg

Chercheur en formation doctorale

Lahaye Willy

DEAS, Université de Mons

Professeur

Ferring Dieter

INSIDE, Université du Luxembourg

Professeur

Dans la recherche qualitative, les phases de recueil, d'analyse et d'interprétation des données sont étroitement liées et ne peuvent pas être séparées dans un ordre chronologique (cf. Bertaux, 2010). La découverte est animée par la sérendipité et guidée par les théories et les procédures scientifiques pour aboutir à des interprétations nouvelles (cf. *Axes de problématique* du congrès). Dans la présente communication, toutes nos réflexions se réfèrent à notre projet de recherche « **Récits de parents en situation vulnérable : Trajectoires de résilience familiale** » (titre provisoire) en pleine réalisation.

De nombreux éléments exercent une influence sur le processus (empirique) de découverte et d'interprétation. L'objectif principal de notre communication vise la réflexion de certaines étapes de la construction méthodologique de notre projet de recherche. En commençant par l'énonciation des fondements théoriques et des intentions de recherche, nous centrons notre intérêt surtout sur le récit de vie comme outil d'enquête de la résilience, mais aussi sur les procédures d'échantillonnage, les réflexions éthiques et les découvertes empiriques à l'aide d'un exemple de cas. Pour finir, un bilan synthétique nous permet de soulever les défis à franchir dans la continuation du projet de recherche.

Fondements théoriques et intentions

« *Les gens ont des étoiles qui ne sont pas les mêmes.
Pour les uns, qui voyagent, les étoiles sont des guides.
Pour d'autres, elles ne sont rien que de petites lumières.
Pour d'autres, qui sont savants, elles sont des problèmes.* »¹
(Antoine de Saint-Exupéry)

La résilience familiale se définit dans les capacités et stratégies d'adaptation de la famille face à une situation défavorable dans l'objectif d'assurer son bien-être psycho-physique et celui de ses membres. Nous retrouvons des stratégies de rebondissement face à la situation, de résistance face à l'exposition, de maintien du fonctionnement familial ou la récupération de celui-ci, de jugement « constructif » sur les circonstances, d'entretien de relations familiales positives, aussi que des stratégies de développement de ressources et de réalisation d'apprentissages.² Le concept de la compétence éducative est lié à celui de l'adaptation, par exemple le parent adapte son comportement à l'âge de l'enfant³. Dans le processus de résilience en famille, l'importance de la qualité de l'éducation parentale se montre dans diverses compétences et ressources parentales soutenant le développement de l'enfant et organisant le fonctionnement familial. Plusieurs études mettent en évidence que le style parental démocratique (*authoritative*), le cadre éducatif cohérent et affectif, mais aussi les sentiments de courage et de sécurité contribuent aux ressources et compétences parentales nécessaires à la résilience familiale⁴.

À l'égard d'un intérêt de résilience, l'intention de notre projet de recherche se centre sur les aspects du développement favorable au sein de la famille. L'adaptation de celle-ci dépend d'une part des qualités éducatives parentales et, d'autre part du caractère de la situation vulnérable.

¹ De Saint-Exupéry Antoine, *Le petit prince*, Lagny-sur-Marne, Éditions Gallimard, 1946, p.91.

² Dujardin Céline, Ferring Dieter & Lahaye Willy, « La place des parents dans la résilience familiale. Une métasynthèse qualitative », travail en procès.

³ Gayet Daniel, *Pédagogie et éducation familiale. Concepts et perspectives en sciences humaines*, Paris, L'Harmattan, 2006.

⁴ Dujardin Céline, Ferring Dieter & Lahaye Willy, « La place des parents dans la résilience familiale. Une métasynthèse qualitative », travail en procès.

Dans une vision qualitative des sciences sociales, notre accent est mis sur la compréhension (au lieu de la causalité) en s'appuyant sur des indicateurs connus, en s'ouvrant à la découverte de singularités de la vie parentale et en reconnaissant les particularités du contexte luxembourgeois. Pour atteindre cette découverte et cette compréhension, nous visons déceler les trois aspects suivants : la caractéristique de la situation vulnérable, les effets protecteurs/favorables encouragés par la famille et la responsabilité parentale dans la gestion de ces circonstances.

L'histoire familiale constitue ainsi le guide narratif. Elle crée un espace d'associations entre les générations dans lequel les relations entre les personnes et les événements partagés existent et se développent⁵. Le récit de vie appliqué à l'histoire familiale permet donc de retourner au niveau des générations afin de préciser les processus de déplacement social, mais aussi les buts et les souffrances qui sont associés⁶. Il s'agit d'un processus de structuration et de questionnement entre les processus à la fois psychiques et sociaux, qui offre un repère entre l'histoire collective et l'histoire individuelle⁷. Le récit de vie est contextualisé et permet l'accès aussi bien à l'expérience éprouvée et vécue de la personne, qu'aux contraintes et ressources liées à leurs milieux de vie⁸. Dans notre projet, cet outil permet de découvrir la perspective parentale sur l'éducation des enfants et sur la vie familiale malgré la présence de difficultés. La conception de résilience familiale offre le cadre théorique pour la construction d'entretien et l'interprétation des récits recueillis.

L'accès aux parents

Avant la découverte des données, les possibilités d'accès à la population cible doivent être examinées afin de trouver un mode d'accès approprié. L'accès détermine de manière considérable non seulement la découverte, mais aussi l'exploration du sujet d'étude et l'interprétation.

Concernant notre projet de recherche, l'échantillonnage s'avère difficile, dans le sens que les participants peuvent réagir avec scepticisme sur l'étude, phénomène connu quand il s'agit d'un sujet sensible ou d'une population vulnérable qui se gêne ou qui ressent le besoin de cacher son comportement passé ou actuel⁹, ou encore, ce groupe craint l'exposition stigmatisante ou discriminatoire¹⁰.

Nous pouvons qualifier notre mode d'accès aux parents comme un mode d'accès indirect (*gatekeeping* ; cf. Blanchet & Gotman, 2007), en d'autres termes, l'accès passe par l'entremise d'un relais institutionnel, plus précisément par des professionnels (*gatekeepers*) d'un service de consultation éducative et familiale¹¹.

⁵ Kauppert Michael, *Erfahrung und Erzählung. Zur Topologie des Wissens*, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2010, p.151-152.

⁶ Lainé Alex, « L'approche 'Roman familial et trajectoire sociale' » in de Gaulejac Vincent & Legrand Michel (dir.), *Intervenir par le récit de vie. Entre histoire collective et histoire individuelle*, Toulouse, Éditions érès, 2010, p. 149-168.

⁷ De Gaulejac Vincent & Legrand Michel, *Intervenir par le récit de vie. Entre histoire collective et histoire individuelle*, Toulouse, Éditions érès, 2010.

⁸ Jamouille Pascale, « Santé mentale en contexte social et pratiques du récit de vie » in *Les politiques sociales*, n°1&2, 2013, p.122.

⁹ Hill Ronald Paul, « Researching Sensitive Topics in Marketing: The Special Case of Vulnerable Populations » in *Journal of Public Policy & Marketing*, Vol. 14, n°1, 1995, p. 143-148.

¹⁰ Penrod Janice, Preston Deborah Bray, Cain Richard E. & Starks Michael T., « A Discussion of Chain Referral As a Method of Sampling Hard-to-Reach Populations » in *Journal of Transcultural Nursing*, Vol. 14, n°2, 2003, p. 100-107.

¹¹ A cet endroit, nous remercions le service *Erzéiongs- a Familljeberodung* d'AFP-services asbl pour sa coopération dans notre projet.

Selon Blanchet et Gotman (2007), les avantages de ce procédé peuvent être résumés dans la possibilité d'accès à une population spécifique, dans la maximisation des chances d'acceptation de participation, dans la favorisation du contact personnel et/ou dans la demande contraignante pour la population cible. Les limites ou inconvénients résident dans le manque de neutralité du mode d'accès à la population, dans les voies d'accès dirigées et contrôlées par un organe extérieur à la recherche et dans le danger de communication embrouillée par le doublement de demandes à la personne en question, par exemple la demande de recherche s'additionne à une demande ou contrainte institutionnelle¹².

En matière des avantages et des limites du mode d'accès indirect, nous maintenons ce mode d'accès à l'égard de notre sujet et notre population cible. Sans l'intermédiaire des professionnels (nos *gatekeepers*) travaillant avec la population cible, la possibilité d'accès ne serait pas (ou peu) donnée. À l'aide d'une invitation mise à disposition, nos partenaires du terrain transmettent les informations sur le projet de recherche et essayent de motiver la participation des parents. Cependant, il s'agit d'une approche « à l'aveugle » vu que les parents prennent l'initiative de nous contacter et décident de participer ou non. Les professionnels ne savent pas qui participe et nous ne connaissons pas toutes les personnes invitées et informées sur le projet. Il nous semble qu'un grand avantage réside dans la minimisation de la contrainte de participation (nous y revenons plus loin dans *Réflexions éthiques*). Dans ce processus, l'inconvénient majeur apparaît dans le fait de ne pas pouvoir couvrir aisément la population cible. Il nous semble important de refléter (et peut-être même modifier) les procédures d'échantillonnage par rapport aux découvertes réalisées. Dans cette réflexion, plusieurs questions devraient être posées : Est-il suffisant d'avoir un seul service-partenaire sur le terrain? Au contraire, est-il plus avantageux de mettre en place plusieurs personnes-ressources (cf. construire plusieurs *chain referrals*)? Faut-il « se contenter » de chaque participant grâce à l'intermédiaire des professionnels et se patienter? À l'inverse, pourrait-il être favorable de procéder parallèlement avec un échantillonnage en boule de neige à partir des participants?

Réflexions éthiques

« *Il s'agit de n'être pas indigne de ce que l'humanité a fait de soi, et de nous. Pourquoi aurions-nous besoin pour cela d'un fondement ou d'une garantie? Comment seraient-ils possibles?* »¹³

(André Comte-Sponville)

À cet endroit, l'objectif n'est pas d'exposer un fondement garantissant l'éthique de la recherche. Cependant, nous visons à intégrer différentes réflexions éthiques autour de notre projet afin de pouvoir réfléchir sur notre posture éthique.

Les études sur les sujets sensibles ou les populations cachées ou difficilement à atteindre soulèvent un questionnement éthique important qui n'est pas forcément nécessaire dans les recherches impliquant des populations connues ou des sujets moins sensibles¹⁴. Dans la recherche avec des familles en situation vulnérable, Horowitz et collègues (2002) définissent 5 défis primaires :

- Montrer la pertinence de participation aux familles,

¹² Blanchet Alain & Gotman Anne, *L'entretien*, Paris, Armand Colin, 2007.

¹³ Comte-Sponville André, *Présentations de la philosophie*, Paris, Albin Michel, 2000, p.25.

¹⁴ Faugier Jean & Sargeant Mary, « Sampling hard to reach populations » in *Journal of Advanced Nursing*, Vol. 26, n°4, 1997, p. 790-797.

- Aménager le recueil des données de manière conviviale,
- Passer le message que tous les points de vue sont valables,
- Fournir un remboursement adéquat,
- Construire des ponts avec la communauté.

À l'égard de notre projet, nous essayons de franchir ces défis comme exposé ci-après :

- L'expression directe de l'intérêt au vécu parental pour montrer la pertinence de participation,
- Le choix spatio-temporel accordé aux parents (c'est-à-dire la possibilité d'accueillir les participants à l'université ou de nous rendre à un lieu désiré ; de même concernant le temps),
- Le message écrit (et répété lors de la rencontre) qu'il n'y ait pas de bonnes ou de mauvaises réponses et que seule l'opinion personnelle soit essentielle,
- La rémunération de l'entretien par un chèque-cadeau,
- À la fin du projet, l'échange prévu avec les professionnels de l'intervention socio-éducative auprès des familles.

Différentes politiques éthiques existent et cadrent la conduite de recherche, comme par exemple les procédures éthiques de l'Union Européenne¹⁵ ou la politique éthique de l'Université du Luxembourg¹⁶. En recherche sociale, toutes les politiques éthiques s'accordent sur le consentement éclairé (*informed consent*) qui se définit dans les exigences de participation volontaire et d'information des participants sur la nature et les implications de la recherche¹⁷. Concernant les personnes vulnérables, la politique éthique de l'Université du Luxembourg prévoit une considération éthique améliorée (*enhanced ethical consideration*) à l'égard de ceux qui seraient moins capables (*able*) ou libres d'accorder ou de refuser le consentement¹⁸. Comme déjà évoqué, nous essayons de tenir compte de cette considération éthique améliorée par notre procédure d'échantillonnage réduisant au maximum (voire entièrement) la contrainte de participation pour les parents.

Dans la recherche avec des familles en difficultés, la proposition d'une valeur éducative ou personnelle accordée à la participation s'avère importante pour motiver les parents à la collaboration. Pour notre première participante, cette valeur réside dans la possibilité d'expression de son vécu maternel. Dans cette phase de découverte, nous reflétons avec le questionnement suivant : Est-il suffisant de proposer un cadre d'écoute et d'intérêt au parent? Ou, contrairement, faut-il prévoir une autre valeur éducative? Quelle valeur correspondrait finalement le plus aux attentes des parents?

Le récit de vie

Le récit de vie est considéré comme une méthode d'enquête, une forme particulière de l'entretien narratif¹⁹. Il inclut deux registres de données. D'une part, il tient compte d'événements, d'une réalité objective et historique, et d'autre part, il se réfère à des significations, à l'expression subjective du

¹⁵ voir European Commission, *Ethics for researchers*, Luxembourg, Publications Office of the European Union, 2013.

¹⁶ voir Université du Luxembourg, *University of Luxembourg Policy on Ethics in Research*, October 2010, URL: http://wwwen.uni.lu/recherche/standards_policies

¹⁷ Homan Roger, « The Principle of Assumed Consent: the Ethics of Gatekeeping » in *Journal of Philosophy of Education*, Vol. 35, n°3, 2001, p. 329-343.

¹⁸ Université du Luxembourg, *University of Luxembourg Policy on Ethics in Research*, October 2010, URL: http://wwwen.uni.lu/recherche/standards_policies, art.18, page 3.

¹⁹ Bertiaux Daniel, *Le récit de vie*, Paris, Armand Colin, 2010.

vécu de l'histoire²⁰. Le récit de vie décrit à la fois la vie intérieure du narrateur, mais aussi ses contextes sociaux traversés²¹. Il remplit plusieurs fonctions, notamment la reconstruction du temps par la conscientisation de la biographie, l'action de production de savoirs par la construction commune de réflexions et la relation du parcours de vie au propre rapport au savoir²². Le critère central de validation se définit dans la véracité de la personne interviewée et dans la validité communicative (voir aussi *dialog-konsenstheoretisches Wahrheitskriterium*), assurée dans la construction commune de la narration²³. L'intérêt particulier au récit et les questions posées guident la narration, ce qui fait que la reconstruction du passé contient une « coloration » (« *Färbung* ») dans une direction particulière entraînant des réactions spécifiques (cf. Rosenthal, 2010). Le récit de vie, est-il une mise en histoire d'une trajectoire dans le but d'un travail objectif? À l'inverse, s'agit-il d'une reconstruction personnelle de son histoire prenant son sens dans la subjectivité?

Notre étude empirique se réalise essentiellement sur base de récits de vie de parents en situation vulnérable et bénéficiant d'une intervention quant aux difficultés éducatives et/ou familiales, dans la perspective de révéler des éléments caractérisant les trajectoires favorables, voire résilientes. Pour Cyrulnik, l'expression narrative de la souffrance adhère à la transformation de ce vécu afin de retrouver une cohérence personnelle et de soutenir les relations nouvelles²⁴. La narrativité apparaît ainsi comme un outil de résilience.

« *La fabrication d'un récit dépend de l'image que l'on se fait de soi, que l'on doit mettre en mots si l'on veut le partager. Et les mots qu'on choisit pour les adresser à l'autre, sont puisés dans les récits du contexte, les rumeurs, les poésies, les mythes et les préjugés.* »²⁵

(Boris Cyrulnik)

Limites méthodologiques

Suivant les limites méthodologiques bien connues, nous savons que la dialectique de l'expression à la fois objective et subjective, de même que la prise de référence simultanée de l'histoire sociale et personnelle, peut prêter à confusion²⁶, s'avérer trompeuse²⁷, ou encore amener à une indisponibilité du narrateur²⁸. Il s'agit donc d'accepter le caractère artificiel et incomplet de la production de connaissance^{29,30}, tout en reflétant le contexte dans lequel la trajectoire se déroule et dans lequel la perspective subjective devient, par juxtaposition banale, l'objet d'étude³¹. Il semble majeur de préciser et d'expliciter le(s) contexte(s) du récit, du narrateur, du chercheur et de l'étude, tout en procédant à

²⁰ Orofiamma Roselyne, « Les figures du sujet dans le récit de vie » in *Informations sociales*, Vol. 145, n°1, 2008, p. 68-81.

²¹ Bertaux Daniel, *Le récit de vie*, Paris, Armand Colin, 2010.

²² Lani-Bayle Martine & Milet Éric, *Traces de vie. De l'autre côté du récit et de la résilience*, Lyon, Chronique Sociale, 2012.

²³ Scheele Brigitte & Groeben Norbert, « Dialog-Konsens-Methoden » in Mey Günter & Mruck Katja (éd.), *Handbuch Qualitative Forschung in der Psychologie*, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2010, p. 506-523.

²⁴ Cyrulnik Boris, « Manifeste pour la résilience » in *Spirale*, Vol. 18, n°2, 2001, p. 77-82.

²⁵ Cyrulnik Boris, « Préface » in Lani-Bayle Martine & Milet Éric, *Traces de vie. De l'autre côté du récit et de la résilience*, Lyon, Chronique Sociale, 2012, p.13.

²⁶ Bourdieu Pierre, « L'illusion biographique » in *Actes de recherche en sciences sociales*, Vol. 62-63, 1986, p. 69-72.

²⁷ Clot Yves, « L'autre illusion biographique » in *Enquête, biographie et cycle de vie*, n°5, 1989, URL : <http://enquête.revues.org/document99.html>, mis en ligne le 30 décembre 2005, consulté le 22 avril 2013.

²⁸ Ruppert Matthias, « Die inneren Grenzen der Biographieforschung » in Griese Birgit (éd.), *Subjekt – Identität – Person? Reflexionen zur Biographieforschung*, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2010, p. 93-101.

²⁹ Bourdieu Pierre, « L'illusion biographique » in *Actes de recherche en sciences sociales*, Vol. 62-63, 1986, p. 69-72.

³⁰ Pourtois Jean-Pierre & Desmet Huguette, *Épistémologie et instrumentation en sciences humaines*, Wavre, Mardaga, 2007.

³¹ cf. Bourdieu, 1986 ; Clot, 1989 ; Pourtois & Desmet, 2007 ; Ruppert, 2010

divers triangulations, afin de raisonner et d'inférer sur les divergences linguistiques, culturelles et axiologiques (cf. Bourdieu, 1986 ; Pourtois & Desmet, 2007), risquant d'affecter la scientificité de l'étude.

Le récit dans un contexte multilinguistique

Au Grand-Duché de Luxembourg, la langue luxembourgeoise est définie comme langue nationale. La langue française est retenue dans les actes et règlements législatifs. Au niveau des requêtes administratives et juridiques, trois langues, à savoir l'allemand, le français et le luxembourgeois, peuvent être utilisés.³² En plus, le Luxembourg est un pays ayant un arrière-plan migratoire considérable. Un total de 43% de la population entière possède une nationalité étrangère³³.

Dans la conduite des entretiens, les participants peuvent s'exprimer en langues allemande, française ou luxembourgeoise. Il peut arriver néanmoins qu'aucune des trois langues n'est la langue maternelle de la personne interviewée. Face à cette situation, nous nous posons les questions suivantes : Pourrions-nous parfois négliger les aspects et les divergences linguistiques dans les récits (question évidente) ? Ou, au contraire, faut-il analyser consciencieusement les éléments équivalents d'une langue à l'autre afin d'attribuer un sens commun ?

Le temps et le récit

Une autre réflexion concerne le double sens de la notion du temps dans le récit. Le temps est perçu et évalué de manière subjective, aussi bien dans le déroulement d'événements que dans la construction sociale de l'événement (cf. Bachleitner, Weichbold & Aschauer, 2010). D'une part, il s'agit de l'histoire du participant et son rapport au temps (cf. Jamoullé, 2009). D'autre part, nous parlons de l'influence de l'ordre temporel dans lequel se déroulent les récits et le projet de recherche.

D'abord, « *le récit de vie est une démarche de recherche qui met les narrateurs au travail. Ils s'interrogent sur le sens de leur vie. Ils représentent leur histoire et cherchent à l'interpréter.* »³⁴ Dans cette dimension temporelle, le récit de vie dévoile les moments déclencheurs et créateurs des personnes faisant face à leur situation. Il s'agit d'un processus de découverte non linéaire qui exige une attention et une compréhension pour les conditions et les contextes de vie.³⁵

Comme déjà énoncé, les phases de la recherche qualitative ne se déroulent pas dans une succession linéaire et chronologique. Concernant l'ordre temporel dans lequel les récits se déroulent, nous identifions plusieurs facteurs exerçant une influence sur les processus de découverte et d'interprétation de notre projet de recherche. D'abord, l'ordre de rencontre des participants est susceptible de spécifier et d'orienter le processus de découverte ultérieur. Le premier récit nous donne une image de la situation des parents, le deuxième récit réagit sur cette image. En conséquence, le temps entre les rencontres occasionne chaque fois un temps de réflexion qui fait évoluer le projet, l'interprétation, mais aussi la découverte des récits suivants.

³² Recueil de Législation, « Loi du 24 février 1984 sur le régime des langues » in *Memorial – Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg*, N°16, p. 196-197.

³³ Peltier François, Thill Germaine & Heinz Andreas, « L'arrière-plan migratoire de la population du Grand-Duché de Luxembourg » in STATEC & Université du Luxembourg (éd.), *Recensement de la population 2011. Premiers résultats*, n°12, Avril 2013.

³⁴ Jamoullé Pascale, *La débrouille des familles. Récits de vies traversées par les drogues et les conduites à risque*, Bruxelles, De Boeck, 2009, p.158.

³⁵ Jamoullé Pascale, *La débrouille des familles. Récits de vies traversées par les drogues et les conduites à risque*, Bruxelles, De Boeck, 2009.

La dimension temporelle dans le récit apparaît à la fois comme l'élément de base pour la construction commune et comme biais scientifique provoquant des variations incontrôlables dans les résultats de recherche. Nous nous interrogeons donc sur la posture d'accepter les variations provoquées par le temps. S'agit-il d'une posture trop simple, ou, au contraire, même nécessaire en travaillant avec le récit comme outil de découverte? La connaissance construite, n'est-elle seulement valable pour un temps défini ou est-elle valide pour être transférée sur un contexte lié ou pour être comparée?

La discipline et le récit

Selon Cyrulnik (2001), l'apparition du concept de résilience entraîne un changement des postures et des méthodes de recherche. L'éclairage interdisciplinaire et la connaissance issue de la pratique deviennent des champs investigés par les chercheurs³⁶. Pourtant, en reprenant la réflexion temporelle, il est possible d'éclairer certains raisonnements sous le regard disciplinaire, valables pour les sciences sociales.

En sociologie, le temps est essentiellement de nature sociale, il est défini par le rythme collectif, par exemple du travail, et intériorisé par l'individu. Toutefois, la notion sociologique du temps peut être pourvue d'un sens d'anticipation par lequel l'individu investit son avenir proche. Dans un raisonnement philosophique, l'individu forme sa situation actuelle par un réseau de protentions (images d'avenir) et de rétentions (souvenirs du passé) qui construit le sens de l'histoire et du présent de l'individu. Il existe même un paradigme philosophique communicationnel établissant la relation entre le discours linguistique et la construction identitaire dans laquelle l'histoire personnelle se produit par la communication et se structure dans une trajectoire temporelle. En psychologie, la conception existentielle définit la dimension temporelle comme structure interne à l'individu qui agit en fonction de l'idéal à atteindre. Ici, la trajectoire personnelle peut se construire grâce aux ambitions futures.³⁷ Dans la pratique de la psychologie systémique, l'échange permet le retour sur l'expérience vécue dans l'objectif de prendre conscience du passé afin d'accéder à un avenir orientant la trajectoire de vie³⁸. Suivant l'argumentation des structures du temps, le raisonnement d'intervention retient l'idée du temps dans la conscientisation du passé afin d'alléger la trajectoire personnelle à l'avenir et de rendre possible l'épanouissement de la personne.

Les différents raisonnements se réfèrent au processus de (re)construction dans le langage, qui est mis en œuvre par le récit de vie³⁹. L'ouverture interdisciplinaire sur les questions de résilience montre plusieurs manières d'analyser un récit et de comprendre un témoignage⁴⁰. Faudrait-il attacher les découvertes aux connaissances de sa discipline pour la faire évoluer? À l'inverse, faudrait-il mettre l'accent sur l'interdisciplinarité afin de construire un cadre de recherche le plus complet possible par rapport aux intentions poursuivies? En sciences humaines et sociales, pourrions-nous travailler au juste de manière disciplinaire?

³⁶ Cyrulnik Boris, « Manifeste pour la résilience » in *Spirale*, Vol. 18, n°2, 2001, p. 77-82.

³⁷ Lahaye Willy, *Structures du temps et trajectoires historiques*, Université de Mons-Hainaut, 1996.

³⁸ Darnaud Thierry, « La résilience un outil systémique pour réfléchir » in *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, Vol. 48, n°1, 2012, p.119-128.

³⁹ Lahaye Willy, *Structures du temps et trajectoires historiques*, Université de Mons-Hainaut, 1996.

⁴⁰ à titre d'exemple : Collection Témoignages et points de vue, *Et alors, Papa? Question de résilience. Témoignage anonyme et analyses d'experts*, Bordeaux, Éditions Bastingage, 2004.

Exemple de cas

Le premier récit recueilli est celui d'une mère luxembourgeoise élevant seule ses deux fils de 9 ans. Dans l'échange, elle se décrit comme « vraiment monoparentale » et exprime le sentiment d'isolation sociale. Tenant compte de la petite enfance des garçons chargée de légères maladies et surtout de diagnostics incertains concernant les troubles de l'attention et le haut potentiel, la mère compare le soin et l'éducation de ses enfants à un « parcours du combattant ». Selon la maman, la situation s'est calmée actuellement et un des deux enfants gère bien son quotidien. Elle décrit ses enfants comme vifs, introvertis et difficiles. Selon elle, les frères s'aiment beaucoup, mais se disputent chaque jour, ce qui demande beaucoup d'énergie au foyer familial.

Au niveau éducatif, la mère raconte d'avoir lu un grand nombre de livres sur l'éducation des enfants en général, sur le développement de jumeaux et sur l'éducation des enfants atteints de TDA/H. Elle se voit comme une mère possédante et portante beaucoup de réflexion sur l'éducation des enfants. Dans le passé, elle dit avoir essayé de nombreuses recettes décrites dans la littérature, par exemple les systèmes de récompense, afin de se libérer et de trouver sa manière d'éduquer ses enfants. La mère explique qu'elle structure fortement le temps du matin entre le lever et l'aller à l'école et le temps du soir avant l'aller au lit. Selon elle, les garçons ont un grand besoin de routine et d'une structure forte à ces deux moments de la journée. De plus, il existe un temps fixe de repas en commun.

Pour la maman, il est important de transmettre des valeurs et un sens moral à ses enfants qui s'expriment pour elle dans un comportement solidaire et un savoir-vivre communautaire. En outre, elle désire que les enfants se fassent leur propre opinion et ne deviennent pas de suivistes. Pour encourager ce développement, la discussion sur les thèmes d'intérêt des enfants prend une place importante dans la vie familiale. La mère exprime sa joie dans cet aspect éducatif. Quand les enfants étaient plus petits, la famille était abonnée à un groupe de théâtre et de musique pour enfants. La mère explique avoir été gênée face aux comportements parfois inadaptés de ses fils, mais avoir voulu donner un accès à la culture. Plus tard, elle désirait les intégrer dans un club de sport, mais elle commente que ceci ne semblait pas être dans l'intérêt des jumeaux, ce qui conduisait finalement à l'abandon de cet engagement. Au niveau des capacités psychomotrices, la mère raconte avoir accompagné ses fils dans l'apprentissage au cyclisme, au patinage et à la natation. Elle remarque que chaque activité et chaque acquisition demandent beaucoup d'énergie et de patience d'elle-même. Parfois, elle se sent fatiguée et épuisée, surtout par manque de temps de recul ou de délai d'attente.

La mère connaît le secteur d'aide à la famille et un grand nombre des offres de soutien socio-éducatifs. Pour elle, les maisons relais⁴¹ ne sont pas très utiles, parce qu'il n'y a pas de possibilité de prise en charge des enfants le soir ou le weekend, c'est-à-dire durant ses périodes de travail. Le cas échéant, elle est empêchée de faire son travail d'interprète indépendante, elle subit des pertes financières considérables. Concernant le contexte de consultation, la mère met l'importance sur la relation de confiance et sur l'entente de base sur certaines questions éducatives. Elle félicite l'évolution transparente du secteur d'aide durant les dernières années, notamment par la création de brochures regroupant et présentant les différentes offres. Néanmoins, elle regrette qu'il n'y ait pas une aide familiale au Luxembourg comme elle existe en Allemagne (cf. *Sozialpädagogische Familienhilfe*).

⁴¹ Au Grand-Duché de Luxembourg, les *Maisons Relais pour Enfants* sont des structures d'accueil de jour qui interviennent entre l'école et la famille afin de favoriser la conciliation de la vie familiale avec la vie professionnelle des parents (cf. Klein, 2009).

Pour pouvoir échanger, la mère fréquente un forum pour familles monoparentales sur internet. En général, elle exprime l'impression qu'aucune offre professionnelle ne correspond à sa situation.

Réflexions suite au premier récit recueilli

Suite à la première rencontre, une bonne heure d'entretien ne nous semble pas suffisant. La première heure de récit permet d'appréhender la perspective parentale concernant les aspects les plus importants dans l'éducation et dans la vie familiale, tout en percevant les difficultés et les ressources qui y sont liées. Concrètement, le récit de la mère montre l'objectif maternel d'assurer le bien-être des garçons. De plus, il manifeste des stratégies de maintien du fonctionnement familial, par exemple la mère assure le rituel quotidien de l'aller au lit malgré ses sensations d'épuisement. En outre, ce premier récit permet de repérer une partie de la trajectoire familiale, aidant dans la bonne compréhension de l'histoire personnelle.

Un approfondissement, notamment des relations familiales et du style éducatif de la mère, pourrait s'avérer avantageux pour compléter et pour valider les premières découvertes. Lors d'une deuxième rencontre, le rapprochement vigilant de notre compréhension (partiellement manquante) sur cette trajectoire pourrait amener à de nouvelles découvertes ou confirmer la (re)construction parentale. À partir de cette première découverte, plusieurs questions se posent : Faudrait-il mieux prévoir deux ou plusieurs moments de rencontre? Ce procédé, ne serait-il pas trop lourd pour les participants ou provoquerait-il des pertes importantes de sujets? À l'inverse, faudrait-il aborder cette question d'investissement au cas par cas?

Synthèse et défi

Par notre contribution, nous entreprenons surtout la réflexion sur le récit de vie comme outil d'enquête de la résilience. Notre réflexion est ancrée dans un projet de recherche précis et dans un cadre éthique correspondant. En synthèse, le récit de vie est une méthode d'enquête basée sur la narration. Pour certains auteurs, l'expression narrative est un outil favorisant la résilience du narrateur.

Il nous semble difficile de rendre transparente la situation dans laquelle la personne fait son récit. Autrement dit, il paraît difficile de différencier entre les moments dans lesquels le récit de vie relève des indices de résilience et le temps dans lequel la personne prend conscience et reflète sa trajectoire familiale, sachant que ceci pourrait inspirer des ressources de résilience. Décidément, nous retenons la représentation du récit de vie comme outil d'enquête de la résilience. Concernant l'effet éventuel de la narrativité sur le bien-être des participants, faudrait-il prévoir un cadre élaboré rattrapant le parent dans ses réflexions ou serait-il suffisant d'accepter les effets comme probablement bénéfiques sans prise en considération dans la construction de la recherche?

Nous observons que chaque réponse génère de nouvelles questions. Un défi majeur se présente donc dans la construction du cadre de recherche. Une modification de structure, par exemple au niveau du mode d'accès, entraînerait des changements dans les autres étapes et des réflexions touchant à la rigueur scientifique.

« Comment donc faut-il voir les découvertes en sciences sociales?⁴²
*D'où un rapport particulier à l'histoire, ... à l'histoire des savoirs : il faut reculer pour redécouvrir ce qui a été couvert ou pour faire la lumière sur ... un problème actuel d'ordre social ou culturel.*⁴³
*La science vise sans doute à 'découvrir' ce qu'on ne voit pas, mais ce 'ce qu'on ne voit pas' désigne à la fois le phénomène caché ou inconnu au sens d'absent et d'ignoré et le phénomène trop présent.*⁴⁴ »

Bibliographie récapitulative

Bachleitner Reinhard, Weichbold Martin & Aschauer Wolfgang, *Die Befragung im Kontext von Raum, Zeit und Befindlichkeit. Beiträge zu einer prozessorientierten Theorie der Umfrageforschung*, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2010.

Bertaux Daniel, *Le récit de vie*, Paris, Armand Colin, 2010.

Blanchet Alain & Gotman Anne, *L'entretien*, Paris, Armand Colin, 2007.

Bourdieu Pierre, « L'illusion biographique » in *Actes de recherche en sciences sociales*, Vol. 62-63, 1986, p. 69-72.

Clot Yves, « L'autre illusion biographique » in *Enquête, biographie et cycle de vie*, n°5, 1989, URL : <http://enquête.revues.org/document99.htm>, mis en ligne le 30 décembre 2005, consulté le 22 avril 2013.

Collection Témoignages et points de vue, *Et alors, Papa? Question de résilience. Témoignage anonyme et analyses d'experts*, Bordeaux, Editions Bastingage, 2004.

Comte-Sponville André, *Présentations de la philosophie*, Paris, Albin Michel, 2000.

Cyrulnik Boris, « Manifeste pour la résilience » in *Spirale*, Vol. 18, n°2, 2001, p. 77-82.

Darnaud Thierry, « La résilience un outil systémique pour réfléchir » in *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, Vol. 48, n°1, 2012, p.119-128.

De Gaulejac Vincent & Legrand Michel, *Intervenir par le récit de vie. Entre histoire collective et histoire individuelle*, Toulouse, Éditions érès, 2010.

De Saint-Exupéry Antoine, *Le petit prince*, Lagny-sur-Marne, Éditions Gallimard, 1946.

Dujardin Céline, Ferring Dieter & Lahaye Willy, « La place des parents dans la résilience familiale. Une métasynthèse qualitative », travail en procès.

European Commission, *Ethics for researchers*, Luxembourg, Publications Office of the European Union, 2013.

Faugier Jean & Sargeant Mary, « Sampling hard to reach populations » in *Journal of Advanced Nursing*, Vol. 26, n°4, 1997, p. 790-797.

Gayet Daniel, *Pédagogie et éducation familiale. Concepts et perspectives en sciences humaines*, Paris, L'Harmattan, 2006.

Hill Ronald Paul, « Researching Sensitive Topics in Marketing: The Special Case of Vulnerable Populations » in *Journal of Public Policy & Marketing*, Vol. 14, n°1, 1995, p. 143-148.

⁴² Pires Alvaro, « De quelques enjeux épistémologiques d'une méthodologie générale pour les sciences sociales » in Poupart et al, *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal, Éditeur Gaëtan Morin, 1997, p. 16.

⁴³ Pires Alvaro, « De quelques enjeux épistémologiques d'une méthodologie générale pour les sciences sociales », p. 18.

⁴⁴ Pires Alvaro, « De quelques enjeux épistémologiques d'une méthodologie générale pour les sciences sociales », p. 20.

Homan Roger, « The Principle of Assumed Consent: the Ethics of Gatekeeping » in *Journal of Philosophy of Education*, Vol. 35, n°3, 2001, p. 329-343.

Horowitz June A., Ladden Maryjoan D. & Moriarty Helene J., "Methodological Challenges in Research With Vulnerable Families" in *Journal of Family Nursing*, Vol. 8, n°4, 2002, p. 315-333.

Jamouille Pascale, *La débrouille des familles. Récits de vies traversées par les drogues et les conduites à risque*, Bruxelles, De Boeck, 2009.

Jamouille Pascale, « Santé mentale en contexte social et pratiques du récit de vie » in *Les politiques sociales*, n°1&2, 2013.

Kauppert Michael, *Erfahrung und Erzählung. Zur Topologie des Wissens*, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2010.

Klein Jean-Pierre, „Maisons Relais pour Enfants: Bindeglied zwischen Familie und Schule“ in Ministère de la Famille et de l'Intégration, Entente des Foyers de Jour, Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises & Université du Luxembourg (éd.), *Maisons Relais pour Enfants. Le manuel/Das Handbuch*, Luxembourg, Editions le Phare, 2009, p. 17-18.

Lahaye Willy, *Structures du temps et trajectoires historiques*, Université de Mons-Hainaut, 1996.

Lainé Alex, « L'approche 'Roman familial et trajectoire sociale' » in de Gaulejac Vincent & Legrand Michel (dir.), *Intervenir par le récit de vie. Entre histoire collective et histoire individuelle*, Toulouse, Editions érès, 2010, p. 149-168.

Lani-Bayle Martine & Milet Éric, *Traces de vie. De l'autre côté du récit et de la résilience*, Lyon, Chronique Sociale, 2012.

Orofiamma Roselyne, « Les figures du sujet dans le récit de vie » in *Informations sociales*, Vol. 145, n°1, 2008, p. 68-81.

Peltier François, Thill Germaine & Heinz Andreas, « L'arrière-plan migratoire de la population du Grand-Duché de Luxembourg » in STATEC & Université du Luxembourg (éd.), *Recensement de la population 2011. Premiers résultats*, n°12, Avril 2013.

Penrod Janice, Preston Deborah B., Cain Richard E. & Starks Michael T., « A Discussion of Chain Referral As a Method of Sampling Hard-to-Reach Populations » in *Journal of Transcultural Nursing*, Vol. 14, n°2, 2003, p. 100-107.

Pires Alvaro, « De quelques enjeux épistémologiques d'une méthodologie générale pour les sciences sociales » in Poupart Jean, Deslauries Jean-Pierre, Groulx Lionel-H., Laperrrière Anne & Mayer Robert, *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Montréal, Éditeur Gaëtan Morin, 1997, p. 3-54.

Pourtois Jean-Pierre & Desmet Huguette, *Épistémologie et instrumentation en sciences humaines*, Wavre, Mardaga, 2007.

Recueil de Législation, « Loi du 24 février 1984 sur le régime des langues » in *Memorial – Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg*, N°16, p. 196-197.

Rosenthal Gabriele, « Die erlebte und erzählte Lebensgeschichte. Zur Wechselbeziehung zwischen Erleben, Erinnern und Erzählen » in Grieser Birgit (éd.), *Subjekt – Identität – Person? Reflexionen zur Biographieforschung*, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2010, p. 197-218.

Ruppert Matthias, « Die inneren Grenzen der Biographieforschung » in Grieser Birgit (éd.), *Subjekt – Identität – Person? Reflexionen zur Biographieforschung*, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2010, p. 93-101.

Scheele Brigitte & Groeben Norbert, « Dialog-Konsens-Methoden » in Mey Günter & Mruck Katja (éd.), *Handbuch Qualitative Forschung in der Psychologie*, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2010, p. 506-523.

Université du Luxembourg, *University of Luxembourg Policy on Ethics in Research*, October 2010, URL: http://wwwen.uni.lu/recherche/standards_policies

Annexe 2

Tableau récapitulatif des perspectives de résilience familiale, des contextes d'apparition, des finalités de publication et des références

Langue	Auteurs	Année	Perspective de résilience			Contextes						Finalités de publication			Références		
			Individu enfant	parent	Groupe familial	Parentalité	Structures familiales	Santé	Conciliation famille-profession	Violence	Intervention	Pauvreté	Migration	Société	Outil	Autre	
Publications anglophones	Aisenberg & Herrenkohl	2008	✓						✓					✓			
	Bellin et al	2008	✓					✓							✓		32
	Black & Lobo	2008			✓									✓	✓	✓	1,2,3,4,9,11,12,13,14,16,18,19,20,21,33,37
	Clarke et al	2008			✓		✓								✓		3,29,31
	Corliss et al	2008		✓	✓	✓	✓	✓							✓		4,22,32
	Frain et al	2008			✓			✓						✓	✓		2,4,11,14,21,22
	Greeff & Loubser	2008			✓							✓		✓	✓		2,3,4,7,9,10,11,13,21,32
	Heiman et al	2008			✓			✓							✓		9,11,32
	Jacob et al	2008			✓				✓						✓		2,19,32
	Lee & Cranford	2008	✓					✓							✓		26,32
	MacMillan & Violato	2008	✓				✓							✓	✓		27,30,32
	McMurray et al	2008	✓	✓						✓				✓	✓	✓	10,11,14,19,27,31,39
	Moon	2008	✓									✓			✓		14,21,32
	Mullin & Arce	2008			✓						✓			✓	✓		1,4,9,10,12,13,14,15,21,22,31
	Riley et al	2008			✓						✓				✓		10,12,16,35
	Smithbattle	2008		✓	✓			✓							✓		12,27,31
	Smokowski et al	2008	✓	✓	✓							✓		✓	✓		30,32
	Van Breda	2008			✓					✓				✓	✓		1,2,4,12,15,21,37

Vandsburger et al	2008			✓					✓				✓		✓		2,5,21,22,31
Ahlborg et al	2009			✓	✓									✓			2,3,9,11,16,18,21,32
Bell-Tolliver et al	2009			✓					✓					✓	✓	✓	1,10,11,12,13,21,31,34
Benzies & Mychasiuk	2009	✓	✓	✓									✓	✓	✓		1,8,10,12,16,20,21,22,37
Berger & Weiss	2009			✓			✓							✓			
Binnendyk et al	2009	✓	✓	✓			✓							✓	✓	✓	5,21,27,30,32,35
Bugge et al	2009		✓	✓	✓	✓	✓						✓		✓	✓	1,9,22,30,31,35
Chandrasena et al	2009			✓			✓						✓		✓		2,22
Coyle et al	2009			✓	✓	✓							✓		✓		1,2,5,11,13,14,21,22,27,32
Dhar	2009			✓			✓							✓			31
Eagle	2009			✓									✓	✓			5,13,39
Eldar-Avidan et al	2009	✓				✓								✓	✓		10,21,31
Eng et al	2009	✓							✓						✓		32
Fagan et al	2009		✓		✓	✓								✓	✓		21,27,32
Garrison & Sasser	2009			✓									✓		✓		4,6,9,12,13,31
Gofen	2009	✓		✓					✓					✓	✓		1,5,7,10,13,18,19,31
Greeff & Du Toit	2009			✓		✓							✓		✓		2,7,8,9,10,13,15,17,18,19,20,21
Greeff & Wentworth	2009			✓			✓						✓		✓		2,4,9,11,17,18,19,21
Hardgrove	2009			✓									✓		✓		2,31
Huebner et al	2009		✓						✓					✓		✓	
Jonker & Greeff	2009			✓			✓						✓		✓		1,2,6
Kärkkäinen et al	2009	✓	✓		✓										✓		8,29,32
King et al.	2009		✓	✓			✓						✓		✓		4,13,14
Knestrict & Kuchey	2009			✓			✓						✓		✓		7,20,31
Kulik	2009			✓		✓									✓		16,32
Larner	2009	✓						✓						✓		✓	9,10,11,13,16,34
Levine	2009		✓	✓		✓	✓						✓		✓		1,2,9,14,15,21,22,28,31
London & Parker	2009			✓			✓								✓		21,32
McCabe	2009			✓											✓		3,10
McConkie-Rosell et al	2009	✓		✓			✓								✓		5,9,31
Minnaert et al	2009			✓									✓		✓		3,10,18,31
Nader-Grosbois & Baurain	2009		✓	✓			✓						✓				3,12,21,27,29,30,36
Ridenour et al	2009			✓		✓							✓	✓			2,9,37
Short & Russell-Mayhew	2009	✓	✓						✓				✓		✓		9,10,11,13,17,18,19,20,21,27
Swanke & Dreuth Zeman	2009			✓					✓					✓		✓	1,6,21,39

Tsai & Wang	2009		✓	✓		✓							✓		✓	2,10,13,16,30
Weine & Siddiqui	2009			✓						✓			✓		✓	9,12,13,21,34
Ali et al	2010	✓				✓							✓		✓	32
Bala & Kramer	2010			✓						✓			✓		✓	2,11,13,16,21,22,34
Beardslee et al	2010	✓	✓			✓							✓		✓	30,36
Borden et al	2010		✓						✓			✓			✓	9,10,11,21,27,28,30,35
Duncan & Bardacke	2010	✓						✓					✓			
Fincham & Beach	2010			✓							✓		✓			2,3,8,9,17,18,19,20,37
Friedman-Peleg & Goodman	2010	✓		✓		✓									✓	22,34
Hornberger et al	2010		✓	✓	✓								✓	✓		10,16,18,32
Ishibashi et al	2010	✓					✓						✓	✓		31
Jackson et al	2010			✓		✓						✓		✓		2,3,11
Kumpfer et al	2010		✓	✓					✓				✓	✓		9,16,22,30,32
Lee et al	2010	✓		✓					✓			✓		✓		5,10,11,13,14,15,25,32
Lewig et al	2010		✓	✓	✓	✓					✓			✓	✓	2,21,30
MacDermid Wadsworth	2010	✓		✓				✓				✓	✓			5,9,11,12,13,18,19,37
McDermott et al	2010	✓		✓		✓							✓			9,10,11,12,13,32
Mu & Chang	2010			✓		✓						✓	✓			2,11,12,22,32
Peralta & Arellano	2010		✓	✓		✓						✓			✓	3,10,21,30,33
Schmalzbauer	2010			✓						✓			✓		✓	33
Shenglin & Linying	2010			✓			✓						✓			1,2,10,18,31
Shin et al	2010	✓		✓	✓	✓						✓		✓		2,6,9,11,15,17,21,29,32
Smith et al	2010			✓					✓				✓	✓		31,34
Snethen	2010	✓		✓				✓				✓			✓	9,12,13,18,22,36
Solem et al	2010		✓								✓			✓		32
Sutton et al	2010			✓			✓						✓			2,9,10,13,14,31
Trute et al	2010		✓	✓		✓							✓			1,27,29,32
Ungar	2010a			✓								✓	✓		✓	9,11,12,13,21,25,26,33
Ungar	2010b	✓		✓								✓	✓	✓		22,25,26,31
Zahradnik et al	2010	✓						✓					✓			32
Zauszniewski et al	2010			✓	✓	✓	✓						✓			16,17,29
Beardslee et al	2011	✓	✓	✓				✓				✓			✓	22,30,36
Benzies et al	2011		✓				✓							✓		32
Boyraz & Sayer	2011		✓	✓			✓					✓		✓		2,3,7,8,10,16,29,32
Coldwell et al	2011			✓			✓						✓			12,31

Coulter	2011			✓		✓						✓	✓	✓	✓	2,9,11,12,13,14,20,21,34
Coyle	2011	✓		✓	✓	✓						✓	✓	✓		1,2,8,9,10,11,12,13,16,19,20,21,27,37
Cuzzocrea et al	2011		✓	✓		✓						✓	✓	✓		2,10,12,14,15,16,27,28,32
De Clerk & Greeff	2011		✓	✓		✓						✓	✓	✓		2,9,11,12,13,15,18,21,31
Dimbuene & Defo	2011	✓				✓							✓	✓		10,12,32
Emerson et al	2011	✓			✓	✓							✓	✓		22,27
Esposito-Smythers et al	2011	✓						✓					✓	✓		10
Gottman et al	2011			✓				✓						✓		2,9,12,13,22,35
Greeff et al	2011			✓	✓							✓	✓			2,7,14,16,21,22,32
Griffiths & Pooley	2011	✓		✓	✓							✓	✓			2,10,12,13,15,31
Guilfoyle et al	2011		✓	✓		✓						✓	✓			9,12,22,29,32
King et al	2011		✓	✓		✓			✓				✓	✓		1,14,29,31
Lietz	2011			✓				✓				✓	✓	✓		1,4,5,10,22,31
Lietz & Hodge	2011			✓				✓					✓	✓		13,31
Lietz & Strength	2011			✓				✓				✓		✓		2,4,13,15,21,33
Lindahl & Lindblad	2011	✓	✓				✓					✓	✓			10,21,27
Long & Marsland	2011	✓	✓	✓			✓					✓	✓			4,9,10,12,14,16, 21, 27
Ma et al	2011		✓					✓					✓			22,30,31
McConkie-Rosell et al	2011		✓			✓							✓			9,22,31
McConnell et al	2011		✓	✓				✓						✓		21,30,32
McDowell et al	2011			✓				✓							✓	10,19,39
Melo & Alarcao	2011		✓	✓				✓	✓			✓		✓		4,10,15,22,27,35
Mitchell & Campbell	2011	✓		✓				✓	✓				✓	✓		8,21,33
Moriarty et al	2011			✓			✓					✓	✓			2,31
Nelson et al	2011		✓			✓							✓	✓		8,21,27,30,35
Riggs & Riggs	2011	✓		✓	✓			✓				✓	✓			1,9,12,13,21,27,37
Roberts et al	2011	✓	✓				✓						✓	✓		8,27,30,36
Roizblatt et al	2011	✓								✓		✓		✓		8,13,34
Romero et al	2011			✓				✓					✓			7,13
Saltzman et al	2011		✓	✓				✓				✓	✓	✓		4,5,9,10,12,14,27,28, 30,35,37
Solem	2011		✓			✓							✓			29,31
Tunstill & Malin	2011			✓				✓					✓	✓		2,13,16,31
Ungar et al	2011	✓						✓					✓	✓		9,12,25,31
West et al	2011			✓			✓		✓			✓	✓	✓		2,3,7,9,11,12,13,14,15 16,18,19,20,21,22,37
Woods & McWey	2011	✓					✓						✓			22,32

Ahlert & Greeff	2012			✓			✓					✓	✓	✓	4,5,9,10,11,12,13,14, 15,16,17,18,19,21
Bogenschneider et al	2012		✓	✓				✓				✓	✓	✓	9,11,27,30,33
Carpenter & McConkey	2012	✓			✓		✓					✓			
Chadwick et al	2012			✓			✓					✓	✓		31
Cowling & Garrett	2012	✓					✓							✓	22,34
Coyne et al	2012	✓		✓			✓					✓	✓		8,9,12,15,21,31
Davey et al	2012		✓				✓					✓	✓		9,12,13,21,22,31
Davis et al	2012			✓					✓				✓		14
Drummond et al	2012		✓	✓			✓						✓		15,21
Fagan & Lee	2012		✓	✓	✓	✓							✓		21,32
Fletcher et al	2012		✓				✓					✓			9,11,12,13,14,16,18
Foster et al	2012	✓		✓			✓					✓		✓	1,5,22,25,36
Hackbart et al	2012			✓						✓		✓	✓		1,2,9,12,13,14,17,32
Han & Rothwell	2012			✓					✓				✓		20,32
Heru	2012			✓					✓			✓	✓	✓	1,6,9,11,12,13,21,22, 31,34
Hinojosa et al	2012			✓				✓					✓		9,21,31
Hooper et al	2012	✓					✓					✓	✓		13,32
Irwin & Adler	2012	✓						✓					✓		31
Jones	2012		✓				✓					✓			14
Kumpfer et al	2012	✓							✓				✓		32
Lester et al	2012	✓	✓	✓				✓					✓	✓	9,10,16,27,30,36
Lim & Ashing-Giwa	2012			✓			✓					✓	✓		2,4,9,11,12,21,26,32
Madziva & Zontini	2012		✓	✓	✓					✓			✓		10,16,21
Martinez et al	2012		✓	✓						✓			✓	✓	30,36
McDermott & Cobham	2012	✓	✓	✓						✓			✓		2,28,29,32
Migerode et al	2012	✓	✓				✓						✓		9,11,12,13,16,21,32
Moor & Komter	2012			✓			✓						✓		32
Ng'ondi	2012	✓							✓				✓		22,32
O'Brien & Mosco	2012		✓	✓	✓							✓	✓		9,10,12,13,14,16,18, 19,20,21,28,37
Pai & Ha	2012		✓			✓							✓		32
Samios et al	2012		✓	✓			✓					✓	✓		4,9,13,15,18,21,27,32
Sanders et al	2012	✓							✓			✓		✓	10,12,33
Sano et al	2012			✓						✓			✓		21,31
Shamai	2012	✓							✓				✓		21,31
Ungar et al	2012	✓	✓	✓	✓						✓	✓	✓		2,10,11,13,28,30,33

	Valdez et al	2012	✓	✓	✓		✓							✓	9,10,16,19,21,27,30, 35
	Walsh	2012a			✓				✓				✓	✓	2,6,22
	Walsh	2012b	✓		✓							✓	✓	✓	2,5,9,10,12,13,22,25, 37
	Walsh	2012c			✓		✓						✓	✓	2,11,12
	Weine et al	2012			✓					✓		✓	✓	✓	1,9,10,11,13,19,20,21, 22,37
	West et al	2012a			✓		✓				✓	✓	✓	✓	3,6,7,9,10,12,13, 14,16,21,22
	West et al	2012b			✓		✓					✓	✓	✓	21
	Worthen et al	2012		✓	✓				✓				✓	✓	2,22
Publications francophones	Paradis et al	2008	✓		✓		✓					✓			23,24
	Amoros et al	2009		✓	✓	✓			✓			✓	✓	✓	24,38
	Duriez	2009			✓				✓					✓	
	Genest & Gratton	2009			✓		✓					✓	✓		23
	Goussé & Lovato	2009	✓	✓			✓					✓		✓	23,24,38
	Vandevonder & Haelewycck	2009	✓	✓			✓						✓		23,24,38
	Bouteyre	2010	✓	✓	✓	✓	✓					✓			23,24
	Dupays-Guieu	2010	✓						✓			✓			24
	Goussé	2010			✓		✓							✓	23
	Rosenfeld & Duret	2010	✓		✓		✓								24,26
	Amoros et al	2011		✓	✓					✓				✓	
	Bekaert et al	2012	✓		✓						✓	✓	✓		
	Ghyssel & Goffinet	2012	✓		✓		✓							✓	
	Magnen-Desdouits & Flahault	2012			✓		✓						✓	✓	38
Publications germanophones	Ochs	2008		✓	✓			✓				✓		✓	
	Retzlaff	2008	✓	✓	✓		✓					✓		✓	
	Reis	2009			✓					✓		✓			25,26
	Thyen et al	2009	✓				✓					✓		✓	
	Borst	2011					✓							✓	
	Doege et al	2011		✓	✓		✓						✓		
	Hildenbrand	2011			✓				✓			✓		✓	25
	Irmler	2011	✓		✓					✓		✓		✓	25,26
	Lenz & Kuhn	2011	✓		✓		✓		✓			✓		✓	

Annexe 3

Les ressources de l'analyse du discours

RESSOURCES SUR LE CONTEXTE NATIONAL		
Titre	Parution	Éditeur
Recueils de législation		
Projet de loi (n°2557) relatif à la protection de la jeunesse	01-03-1984	Chambre des députés (L)
Loi du 10 août 1992 relative à la protection de la jeunesse	25-09-1992	Memorial. Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg
Projet de loi (n°5754) relatif à l'aide à l'enfance	21-09-2007	Chambre des députés (L)
Loi du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille	22-12-2008	Memorial. Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg
Projet de loi (n°5351) portant modification de la loi relative à la protection de la jeunesse	23-05-2011	Chambre des députés (L)
Dossiers thématiques de la revue <i>Forum für Politik, Gesellschaft und Kultur</i>		
Vom Kinderschutz zur Familienhilfe {De la protection de l'enfance au soutien familial} N°191 - Vom Kinderschutz zur Familienhilfe - Un défi pour notre système de protection sociale - Anmerkungen zur stationären Unterbringung - Repression statt Hilfe? - Intensive Familienarbeit als Alternative zur Heimeinweisung	04-1999	Forum für Politik, Gesellschaft und Kultur - R. Klein - R. Seligmann - K. Brandhorst & M. Achten - E.T./F.N. - R. Soisson
Jugendschutz am Ende? {Au bout de la protection de la jeunesse} N°205 - Ein Gesetz hat ausgedient! - Welche Ziele und welche Konzepte für den Jugendschutz? - L'impasse du modèle protecteur - Jugend-Hilfe – Jugend-Strafe - Jugendschutz und berufliches Selbstverständnis - Sozialgesetzgebung in Luxemburg - Justice des mineurs, justice d'exceptions - Autorité parentale : mode d'emploi - L'intérêt de l'enfant - Kinder und Jugendliche in Heim, Erziehungsanstalt und Gefängnis - Zum Beispiel... - Le placement judiciaire des mineurs	01-2001	Forum für Politik, Gesellschaft und Kultur - Forum-Redaktion - D. Lellinger - G. Elcheroth - R. Soisson - D. Lellinger - J.-M. Wagner - m.b. - A.A. - A. Moro - J. Stoldt & J. Schmitz - A. Thomé - S. Lataste
Neue Wege in der Kinder- und Jugendhilfe {Nouvelles voies dans l'aide à l'enfance} N°284 - Schisma oder Chance? - Anmerkungen zum neuen AEF-Gesetz - ONE, une chance? - Ein Gesetz und seine Umsetzung	03-2009	Forum für Politik, Gesellschaft und Kultur - U. Peters & J.-M. Wagner - J. Schoos - D. Du Bois - U. Peters

<ul style="list-style-type: none"> - Ein ergänzendes Gesetz - Hilfe – aber zu welchem Preis? - Comprendre l'enfant dans son univers familial - Die Hilfeplanung – ein zentraler Prozess in der Qualifizierung von Hilfen - L'intérêt supérieur de l'enfant 		<ul style="list-style-type: none"> - S. Flammang, N. Meisch, Forum-Redaktion - J.-M. Wagner - F. Schintgen - T. Hansen - M. Hansen & N. Koedinger
Autres articles de la revue <i>Forum für Politik, Gesellschaft und Kultur</i>		
Heineinweisungen in den 90er Jahren (N°195)	1999	A. Groff
La réforme sur la loi sur la protection de la jeunesse (N°207)	2001	Association de Protection des Droits des Enfants asbl
Justice juvénile, carrefour d'intérêts (N°209)	2001	G. Elcheroth
La plus grande détresse (N°211)	2001	J. Bouché
Le juridique est-il encore protectionnel? (N°285)	2009	Forum-Redaktion
Articles de journaux hebdomadaires		
Jugendliche. Struktursalat im Jugendschutz	05-09-2003	WOXX, n°709 (S. Kunzmann)
Jugendschutz. Zurück auf Start	18-05-2006	d'Lëtzebuerger Land (I. Kurschat)
Mineurs en prison. En prison, comme les grands	13-04-2007	WOXX, n°897 (D. Wagner)
Jugendschutz. „Bankrotterklärung der Gesellschaft“	04-05-2007	WOXX, n°900 (T. Fuchshuber)
Kinderheime. Tiger ohne Krallen	04-09-2008	d'Lëtzebuerger Land (I. Kurschat)
Office national de l'enfance. Im Wartestand	12-02-2009	d'Lëtzebuerger Land (I. Kurschat)
Office national de l'enfance. Auf Probe	04-06-2009	d'Lëtzebuerger Land (I. Kurschat)
Jugendliche Intensivtäter. Schwierige Lösungssuche	22-10-2009	d'Lëtzebuerger Land (I. Kurschat)
Kinder- und Familienhilfegesetz. Nicht zum Nulltarif	29-10-2009	d'Lëtzebuerger Land (I. Kurschat)
Kinderrechte. Kinder, Kinder	12-11-2009	d'Lëtzebuerger Land (I. Kurschat)
Jugendhilfe. Flucht nach vorn	25-02-2010	d'Lëtzebuerger Land (I. Kurschat)
Die Reform der Jugendfürsorge wird zusätzliche Mittel erfordern. Dicker Brocken	22-07-2010	d'Lëtzebuerger Land (I. Kurschat)
Aide à l'enfance et à la famille. En suspens	13-01-2011	d'Lëtzebuerger Land (A. Heniqui)
Grundsatzkritik des Staatsrates stellt Jugendhilfereform in Frage. Ohne legale Basis	31-03-2011	d'Lëtzebuerger Land (I. Kurschat)
Mehr Rechte für Eltern in Not. Die geplante Jugendschutzreform sorgt für Kontroversen	25-11-2011	d'Lëtzebuerger Land, n°47 (I. Kurschat)
Jugendschutz: Adäquate Strukturen fehlen	01-10-2012	WOXX, n°1183 (woxx)
Sorgenkind Ambulanz	30-11-2012	d'Lëtzebuerger Land (I. Kurschat)
Luxemburger Jugendliche im Freiheitsentzug. Wie viel Gefängnis muss sein?	28-06-2013	d'Lëtzebuerger Land (I. Kurschat)
Émissions de télévision		
Aide à l'enfance: d'Gesetz kann net a Kraaft trieden!	01-04-2011	Radio-Télévision Luxembourg (RTL.lu)
Nei Kanner- a Familljenhëllef offiziell virgestallt	05-10-2011	Radio-Télévision Luxembourg (RTL.lu)

Annexe 4

L'analyse des émissions du journal télévisé

Les visualisations et les vidéos diffusées par la télévision ou d'autres médias modifient les manières habituelles de la production et de la distribution du savoir social actuel (Schnettler & Knoblauch, 2009). La visualisation est considérée comme une connaissance audio-visuelle qui offre une perspective sur une situation spécifique (Tuma, 2013) ou une vue narrative particulière sur un sujet ou un espace social (Kiefl, 2013).

L'analyse de discours sous le point de vue de la sociologie de la connaissance vise à reconstruire une connaissance sociale intersubjective qui peut être représentée dans les médias de masse, par exemple en questionnant le sujet de la famille dans les émissions de télévision (Kiefl, 2013).

L'analyse vidéo offre entre autres la possibilité d'examiner la communication sociale dans un contexte spécifique. Selon le point de vue de la sociologie de la connaissance, l'accès au phénomène par la visualisation permet de repérer ses formes de communication et le sens attribué à la communication (Tuma, 2013). Les données vidéo ne sont pas de démonstrations neutres de la réalité. Elles sont à la fois mimétique et constructive (Schnettler & Knoblauch, 2009 ; Tuma, 2013). Dans le sens mimétique, les données reproduisent une action ou un événement qui a eu lieu effectivement. Dans le sens constructif, il s'agit d'une représentation et donc d'une transformation de la situation réelle (Schnettler & Knoblauch, 2009). En outre, chaque média a ses propres règles et caractéristiques, ce qui donne une représentation particulière de l'information.

Lefèvre et Vincent (2006) caractérisent « l'architecture » de la vidéo en différenciant une dimension auditive et une dimension visuelle. De plus, les auteurs proposent un schéma de base structurant l'analyse en deux phases, à savoir la phase de description et la phase d'interprétation.

1 Émission de télévision : « *Aide à l'enfance : d'Gesetz kann net a Kraaft trieden!*⁴⁵ »

« *Am Avis vum Staatsrot ginn Reglementer zerrappt wann si zum Deel iwwerhaapt keng legal Basis hunn, déi gréng fuerderen datt déi zoustänneg Ministesch d'Gesetz elo zréckzitt...⁴⁶* »

⁴⁵ Traduction libre du titre de l'émission : *Aide à l'enfance : la loi ne peut pas entrer en vigueur*

⁴⁶ Résumé donné sur le site de RTL

Temps	Dimension auditive		Dimension visuelle	
	Transcription	Interprétation	Description	Interprétation
0'01-0'02	Net alles gesäit esou idyllesch aus wéi hei op d'Biller.	Entrée dans le sujet <i>"Ne pas toutes les enfances sont peu problématiques."</i>	Plusieurs enfants roulent à vélo dans un parc.	Entrée dans le sujet – illustration
0'03-0'38	<p>Fir de Moment sinn iwwer 1000 Kanner hei am Land placéiert wann d'Gericht esou eng Moosnahm decidéiert.</p> <p>D'Kand gëtt meeschten vun der Police bei sech doheem oder carrément an der Schoul ofgeholl fir et dann an dem Foyer ännerzebréngen, en Aart a Weis déi fir d'Kand traumatisant ass an och naïscht dozou bâitréit, datt sech d'Elteren kooperativ verhalen.</p> <p>Mam Gesetz <i>Aide à l'enfance</i> soll datt alles besser ginn.</p> <p>Et gouf en Office National de l'Enfance, kuerz ONE, geschaaf, eng Sort Koordinatiounsbureau, deen vun Fall zu Fall soll decidéieren, wéi eng Moosnahm geholl ginn, wéini a wéi ze sollen omgesaat ginn.</p>	<p><i>Information:</i> Plus de 1000 enfants sont placés – via tribunal – dans un foyer.</p> <p><i>Jugement:</i> La manière de placer un enfant, récupéré par la police, est jugée traumatisante.</p> <p>De plus, cette procédure ne contribue pas du tout à un comportement parental coopératif.</p> <p><i>Énonciation d'une solution:</i> Avec la loi <i>Aide à l'enfance</i>, cette situation devrait être améliorée.</p> <p><i>Information:</i> Pour la coordination des aides et les décisions à prendre au cas pas cas, l'ONE a été créé.</p>	Enregistrement flou d'enfants jouant sur une aire de jeu	Illustration pour centrer l'attention sur la dimension auditive
0'39-0'41	D'Iddi dohanner ass fir méi transparent an effizient ze schaffen.	<i>Énonciation d'objectif:</i> augmenter la transparence et l'efficacité du travail professionnel	Image claire d'une femme bousculant une poussette dans le parc	Clarté de l'image par rapport aux images présente et suivante: <i>Accent sur la transparence</i>
0'42-0'55	<p>Den ONE sollt dat Ganzt koordinéieren, net némmen kucken, dat d'Kand, mee och d'Famill betreit gëtt an hien soll och de Suivi dovun maachen.</p> <p>60 Coordinateuren sinn schoun extra ausgebilt</p>	<p>L'ONE est censé de coordonner et de surveiller l'aide à l'enfant et à la famille.</p> <p>60 coordinateurs sont formés et prêts</p>	Enregistrement flou d'enfants jouant sur une aire de jeu	Illustration pour centrer l'attention sur la dimension auditive

	ginn, di eigentlech och schon muer gebréicht ginn fir ze schaffen,	à travailler.		
0'56-0'59	wieren déi ganz Reglementer net vum Staatsrot zerrappt ginn.	<p><i>Problématique centrale:</i> Les règlements ont été rejetés par le Conseil d'État.</p>	Image montrant le bâtiment du Conseil d'Etat	" <i>Ouverture de la partie principale</i> "
1'00-1'11	De Conseil d'État stellt fest an sengem Avis, dat déi nei aussergeriichtlech Prozedur eng iwver-driwwen Bureau-kratisatioun ass, dat Ganzt also nach méi komplizéiert gëtt a laangwiereg gëtt als et schoun war.	<p>[cf. Conseil d' État, No 48.923, 22-03-2011]</p> <p><i>Énonciation d'un problème:</i> Pour le Conseil d'État, la nouvelle procédure extrajudiciaire est une bureaucratisation exagérée.</p> <p><i>Suite logique pour le Conseil d'État:</i> La nouvelle procédure deviendra plus compliquée et plus fastidieuse.</p>	<p>Zoom sur le document en question :</p> <p>Le Conseil d'État constate donc que la mise en œuvre de la nouvelle législation mène à une structure difficile à gérer et il note que la déjudiciarisation souhaitée par le législateur, adoptée par la loi précitée du 16 décembre 2008, est remplacée dans le cadre des projets de règlements grand-ducaux d'exécution par une bureaucratisation exagérée.</p>	<i>Doublement de la communication par la démonstration du même contenu sur les deux dimensions</i>
1'12-1'19	Vir allem awer énnersträicht de Staatsrot, dat villes wat an deenen Reglementer dran steet iwverhaapt keng legal Basis huet.	<i>Énonciation d'un problème:</i> Selon le Conseil d'État, les règlements n'ont pas de base légale, ce qui s'avère problématique.	<p>Zoom sur le document en question:</p> <p>En effet, le Conseil d'Etat s'est vu confronté à des projets de textes d'une lecture difficile, hétéroclite, comprenant des articles redondants avec le texte de la loi habilitante. Certains articles, voire des projets de règlement entiers, n'ont pas de base légale.</p>	<i>Doublement de la communication par la démonstration du même contenu sur les deux dimensions</i>
1'20-1'24	An aanere Wieder, dat gudd gemengte Gesetz kann esou net a Kraaft trieden.	<p><i>Résumé:</i> La loi "bien intentionnée" ne peut pas entrer en</p>	Image montrant le bâtiment du Conseil d'Etat	<p>Répétition d'image (voir 0'56-0'59)</p> <p><i>"Clôture de la</i></p>

		vigueur dans son état actuel.		partie principale"
1'25-1'27	Fir déi gréng « du jamais vu ».	[déi gréng = parti politique de l'opposition] Pour le parti politique, la situation est extraordinaire et provoque une sensation <i>négative</i> .	Image de la pancarte « Conseil d'État »	Répétition d'illustration pour marquer une transition
1'28-1'34	Si fuerderen d'Familljeministesch op, d'Gesetz komplett nei ze iwwerschaffen fir endlech Transparenz an dat Ganzt eranzekréien.	Avis: Le parti recommande à la Ministre de la Famille de retravailler la loi entière afin d'assurer la transparence dans les procédures.	Image du document de presse de la partie politique déi gréng « <i>Aide à l'enfance – quo vadis?</i> »	Illustration du document contenant la position du parti politique
1'35-2'04	<i>Das ist politisch einfach hirnverbrannt.</i> Déi Situatioun an der sech hei déi ganze soziale Secteur befënnt an nach méi verréckt déi Situatioun an déi sech awer och d'Ministesch elo manövréiert huet, well si huet nämléch den Office schon kreéiert. Do schaffen schon 3 oder 4 Leit dran. Et ass en enormen Apparat mat eben enormen Befugnisser, déi net legal sinn.	La situation du secteur social est jugée comme écervelée, surtout parce que l'ONE est déjà créé et 3-4 personnes y travaillent déjà. Il s'agit d'un appareil avec d'énormes pouvoirs illégaux.	Extrait du communiqué de presse du parti politique La politicienne, Viviane Loschetter, prend sa position.	<i>Doublement de la communication</i> <i>Accent sur la dimension auditive</i>
2'05-2'25	Op eis Nofro hin, huet d'Marie-Josée Jacobs eis gesot, dat si gescht eng Entrevue mat deenen verschiddenen Akteuren aus dem Secteur hat. Et gëtt elo gekuckt fir d'néi Gesetz d'Reglementer èmzeschreiwen an der Hoffnung dat déi ronn 60 Coordinateuren dann spéitstens den 1. Juli kënnen ufänken mat schaffen.	<i>Solution:</i> Madame la Ministre planifie une entrevue avec les différents acteurs du domaine. <i>Objectif:</i> Modification des règlement d'exécution pour que les ± 60 CPI puissent commencer à travailler.	Enregistrement d'enfants sur une aire de jeu	Illustration pour centrer l'attention sur la dimension auditive

Suivant la perspective de l'analyse de discours sous le point de vue de la sociologie de la connaissance, les résultats de l'analyse vidéo sont regroupés selon les différents acteurs du discours :

Concernant l'enfant, l'émission de télévision vise l'existence d'enfances problématiques. Surtout la procédure traumatisante de placement de l'enfant au foyer d'accueil est problématique, en montrant la récupération de l'enfant par la police.

Concernant la famille, respectivement le parent, il semble évident qu'il existe peu de coopération parentale avec les services sociaux, fait dû à la nature des procédures de placement.

Concernant les professionnels du domaine d'aide, l'émission de télévision se concentre sur les acteurs remis en question par le législateur, à savoir l'office national de l'enfance (ONE) et les coordinateurs de projet d'intervention (CPI). Leur mission est décrite dans la coordination et la surveillance de l'aide à l'enfant et à la famille. 60 CPI et 3-4 professionnels à l'ONE sont prêts à commencer leur travail, mais n'ont pas de base légale pour le faire. De plus, il est reproché à l'ONE de disposer de pouvoirs importants mais illégaux.

Les acteurs politiques visent l'amélioration de la situation suite à l'importance du recours au placement, mais également une meilleure transparence et efficacité du travail professionnel par la création du dispositif d'aide volontaire et de l'ONE. Suite au refus légal des règlements d'exécution, les partis d'opposition critiquent la situation comme absurde et suggèrent de retravailler entièrement la loi afin d'assurer la transparence dans les procédures d'aide extrajudiciaire. Le Ministère concerné annonce l'intention de modifier les règlements d'exécution afin que les CPI puissent commencer leur travail.

Concernant l'acteur législateur, l'émission de télévision se centre sur la voix du Conseil d'État. Ce dernier constate que les règlements d'exécution de la loi relative à l'aide à l'enfance et à la famille n'ont pas de base légale. En outre, la nouvelle procédure extrajudiciaire apparaît comme une procédure compliquée et fastidieuse menant à une bureaucratisation exagérée.

2 Émission de télévision : « *Nei Kanner- a Familljenhëllef offiziell virgestallt*⁴⁷ »

« All Kand a jonken Erwuessenen bis 27 Joer huet d'Recht op eng professionell psycho-sozial Hëllef.

Dës gëtt vum ONE, dem Office National de l'Enfance koordinéiert an och finanzéiert. Virun allem soll mam neie Gesetz méi Wäert op d'Präventioun geluecht ginn, an d'Elteren an der sich no Léisung matagebonne ginn, wa Kanner an Nout sinn.⁴⁸ »

⁴⁷ Traduction libre du titre de l'émission : *Présentation officielle de la nouvelle aide à l'enfance et à la famille*

⁴⁸ Résumé donné sur le site de RTL

Temps	Dimension auditive		Dimension visuelle	
	Transcription	Interprétation	Description	Interprétation
0'01-0'05	1184 Kanner sinn dëst Joer hei am Land oder am Ausland placéiert ginn,	<i>Entrée dans le sujet</i> En 2011, 1184 enfants ont été placés.	Image d'une aire de jeu	Entrée dans le sujet - illustration
0'06-0'11	an den allermeeschte Fäll vum Jugendriichter. Dacks als den leschten Auswee aus enger Noutsituatioun.	Le plus souvent, les placements sont décidés par le juge de la jeunesse comme dernier moyen de recours d'une situation de crise.	Des enfants sautent sur un trampoline.	Illustration pour centrer l'attention sur la dimension auditive
0'12-0'13	De Schutz vum Kand stonn am Mëttelpunkt.	<i>Bilan:</i> La protection de l'enfant est au centre de l'intérêt (des pratiques).	Image d'une aire de jeu.	Illustration (idem)
0'14-0'22	An Zukunft soll méi en individuel Hëlfesnetz fir d'Kanner gestréckt an zesummen mat der Famill no Léisungen gesicht ginn, ee d'Kand am Pëtz leit.	<i>Problématique centrale:</i> À l'avenir, un réseau d'aide individuel, autour de l'enfant et en collaboration avec sa famille, est censé élaborer des solutions face aux problèmes.	Une personne se ballade dans le parc.	Illustration (idem)
0'23-0'33	Am Kannerhaus Jonglënster zum Beispill gëtt schoun sät 2008 mat esou engem Modell geschafft. Fir dëse klenge Burscht war also schoun esou en Hëlfesplang opgestallt eet hien an d'Kannerhaus koum.	Exemple d'une aide utilisant ce modèle d'action au foyer d'accueil Jünglinster Pour le garçon, un projet d'intervention a été établi avant son arrivée au foyer.	Une éducatrice s'occupe d'un enfant dans une salle de psychomotricité.	Illustration de l'exemple présenté <i>Doublement de la communication</i>
0'34-1'01	<i>Hien kritt individuell Hëlfestellungen am Grupp, dat heescht vun enger Erzéierin, di kënnt extra an d'Haus während e puer Stonnen fir hien op verschiddene Gebiete extra ze förderen. Do sinn verschidde Problematiken festgestallt ginn an, änner</i>	Commentaire/ précision de la directrice du groupe : L'enfant reçoit des aides individuelles dans certains domaines dans lesquels des	Situation d'interview/de prise de position de la directrice	<i>Doublement de la communication</i> <i>Accent sur la dimension auditive</i>

	<p><i>anerem och am psychomotorésche Beräich. Dat heescht do gëtt et dann Ofsprooch mat aner Spezialisten, Pedopsychiater oder Therapeuten, t'gëtt gekuckt: wat kënne mir hei intern dem Kand méi ubidden wéi elo den normalen Alldagsencadrement.</i></p>	<p>difficultés ont été constatées (par des spécialistes), notamment dans le domaine psychomoteur. Ces aides sont proposées au foyer d'accueil de manière complémentaire à l'encadrement quotidien.</p>		
1'02- 1'14	<p>Duerno gëtt dése Plang och evaluéiert. Sämtlech Hëllefsmesuren ginn donieft vun enger eenzeger Persoun iwver den Office de l'Enfance coordinéiert. D'Gestioun vum Personal an de Foyeën gëtt allerdéngs och méi komplizéiert.</p>	<p>Les mesures d'aide seront coordonnées par une personne de l'ONE.</p> <p>La gestion du personnel aux foyers d'accueil sera ainsi plus compliquée.</p>	<p>Une éducatrice s'occupe d'un enfant dans une salle de psychomotricité.</p>	<p>Poursuite de l'illustration – rester dans la même thématique</p>
1'15- 1'20	<p>Mam neie Gesetz soll ausserdeem méi staarken Accent op d'Präventioun geluecht ginn.</p>	<p><i>Argument:</i> Par la nouvelle loi, un accent plus fort devrait être mis sur la prévention.</p>	<p>Une femme lit un album illustré avec un garçon.</p>	<p>Changement d'illustration – marquer le changement d'argument</p>
1'21- 1'33	<p><i>Wa mir gesinn, dat e Problem kleng ass, dann ass et méi liicht fir en lass ze kréien wéi wa mir waarden, dat wierklech zu alle Seiten d'Elteren an d'Kanner net mee zuwee kommen, respektiv d'Famill esou traumatiséiert ass, dat et net mee kann funktionéieren.</i></p>	<p>Commentaire de la Ministre :</p> <p>Quand un problème est petit, il est plus facile à résoudre. Il ne faut attendre que le problème devienne insurmontable pour l'enfant ou les parents et que la famille soit traumatisée par le dysfonctionnement.</p> <p><i>Objectif de favoriser des aides précoce</i>s</p>	<p>Situation d'interview/ de prise de position de la Ministre de la Famille Marie-Josée Jacobs</p>	<p><i>Doublement de la communication</i> <i>Accent sur la dimension auditive</i></p>
1'34- 1'58	<p>All Kand a jonk Erwuessen téscht 0 a 27 Joer huet e Recht op esou eng Hëllef. Déi freiwelleg Demande kann vun de Betraffene selwer, hirer Famill oder engem Expert</p>	<p><i>Résumé :</i></p> <p>Chaque jeune entre 0 et 27 ans a le droit à l'aide.</p> <p>La demande volontaire est</p>	<p>Deux éducatrices et un enfant rangent une salle de psychomotricité.</p>	<p>Rangement du matériel – <i>Clôture de la communication</i></p>

	<p>am ONE adresséiert ginn, deen dës Hëllef och bezilt. D'Elteren bedeelegen sech jee nach hirem Akommen un de Kaschten. An dem Budget 2012 sinn fir d'Kanner- a Familljehëllef iwwregens 64,5 Milliouenen Euro virgesinn.</p>	<p>adressée à l'ONE qui finance l'aide avec une participation financière des parents (selon leur revenu).</p> <p>Le budget 2012 prévoit 64,5 Mio. € pour l'aide à l'enfance et à la famille.</p>		
--	--	--	--	--

Suivant la perspective de l'analyse de discours sous le point de vue de la sociologie de la connaissance, les résultats de l'analyse vidéo sont regroupés selon les différents acteurs du discours :

Concernant l'enfant, l'émission de télévision informe que 1184 enfants ont été placés en foyer d'accueil durant l'année 2011. Le nouveau dispositif vise à élaborer un réseau d'aide autour de l'enfant et son milieu familial. Chaque jeune entre 0 et 27 ans est concerné par ces possibilités d'aide.

Concernant la famille, il est prévu que l'aide à l'enfance sera élaborée en collaboration avec la famille pour prévenir les dysfonctionnements et d'éviter les traumatismes. En outre, le nouveau dispositif prévoit une participation financière des parents, adaptée à leur revenu.

Concernant les acteurs professionnels, le recours au tribunal et au juge de la jeunesse est considéré comme dernier recours d'une situation critique. Le nouveau dispositif d'aide prévoit la mise en réseau professionnel autour du jeune sous forme de projet d'intervention. Ce projet sera coordonné par l'intermédiaire d'un professionnel de l'ONE, gestionnaire des aides. L'accent est mis sur la prévention et l'aide précoce.

Concernant l'acteur politique, l'émission de télévision montre le commentaire de la Ministre de la Famille et de l'Intégration qui plaide pour l'aide précoce face aux difficultés afin d'éviter le traumatisme de l'enfant et de la famille. Le budget prévu pour 2012 s'élève à 64,5 Mio. €.

Ressources

Kiefl, O. (2013). « We are Family »: Erfahrungswissen Familie – Familien im Mitmachfernsehen. Ein Diskurs bewegter Bilder. In: R. Keller & I. Truschkat (Hrsg.). *Methodologie und Praxis der Wissenssoziologischen Diskursanalyse* (p. 135-161). Wiesbaden: VS Verlag für Sozialwissenschaften.

Lefèvre, S. & Vincent, N. (2006). Outils pour la recherche d'extraits pertinents dans les séquences vidéo. Application aux retransmissions télévisées de match de football. *Technique et Science Informatiques*, 25(10), 1311-1340.

RTL (1-4-2011). *Aide à l'enfance: d'Gesetz kann net a Kraaft trieden!* Disponible le 24-7-2013, URL: <http://tele.rtl.lu/waatleeft/replay/v/20110401/81/38023/>

RTL (5-10-2011). *Nei Kanner- a Familljenhëllef offiziell virgestallt.* Disponible le 24-7-2013, URL: <http://tele.rtl.lu/waatleeft/replay/v/20111005/81/48091/>

Schnettler, B. & Knoblauch, H. (2009). Videoanalyse. In: S. Kühl, P. Strothholz & A. Taffertshover (Hrsg.). *Handbuch Methoden der Organisationsforschung. Quantitative und Qualitative Methoden* (p. 272-297). Wiesbaden: VS Verlag für Sozialwissenschaften.

Tuma, R. (2013). Visuelles Wissen : Die Videoanalyse im Blick. In: P. Lucht, L.-M. Schmidt & R. Tuma (Hrsg.). *Visuelles Wissen und Bilder des Sozialen. Aktuelle Entwicklungen in der Soziologie des Visuellen* (p. 49-69). Wiesbaden: Springer VS.

Annexe 5

Accord de collaboration avec le Service Central d'Assistance Sociale**1 Notre lettre de demande**

Service Central d'Assistance Sociale (SCAS)
 Service de Protection de la Jeunesse
 Galerie Kons
 24-26, Place de la Gare
 1616 Luxembourg



Luxembourg, le 16 juillet 2013

Concerne: Projet de recherche "Trajectoires de parents en situation vulnérable"

Monsieur Weis,
 Monsieur Zigrand,

À l'issue de notre aimable rencontre le 9 juillet 2013 à l'Université du Luxembourg, nous avons eu le plaisir de pouvoir discuter sur notre projet de recherche "Trajectoires de parents en situation vulnérable" et des évolutions du travail social sous contrainte au sein du Service de Protection de la Jeunesse du SCAS.

Après notre échange, nous proposons d'acter notre accord de partenariat par les deux points suivants:

1- L'analyse de la documentation professionnelle

Par rapport aux évolutions du domaine de la protection et de l'aide à l'enfance au Luxembourg, l'analyse sera menée sur la documentation professionnelle des années 2006, 2009 et 2012. Toute information sur les familles restera anonyme et sera traitée de manière confidentielle. Concernant le contenu de l'analyse, le projet de recherche visera à examiner la situation des familles concernées par les interventions de protection de la jeunesse. L'objectif d'analyse se définira dans la mise en évidence des situations de risque, voire de vulnérabilité, mais aussi dans la découverte de ressources et de résilience.

2- Discussion et échange sur les sujets de vulnérabilité, de résilience et de parentalité

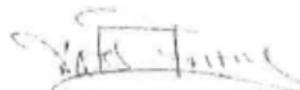
Durant le projet, nous organiserons des moments de discussion et d'échange avec l'équipe du Service de Protection de la Jeunesse du SCAS. Ces moments de réflexion nous permettront de confronter les perspectives dans le but d'enrichir les points de vue de chacun. Les rencontres seront fixées au cours du processus de recherche.

Le projet de recherche en question commencera le 01-09-2013 et se terminera au plus tard le 31-08-2014. Au début et dans un premier temps, Céline Dujardin, chercheur en formation doctorale, commencera à effectuer seule les premières analyses documentaires. Pendant les heures d'étude au SCAS, elle sera assurée par l'Université. Après une phase de préparation, elle pourra être aidée dans son travail par un(e) ou deux étudiant(e)s restant à désigner. Monsieur le Professeur D. Ferring supervisera et accompagnera le projet à l'Université.

Dans l'attente de votre confirmation, veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos meilleures salutations.



Céline Dujardin
Chercheur en formation doctorale
Université du Luxembourg - Campus Walferdange
Unité de recherche INSIDE
celine.dujardin@uni.lu
Tél. : 00352-466644-9644



Prof. Dr. habil. Dieter Ferring
Directeur de l'UR INSIDE
Université du Luxembourg - Campus Walferdange
Unité de recherche INSIDE
dieter.ferring@uni.lu
Tél. : 00352-466644-6479 (Secrétariat)

2 La demande du SCAS au tribunal



PROTECTION DE LA JEUNESSE

Marc WEIS
préposé

Luxembourg, le 29 juillet 2013

Concerne : Projet de recherche « Trajectoires des parents en situation vulnérable»

Monsieur le Procureur Général d'Etat,

Monsieur le Directeur,

Madame Céline DUJARDIN, chercheur en formation doctorale à l'Université du Luxembourg s'est engagée dans un projet de thèse de doctorat en sciences sociales qui vise à analyser la nature des difficultés familiales ainsi que le rôle du parent dans la situation vulnérable. Le projet se sert d'une méthode d'étude de cas documentaire qui reconstruit les informations par rapport à cette problématique de recherche.

Dans ce cadre, un partenariat avec le Service de Protection de la Jeunesse du SCAS est indispensable quant à l'évaluation des signalements et l'orientation des familles vers l'accompagnement destiné à gérer la situation vulnérable et à assurer le bien-être de l'enfant.

Dans sa méthode de travail, Madame DUJARDIN demande de pouvoir consulter à partir du 1^{er} septembre 2013, les dossiers du SCAS des années 2006, 2009 et 2012. Pour éviter toute déduction sur la famille, toutes les informations resteront anonymes et seront traitées de manière confidentielle. Le travail sera supervisé par le Professeur D. FERRING, directeur de l'unité de recherche INSIDE de l'Université de Luxembourg.

Afin de donner à Madame DUJARDIN la possibilité de pouvoir effectuer cette recherche, je vous prie de lui accorder la possibilité de consulter, sous la supervision du préposé du service, les archives du Service Protection de la Jeunesse du SCAS.

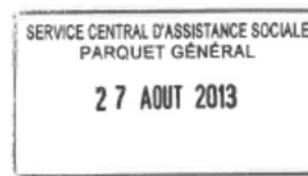
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Procureur Général d'Etat, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Marc WEIS, préposé



3 La réponse du Parquet Général

Grand-Duché de Luxembourg
PARQUET GENERAL
 CITE JUDICIAIRE



Luxembourg, le 26 août 2013

Monsieur Roger ZIGRAND
 Préposé du SCAS

Monsieur le Préposé,

En réponse à votre courrier du 31 juillet 2013 je marque mon accord à la réalisation du projet de thèse de Madame Céline DUJARDIN, aux conditions indiquées dans la lettre conjointe de Madame DUJARDIN et de Monsieur le professeur Dieter FERRING et dans celle de Monsieur Marc WEIS.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préposé, l'expression de ma parfaite considération.


 Robert BIEVER
 Procureur Général d'Etat

Annexe 6

Le décrochage scolaire à travers l'enquête sociale

*Actes du 2^e colloque international du LASALE
Décrocher n'est pas une fatalité ! Le rôle de l'école dans l'accrochage scolaire.*

**LE DECROCHAGE SCOLAIRE A TRAVERS L'ENQUETE SOCIALE
APPRENTISSAGE DU CONTEXTE LUXEMBOURGEOIS DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE**

Céline Dujardin* & Dieter Ferring**

* Université du Luxembourg, celine.dujardin@uni.lu

** Université du Luxembourg, dieter.ferring@uni.lu

Mots-clés : enquête sociale, absentéisme scolaire, protection de la jeunesse

Résumé. *Suivi prioritairement au niveau de l'enseignement et de l'éducation nationale, le décrochage scolaire est également surveillé par la protection de la jeunesse. Au Luxembourg, en cas de signalement, le tribunal de la jeunesse mandate le Service de Protection de la Jeunesse (SCAS) pour la réalisation d'une enquête sociale sur la situation personnelle, familiale et sociale du jeune à risque de décrochage scolaire.*

Dans le cadre d'un projet de recherche mené à partir de la documentation relative aux enquêtes sociales menées par le SCAS, nous avons défini plusieurs repères afin d'examiner (a) les problématiques en matière de protection de la jeunesse, (b) les situations familiales rencontrées et (c) les solutions proposées. La problématique de l'absentéisme scolaire représente environ 3% des enquêtes sociales du SCAS pour ces 3 années (SCAS, 2013).

Les résultats de cette étude montrent la complexité des différents facteurs favorisant l'absentéisme scolaire quant aux problématiques, aux situations familiales et aux recommandations d'intervention. La discussion offre des propositions visant la mise en réseau des acteurs professionnels dans le but de permettre des alliances éducatives autour du jeune afin de favoriser son accrochage scolaire.

Introduction

La lutte contre le décrochage scolaire est une priorité de l'enseignement et de l'éducation nationale ainsi que de la protection de la jeunesse. Au Luxembourg, en cas d'absentéisme scolaire important constaté par les professionnels du *Service de Psychologie et d'Orientation Scolaires* (SPOS), celui-ci est signalé au tribunal de la jeunesse. Il en est de même lorsque des irrégularités ou des difficultés dans le suivi scolaire sont observées par les enseignants ou les fonctionnaires de la commune. Le tribunal de la jeunesse mandate ensuite le *Service de Protection de la Jeunesse* (SCAS) pour la réalisation d'une enquête sociale sur la situation personnelle, familiale et sociale du jeune à risque de décrochage scolaire.

Dans le cadre d'un projet de recherche mené à partir de la documentation relative aux enquêtes sociales menées par le SCAS, nous avons défini plusieurs repères afin d'examiner (a) les problématiques en matière de protection de la jeunesse, (b) les situations familiales rencontrées et (c) les solutions proposées. Afin d'appréhender les changements opérés dans le champ de la protection de la jeunesse au Luxembourg, nous avons analysé les enquêtes sociales de 3 années, à savoir 994 documentations de 2006, 2009 et 2012.

Ainsi, les repères retenus sont contextualisés par rapport à l'absentéisme scolaire et se centrent sur cette problématique à travers l'analyse de la documentation des enquêtes sociales.

La problématique de l'absentéisme scolaire

L'absentéisme scolaire et le décrochage scolaire sont définis comme des problèmes complexes qui exercent un impact sur le rapport de l'adolescent au travail, au temps et à l'investissement (Huerre, 2010). L'absentéisme scolaire comprend les lacunes dans la fréquentation de l'école et cela sans motif légitime et sans excuse valable (Esterle-Hedibel, 2006 ; Turkeltaub, 2011). Il est une conséquence du processus de rupture et de décrochage scolaire. Souvent, il n'est pas provoqué par une cause unique et externe à l'école, mais il est susceptible d'entraîner des doutes à l'égard des parents (Turkeltaub, 2011).

Dans le débat public, l'absentéisme, la déscolarisation et le décrochage scolaire sont associés à la montée de l'insécurité, au rajeunissement de la délinquance juvénile et à l'augmentation du développement de violences (Esterle-Hedibel, 2006). De plus, Ricking (2010) fait la distinction entre les troubles anxieux qui génèrent l'évitement scolaire, la pratique de l'école buissonnière et l'absentéisme scolaire dû à un manque de contrôle externe.

Dans les modèles théoriques, l'absentéisme scolaire est perçu comme le symptôme d'une pathologie plus générale et comme le révélateur d'un risque qui nécessite la prévention des conduites à risque ou même l'implication de la protection de la jeunesse (Esterle-Hedibel, 2006).

Les problématiques rencontrées par les jeunes et leurs familles peuvent être diverses et même s'additionner. Les agents du SCAS travaillent avec un nombre élevé de motifs possibles de signalement, référencés principalement dans l'article 7 de la loi relative à la protection de la jeunesse. Dans notre projet de recherche, ces motifs sont regroupés en 11 problématiques plus larges et l'absentéisme scolaire constitue l'une de ces problématiques.

Dans la présente contribution, nous regardons la problématique de l'absentéisme scolaire de plus près. La problématique de l'absentéisme scolaire peut apparaître soit comme la seule problématique, alors désignée « problématique singulière », soit comme une problématique parmi d'autres, désignée dans ce cas « plusieurs problématiques » (voir tableau 1, ci-après). La rangée « autres problématiques » réfère quant à elle à toute autre problématique rencontrée sans lien avec l'absentéisme scolaire.

La problématique singulière de l'absentéisme scolaire représente moins de 3% des enquêtes sociales du SCAS pour ces 3 années (SCAS, 2013) ; l'incidence de l'absentéisme scolaire est donc relativement basse comparée à d'autres problématiques comme par exemple la violence domestique qui concerne environ 15% des enquêtes.

Au niveau du signalement de la mise en danger du mineur pour cause d'absentéisme scolaire, l'établissement scolaire est le principal demandeur de la réalisation d'une enquête sociale. Pour l'absentéisme scolaire comme problématique singulière, le signalement provient dans 76% des cas de l'école. De la même manière, pour l'absentéisme scolaire parmi d'autres problématiques, les interventions scolaires constituent la source du signalement dans presque la moitié des cas.

		Année			Total	
		2006	2009	2012		
Absentéisme scolaire	Problématique singulière	Nombre de cas	9	10	6	25
		% pour l'année	2,62%	2,32%	2,75%	2,52%
	Parmi plusieurs problématiques	Nombre de cas	23	23	10	56
		% pour l'année	6,69%	5,32%	4,59%	5,63%
	Autre(s) problématique(s)	Nombre de cas	312	399	202	913
		% pour l'année	90,69%	92,36%	92,66%	91,85%
Total		Nombre de cas	344	432	218	994
		% pour l'année	100%	100%	100%	100%

Tableau 1: Prévalence d'absentéisme autour des années 2006, 2009 et 2012.

Notre analyse montre que l'absentéisme scolaire se manifeste le plus souvent en présence d'autres problématiques, comme la délinquance juvénile, le mineur en conflit ou l'indisponibilité des parents. Le tableau 1 indique une moyenne de 2,5% d'enquêtes sociales concernées uniquement par la problématique de l'absentéisme scolaire. De même, nous observons que 5,6% en moyenne des enquêtes sont motivées par plusieurs problématiques dont l'absentéisme scolaire. Les autres problématiques, sans relation à l'absentéisme scolaire, concernent 91,9% du total des enquêtes sociales analysées (voir tableau 1).

Concernant l'absentéisme scolaire parmi plusieurs problématiques, une recherche est actuellement menée par Esch et collègues (2014) sur le lien entre santé mentale et décrochage scolaire au Luxembourg. Leurs résultats révèlent que 53% des jeunes en rupture scolaire présentent au moins un trouble mental dont la majorité de ceux-ci cumule plusieurs troubles (Esch, Bocquet, Pull, Demogeot, Lehnert, Graas, Fond-Harmant & Ansseau, 2014). Notre analyse des dossiers des enquêtes sociales a permis d'identifier les quatre problématiques qui apparaissent le plus souvent associées à la problématique de l'absentéisme scolaire en protection de la jeunesse. Il s'agit de la délinquance juvénile (21,43%), de la maltraitance voire négligence (12,5%), de l'incapacité parentale (8,93%) et du mineur en conflit (7,14%). Concrètement, la délinquance juvénile comprend tous les actes jugés déviants au niveau pénal, comme les violences commises, le vol ou le trafic de drogues. Pour certains auteurs, l'absentéisme peut même être considéré comme une source potentielle de délinquance juvénile (Jésu, 2011). La maltraitance et la négligence forment une problématique dans notre analyse du fait qu'elles apparaissent très fréquemment ensemble. Elles comprennent aussi bien la violence subie que l'abandon du jeune par son milieu de vie. L'incapacité parentale regroupe quant à elle les différentes difficultés du parent qui se traduisent par un manquement, par exemple dans l'hygiène de l'enfant. Pour finir, le mineur en conflit renvoie aux difficultés du jeune, notamment à la présence de troubles psychiques.

Le tableau suivant présente l'âge des mineurs selon la problématique rencontrée. Nous distinguons quatre groupes d'âge, à savoir les petits enfants de 0 à 4 ans, les enfants de 5 à 10 ans, les jeunes de 11 à 13 ans et les adolescents de 14 à 17 ans.

		Groupes d'âge				Total	
		0-4 ans	5-10	11-13	14-17		
Absentéisme scolaire	Problématique singulière	Nombre de cas	4	2	5	14	25
		% pour l'âge	1,89%	0,82%	3,09%	3,92%	2,57%
		% au total	16%	8%	20%	52%	100%
	Parmi plusieurs problématiques	Nombre de cas	1	11	11	33	56
		% pour l'âge	0,47%	4,53%	6,79%	9,25%	5,75%
		% au total	1,79%	19,64%	19,64%	58,93%	100%
	Autre(s) problématique(s)	Nombre de cas	207	230	146	310	893
		% pour l'âge	97,64%	94,65%	90,12%	86,83%	91,68%
		% au total	23,18%	25,76%	16,35%	34,71%	100%
Total		Nombre de cas	212	243	162	357	974
		% au total	21,77%	24,95%	16,63%	36,65%	100%

Tableau 2 : Âge des mineurs selon la problématique rencontrée

Toutes les problématiques confondues, le tableau 2 indique que les mineurs de 14 à 17 ans, avec une moyenne de 36,65%, constituent le groupe le plus sujet à investigation dans la documentation analysée. Concernant l'absentéisme scolaire, nous observons que ce groupe d'âge représente 52% des cas de la problématique singulière d'absentéisme scolaire et 58,93% des cas d'absentéisme scolaire parmi d'autres problématiques. De plus, même en différenciant les années d'analyse, ces adolescents représentent pour chaque année le groupe d'âge le plus concerné par les problématiques d'absentéisme scolaire. Les adolescents à partir de 14 ans représentent donc le groupe d'âge le plus concerné par la problématique de l'absentéisme scolaire dans la documentation du SCAS.

A l'inverse, la comparaison des moyennes des différents groupes d'âge (voir total dans le tableau 2) montre une faible présence des enfants plus jeunes. Par exemple, seulement deux enfants entre 5 et 10 ans (8%) sont concernés par la problématique singulière de l'absentéisme scolaire. De même, un seul enfant entre 0 et 4 ans (1,79%) est touché par « un absentéisme préscolaire » parmi plusieurs problématiques.

En résumé, notre analyse montre que la problématique de l'absentéisme scolaire dans le contexte de la protection de la jeunesse apparaît le plus souvent en combinaison avec d'autres problématiques, dont principalement la délinquance juvénile. De plus, les adolescents entre 14 et 17 ans sont les plus concernés par cette problématique.

Les situations familiales

Dans notre analyse, la situation familiale des jeunes est différenciée en quatre catégories : famille traditionnelle, famille monoparentale, famille recomposée et une catégorie dite « autre » qui renvoie à toute autre situation comme par exemple le jeune placé en institution ou vivant chez ses grands-parents.

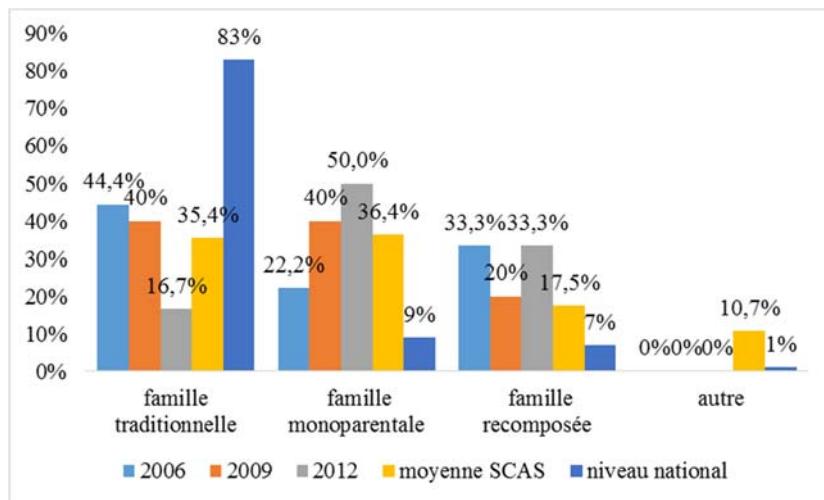


Figure 1 : Situations familiales par année d’analyse pour la problématique singulière de l’absentéisme scolaire, au SCAS en moyenne et au niveau national

La figure 1 illustre les différentes situations familiales et permet ainsi plusieurs comparaisons entre les différents chiffres. Dans un premier temps, l’analyse porte sur la comparaison entre les années d’analyse pour la problématique singulière de l’absentéisme scolaire. Par la suite, nous comparons les différentes situations familiales rencontrées dans la problématique d’absentéisme scolaire, dans la population du SCAS et dans la population nationale.

En distinguant les trois années d’analyse, la figure 1 montre que 44,4% des jeunes concernés par la problématique singulière de l’absentéisme scolaire, vivent dans une famille traditionnelle en 2006, contre 40% en 2009 et seulement 16,7% en 2012. Le pourcentage des familles traditionnelles concernées semble donc diminuer avec le temps pour la problématique de l’absentéisme scolaire. Pour la famille monoparentale, nous constatons la tendance inverse. Avec 22,2% des cas en 2006, puis 40% en 2009 et même 50% en 2012, cette situation familiale semble donc augmenter avec le temps pour la problématique singulière de l’absentéisme scolaire. En tenant compte du nombre réduit de cas (N=25, voir tableau 1), la famille recomposée présente peu d’évolution au cours des années (voir figure 1). Enfin, aucun mineur ne vit dans une autre situation familiale.

A l’échelle nationale, 83% des jeunes vivent dans une famille traditionnelle, 9% dans une famille monoparentale, 7% dans une famille recomposée et 1% dans une autre situation (Bodson, 2006). La comparaison de ces chiffres avec ceux du SCAS montre que la famille traditionnelle semble largement sous-représentée au SCAS avec 35,4% des mineurs concernés contre un pourcentage national de 83%. Pour les familles monoparentale et recomposée, nous observons la tendance inverse : ces structures familiales sont plus répandues au SCAS qu’à l’échelle nationale. Par exemple, 36,4% des mineurs vivant dans une famille monoparentale sont concernés par une enquête sociale contre 9% des jeunes au niveau national. Cette différence se retrouve pour la famille recomposée vu qu’un total de 17,5% des mineurs du SCAS proviennent d’une telle famille alors que le taux national de mineurs vivant dans une telle structure est seulement 7%. De même, les autres situations de vie des jeunes constituent seulement 1% au niveau national, mais 10,7% dans la population du SCAS.

Concernant la problématique singulière d’absentéisme scolaire comparée aux autres chiffres exposés (voir figure 1), la famille traditionnelle, avec un taux de 16,7% en 2012, se situe nettement en-dessous de la moyenne du SCAS (35,4%) et encore plus du niveau national (83%). La famille recomposée apparaît le plus souvent dans la problématique de l’absentéisme scolaire (20%-33,3%) comparé à la moyenne du SCAS (17,5%) et au niveau national (7%). Par contre, les autres situations familiales apparaissent le plus souvent dans la moyenne du SCAS (10,7%), mais sont entièrement absentes (0%) dans l’absentéisme scolaire.

Concernant les facteurs familiaux associés au décrochage scolaire, l’étude d’Esch et collègues (2014) identifie un manque de communication et d’expression de l’affection d’après les jeunes questionnés et concernés au Luxembourg. En revanche, le respect des rôles intrafamiliaux est plutôt reconnu comme ressource familiale pour ces jeunes (Esch et al., 2014). Dans notre étude, nous ne disposons pas de données sur le fonctionnement familial. En revanche, nous pouvons proposer d’autres indicateurs, à savoir le canton d’habitation et la nationalité.

Concernant le milieu de vie géographique des jeunes et de leurs familles, notre analyse montre que les mineurs résidant dans le canton d’Esch-sur-Alzette, au sud du pays, sont surreprésentés dans la population du SCAS,

comparée à l'échelle nationale. En effet, au niveau national, Esch-sur-Alzette comprend une densité de 29,8% de la population totale, alors qu'au SCAS ces jeunes représentent 36% des cas de la problématique singulière d'absentéisme scolaire et même 48,2% des cas d'absentéisme scolaire associé à plusieurs problématiques.

Concernant la nationalité des mineurs et de leurs parents, notre analyse montre que la nationalité luxembourgeoise est légèrement sous-représentée dans les problématiques de l'absentéisme scolaire (entre environ 44% et 50% des cas) au SCAS, comparée au niveau national (environ 56,96%). Par contre, les familles de nationalité portugaise ou non européenne se montrent surreprésentées au SCAS, comparées au niveau national. Par exemple, la nationalité portugaise représente 16,08% des citoyens au Luxembourg (Peltier, Thill & Heinz, 2012), mais environ 35% des cas dans la problématique singulière d'absentéisme scolaire et environ 23% des cas d'absentéisme scolaire parmi plusieurs problématiques. Nous observons également que les familles de nationalité italienne semblent être surreprésentées dans la problématique singulière d'absentéisme scolaire, alors que les familles de nationalité française, en comparaison à l'échelle nationale, apparaissent plus fréquemment dans l'absentéisme scolaire parmi plusieurs problématiques.

L'intervention face à l'absentéisme scolaire

Dans notre analyse, les recommandations/conclusions d'intervention énoncées dans les enquêtes sociales sont structurées en sept propositions, à savoir l'assistance éducative en famille, le placement du jeune⁴⁹, le changement dans le droit de garde, l'atteinte de la majorité, l'absence d'intervention judiciaire, l'évaluation ultérieure de la situation et finalement l'absence de recommandation. Le tableau ci-dessous (tableau 3) présente les recommandations d'intervention selon les problématiques rencontrées, notamment pour la problématique de l'absentéisme scolaire.

		Absentéisme scolaire			Total
		Probl.** singulière	Parmi plusieurs	Autre(s) probl.**	
Assistance éducative	Nombre de cas	3	14	151	168
	% pour l'AS*	12%	25%	16,54%	16,9%
Placement du mineur	Nombre de cas	6	9	109	124
	% pour l'AS*	24%	16,07%	11,94%	12,48%
Droits de garde/de visite/d'hébergement	Nombre de cas	0	2	110	112
	% pour l'AS*	0%	3,57%	12,05%	11,27%
Recommandation d'intervention	Majorité atteinte	Nombre de cas	2	1	33
		% pour l'AS*	8%	1,79%	3,32%
	Pas d'intervention	Nombre de cas	8	8	216
		% pour l'AS*	32%	14,29%	21,9%
	Evaluation ultérieure	Nombre de cas	4	15	185
		% pour l'AS*	16%	26,78%	18,18%
	Pas de recommandation	Nombre de cas	2	7	156
		% pour l'AS*	8%	12,5%	16,1%
	Total	Nombre de cas	25	56	913
		% pour l'AS*	100%	100%	100%

* AS : absentéisme scolaire

** Probl. : problématique(s)

Tableau 3 : Recommandations d'intervention pour l'absentéisme scolaire⁵⁰

Concernant la problématique singulière d'absentéisme scolaire, l'absence d'intervention judiciaire apparaît dans 8 cas comme la recommandation la plus fréquente (32%), suivi du placement du mineur (24%), de l'évaluation ultérieure de la situation (16%) et de l'assistance en famille (12%). Avec respectivement deux cas, l'atteinte de la majorité du jeune et l'absence de recommandation d'intervention représentent avec 8% chacune la recommandation la moins souvent proposée. Le changement dans les droits de garde, de visite ou d'hébergement n'apparaît pas dans cette problématique.

⁴⁹ Le placement du jeune inclut les placements en internat, en foyer d'enfants et en institution de détention.

⁵⁰ Le tableau est élaboré sur base des données des trois années analysées.

Pour l'absentéisme scolaire compris parmi plusieurs problématiques, les recommandations d'intervention se présentent parfois différemment par rapport au cas venant d'être évoqué. Ainsi, l'évaluation ultérieure de la situation pour 26,8% des jeunes et l'assistance éducative en famille pour 25% des mineurs sont les recommandations d'intervention les plus fréquentes (voir tableau 3), suivies par le placement du mineur (16,1%), l'absence d'intervention judiciaire (14,3%) et l'absence de recommandation (12,5%). Dans le tableau 3, nous observons que l'atteinte de la majorité (1,8%) et le changement du droit de garde (3,6%) constituent les propositions les moins souvent recommandées.

Le tableau 3 permet la comparaison entre les recommandations d'intervention selon les trois problématiques retenues. Le placement du mineur semble plus fréquemment recommandé pour la problématique singulière d'absentéisme scolaire que lorsque celui-ci est associé à d'autres problématiques ou pour les autres problématiques ne comprenant pas l'absentéisme scolaire. Le changement dans les droits de garde, de visite ou d'hébergement et l'absence de recommandation constituent les propositions d'intervention les moins recommandées dans les problématiques d'absentéisme scolaire, comparées aux autres problématiques signalées en protection de la jeunesse (voir tableau 3). L'assistance éducative en famille et l'évaluation ultérieure de la situation semblent être plus fréquentes lorsque l'absentéisme scolaire est combiné avec d'autres problématiques plutôt qu'isolé. Par exemple, l'assistance éducative est proposée dans 16,9% des cas – toutes problématiques confondues – et pour 12% des jeunes concernés par la problématique singulière de l'absentéisme scolaire, mais pour 25% des mineurs rencontrant plusieurs problématiques dont l'absentéisme scolaire.

La recommandation d'intervention clôture l'enquête sociale qui est ensuite transmise au tribunal de la jeunesse. Le juge de la jeunesse examine la situation et prend alors une décision quant à la situation du mineur.

A l'aide des deux figures suivantes (figure 2 et 3), nous illustrons le lien entre la recommandation d'intervention et la décision du tribunal. La figure 2 se concentre sur la problématique singulière d'absentéisme scolaire sur base des données de 2009. Ainsi, en 2009, nous comptons 10 cas confrontés exclusivement à l'absentéisme scolaire, tandis que les autres années présentent moins de cas. La deuxième illustration (figure 3) aborde quant à elle ce rapport pour l'absentéisme scolaire inclus parmi plusieurs problématiques sur la base des données de 2012, vu qu'il s'agit des données les plus récentes de notre analyse.

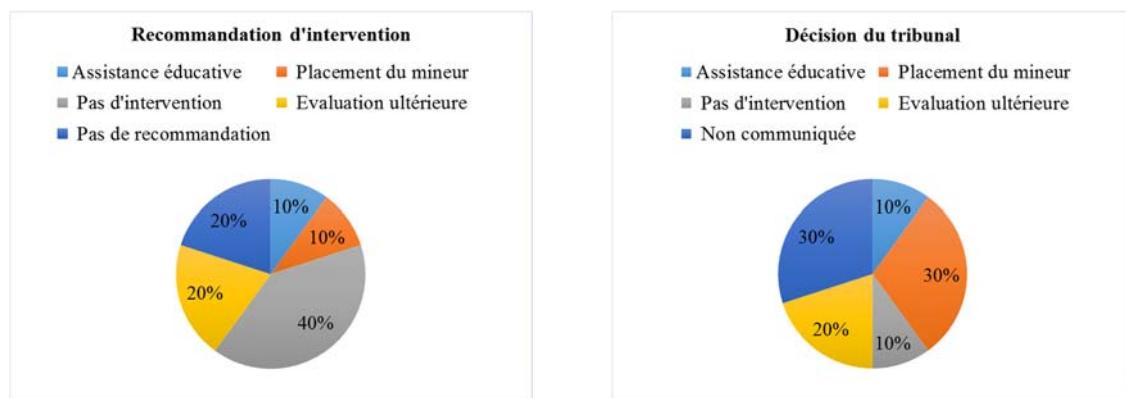


Figure 2 : Représentation des recommandations d'intervention et des décisions du tribunal pour la problématique singulière d'absentéisme scolaire en 2009

Dans la figure 2, nous observons que les recommandations les plus suivies par le tribunal de la jeunesse concernent l'évaluation ultérieure de la situation (20% des recommandations et des décisions) et l'assistance éducative (10% des recommandations et des décisions). Par contre, la mesure d'absence d'intervention judiciaire est plus souvent recommandée (40% des recommandations) que décidée par le tribunal (10% des décisions). A l'inverse, le placement du jeune semble être moins recommandé (10%) que décidé (30%).

La comparaison peut être réalisée pour l'assistance éducative, le placement du jeune, l'absence d'intervention et l'évaluation ultérieure de la situation. Dans 20% des cas, il n'y a pas de recommandation d'intervention dans l'enquête sociale et dans 30% des cas, la décision du tribunal n'a pas été communiquée, ce qui rend la comparaison impossible pour ces cas.

De la même manière, la figure suivante permet la comparaison entre les recommandations d'intervention et les décisions du tribunal pour cette fois-ci l'absentéisme scolaire inclus parmi plusieurs problématiques pour l'année 2012 (voir figure 3).

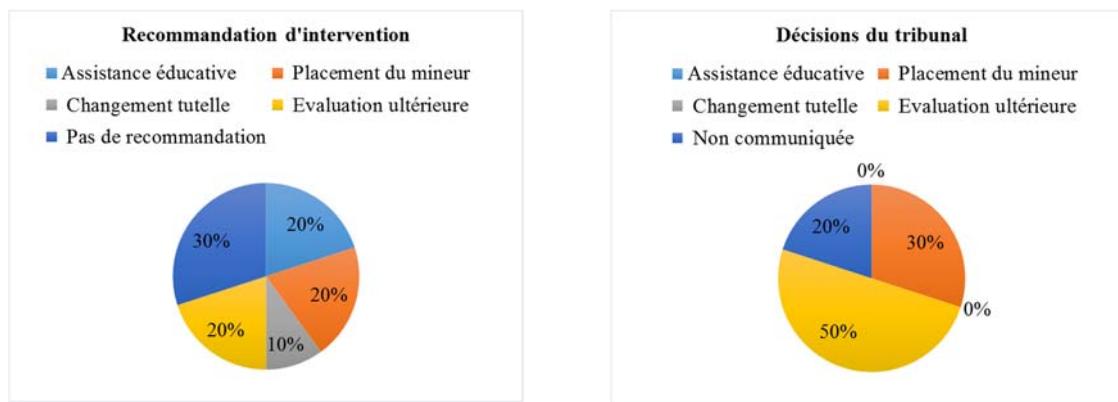


Figure 3 : Représentation des recommandations d'intervention et des décisions du tribunal pour l'absentéisme scolaire parmi plusieurs problématiques en 2012

La figure 3 montre que l'assistance éducative semble plus fréquemment recommandée (20%) qu'ordonnée par le tribunal (0%), de même pour le changement dans les droits de tutelle (10% contre 0% des décisions). A l'inverse, le placement semble plus fréquemment ordonné (30%) que recommandé (20%), cette différence étant plus importante encore au niveau de l'évaluation ultérieure de la situation avec 50% des décisions contre 20% des recommandations.

Discussion

La discussion suivante aborde des réflexions sur la responsabilité face à l'absentéisme scolaire et sur l'intervention, judiciaire ou non, face à cette problématique du décrochage scolaire.

Responsabilité partagée face au décrochage scolaire

Des études en France ont montré que la famille est perçue par les institutions comme la source principale des absences des élèves, ce qui fausse les responsabilités des autres instances éducatives (Esterle-Hedibel, 2006). Même si le milieu familial occupe sans doute une place importante dans l'accrochage scolaire de l'enfant, il n'est pas le seul facteur qui détermine l'accrochage/le décrochage scolaire. De plus, il ne s'agit pas forcément d'un manque de responsabilité parentale face aux apprentissages scolaires : le processus de décrochage scolaire peut être déclenché par des divergences entre les logiques socialisatrices des familles et celles de l'école (Esterle-Hedibel, 2006).

Un autre facteur est la motivation de l'adolescent qui entraîne un impact sur ses apprentissages scolaires. La motivation peut être désignée comme une force interne ayant des déterminants internes et/ou externes (Lieury & Fenouillet, 2013). Dans le contexte scolaire, elle permet donc d'expliquer le déclenchement, la persistance et l'intensité de l'implication dans les apprentissages (cf. Lieury & Fenouillet, 2013). La motivation dépend de multiples aspects personnels et contextuels. En outre, elle est liée aux émotions. Lieury et Fenouillet (2013) soulignent dans ce contexte qu'« une bonne pédagogie de la motivation doit être équilibrée avec un niveau de récompense calibré à la difficulté et au niveau scolaire » (p. 22).

Le climat scolaire représente un facteur contextuel, qui peut être vécu positivement ou négativement par les élèves, exerce également une influence considérable sur le décrochage ou l'accrochage scolaire. Il contribue à l'accrochage scolaire par les sentiments de justice et par des situations de bien-être, opposé au vécu d'injustice, d'inégalité ou d'anxiété chez les décrocheurs scolaires (cf. Blaya, 2012).

On remarque que les élèves en risque de décrochage scolaire sont souvent confrontés simultanément à des problèmes individuels, familiaux, économiques ou scolaires (Hugon, 2010). Par conséquent, la lutte contre le décrochage scolaire ne peut se réaliser que grâce à la responsabilité partagée des différents acteurs, dont prioritairement les professionnels du milieu scolaire, les parents et le jeune lui-même.

Intervention et accrochage scolaire

S'interroger sur les raisons du décrochage scolaire implique la réflexion sur les possibilités de prise en charge du phénomène (Blaya, 2012). Par la suite, cette discussion aborde (1) l'idée des alliances éducatives autour du jeune en risque de décrochage scolaire et (2) l'intervention précoce pour favoriser l'accrochage scolaire.

Tout d'abord, il est important de développer des alliances éducatives entre l'enseignement et l'intervention socio-éducative dans la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire. L'intérêt scolaire du jeune est influencé par les interactions de ce dernier avec ses environnements familial, scolaire et social, ainsi que de ces milieux entre eux (Guillier-Pasut & Derivois, 2012). Par conséquent, les différents acteurs professionnels devraient être mobilisés en même temps pour prendre en charge le jeune et son risque de décrochage et si possible, en partenariat avec les parents et les autres personnes significatives concernées (Plumus, 2010). Il semble évident que la mise en réseau des environnements multiples de l'enfant est un élément majeur dans la lutte contre le décrochage scolaire. Les alliances éducatives supposent un travail holistique en partenariat interinstitutionnel afin de prévenir ou remédier au décrochage scolaire (Blaya, 2012). De plus, l'articulation entre le traitement de l'absentéisme scolaire et la protection de la jeunesse suppose la collaboration entre les différents acteurs concernés (Jésu, 2011 ; Turkeltaub, 2011).

Dans la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire, l'intervention précoce prévoit le repérage des jeunes en difficulté scolaire, le renforcement individuel du parcours scolaire et les procédures d'orientation pour favoriser l'apprentissage et éviter les sorties scolaires précoces (Blaya, 2012). Pour Hugon (2010), la prévention du décrochage scolaire devrait se réaliser au sein de l'établissement scolaire. Les actions pédagogiques de l'école proposent un enseignement porteur de sens aux yeux des élèves, questionnant les valeurs de l'humanité et travaillant systématiquement sur la place de chacun. Ainsi, le jeune apprend à se réapproprier une place active dans l'institution, à gérer les conflits et à entrer en dialogue (Hugon, 2010).

Conclusion

Dans le contexte de la protection de la jeunesse, la problématique de l'absentéisme scolaire apparaît davantage chez les adolescents de 14 ans et plus, et en combinaison avec d'autres problématiques. En tenant compte des résultats de l'étude d'Esch et coll. (2014) sur la relation entre santé mentale et décrochage scolaire, nos résultats semblent correspondre, au moins partiellement, à la même relation. L'absentéisme scolaire parmi plusieurs problématiques rencontrées par le jeune renvoie dans presque 30% des cas aux problèmes liés au mineur, comme la délinquance ou les troubles psychiques.

Les situations familiales des familles suivies par le SCAS se présentent différemment de celles rapportées au niveau national. Ainsi, la famille traditionnelle représente pour 83% des jeunes le modèle familial au Luxembourg (Bodson, 2006), tandis qu'au SCAS, seulement 35% en moyenne des jeunes vivent dans cette structure familiale. A l'inverse, les familles monoparentale et recomposée constituent des structures familiales beaucoup plus répandues au SCAS qu'à l'échelle nationale.

Un grand nombre de jeunes concernés par les problématiques de l'absentéisme scolaire vit dans le canton d'Esch-sur-Alzette, au sud du Luxembourg. Comparées à la démographie nationale, on remarque que les familles de nationalité portugaise et non européenne sont surreprésentées au SCAS et dans la problématique de l'absentéisme scolaire.

Dans la discussion, nous avons montré que l'engagement dans l'accrochage scolaire ne dépend pas seulement de la famille ou des parents mais qu'il est également déterminé par une responsabilité partagée. Tous les acteurs impliqués dans l'éducation scolaire du jeune sont responsables, donc également et surtout l'école, ainsi que l'adolescent lui-même.

Au niveau de l'intervention face à l'absentéisme scolaire, la comparaison entre les recommandations d'intervention dans les enquêtes sociales et les décisions ordonnées par le tribunal montre que le placement du mineur semble plus fréquemment ordonné que recommandé. Pour les autres mesures d'intervention, nos analyses montrent des tendances diverses.

Non seulement dans le champ d'action de la protection de la jeunesse, mais aussi dans l'intervention précoce, la création d'alliances éducatives nous semble importante et adaptée aux problématiques de l'absentéisme scolaire. Cette collaboration particulière permet d'agir rapidement aux signes de décrochage afin de favoriser l'accrochage scolaire et de soutenir le jeune en difficulté.

Bibliographie

- Blaya, C. (2012). Le décrochage scolaire dans les pays de l'OCDE. *Regards croisés sur l'économie*, 12(2), 69-80. DOI : 10.3917/rce.012.0069.
- Bodson, L. (2006). Entre père et mère, beau-père et belle-mère : avec qui vivent les enfants? *Vivre au Luxembourg – Chroniques de l'enquête PSELL*, 22.

- Esch, P., Bocquet, V., Pull, C., Demogeot, C., Lehnert, T., Graas, M., Fond-Harmant, L. & Ansseau, M. (2014). Santé mentale et éducation au Luxembourg: étude des facteurs de risqué psychosociaux associés au décrochage scolaire. In : L. Fond-Harmant (dir.). *Prévention et promotion de la santé mentale. Une alliance transfrontalière innovante* (p. 41-66). Paris : L'Harmattan.
- Esterle-Hedibel, M. (2006). Absentéisme, déscolarisation, décrochage scolaire, les apports des recherches récentes. *Déviance et Société*, 30(1), 41-65.
- Guillier-Pasut, N. & Derivois, D. (2012). Le décrochage scolaire. Rapport au savoir et aux institutions chez l'enfant confié à la protection de l'enfance. *L'Autre*, 13(2), 205-208.
- Huerre, P. (2010). L'absentéisme scolaire. In : CPOS (éd.). *Lectures psychologiques et pédagogiques du décrochage scolaire. Intervention et prévention* (p.12-22). Luxembourg : Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle.
- Hugon, M.-A. (2010). Lutter contre le décrochage scolaire : quelques pistes pédagogiques. *Informations sociales*, 161(5), 36-45.
- Jésu, F. (2011). Protéger et émanciper les enfants : vers une coéducation démocratique. *Journal du droit des jeunes*, 309(9), 13-20. DOI : 10.3917/jdj.309.0013
- Lieury, A. & Fenouillet, F. (2013). *Motivation et réussite scolaire*. Paris : Dunod.
- Peltier, F., Thill, G. & Heinz, A. (2012). La population par nationalité (1). *Recensement de la population 2011*, 4. URL : <http://www.statistiques.public.lu/catalogue-publications/RP2011-premiers-resultats/2012/04-12.pdf>
- Plumus, G. (2010). Alliances éducatives dans la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire. In : CPOS (éd.). *Lectures psychologiques et pédagogiques du décrochage scolaire. Intervention et prévention* (p.30-35). Luxembourg : Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle.
- Ricking, H. (2010). Schulabsentismus als pädagogische Herausforderung. In : CPOS (éd.). *Lectures psychologiques et pédagogiques du décrochage scolaire. Intervention et prévention* (p.24-29). Luxembourg : Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle.
- SCAS (2013). Rapport d'activité du Service Central d'Assistance Sociale de l'année 2012. In : Ministère de la Justice (Mars 2013). *Rapport d'activité 2012* (p. 163-224). URL: http://www.mj.public.lu/chiffres_cles/rapport_activite2012.pdf
- Turkieltaub, S. (2011). Pour les collégiens décrocheurs: la « cellule absentéisme » de l'Inspection académique du Val-de-Marne. Entretien avec Michèle Becquemin. *Journal du droit des jeunes*, 310(10), 30-36. DOI : 10.3917/jdj.310.0030

Annexe 7

Données complémentaires à l'étude de la documentation des enquêtes sociales

Plusieurs données ont été retirées de l'étude de la documentation des enquêtes sociales. Il s'agit d'un complément d'informations concernant les sources du signalement, les recommandations d'intervention et les ordonnances du tribunal.

1 Informations complémentaires aux sources du signalement

Le tableau suivant représente les deuxièmes sources de provenance de la demande de réalisation d'une enquête sociale en différenciant les années d'analyse :

Tableau 1 : Deuxième source de provenance par année d'analyse

		Année			Total	
		2006	2009	2012		
Deuxième source de provenance	Parquet, JJT	Nombre de cas	248	344	165	757
		% pour l'année	90,5%	91,5%	85,1%	89,7%
	Service social	Nombre de cas	4	6	7	17
		% pour l'année	1,5%	1,6%	3,6%	2,0%
	Police	Nombre de cas	10	19	14	43
		% pour l'année	3,6%	5,1%	7,2%	5,1%
	Famille	Nombre de cas	5	1	4	10
		% pour l'année	1,8%	0,3%	2,1%	1,2%
	Médecin	Nombre de cas	3	1	1	5
		% pour l'année	1,1%	0,3%	0,5%	0,6%
	École	Nombre de cas	4	5	3	12
		% pour l'année	1,5%	1,3%	1,5%	1,4%
	Total	Nombre de cas	274	376	194	844
		% pour l'année	79,7%	87,0%	89,0%	84,9%

Au niveau du total, nous observons que les sources demandant la réalisation d'une enquête sociale semblent augmenter dans le temps avec un taux de 79,7% en 2006, 87% en 2009 et 89% en 2012.

En observant les taux de 90,5% en 2006, 91,5% en 2009 et 85,1% en 2012, le Parquet respectivement le juge de la jeunesse constitue la deuxième source la plus importante de provenance de la demande. Les autres demandeurs n'apparaissent pas fréquemment comme deuxième source de provenance (voir tableau 1).

Le tableau suivant représente les troisièmes sources de provenance de la demande de réalisation d'une enquête sociale :

Tableau 2 : Troisième source de provenance par année d'analyse

Troisième source de provenance			Année			Total
			2006	2009	2012	
			Nombre de cas	Nombre de cas	Nombre de cas	
Parquet, JJT	Nombre de cas	26	30	30	86	
	% pour l'année	92,9%	93,8%	96,8%	94,5%	
Service social	Nombre de cas	1	0	0	1	
	% pour l'année	3,6%	0%	0%	1,1%	
Police	Nombre de cas	0	2	0	2	
	% pour l'année	0%	6,3%	0%	2,2%	
Famille	Nombre de cas	1	0	1	2	
	% pour l'année	3,6%	0%	3,2%	2,2%	
Total	Nombre de cas	28	32	31	91	
	% pour l'année	8,1%	7,4%	14,2%	9,2%	

Le total indique qu'un troisième demandeur est beaucoup moins présent qu'une deuxième source de provenance de la demande de réalisation d'une enquête sociale. Nous observons une moyenne de 9,2% pour la troisième source de provenance par rapport à une moyenne de 84,9% pour la deuxième source de provenance (voir tableaux 1 et 2).

La troisième source de provenance poursuit les deux tendances précédentes. D'une part, les sources les plus nombreuses demandant la réalisation d'une enquête sociale se retrouvent en 2012 (14,2%) par rapport aux années d'analyse précédentes. D'autre part, le Parquet ou le juge de la jeunesse constitue la troisième source de provenance la plus importante avec plus que 90% (voir tableau 2).

2 Informations relatives aux recommandations ultérieures

Surtout en cas d'intervention à plusieurs reprises, les agents du SCAS proposent chaque fois une intervention au juge de la jeunesse. Ces recommandations sont exposées ci-après.

Le tableau suivant représente la deuxième recommandation exprimée dans l'enquête sociale en différenciant les trois années d'analyse (voir tableau 3).

Au niveau du total, nous observons que presque la moitié des cas sont concernés par une deuxième recommandation dans les années 2006 et 2012, par rapport à seulement 29,2% des cas en 2009.

Tableau 3 : Deuxième recommandation par année d'analyse

		Année			Total	
		2006	2009	2012		
Recommandation de l'enquête sociale (2 ^{ème} proposition)	Assistance éducative/ soutien en famille	Nombre de cas	37	34	37	108
		% pour l'année	22,2%	27,0%	36,6%	27,4%
	Placement du jeune	Nombre de cas	26	21	25	72
		% pour l'année	15,6%	16,7%	24,8%	18,3%
	Droit de garde/ de visite/ d'hébergement	Nombre de cas	10	6	3	19
		% pour l'année	6,0%	4,8%	3,0%	4,8%
	Pas d'intervention/ classement	Nombre de cas	31	31	23	85
		% pour l'année	18,6%	24,6%	22,8%	21,6%
	Évolution ultérieure de la situation	Nombre de cas	39	11	3	53
		% pour l'année	23,4%	8,7%	3,0%	13,5%
	Pas de recommandation	Nombre de cas	11	17	7	35
		% pour l'année	6,6%	13,5%	6,9%	8,9%
	Retour en famille	Nombre de cas	13	6	3	22
		% pour l'année	7,8%	4,8%	3,0%	5,6%
	Total	Nombre de cas	167	126	101	394
		% pour l'année	48,5%	29,2%	46,3%	41,3%

Au niveau des années analysées, l'assistance éducative en famille est une recommandation fréquente dans 22,2% des cas en 2006, 27% en 2009 et 36,6% en 2012. De même, l'absence d'intervention judiciaire est presque aussi fréquente avec 18,6% des cas en 2006, 24,6% en 2009 et 22,8% en 2012. Pour les années 2009 et 2012, le placement du jeune occupe une des trois premières places au niveau de la fréquence de la proposition avec 16,7% en 2009 et 24,8% en 2012. Pour l'année 2006, l'évaluation ultérieure de la situation est la recommandation la plus fréquente avec 23,4% des cas.

Au niveau des différentes recommandations, le tableau 3 indique une tendance d'augmentation pour l'assistance éducative en famille et le placement du jeune au cours des années. Par exemple, le soutien en famille est recommandé dans 22,2% des cas en 2006, 27% en 2009 et 36,6% en 2012. À l'inverse, le tableau 3 indique une tendance de diminution pour les changements dans le droit de garde, l'évaluation ultérieure de la situation et le retour du jeune en famille. Par exemple, les changements dans le droit de garde, de visite ou d'hébergement sont proposés dans 6% des cas en 2006, 4,8% en 2009 et 3% en 2012. De plus, nous observons une tendance fluctuante pour l'absence d'intervention judiciaire et l'absence de recommandation. Par exemple, l'absence de recommandation représente 6,6% des propositions en 2006, monte à 13,5% en 2009 et diminue à 6,9% en 2012.

Le tableau suivant représente la troisième recommandation exprimée dans l'enquête sociale en différenciant les trois années d'analyse :

Tableau 4 : Troisième recommandation par année d'analyse

		Année			Total
		2006	2009	2012	
Recommandation de l'enquête sociale (3 ^{ème} proposition)	Assistance éducative/ soutien en famille	Nombre de cas	17	22	14
		% pour l'année	20,5%	51,2%	66,7%
	Placement du jeune	Nombre de cas	19	5	2
		% pour l'année	22,9%	11,6%	9,5%
	Droit de garde/ de visite/ d'hébergement	Nombre de cas	5	0	0
		% pour l'année	6,0%	0%	0%
					5
	Majorité atteint	Nombre de cas	0	1	0
		% pour l'année	0%	2,3%	0%
					0,7%
	Pas d'intervention/ classement	Nombre de cas	18	1	2
		% pour l'année	21,7%	2,3%	9,5%
					21
	Évolution ultérieure de la situation	Nombre de cas	14	1	0
		% pour l'année	16,9%	2,3%	0%
					10,2%
	Pas de recommandation	Nombre de cas	6	6	3
		% pour l'année	7,2%	14,0%	14,3%
					10,2%
	Retour en famille	Nombre de cas	4	7	0
		% pour l'année	4,8%	16,3%	0%
					7,5%
Total		Nombre de cas	83	43	21
		% pour l'année	24,1%	10,0%	9,6%
					43,7%

Au niveau du total, nous observons que 24,1% des cas sont concernés par une troisième recommandation en 2006 et seulement 10%, respectivement 9,6%, dans les années d'analyse suivantes.

Le tableau 4 montre que l'assistance en famille constitue une recommandation remarquable dans 20,5% des cas en 2006 et surtout dans 51,2% en 2009 et 66,7% en 2012. Pour les autres recommandations, l'année 2006 semble donner la préférence à d'autres propositions que les années 2009 et 2012. En 2006, le placement du jeune (22,9%), l'absence d'intervention judiciaire (21,7%) et l'évaluation ultérieure de la situation (16,9%) représentent les troisièmes recommandations les plus fréquentes. Pour les années 2009 et 2012, le soutien en famille représente la proposition principale. Au niveau de l'absence de recommandation, les deux années montrent une tendance similaire avec un taux de 14% voire 14,3% des propositions.

Le tableau suivant représente la quatrième recommandation exprimée dans l'enquête sociale en différenciant les trois années d'analyse.

Tableau 5 : Quatrième recommandation par année d'analyse

		Année			Total	
		2006	2009	2012		
Recommandation de l'enquête sociale (4 ^{ème} proposition)	Assistance éducative/ soutien en famille	Nombre de cas	6	6	3	15
	% pour l'année	19,4%	75,0%	75,0%	34,9%	
	Placement du jeune	Nombre de cas	8	0	0	8
	% pour l'année	25,8%	0%	0%	18,6%	
	Droit de garde/ de visite/ d'hébergement	Nombre de cas	0	1	0	1
	% pour l'année	0%	12,5%	0%	2,3%	
	Pas d'intervention/ classement	Nombre de cas	6	0	0	6
	% pour l'année	19,4%	0%	0%	14,0%	
	Évolution ultérieure de la situation	Nombre de cas	7	1	0	8
	% pour l'année	22,6%	12,5%	0%	18,6%	
	Pas de recommandation	Nombre de cas	3	0	0	3
	% pour l'année	9,7%	0%	0%	7,0%	
	Retour en famille	Nombre de cas	1	0	1	2
	% pour l'année	3,2%	0%	25,0%	4,7%	
	Total	Nombre de cas	31	8	4	43
	% pour l'année	9,0%	1,9%	1,8%	4,2%	

Pour la quatrième recommandation, nous observons au total qu'elle est surtout pertinente dans les cas de l'année 2006. Dans 9% des cas, une 4^{ème} proposition est faite par rapport à un taux inférieur à 2% pour les deux autres années d'analyse. L'assistance éducative en famille représente la seule recommandation proposée à la quatrième place dans les trois années analysées. Pour cette raison, l'analyse suivante se limite aux résultats de l'année 2006. Sur le nombre restreint de cas, il n'y a pas de recommandation principale. Nous en observons plusieurs, à savoir le placement du jeune (25,8%), l'évaluation ultérieure de la situation (22,6%), l'assistance éducative en famille (19,4%) et l'absence d'intervention judiciaire (19,4%).

3 Informations relatives aux ordonnances ultérieures

Précédemment, nous avons montré que plusieurs interventions peuvent être entreprises par les agents du SCAS et donc plusieurs mesures peuvent être ordonnées par le tribunal de la jeunesse. Les prochains résultats concernent les mesures prises ultérieurement et ne couvrent donc pas l'entièreté des cas.

Pour les trois années d'analyse, le tableau suivant indique les mesures ordonnées dans un deuxième temps par le tribunal de la jeunesse.

Tableau 6 : Deuxième mesure ordonnée par année d'analyse

		Année			Total
		2006	2009	2012	
Mesures ordonnées par le tribunal de la jeunesse (2 ^{ème} mesure)	Assistance éducative/ soutien en famille	Nombre de cas	44	35	34
		% pour l'année	24,4%	23,6%	32,1%
					26,0%
	Placement du jeune	Nombre de cas	31	34	20
		% pour l'année	17,2%	23,0%	18,9%
					19,6%
	Droit de garde/ de visite/ d'hébergement	Nombre de cas	8	4	4
		% pour l'année	4,4%	2,7%	3,8%
					3,7%
Mesures ordonnées par le tribunal de la jeunesse (2 ^{ème} mesure)	Condamnation/prestation philanthropique	Nombre de cas	4	6	3
		% pour l'année	2,2%	4,1%	2,8%
					3,0%
	Évolution ultérieure de la situation	Nombre de cas	54	23	11
		% pour l'année	30,0%	15,5%	10,4%
					20,3%
	Pas d'intervention judiciaire	Nombre de cas	1	6	4
		% pour l'année	0,6%	4,1%	3,8%
					2,5%
Mesures ordonnées par le tribunal de la jeunesse (2 ^{ème} mesure)	Retour en famille	Nombre de cas	1	0	0
		% pour l'année	0,6%	0%	0%
					0,2%
	Non communiqué	Nombre de cas	37	40	30
		% pour l'année	20,6%	27,0%	28,3%
					24,7%
	Total	Nombre de cas	180	148	106
		% pour l'année	52,3%	34,3%	48,6%
					43,7%

Le total du tableau 6 indique qu'environ la moitié des cas est concernée par une deuxième mesure ordonnée par le tribunal de la jeunesse dans les années 2006 (52,3%) et 2012 (48,6%). L'année 2009 accuse un pourcentage inférieur (34,3%).

Concernant la deuxième mesure ordonnée par le tribunal de la jeunesse, 24,7% des décisions en moyenne n'ont pas été communiquées. Les 75,3% des mesures connues sont structurées de la même manière que la première ordonnance, à l'exception d'une mesure qui se rajoute, à savoir le retour du jeune placé précédemment dans son milieu familial.

Pour les trois années d'analyse, le tableau 6 montre la récurrence de trois mesures. Il s'agit de l'assistance éducative en famille, du placement du jeune et de l'évaluation ultérieure de la situation. Par exemple, l'ordonnance du soutien en famille représente 24,4% des deuxièmes mesures en 2006, 23,6% en 2009 et 32,1% en 2012.

Pour les trois années d'analyse, le tableau suivant indique les mesures ordonnées dans un troisième temps par le tribunal de la jeunesse (voir tableau 7).

Le total indique qu'en 2006, 28,5% des cas sont concernés par une troisième mesure ordonnée par le tribunal de la jeunesse. Pour les autres années d'analyse, le taux est inférieur et s'élève à 14,1% en

2009 et à 13,3% en 2012. Cette information peut être influencée par le moment du recueil des données qui se situait en automne 2013 et, de ce fait pourrait donc avoir un caractère provisoire.

Tableau 7 : Troisième mesure ordonnée par année d'analyse

		Année			Total
		2006	2009	2012	
Mesures ordonnées par le tribunal de la jeunesse (3 ^{ème} mesure)	Assistance éducative/ soutien en famille	Nombre de cas	16	22	13
		% pour l'année	16,3%	36,1%	44,8%
					27,1%
	Placement du jeune	Nombre de cas	24	9	3
		% pour l'année	24,5%	14,8%	10,3%
					19,1%
	Droit de garde/ de visite/ d'hébergement	Nombre de cas	4	1	2
		% pour l'année	4,1%	1,6%	6,9%
					3,7%
Total	Condamnation/prestation philanthropique	Nombre de cas	6	2	0
		% pour l'année	6,1%	3,3%	0%
					4,3%
	Évolution ultérieure de la situation	Nombre de cas	15	2	1
		% pour l'année	15,3%	3,3%	3,4%
					9,6%
	Pas d'intervention judiciaire	Nombre de cas	5	2	1
		% pour l'année	5,1%	3,3%	3,4%
					4,3%
Total	Retour en famille	Nombre de cas	4	13	4
		% pour l'année	4,1%	21,3%	13,8%
					11,2%
	Non communiqué	Nombre de cas	24	10	5
		% pour l'année	24,5%	16,4%	17,2%
					20,7%
		Nombre de cas	98	61	29
		% pour l'année	28,5%	14,1%	13,3%
					18,9%

Concernant la troisième mesure ordonnée par le tribunal de la jeunesse, 20,7% des décisions en moyenne n'ont pas été communiquées. Pour les 79,3% des mesures connues, nous observons des tendances différentes entre la première année d'analyse (2006) et les deux autres années (2009 et 2012). En 2006 dans la fréquence des troisièmes mesures ordonnées, le placement du jeune représente avec 24,5% la mesure la plus souvent ordonnée par le tribunal de la jeunesse. L'ordonnance du soutien en famille succède avec 16,3%, suivie de la décision d'évaluation ultérieure de la situation avec 15,3%. En 2009 et 2012, l'assistance éducative représente avec 36,1% voire 44,8% la mesure la plus fréquemment ordonnée dans un troisième temps par le tribunal de la jeunesse, suivie par le retour du jeune en famille pour 21,3% des cas en 2009 et 13,8% en 2012, mais également par le placement du jeune pour 14,8% des cas en 2009 et 10,3% en 2012.

Pour les trois années d'analyse, le tableau suivant indique les mesures ordonnées dans un quatrième temps par le tribunal de la jeunesse.

Tableau 8 : Quatrième mesure ordonnée par année d'analyse

		Année			Total	
		2006	2009	2012		
Mesures ordonnées par le tribunal de la jeunesse (4 ^{ème} mesure)	Assistance éducative/ soutien en famille	Nombre de cas	5	8	1	14
		% pour l'année	13,2%	53,3%	14,3%	23,3%
	Placement du jeune	Nombre de cas	13	3	2	18
		% pour l'année	34,2%	20,0%	28,6%	30,0%
	Droit de garde/ de visite/ d'hébergement	Nombre de cas	1	1	2	4
		% pour l'année	2,6%	6,7%	28,6%	6,7%
	Condamnation/prestation philanthropique	Nombre de cas	0	1	1	2
		% pour l'année	0%	6,7%	14,3%	3,3%
	Évolution ultérieure de la situation	Nombre de cas	5	0	0	5
		% pour l'année	13,2%	0%	0%	8,3%
Pas d'intervention judiciaire	Nombre de cas	2	0	0	2	
		% pour l'année	5,3%	0%	0%	3,3%
Retour en famille	Nombre de cas	6	1	1	8	
		% pour l'année	15,8%	6,7%	14,3%	13,3%
Non communiqué	Nombre de cas	6	1	0	7	
		% pour l'année	15,8%	6,7%	0%	11,7%
Total	Nombre de cas	38	15	7	60	
	% pour l'année	11,0%	3,5%	3,2%	6,0%	

Le total du tableau 8 indique qu'un nombre faible de cas est concerné par une quatrième mesure ordonnée par le tribunal de la jeunesse. En effet, seulement 60 de 994 cas examinés contiennent une quatrième décision. Nous remarquons que la plupart de ces cas ont leur origine en 2006. Les pourcentages des cas concernés par une quatrième mesure s'élèvent à 11% en 2006, 3,5% en 2009 et 3,2% en 2012. Dans ces cas, en 2006, la plupart des mineurs sont concernés par une ordonnance de placement (34,2%) ou d'un retour en famille (15,8%). Pour 2009, nous pouvons retenir l'ordonnance de soutien en famille pour 53,3% des cas. Pour 2012, le petit nombre de cas concernés ne permet pas de déduction quant à la fréquence des quatrièmes mesures ordonnées par le tribunal de la jeunesse.